



Exosens

Société par actions simplifiée¹ au capital de 1 949 656,32 euros
Siège social : Domaine de Pelus, 18 Avenue de Pythagore, Axis Business Park Bat 5°,
33700 Mérignac
895 395 101 RCS Bordeaux

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT



Le document d'enregistrement a été approuvé le 22 mai 2024 par l'AMF en sa qualité d'autorité compétente pour l'application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I.24-010.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du document d'enregistrement.

Le document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129. Il est valide jusqu'au 22 mai 2025 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Des exemplaires du présent document d'enregistrement sont disponibles sans frais auprès d'Exosens, Domaine de Pelus, 18 Avenue de Pythagore, Axis Business Park Bat 5°, 33700 Mérignac, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.exosens.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

¹ L'adoption de la forme d'une société anonyme interviendra au jour de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS.....	7
1.1	Responsable du document d'enregistrement.....	7
1.2	Attestation du responsable du document d'enregistrement	7
1.3	Informations provenant de tiers	7
1.4	Contrôle du document d'enregistrement.....	7
2.	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	9
3.	FACTEURS DE RISQUE	10
3.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe	10
3.2	Risques liés aux activités du Groupe	17
3.3	Risques liés à la Société.....	24
3.4	Risques financiers	28
3.5	Risques juridiques.....	29
3.6	Assurances et gestion des risques	33
4.	INFORMATIONS RELATIVES Á LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE	38
4.1	Dénomination sociale.....	38
4.2	Lieu et numéro d'immatriculation	38
4.3	Date de constitution et durée de la Société	38
4.4	Siège social, forme juridique et législation applicable.....	38
5.	APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE.....	39
5.1	Présentation générale	39
5.2	Forces et atouts concurrentiels du Groupe.....	41
5.3	Stratégie	48
5.4	Historique de la Société	52
5.5	Présentation des marchés et de la position concurrentielle	53
5.6	Description des principales activités du Groupe.....	64
5.7	Investissements	84
5.8	Politique RSE du Groupe.....	86
6.	ORGANIGRAMME ET RELATIONS INTRA-GROUPE.....	88
6.1	Organigramme juridique du Groupe	88
6.2	Filiales et participations	89
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DU GROUPE	91
7.1	Présentation générale	91
7.2	Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats	92
7.3	Principaux postes du compte de résultat	100
7.4	Principaux indicateurs de performance.....	103
7.5	Analyse des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022.....	104
7.6	Analyse des résultats pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	112
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES	119
8.1	Présentation générale	119
8.2	Ressources financières et passifs financiers.....	120
8.3	Nouveau Contrat de Crédits Senior	128
8.4	Présentation et analyse des principales catégories d'utilisation de la trésorerie du Groupe	131
8.5	Flux de trésorerie consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022.....	132
8.6	Flux de trésorerie consolidés du Groupe pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021.....	135
8.7	Cash conversion.....	139

8.8	Capitaux propres	140
9.	ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	142
9.1	Règlementation relative au contrôle des exportations	142
9.2	Règlementation relative au contrôle des investissements étrangers	145
9.3	Règlementation relative aux activités du Groupe liées au secteur nucléaire	147
9.4	Règlementation en matière environnementale	148
9.5	Règlementation relative aux sanctions économiques et à la lutte contre la corruption... 148	
9.6	Règlementation relative à la protection des données personnelles	149
10.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	152
10.1	Tendances d'activités	152
10.2	Perspectives d'avenir à moyen terme	152
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	154
11.1	Hypothèses	154
11.2	Prévisions du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	155
11.3	Rapport des commissaires aux comptes sur la prévision de bénéfice (EBITDA ajusté, marge d'EBITDA ajusté et marge d'EBIT ajusté) relative à l'exercice clos	156
12.	ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	157
12.1	Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle	157
12.2	Déclarations relatives aux organes d'administration	165
12.3	Conflits d'intérêts	165
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	166
13.1	Rémunérations et avantages versés aux dirigeants non-mandataires sociaux	166
13.2	Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux	167
13.3	Montants des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	173
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	174
14.1	Mandats des membres des organes d'administration et de direction	174
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales	174
14.3	Comités du conseil d'administration	174
14.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	177
14.5	Contrôle interne	177
15.	SALARIÉS	178
15.1	Nombre et répartition des salariés	178
15.2	Options de souscription et d'achat d'actions et attributions d'actions gratuites	181
15.3	Accords de participation et d'intéressement	181
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	182
16.1	Actionnariat	182
16.2	Déclaration relative au contrôle de la Société	183
16.3	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	183
16.4	Engagements pris à l'égard de gouvernements relatifs à la gouvernance de certaines entités du Groupe	183
17.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	185
17.1	Principales opérations avec les apparentés	185
17.2	Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021	185
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	189

18.1	États financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 et rapport de PricewaterhouseCoopers Audit	189
18.2	Etats financiers consolidés d'Exosens International pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport de PricewaterhouseCoopers Audit.....	261
18.3	Informations financières <i>pro forma</i> pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023 et rapport des commissaires aux comptes	314
18.4	Date des dernières informations financières	325
18.5	Politique de distribution de dividendes	325
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	325
18.7	Changement significatif de la situation financière.....	325
19.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	328
19.1	Capital social.....	328
19.2	Acte constitutif et statuts.....	333
20.	CONTRATS IMPORTANTS	342
21.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	344

REMARQUES GENERALES

La société Exosens, société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 1 949 656,32 euros, dont le siège social est Domaine de Pelus, 18 Avenue de Pythagore, Axis Business Park Bat 5^e, 33700 Mérignac, France, immatriculée sous le numéro d'identification 895 395 101 (RCS Bordeaux) est dénommée la « Société » dans le présent document d'enregistrement. L'expression le « Groupe » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société ainsi que ses filiales et participations directes et indirectes. « HLD » désigne ensemble HLD Europe SCA, Invest Prince Henri SCA et Invest Gamma S.à.r.l., entités toutes gérées par HLD Associés Europe S.A., agissant de concert à l'égard de la Société et détenant ensemble 95,20% du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent document d'enregistrement.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a finalisé les acquisitions de trois sociétés (ProxiVision en Allemagne en juin 2023, El-Mul en Israël en juillet 2023 et Telops au Canada en octobre 2023), consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe.

Afin de donner une information comptable permettant d'appréhender la situation financière du Groupe, le présent document d'enregistrement comprend les états financiers suivants :

- les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour l'exercice de 22 mois clos le 31 décembre 2022², préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- les états financiers consolidés d'Exosens International (anciennement Photonis International)³ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ; et
- les informations financières pro forma de la Société pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023, préparées comme si le Groupe avait réalisé l'acquisition des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops au 1^{er} janvier 2023.

Le tableau ci-dessous résume les modalités d'élaboration des informations financières du Groupe présentées dans le présent document d'enregistrement :

	Exercice 2023	Exercice 2022			Exercice 2021
Durée de l'exercice	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois	Exercice 22 mois	12 mois
Dates de l'exercice	Du 1er janvier au 31 décembre 2023	Du 16 mars 2021 au 31 décembre 2022			Du 1er janvier au 31 décembre 2021
Dénomination sociale de la société mère du groupe	Exosens	Exosens (anciennement Photonis Group)			Exosens International (anciennement Photonis International)

² L'exercice social de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un exercice de 22 mois, ouvert le 16 mars 2021, date de création de la Société. Le 22 juillet 2021, dans le cadre de l'acquisition du Groupe par HLD l'intégralité des titres de la société Exosens International (anciennement dénommée Photonis International) ont été acquis par la Société. Le présent document d'enregistrement présente par ailleurs une information intermédiaire sur la période de 12 mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que sur la période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021, afin de faciliter pour le lecteur la comparabilité des informations financières présentées.

³ Photonis International était la société-mère du Groupe jusqu'en juillet 2021, date à laquelle le Groupe a été acquis par HLD.

Dans le présent document d'enregistrement, la référence aux données « pro forma » désigne les informations financières pro forma susmentionnées. Les informations financières pro forma sont présentées uniquement pour illustration et ne représentent pas les résultats qui auraient été réalisés si l'acquisition des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops avait réellement été réalisée au 1er janvier 2023. Les informations financières pro forma ne reflètent pas nécessairement les résultats réels du Groupe tels qu'ils auraient été si les transactions décrites dans ce chapitre avaient été réalisées et ne doivent pas être considérées comme une indication des résultats du Groupe pour aucune période à venir.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas été impliqué dans la préparation des informations financières historiques des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops utilisées pour la présentation des informations financières pro forma et n'a pas pu vérifier le caractère exact ou complet de l'information incluse dans ces informations financières historiques, en particulier toute omission par les sociétés susvisées d'inclure des informations sur des événements ayant pu se produire, non connus par le Groupe, qui pourrait affecter le caractère complet ou exact de l'information contenue dans ces informations financières historiques.

Les informations financières historiques de ProxiVision, El-Mul et Telops ont été établies conformément aux règles et principes comptables généralement acceptés en Allemagne, en Israël et au Canada et diffèrent sur certains aspects des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. De plus, ces informations sont établies sur la base d'un exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 30 juin 2023 pour ProxiVision et El-Mul et sur un exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 12 octobre 2023 pour Telops. En conséquence des éléments ci-dessus, les informations financières historiques relatives à ProxiVision, El-Mul et Telops (ces dernières étant présentées en annexe au présent document d'enregistrement) utilisées pour la préparation des informations financières pro-forma incluses dans le présent document d'enregistrement ne sont pas directement comparables à l'information financière relative au Groupe.

Par ailleurs, figurent dans le document d'enregistrement des indicateurs de performance pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 aux fins de permettre aux investisseurs de mieux comprendre l'évolution de ses résultats ainsi que les facteurs qui peuvent influencer ses résultats futurs. Ces indicateurs de performance sont notamment la marge brute ajustée, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté (voir le paragraphe 7.4 « Principaux indicateurs de performance » du présent document d'enregistrement). Ces indicateurs doivent uniquement être utilisés comme instruments d'analyse et ne doivent pas être considérés comme des substituts aux indicateurs définis par les normes comptables IFRS. Ils ne sont pas nécessairement représentatifs de ce qu'aurait été la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe s'il avait exercé son activité comme une entité distincte et autonome au cours des périodes présentées dans le document d'enregistrement et ne sont pas nécessairement représentatifs des performances futures du Groupe.

Le présent document d'enregistrement inclut de informations financières du Groupe relatives au trimestre clos le 31 mars 2023 et 31 mars 2024. Les informations financières n'ont pas été auditées par les commissaires aux comptes de la Société et pourraient donc être modifiées à l'issue des travaux de revue limitée correspondant.

Le présent document d'enregistrement contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement est susceptible d'avoir un impact sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent document d'enregistrement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif.

Le présent document d'enregistrement contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille et aux perspectives de croissance de ces marchés, ainsi qu'aux parts de marché du Groupe. Outre les estimations réalisées par le Groupe, les éléments sur lesquels

sont fondées les déclarations du Groupe proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers (voir la section 1.3 « Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts » du présent document d'enregistrement) et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients du Groupe. Certaines informations contenues dans le présent document d'enregistrement sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités du Groupe obtiendrait les mêmes résultats. La Société ne prend aucun engagement, ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations. Il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le présent document d'enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent document d'enregistrement peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET RAPPORTS D'EXPERTS

1.1 Responsable du document d'enregistrement

Kanji Management

Président de la Société, représenté par M. Jérôme Cerisier

Siège social : 30, rue Alexandre Guilmant, 92190 Meudon, France

1.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

A Mérignac, le 22 mai 2024

Kanji Management

Président de la Société, représenté par M. Jérôme Cerisier

1.3 Informations provenant de tiers

Le présent document d'enregistrement contient des informations relatives aux marchés du Groupe et au positionnement du Groupe sur ces marchés, notamment des informations sur la taille de ces marchés, leur environnement concurrentiel et leurs dynamiques, ainsi que leurs perspectives de croissance. Outre les estimations faites par le Groupe, les éléments sur lesquels le Groupe fonde ses déclarations sont tirés, dans chacun des cas spécifiquement indiqués dans le présent document d'enregistrement, d'une étude réalisée par Roland Berger à la demande de la Société, et selon des modalités convenues entre la Société et Roland Berger, d'une étude réalisée par Renaissance Strategic Advisors, selon des modalités convenues entre la Société et Renaissance Strategic Advisors, ainsi que d'études et de statistiques de tiers indépendants et d'organisations professionnelles et de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients du Groupe.

À la connaissance de la Société, ces informations ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'examiner avec prudence les données sur le secteur et le marché provenant des études de marché. Les études de marché sont généralement basées sur certaines hypothèses et attentes au moment de leur préparation, qui peuvent s'avérer inexactes ou inappropriées, et leur méthodologie est intrinsèquement prédictive et spéculative. Les données de marché et autres informations incluses sont généralement basées sur d'autres publications sectorielles ainsi que sur des études de marché, qui sont elles-mêmes basées sur l'échantillonnage et des jugements subjectifs de la part des chercheurs et des personnes interrogées, y compris des jugements sur les types de produits et de transactions qui devraient être inclus dans le marché concerné. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour collecter, analyser ou calculer des données sur ces secteurs d'activité obtiendrait les mêmes résultats. Le fait que des informations provenant d'études de marché ou d'autres sources tierces aient été citées ou incluses dans le présent document d'enregistrement ne doit pas être considéré comme une recommandation par les tiers concernés d'investir dans des actions de la Société, de les acheter ou de prendre toute autre mesure à leur égard, et les investisseurs potentiels ne doivent pas se fier indûment à ces informations.

1.4 Contrôle du document d'enregistrement

Le présent document d'enregistrement a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

L'AMF n'approuve ce document d'enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du document d'enregistrement.

2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Représenté par M. Bertrand Cuq
63, Rue de Villiers,
92200 Neuilly-Sur-Seine

Nommé dans les statuts constitutifs datés du 16 mars 2021 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Baker Tilly Strego

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique
Représenté par MM. Jean-Marc Binson et François Pignon-Hériard
4 rue Papiou de la Verrie,
Bp 70948
49009 Angers Cedex 01

Nommé par décision collective des associés en date du 22 décembre 2023 en remplacement de la Société Fiduciaire Nationale de Révision Comptable FIDAUDIT, démissionnaire de son mandat de Co-Commissaire aux comptes, pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

3. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document d'enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date du présent document d'enregistrement, ceux dont la Société estime que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au chapitre 3 du présent document d'enregistrement n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent document d'enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister ou survenir.

Dans le cadre des dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, sont présentés dans le présent chapitre les principaux risques pouvant, à la date du présent document d'enregistrement, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques du Groupe, qui évalue leur criticité, c'est-à-dire leur gravité et leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des plans d'action mis en place (décrits, pour les facteurs de risques que la Société considère comme les plus importants, à la section 3.6.2.2 « La gestion des risques opérationnels » du présent document d'enregistrement). Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les facteurs de risque que la Société considère, à la date du présent document d'enregistrement, comme les plus importants (signalés par un astérisque ()) au regard notamment de leur criticité, sont mentionnés en premier lieu.*

3.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe

3.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation géopolitique*

Le Groupe est présent sur deux secteurs d'activités (i) Amplification, qui a représenté 72% (66% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (et 78% pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022), dont la majorité est tirée de la vente de composants et modules destinés à être intégrés à des instruments et systèmes équipant des utilisateurs finaux présents dans le secteur de la défense (principalement les armées et services de sécurité intérieure) ; et (ii) Détection et l'Imagerie, qui a représenté 28% (34% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (et 23% pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022), dont la grande majorité est tirée de la vente de composants et modules destinés à être intégrés à des instruments et systèmes équipant des utilisateurs finaux présents sur des marchés du secteur commercial tels que la production d'énergie nucléaire, les laboratoires de recherche, l'industrie pétrolière et gazière, les industries agroalimentaire, des sciences de la vie, des semi-conducteurs, de l'électronique et du recyclage.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par les évolutions de la conjoncture économique globale et les tendances macroéconomiques, que ce soit d'une part en termes de coûts de production supportés par le Groupe (incluant l'approvisionnement, l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie), ou de débouchés pour ses produits, dans la mesure où ces évolutions affecteraient les capacités budgétaires des différents gouvernements et plus généralement des clients finaux. Ces conditions macroéconomiques peuvent être affectées par divers facteurs, notamment d'ordre politique, monétaire, financier, sanitaire ou social.

Les activités d'Amplification du Groupe, majoritairement liées au secteur de la défense, sont particulièrement dépendantes du niveau des dépenses liées à la défense des différents gouvernements et autorités publiques et, par conséquent, de la stabilité financière et des contraintes budgétaires de ceux-ci, qui peuvent être impactées par des développements politiques ou macroéconomiques défavorables engendrant des baisses ou stagnations des budgets alloués au secteur de la défense (voir le paragraphe 3.1.3. « Risques de dépendance à l'égard des commandes publiques » du présent document

d'enregistrement). Les activités de Détection et d'Imagerie du Groupe, en grande majorité liées au secteur commercial (par opposition au secteur de la défense), sont quant à elles exposées aux fluctuations macroéconomiques générales, qui affectent les niveaux d'investissement dans les différents secteurs d'activités, tels que l'industrie.

L'activité du Groupe a en effet été affectée par différents événements exceptionnels survenus depuis 2020. La pandémie de Covid-19 a affecté la chaîne d'approvisionnement du Groupe avec notamment des ruptures d'approvisionnement périodiques de certains composants électroniques (notamment les semi-conducteurs) mais aussi de matières premières et autres dérivés et composants spécifiques critiques pour le Groupe tels que le verre, certains métaux exotiques (gallium par exemple) et les matériaux optiques. Cette crise d'approvisionnement en composants et matières premières s'est prolongée en 2022 et 2023, accompagnée d'une crise énergétique en lien avec la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui a entraîné une hausse du coût de l'énergie et de certains autres coûts de production (du fait de l'environnement inflationniste) pour le Groupe (voir le paragraphe 3.2.4. « *Risques liés à la chaîne d'approvisionnement* » du présent document d'enregistrement). Ces événements ont pu également avoir un effet sur les conditions de financement en général, notamment par l'effet de la hausse des taux directeurs des banques centrales (voir le paragraphe 3.4.2. « *Risques liés aux taux d'intérêt* » du présent document d'enregistrement).

Le resserrement monétaire opéré par les banques centrales en réaction à la hausse du taux d'inflation ainsi qu'à différents facteurs géopolitiques dont la guerre entre la Russie et l'Ukraine et au Proche-Orient ont pesé et continuent de peser sur l'économie mondiale ; par conséquent, selon les prévisions, la croissance mondiale devrait passer de 3,5% en 2022 à 3,1 % en 2023 et 2024 et 3,2 % en 2025 (source : *Fonds Monétaire International, Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2024*). Les perspectives de la croissance mondiale en 2024 et 2025 restent ainsi inférieures à la moyenne historique (2000–2019) de 3,8 %, en raison du durcissement des politiques monétaires et du retrait de dispositifs d'appui budgétaire, de même que la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. (source : *Fonds Monétaire International, Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2024*).

Ces éléments ont contribué à la fragilité de la conjoncture économique mondiale. Ces perturbations pourraient se poursuivre, voire s'accroître, notamment en raison des divers développements d'ordre géopolitique, avec par exemple une dégradation ou extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ou du conflit entre Israël et l'organisation terroriste du Hamas (et notamment ses répercussions sur le trafic maritime en mer Rouge) ou une aggravation des tensions entre les États-Unis et la Chine ou dans la région de mer de Chine méridionale. A cet égard, la concurrence stratégique entre les États-Unis et la Chine s'est accentuée ces dernières années et devrait perdurer sur le long terme. Une aggravation de ces tensions pourrait conduire à la mise en place de nouvelles mesures protectionnistes ou au renforcement des mesures protectionnistes existantes.

Une dégradation des conditions macroéconomiques ou du contexte géopolitique pourrait donc avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

3.1.2 Risques liés aux restrictions de vente et d'exportation et au contrôle de la marchandise*

Les restrictions de vente et d'exportation comprennent notamment les contrôles à l'exportation et les exigences en matière de licences d'exportation, nécessitant l'obtention d'autorisations de la part des autorités compétentes pour l'exportation de certains produits, en fonction de leur catégorisation, vers des pays tiers. En outre, des moratoires et embargos sont imposés par les États-Unis, ainsi que des organisations supranationales et internationales, comme l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, prévoyant des sanctions ou d'autres mesures restrictives relatives aux exportations vers certains États ou territoires, organisations, groupes, entités non étatiques et individus allant jusqu'à l'interdiction totale d'exporter vers ces pays (tels que Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie ou encore le Soudan).

Ces restrictions de vente et d'exportation sont issues de diverses réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses activités. Dans l'Union européenne et dans les différents États membres,

le commerce extérieur des produits d'importance stratégique, principalement les armes, les armements et les biens à double usage, est soumis à des régimes de contrôle restrictifs et à des exigences en matière d'autorisation. Aux États-Unis, la réglementation ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*) permet de contrôler l'importation temporaire et l'exportation d'articles de défense et de données techniques connexes, ainsi que la fourniture de services liés à la défense, notamment en imposant des exigences en matière de licence. La réglementation EAR (*Export Administration Regulations*) régit par ailleurs le contrôle des exportations relatives aux produits commerciaux et à double usage (voir par ailleurs le chapitre 9 « *Environnement législatif et réglementaire* » du présent document d'enregistrement). Les produits d'amplification électronique (qui représentent une part très minoritaire du chiffre d'affaires des activités d'Amplification du Groupe) et certains produits d'imagerie refroidie de la marque Telops du Groupe sont soumis à la réglementation ITAR. Le Groupe applique pour ces produits des mesures de contrôle renforcées.

La réglementation applicable en matière de restriction de vente et d'exportation et de contrôle de la marchandise dans la plupart des pays où le Groupe exerce ses activités (notamment les États membres de l'Union européenne et les États-Unis) prévoit un régime différent de restriction et contrôle selon la classification des produits concernés (biens à double usage – militaire et commercial – ou matériel de guerre), les règles applicables aux biens à double usage étant généralement moins contraignantes que celles applicables au matériel de guerre. Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires. Dans le cadre du régime européen applicable (voir par ailleurs le chapitre 9 « *Environnement législatif et réglementaire* » du présent document d'enregistrement), qui prévoit des règles de contrôle et une liste de biens à double usage communs, l'exportation de biens à double usage est soumise à un contrôle et ceux-ci ne peuvent pas quitter le territoire douanier de l'Union européenne sans une autorisation d'exportation.

Le Groupe estime qu'environ 80% de son chiffre d'affaires est lié à la vente de biens à double usage, incluant notamment les tubes intensificateurs de lumière, les caméras infrarouge, les détecteurs de neutrons et de rayonnement gamma, les caméras refroidies ou encore les détecteurs UV, et que moins de 5% de son chiffre d'affaires est lié à la vente de matériel de guerre, non létal (produits et exportés depuis des sites du Groupe localisés, à la date du présent document d'enregistrement, aux États-Unis et en Allemagne uniquement), comprenant les tubes de puissance et tubes à ondes progressives, le reste (environ 15%) du chiffre d'affaires du Groupe étant lié à la vente de produits non concernés par les restrictions de vente et d'exportation, tels que certains produits d'instrumentation nucléaire (chambres d'ionisation gamma et chambres d'ionisation Xenon par exemple) (voir le paragraphe 5.6.1.2(b) du présent document d'enregistrement) ou certains capteurs et caméras (tels que le CMOS Lynx et les caméras NOCTURN) (voir le paragraphe 5.6.1.2(c) du présent document d'enregistrement).

Au sein de l'Union européenne (en ce qui concerne, s'agissant du Groupe, les biens produits sur, et exportés depuis, ses sites localisés en France, aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne), les biens à double usage peuvent généralement circuler librement entre États membres, mais devront faire l'objet d'autorisations en cas d'exportation vers des pays tiers à l'Union européenne ; les produits considérés comme du matériel de guerre devront, eux, faire l'objet d'une licence qu'ils soient exportés au sein ou à l'extérieur de l'Union européenne. Aux États-Unis, l'exportation de biens à double usage vers des pays tiers est généralement soumise à l'obtention d'une licence au titre de l'EAR administrée par le Département du commerce américain et restreignant l'exportation, la réexportation et le transfert à l'intérieur du pays de marchandises, de logiciels et de technologies contrôlés en vertu de l'EAR, tandis que l'exportation de produits considérés comme du matériel de guerre, indépendamment de la destination et à l'exception de certaines exemptions limitées, relèvera d'ITAR, exigeant en particulier une autorisation du Département d'État américain. Bien que la proportion de produits vendus par le Groupe directement concernés par les restrictions au titre d'ITAR soit très mineure, le Groupe reste néanmoins soumis au risque d'interprétation large de la notion d'« *exportation* » selon ITAR, incluant non seulement les transferts physiques à partir des États-Unis mais également les transferts d'informations techniques ou l'assistance technique à des personnes non américaines. Par ailleurs, des produits du Groupe, bien que produits et exportés à partir de pays autres que les États-Unis, pourraient entrer dans le champ d'application d'ITAR s'ils incorporent un ou plusieurs composants soumis à un

contrôle ITAR. Ce champ d'application large, et potentiellement extraterritorial, d'ITAR, impose ainsi au Groupe un niveau de suivi et de contrôle accru de l'évolution de la réglementation ITAR et de son interprétation.

Les restrictions à la vente et à l'exportation peuvent poser des difficultés (tels que des coûts supplémentaires et des risques de non-conformité avec la réglementation applicable) et, dans certains cas, limiter ou empêcher l'accès à certains marchés géographiques. En outre, certains fournisseurs de marchandises du Groupe pourraient se voir appliquer certaines restrictions à la vente ou à l'exportation applicables à celles-ci, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la continuité de l'approvisionnement du Groupe et sur sa capacité de production. Les fournisseurs du Groupe pourraient par exemple se voir retirer les licences d'exportation dont ils bénéficient en cas de durcissement des différentes législations nationales de leur État d'origine (tels que États-Unis, Moyen-Orient, Chine ou encore Union européenne). De plus, les contrôles à l'exportation sur les marchés du Groupe peuvent affecter la prise de décision des clients potentiels, et tout délai dans les procédures permettant d'obtenir les licences d'exportation nécessaires peut avoir pour conséquence, si les autorisations ne sont pas accordées en temps voulu, que les clients soient amenés à chercher des fournisseurs alternatifs.

L'introduction de restrictions ou de contrôles nouveaux ou plus stricts, ou une interprétation ou une gestion plus rigoureuse des restrictions ou des contrôles existants, que ce soit en raison, par exemple, de changements de gouvernements, de l'évolution du traitement médiatique de certains événements, d'événements et de développements géopolitiques ou de changements de politique publique (voir le paragraphe 3.1.1. « *Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation géopolitique* » du présent document d'enregistrement), en particulier dans le contexte actuel d'accroissement des tensions géopolitiques, pourrait entraîner des obstacles supplémentaires, voire empêcher totalement l'accès à certains marchés ou fournisseurs clés à l'avenir, notamment si cela devait conduire à l'instauration de nouvelles licences, nouvelles restrictions et/ou à la révocation de licences d'exportation précédemment accordées. En particulier, la réglementation chinoise en matière d'exportation est évolutive et le Groupe suit les développements de cette réglementation avec attention, car cela pourrait impacter significativement ses capacités d'approvisionnement dans cette région. A titre d'exemple, la Chine a, à compter du 1^{er} août 2023, mis en place des mesures de contrôle des exportations de gallium, imposant aux producteurs de ce métal de demander des autorisations au pouvoir central pour vendre le gallium à l'étranger en indiquant le destinataire final. Le gallium est utilisé pour la fabrication de certains semi-conducteurs utilisés par le Groupe et, de façon marginale, est directement utilisé par le Groupe pour la fabrication de certains de ses produits. La survenance de tels événements affecterait notamment la capacité du Groupe à vendre ses produits ou à s'approvisionner en composants, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

L'évolution rapide des restrictions et contrôles impose par ailleurs au Groupe de mettre en place un suivi régulier des réglementations concernées, nécessitant le déploiement de ressources humaines et financières importantes à cette fin, et ces évolutions rapides, si elles n'étaient pas anticipées ou prises en compte, pourraient entraîner un risque de violation involontaire des lois et réglementations en matière de contrôle des exportations de certains pays. Si le Groupe n'était pas en mesure d'identifier ces évolutions, il pourrait alors se retrouver privé d'accès à certains marchés ou sources d'approvisionnement, sans que cela ait pu, le cas échéant, être anticipé dans des délais adéquats. Malgré les efforts de mise en conformité et de suivi, le respect des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations par les employés et représentants du Groupe ne peut être garanti. De manière générale, le non-respect par le Groupe de ces réglementations l'exposerait à des sanctions potentielles (y compris pénales), impliquant notamment le paiement de pénalités financières voire l'exclusion, temporaire ou définitive, de certains pays ou marchés ainsi qu'un risque accru d'atteinte à sa réputation. La survenance de ces événements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

3.1.3 Risques de dépendance à l'égard des commandes publiques

Les activités d'Amplification du Groupe, qui ont représenté 72% (66% sur une base pro forma) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont majoritairement liées au secteur de la défense, où les clients du Groupe sont, soit directement des entités gouvernementales (principalement les armées ou services de sécurité intérieure), soit, dans la majorité des cas, des fabricants d'équipements (OEMs) incorporant dans leurs produits les composants d'Amplification vendus par le Groupe et qui sont ensuite fournis par ces fabricants à des entités gouvernementales. Les activités d'Amplification sont ainsi par nature dépendantes de la commande publique et des lois de programmation militaire et, plus généralement, des budgets et dépenses étatiques. De la même manière, certains produits de Détection et d'Imagerie (dans une moindre proportion que pour les activités d'Amplification), tels que certaines caméras (notamment de détection de produits chimiques, de radiations ou de menaces de gaz spécifiques), sont destinés à des utilisateurs finaux évoluant dans le secteur de la défense, et dépendent également dans cette mesure de la commande publique.

Les produits pour lesquels les clients du Groupe sont des entités gouvernementales, utilisateurs finaux des équipements incorporant les composants du Groupe, représentent une part limitée de son chiffre d'affaires et comprennent principalement des produits de détection et d'imagerie fournis à des entités publiques de recherche aérospatiale (par exemple NASA ou Agence spatiale européenne), des produits d'amplification électronique et certains produits d'amplification de la lumière fournis directement à la Direction générale de l'Armement en France.

Sur ces marchés liés au secteur de la défense, les dépenses publiques font l'objet d'arbitrages dépendant en particulier de l'environnement géopolitique et de considérations liées à la rationalisation budgétaire, et ont tendance à fluctuer d'une année sur l'autre. Ces contraintes, qui pèsent de façon directe ou indirecte sur les clients du Groupe (qu'il s'agisse d'entités gouvernementales ou d'OEMs qui fournissent ces entités), peuvent engendrer des retards dans l'attribution des commandes, des réductions ou annulations de celles-ci, voire une réduction de la taille du marché sur lequel le Groupe opère. Une réduction des dépenses budgétaires globales pourrait par ailleurs entraîner une réduction des programmes de financement public de recherche et développement, dont le Groupe bénéficie pour certaines de ses activités de recherche et développement, et qui se matérialisent par des subventions ou des crédits d'impôt recherche (tant en France qu'à l'étranger), et qui pourrait alors impacter le développement de nouveaux produits par le Groupe. En outre, les programmes de dépenses gouvernementales, bien qu'ils soient préalablement approuvés, sont généralement soumis à des règles anti-déficit et à des révisions et ajustements annuels et peuvent donc être annulés à tout moment (à titre d'exemple, les dépenses de défense aux Etats-Unis ont enregistré une diminution au début des années 2010). La survenance de tels événements, comme la diminution ou stagnation des dépenses gouvernementales liées à la défense, entraînerait notamment une réduction de la demande pour les produits vendus par le Groupe, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives. En outre, les processus de décision budgétaire des gouvernements peuvent être longs et un certain délai peut s'écouler entre la prise de décision budgétaire concernant un certain programme ou projet de défense et la conclusion ou l'attribution des contrats qui y sont relatifs (notamment du fait des procédures de mises en concurrence ou encore des négociations parfois complexes).

Bien que le contexte mondial actuel, marqué notamment par la guerre entre la Russie et l'Ukraine et le conflit entre Israël et l'organisation terroriste Hamas, ainsi que l'accroissement des tensions géopolitiques globales, soit favorable à une croissance de la demande en équipements militaires de la part des gouvernements et à une augmentation des budgets de défense (à titre d'exemple, le budget des armées en France est passé de 37,9 milliards d'euros en 2020 à 47,2 milliards d'euros en 2024, l'objectif annoncé par le gouvernement étant de porter ce budget à 2% du PIB en 2024), il n'existe aucune assurance que ces niveaux seront maintenus ou continueront d'augmenter à l'avenir ou que les objectifs annoncés soient tenus. Enfin, bien que l'un des axes de la stratégie du Groupe consiste à poursuivre l'élargissement de son portefeuille de produits dédiés aux activités commerciales, le chiffre d'affaires du Groupe reste majoritairement lié au secteur de la défense, accentuant ainsi les risques liés à la dépendance directe ou indirecte du Groupe à l'égard des commandes publiques.

En outre, les projets gouvernementaux liés à la défense et à la sécurité sont soumis, pour leur financement, à la législation sur les marchés publics, qui est déterminée par des règles et législations internationales, européennes et nationales applicables ainsi que par l'Organisation Mondiale du Commerce. La législation sur les marchés publics impose généralement aux entités publiques, aux entités adjudicatrices sectorielles et aux concédants d'attribuer les marchés et les concessions dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres transparente et non discriminatoire, en fonction de certains seuils, soit au niveau national, soit au niveau européen. Toute évolution de ces législations et règles applicables pourrait impacter les commandes passées par les gouvernements ou les OEMs auprès du Groupe, et avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

En outre, toute perturbation ou détérioration importante des relations du Groupe avec les entités gouvernementales, conduisant à une diminution des commandes ou de la possibilité pour le Groupe de participer à des appels d'offres, réduirait de manière significative le chiffre d'affaires du Groupe et aurait un impact négatif sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives. Le Groupe exerce ses activités sur des marchés concurrentiels, et les entités gouvernementales peuvent choisir de faire appel à d'autres acteurs que le Groupe, par exemple dans le cadre d'appels d'offres concurrentiels, ou autrement, en raison des efforts continus des concurrents du Groupe pour développer leurs relations avec ces clients.

3.1.4 Risques liés aux évolutions technologiques et à l'innovation

Le Groupe évolue sur des marchés où la concurrence est caractérisée par des développements technologiques constants. Le succès du Groupe dépend donc de sa capacité à concevoir, développer et commercialiser en temps utile et de manière rentable, de nouveaux produits, et à améliorer les produits existants, afin de les adapter au mieux aux besoins des clients. Le développement d'innovations et d'améliorations pourrait être d'autant plus difficile que de nombreux produits du Groupe sont à la pointe des technologies existantes, ce qui l'oblige à développer des produits plus sophistiqués et/ou technologiquement avancés qui ouvrent de nouvelles voies et, par conséquent, à supporter un risque accru de défauts, de pannes ou dysfonctionnements de ces produits. Par ailleurs, une partie importante de la technologie sous-jacente ou des produits du Groupe pourrait devenir obsolète si le Groupe ne parvenait pas à développer les mises à jour nécessaires en temps voulu. Le cas échéant, l'obsolescence de certains de ses produits en stock pourrait conduire le Groupe à déprécier les stocks concernés, ce qui aurait un impact sur ses charges opérationnelles.

Afin de maintenir sa position sur le marché, et ce d'autant plus dans le cadre de sa stratégie d'élargissement de son portefeuille de produits, le Groupe doit notamment être en capacité d'effectuer des prévisions précises de l'évolution du marché et de la demande des clients, mettre en place des partenariats et des accords de co-développement ainsi que réaliser des investissements suffisants dans son activité de recherche et développement, conduisant notamment à des besoins de financements significatifs, en raison de changements dans la technologie et les normes industrielles ou en raison d'actions entreprises par des concurrents. Enfin, des concurrents nouveaux ou existants peuvent également développer de nouvelles technologies qui pourraient avoir un effet négatif sur la demande pour les produits du Groupe ou, dans le cas où les produits ne seraient pas développés dans les délais initialement envisagés par le Groupe, il pourrait perdre son avance technologique par rapport à ses concurrents. Ces prévisions et décisions d'investissement sont sujettes à des facteurs hors de contrôle du Groupe, en particulier en raison des longs cycles de développement des produits et de leurs améliorations.

Les procédés de développement et de fabrication des produits du Groupe peuvent être longs et coûteux et rien ne garantit que le Groupe disposera de ressources suffisantes pour réaliser les investissements dans la recherche et le développement nécessaire afin de maintenir ses capacités technologiques actuelles. Les nouveaux produits développés par le Groupe pourraient également ne pas être acceptés par le marché ou ne pas répondre correctement aux attentes des clients, ou bien des produits ou des technologies développés par des concurrents du Groupe pourraient rendre les nouveaux produits développés par le Groupe obsolètes ou non compétitifs. En raison de la nature complexe et avancée de

sa technologie et de ses produits, il pourrait être confronté à des défis technologiques survenant aux différents stades du développement et de la fabrication de nouveaux produits, ou rencontrer des difficultés pour financer les investissements nécessaires au développement ou à l'amélioration de nouveaux produits, ce qui pourrait entraîner, par exemple, des augmentations de coûts, des problèmes de qualité ou des retards de livraison.

La survenance de tels évènements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

3.1.5 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue sur un marché concurrentiel où sa capacité à développer de nouveaux produits et améliorer ses produits existants pour répondre aux besoins de ses clients est essentielle au développement de ses activités. L'expansion des concurrents existants, la consolidation de ces derniers et l'arrivée de nouveaux acteurs sur l'un des marchés du Groupe pourraient rendre difficile la croissance des parts de marché du Groupe, le maintien de ses positions concurrentielles existantes ou l'accès à de nouveaux marchés.

Dans ce cadre, le Groupe fait face à la concurrence d'acteurs internationaux établis, dont certains sont des émetteurs cotés en bourse (en particulier les sociétés L3Harris et Elbit Systems, pour les activités d'Amplification, et Teledyne, Hamamatsu et Mirion Technologies, pour les activités de Détection et d'Imagerie), en mesure de développer des produits innovants et à la pointe de la technologie, en s'appuyant sur leurs capacités de recherche et développement et de production ainsi que sur la reconnaissance dont ils bénéficient sur le marché. Ces concurrents pourraient parvenir à améliorer la qualité et la technologie de leurs produits ou développer de nouvelles technologies anticipant les attentes des clients du Groupe, ce qui aurait pour conséquence un accroissement de la pression concurrentielle sur le Groupe et pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, les marchés de la Détection et de l'Imagerie sur lesquels le Groupe opère et vers lesquels il entend accroître son développement dans le cadre de sa stratégie d'élargissement de son portefeuille, voient l'émergence progressive d'acteurs asiatiques qui pourraient être en mesure de développer dans le temps des solutions technologiques suffisamment avancées, (en particulier en matière de caméras infrarouges et/ou ultraviolettes pour concurrencer les acteurs déjà établis, en ce compris le Groupe). L'émergence et le renforcement de la concurrence de la part de ces acteurs, qui bénéficient généralement de structures de coûts moins élevés pourrait entraîner une pression à la baisse sur les prix des produits, voire une accélération des évolutions technologiques sur ces marchés, et soumettre le Groupe à une pression accrue afin de maintenir sa rentabilité et de rester compétitif.

Cette concurrence oblige le Groupe à fournir des efforts constants en matière de compétitivité afin de convaincre ses clients de la qualité et de la valeur ajoutée de ses produits et services. Le Groupe est également tenu de développer régulièrement de nouveaux produits et améliorer constamment ses produits existants afin de maintenir ou améliorer sa position concurrentielle. En dépit de ces efforts, si les clients du Groupe ne discernaient pas la qualité et la valeur ajoutée de ses offres, notamment par rapport à celles de ses concurrents, ou si celles-ci ne correspondaient pas ou plus à leurs attentes, l'activité du Groupe et ses résultats financiers pourraient en être significativement affectés.

En outre, certains concurrents du Groupe dans le secteur de la défense et de la sécurité, en particulier les OEMs établis aux États-Unis, bénéficient de programmes de développement nationaux pouvant leur donner un avantage concurrentiel dans certains cas par rapport aux entités du Groupe localisées en dehors des États-Unis. En particulier, le programme américain de ventes d'équipements militaires à l'étranger (« *Foreign Military Sales* » ou « FMS ») du ministère de la défense (« *Department of Defence* » ou DoD »), a pour objectif de faciliter les ventes d'armes et d'équipements de défense américains aux gouvernements étrangers en permettant à ces derniers de s'approvisionner par l'intermédiaire du DoD plutôt que directement auprès des fabricants. L'approvisionnement par l'intermédiaire du DoD permet notamment aux acheteurs de bénéficier de coûts unitaires moins élevés grâce à la mise en commun des achats du DoD auprès des fabricants, de bénéficier de standards de

service élevés ainsi que d'entretenir des relations de long terme avec l'armée américaine. Dans certains cas, les États-Unis fournissent également un financement aux fabricants pour soutenir des projets spécifiques. Les acheteurs bénéficiant de ces programmes peuvent également bénéficier des financements particuliers fournis par les États-Unis en soutien à l'achat d'armes et d'équipements de défense américains par des pays étrangers. En facilitant les achats étrangers dans les programmes d'armement américains, les FMS et les options de financement connexes génèrent ainsi des ventes et soutiennent la recherche et développement et la production locale, ce dont profitent certains concurrents du Groupe.

Ces différentes formes de pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande pour les produits et services du Groupe par rapport à ceux de ses concurrents et le contraindre à engager des investissements importants afin d'augmenter le niveau de qualité des produits et services proposés attendu par ses clients ou conduire à une pression sur les prix, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

3.2 Risques liés aux activités du Groupe

3.2.1 Risques liés à l'espionnage industriel et à la fuite de données*

Le Groupe offre à ses clients des produits à haute valeur ajoutée technologique, reposant principalement sur l'utilisation de savoir-faire et de technologies de pointe qu'il développe. Le Groupe est par conséquent exposé à un risque élevé d'espionnage et de vol d'informations confidentielles, par des tiers ou par ses employés, concernant ses technologies et son savoir-faire, lui imposant de maintenir un niveau de vigilance élevé, notamment via une sensibilisation accrue de ses salariés aux problématiques de sécurité et cybersécurité et par la mise en place de mesures renforcées de protection de l'information, notamment en ce qui concerne les données numériques.

En outre, dans la mesure où certains produits vendus par le Groupe sont destinés au secteur de la défense et de la sécurité, le Groupe pourrait être amené à détenir des données hautement confidentielles fournies dans le cadre du développement de ces produits, dont certaines peuvent être classifiées par les gouvernements respectifs auxquels sont fournis ces produits.

Bien que l'avantage concurrentiel des produits du Groupe réside dans son savoir-faire, le vol de données stratégiques ou technologiques permettrait à des concurrents déjà établis d'acquérir des éléments de connaissance sur des technologies susceptibles de mettre en péril le positionnement et l'avantage concurrentiel du Groupe ou la souveraineté de ses clients directs ou indirects, notamment gouvernementaux, ce qui pourrait conduire à des sanctions (y compris pénales), une atteinte à sa réputation, des pertes de parts de marché voire l'interruption des relations contractuelles par certains clients du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

3.2.2 Risques liés aux relations avec les clients*

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, les dix clients les plus importants du Groupe en termes de chiffre d'affaires ont représenté 57% et 62% de son chiffre d'affaires respectivement et son client le plus important, Theon International, lié à l'activité Amplification, a représenté 36% de son chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et 21% au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 (et 26% en moyenne au titre des trois derniers exercices). Pour l'activité Détection et Imagerie (où la clientèle du Groupe est davantage fragmentée), le client le plus important a représenté 3% du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Bien que le Groupe entretienne généralement des relations commerciales de longue durée avec ses principaux clients (à titre d'exemple, 17 ans avec son client le plus important et une durée moyenne de 21 ans avec ses dix principaux clients), il n'est cependant pas en mesure de garantir que celles-ci, de même que celles avec ses autres clients existants ou à venir, seront effectivement renouvelées. Le Groupe ne peut de surcroît garantir que les conditions d'un tel renouvellement, contractuel ou par le

biais de nouveaux contrats, seront favorables. De plus, certains de ces contrats ou relations commerciales pourraient être interrompus dans certains cas, notamment en cas de non-respect de ses engagements par le Groupe.

Ainsi, la perte d'un ou de plusieurs des clients ou contrats principaux du Groupe (en cas de non renouvellement ou de résiliation anticipée par exemple), une réduction significative des commandes pour ces clients, un changement substantiel des conditions régissant ses relations commerciales avec eux, une concentration des acteurs du secteur dans lequel ils évoluent réduisant le nombre de clients finaux du Groupe ou encore la défaillance d'un ou plusieurs de ses clients pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

En outre, une partie, même si elle est limitée, du chiffre d'affaires du Groupe a pu être liée et pourrait à l'avenir être liée à des grands contrats, pluriannuels, dont la structure et la durée peuvent ajouter des contraintes et de la complexité. Lorsque ces contrats sont conclus sur la base d'un prix de vente fixe et forfaitaire, leur durée et leur coût réels de développement et de réalisation sont susceptibles d'être significativement plus élevés qu'estimé en phase d'offre, pouvant affecter les marges et le résultat du Groupe et avoir un impact négatif sur ses résultats et sa situation financière. En outre, en cas de non-respect des obligations mises à sa charge ou du calendrier de livraison ou de développement prévu, les clients peuvent parfois exiger le paiement de pénalités, voire procéder à la résiliation du contrat.

Ces grands contrats pourraient par ailleurs se traduire par des pics d'activité pour le Groupe, ayant pour effet une augmentation significative du chiffre d'affaires sur un exercice, qui ne se renouvelerait pas lors des exercices suivants. En conséquence, les résultats du Groupe pourraient présenter des variations importantes à la hausse ou à la baisse entre différents exercices et les comparaisons des résultats du Groupe d'une période à une autre ne sont pas nécessairement représentatives de la tendance des résultats futurs du Groupe. En outre, ces grands projets pourraient être décalés dans le temps, voire, dans certains cas, ne pas être réalisés, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3.2.3 Risques liés à la cybercriminalité et à une éventuelle défaillance des systèmes informatiques du Groupe*

Le Groupe s'appuie sur ses systèmes d'information pour assurer la conduite de ses activités (notamment pour les procédures de production et de développement, le suivi et la facturation de ses produits, la communication avec ses clients, la gestion de son personnel et la fourniture des informations nécessaires aux différents responsables opérationnels pour la prise de décisions). Ces systèmes et réseaux informatiques, ainsi que les systèmes connexes, sont essentiels au fonctionnement des activités du Groupe et à sa capacité à mener à bien ses opérations et la gestion de son activité est ainsi de plus en plus dépendante des systèmes d'information. Malgré une politique de renforcement continu de la résilience et de la sécurisation des systèmes d'information et des infrastructures informatiques grâce auxquels le Groupe opère, tout évènement affectant ces systèmes tels qu'une panne ou une interruption résultant d'un incident, d'un virus informatique, d'une attaque informatique ou de toute autre cause, pourrait avoir un effet négatif sur la conduite de ses activités et sa réputation. En effet, de tels évènements pourraient provoquer des ruptures dans la continuité des opérations du Groupe en occasionnant par exemple la perte de connexion dans les plateformes d'échanges entre réseaux internes et externes, une indisponibilité plus ou moins prolongée des systèmes d'information opérationnels nécessaires à la production ou encore porter atteinte à la confidentialité et à l'intégrité de données qui sont hébergées ou en transit dans les systèmes d'information du Groupe (perte, destruction, vol ou corruption ; voir également le paragraphe 3.2.1. « *Risques liés à l'espionnage industriel et à la fuite de données* » du présent document d'enregistrement).

Tout incident affectant les systèmes d'information du Groupe ou tout dysfonctionnement des mesures de sécurité, présente un risque d'accès non autorisé, de vol, de destruction ou d'utilisation abusive des données et des informations commerciales ou personnelles sensibles qui y sont hébergées, y compris des informations sur la propriété intellectuelle ou la stratégie commerciale ou celles des clients du

Groupe. Le Groupe ne peut pas garantir qu'une telle défaillance de ses systèmes informatiques ou son incapacité à empêcher une compromission de ses systèmes informatiques ne se réalisera pas à l'avenir. Toute cyber-attaque, violation ou toute autre perturbation qui viendrait à interrompre les activités du Groupe ou celles de ses clients et partenaires, impacter sa production, entraîner le vol ou la destruction d'éléments de propriété intellectuelle et de secrets commerciaux, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe mais aussi sur sa réputation, ses relations avec ses clients et entraîner des poursuites, notamment en cas de violation des lois sur la protection de la vie privée.

Par ailleurs, même si le Groupe externalise la fourniture de certains de ses systèmes d'information afin d'optimiser la gestion de ses ressources et améliorer l'efficacité de son infrastructure informatique, il ne peut garantir que celle-ci sera adéquate ou présentera un niveau de sophistication propre à assurer la continuité de ces systèmes à l'avenir. Il s'appuie ainsi sur la qualité du travail de ses prestataires de services et est donc, en dépit du soin apporté à la sélection de ces partenaires, exposé au risque de défaillance de leur part dans la réalisation de leurs obligations.

Le Groupe doit également compter sur les mesures de prévention mises en place par ses clients, fournisseurs, vendeurs ou d'autres tiers pour minimiser l'impact des menaces à la sécurité informatique. Ces tiers peuvent avoir différents niveaux d'expertise et de protection en matière de cybersécurité, et leurs relations avec des contractants gouvernementaux peuvent augmenter leur probabilité de faire l'objet de cyberattaques.

La surveillance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe et sa réputation.

3.2.4 Risques liés à la chaîne d'approvisionnement*

La capacité du Groupe à s'appuyer sur une chaîne d'approvisionnement non interrompue et compétitive est essentielle pour maintenir une capacité de production permettant de répondre à la demande et aux attentes de ses clients. Le Groupe peut être confronté à des perturbations ou des retards dans sa chaîne d'approvisionnement, notamment pour la réception de certains composants et matières premières nécessaires à son activité, résultant d'événements individuels ou globaux, tels que la fermeture des installations des fournisseurs en raison de mouvements sociaux, de défaillance financière ou d'événements macroéconomiques, de pannes ou de catastrophes naturelles ou d'événements climatiques extrêmes et de crises sanitaires telles que la pandémie de Covid-19.

Le Groupe fait appel à de nombreux fournisseurs de matières premières et de composants et les dix premiers fournisseurs du Groupe représentaient 26,8% de ses approvisionnements au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement auprès de ces fournisseurs pourraient impacter ou retarder de manière significative la capacité de production du Groupe ou l'obliger à maintenir des stocks à des niveaux plus élevés que le niveau optimal anticipé. Pour un certain nombre de composants et de matières premières essentiels à ses processus de fabrication (en particulier les pavés de fibres, les capteurs CMOS, les capteurs micro-bolomètres, le verre, les métaux exotiques, les scintillateurs optiques, etc.), le Groupe dispose d'une flexibilité restreinte pour changer de fournisseur, dans la mesure où il s'approvisionne auprès d'un nombre limité de fournisseurs et que, dans une logique d'optimisation des coûts de développement, les solutions de ces fournisseurs sont spécifiquement adaptées aux besoins du Groupe. Dans un tel cas, il se peut que le Groupe ne soit pas toujours en mesure d'identifier en temps voulu, voire ne puisse identifier, des alternatives d'approvisionnement et de livraison économiquement viables. Le risque de perturbations pourrait être accru pour certains fournisseurs ou sous-traitants compte tenu des risques géopolitiques relatifs à leur pays d'origine.

Ainsi, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs significatifs ou d'un fournisseur exclusif, y compris à la suite de mouvements sociaux, de ruptures de stock imprévues, de défauts de qualité, de restrictions d'export ou de sanctions et, plus généralement, toute perturbation dans l'approvisionnement pourraient altérer les capacités de production du Groupe ou entraîner des coûts supplémentaires ayant une incidence défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son patrimoine et ses

perspectives. Les produits du Groupe nécessitent en particulier des volumes importants de semi-conducteurs ou de composants qui incorporent des semi-conducteurs. Les activités du Groupe pourraient être touchées par des pénuries ou des retards d'approvisionnement en semi-conducteurs, impactant significativement le Groupe ou ses fournisseurs, dans la mesure où ces pénuries ou retards pourraient entraîner un ralentissement ou un arrêt de la capacité de production du Groupe ou impacter sa capacité à livrer ses produits dans les délais impartis ou obliger le Groupe ou ses fournisseurs à payer des tarifs plus onéreux pour continuer à avoir accès aux semi-conducteurs. Une pénurie mondiale de semi-conducteurs a été observée de 2021 à début 2023, ayant impacté significativement un certain nombre de secteurs industriels, dont celui dans lequel le Groupe opère, dans la mesure où les composants électroniques utilisés par le Groupe incluent des semi-conducteurs. Le Groupe a ainsi dû temporairement avoir recours à des sources alternatives d'approvisionnement en composants électroniques, plus coûteuses, ce qui a eu un impact sur ses coûts de production. Afin de sécuriser ses approvisionnements auprès de ces sources alternatives, le Groupe a par ailleurs accepté de payer comptant les achats concernés. En outre, l'utilisation de composants alternatifs a contraint le Groupe à *re-designer* certains de ses produits, afin de les adapter aux caractéristiques de ces composants.

Par ailleurs, le Groupe peut, pour un nombre limité de services et produits fournis à ses clients, faire appel à des sous-traitants agissant au nom et pour le compte du Groupe qui demeure responsable des prestations exécutées par ces sous-traitants. Dans le cadre de ces activités de sous-traitance, le Groupe est exposé au risque lié à la gestion de ces sous-traitants et au risque que ces derniers ne réalisent pas leur mission de façon satisfaisante, conformément aux réglementations applicables, ou dans les temps impartis. Une telle situation pourrait mettre en cause la capacité du Groupe à tenir ses engagements, à respecter les réglementations applicables, à satisfaire les attentes de ses clients, ou conduire à une mise en cause de sa responsabilité, ce qui serait susceptible de nuire à sa réputation et d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

3.2.5 Risques liés à la réputation du Groupe*

La réputation du Groupe est un élément essentiel dans la présentation de son offre de produits au marché et permet de fidéliser ses clients existants et d'en conquérir de nouveaux. La réputation du Groupe est d'autant plus sensible qu'il opère dans des marchés de niche où les clients sont peu nombreux et où la marque fournisseur joue un rôle important dans la décision d'achat. Par ailleurs, le Groupe opère dans des domaines d'activité soumis à un risque de forte exposition médiatique (notamment le secteur de la défense, le secteur spatial ou le secteur du nucléaire).

Le succès du Groupe au cours des dernières années est largement lié à sa réputation en tant qu'entreprise figurant parmi les leaders du marché fournissant une large gamme de produits fiables et incorporant un degré d'expertise élevé. Cette réputation a permis de consolider la position du Groupe auprès de ses clients et a contribué fortement à son développement.

Bien que le Groupe contrôle étroitement la qualité de ses produits, il ne peut garantir qu'il ne rencontrera pas dans certains secteurs d'activités et/ou zones géographiques des difficultés liées à la qualité ou la fiabilité de ses produits ou plus généralement à sa capacité à fournir le niveau de qualité attendu par ses clients. Par ailleurs, les produits vendus par le Groupe destinés au secteur de la défense pourraient être utilisés sur des théâtres d'opérations, l'exposant à un risque d'exposition médiatique et réputationnel accru. En outre, le Groupe produit des composants essentiels (tels que les détecteurs de neutrons et de gammas) pour la sûreté et le contrôle des réacteurs dans le secteur du nucléaire et toute défaillance de ces produits pourraient avoir des conséquences importantes pour ses clients et engendrer un traitement médiatique défavorable pour le Groupe. La survenance de tels événements, en particulier en cas de traitement médiatique d'ampleur, pourrait affecter fortement la réputation du Groupe, notamment auprès de ses clients, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

3.2.6 Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, notamment les acquisitions et leur intégration*

En complément de sa croissance organique, le Groupe s'est développé depuis son acquisition par HLD en 2021 par le biais de nombreuses acquisitions, afin de diversifier davantage son portefeuille de produits et d'augmenter la taille des marchés sur lesquels il opère. Depuis décembre 2022, le Groupe a ainsi acquis quatre sociétés, à savoir Xenics (spécialiste de l'imagerie infrarouge), Proxivision (spécialiste des capteurs et caméras ultraviolets), Telops (spécialiste de l'imagerie hyperspectrale et infrarouge) et El-Mul (spécialiste dans la détection d'ions et d'électrons), qui ont contribué significativement à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Groupe entend encore poursuivre son développement et poursuivre l'élargissement de son portefeuille de produits et de ses marchés grâce à l'acquisition de sociétés qui correspondent à ses critères stratégiques et financiers. A la date du présent document d'enregistrement, le Groupe finalise l'acquisition d'un acteur européen du marché du Nucléaire, qui reste soumise à l'obtention des autorisations requises de l'autorité compétente.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le Groupe peut notamment rencontrer les difficultés suivantes :

- l'identification de cibles appropriées, en ligne avec la stratégie de croissance externe du Groupe, pourrait s'avérer difficile ;
- compte tenu du secteur d'activité du Groupe, l'acquisition de cibles à l'étranger pourrait être retardée voire empêchée en application des règles de contrôle des investissements étrangers locales, ou l'application de ces règles pourrait conditionner l'acquisition de la cible à la prise d'engagements par le Groupe vis-à-vis des autorités concernées susceptibles de contraindre la mise en œuvre de la stratégie de développement initialement envisagée par le Groupe ;
- l'intégration de nouvelles sociétés pourrait engendrer des coûts substantiels, ainsi que des retards ou d'autres difficultés d'ordre financier et opérationnel ;
- les synergies financières et opérationnelles attendues pourraient prendre plus de temps que prévu, voire ne pas se réaliser en tout ou partie ;
- les acquisitions pourraient nécessiter une attention accrue des dirigeants du Groupe au détriment de la gestion de ses autres activités ;
- les acquisitions peuvent déclencher des clauses de changement de contrôle dans les contrats auxquels la société cible est partie ;
- le Groupe pourrait être contraint de s'endetter afin de financer ces acquisitions, ce qui aurait notamment pour conséquence d'augmenter les charges d'intérêt et d'impacter le niveau de trésorerie du Groupe (voir la section 3.3.3 « *Risques liés à l'endettement du Groupe et aux clauses restrictives des contrats de financement* » du présent document d'enregistrement) ;
- les hypothèses avancées dans le plan d'affaires des sociétés acquises pourraient s'avérer incorrectes, notamment en matière de synergies et performances ;
- les acquisitions effectuées pourraient conduire le Groupe à supporter des passifs plus importants que ceux évalués lors de la phase de due diligence d'acquisition ;
- le Groupe pourrait être contraint de céder ou limiter la croissance externe de certaines entreprises afin d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à ces acquisitions, notamment en matière de droit de la concurrence ;
- l'acquisition d'une nouvelle société pourrait s'accompagner de la perte de certains employés et contrats clés de la cible ;
- l'acquisition de nouvelles sociétés, notamment étrangères, pourrait générer des contraintes juridiques imprévues ; et

- le Groupe pourrait ultérieurement faire face à des dépréciations liées aux écarts d’acquisitions (« Goodwill » – voir la section 3.3.4 « *Risques liés au goodwill* » du présent document d’enregistrement).

De manière générale, les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ainsi ne pas se concrétiser dans les délais et aux niveaux attendus, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

3.2.7 Risques liés à la distribution

Dans le cadre de ses activités le Groupe utilise les services de distributeurs et de représentants qui sont des acteurs clefs pour promouvoir ou distribuer les produits du Groupe aux clients. Ainsi, les activités du Groupe sont exposées à tout évènement qui pourrait avoir pour conséquence un arrêt de l’activité des distributeurs et représentants, parmi lesquels la conformité avec les accords nationaux, la réglementation nationale, le risque de corruption et de trafic d’influence ou encore le durcissement du régime des exportations (voir le paragraphe 3.1.2 « *Risques liés aux restrictions de vente et d’exportation et au contrôle de la marchandise* » du présent document d’enregistrement). Toute interruption dans le réseau de distribution et de représentants du Groupe pourrait affecter sa capacité à commercialiser ses produits ou porter atteinte à sa réputation, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives. Par ailleurs, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée du fait des agissements de ses distributeurs et représentants, notamment au regard du risque de corruption et de trafic d’influence.

3.2.8 Risques liés aux coûts et à la fourniture de matières premières et composants

Les activités industrielles du Groupe sont consommatrices de matières premières et composants, notamment certains métaux exotiques (le gallium par exemple), le verre et les matériaux optiques (pavés de fibres⁴ notamment) et les capteurs (tels que CMOS⁵ ou microbolomètres). Au total, le montant des achats de matières premières et de composants du Groupe a représenté 21% de son chiffre d’affaires consolidé au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Groupe conclut avec ses fournisseurs des contrats d’approvisionnement pour des périodes allant généralement de 12 à 36 mois, et pour lesquels les prix d’achat sont fixés lors de la conclusion du contrat et pour la durée de celui-ci.

Le Groupe conclut par ailleurs ses contrats commerciaux avec ses clients après une première phase d’appel d’offres, à l’issue de laquelle sa proposition technique et financière est transmise au client potentiel. Après cette phase d’appel d’offres, des phases de qualification et de sélection sont menées par le client, permettant notamment d’éprouver la qualité des produits du Groupe et sa capacité à délivrer les volumes requis. Si ces différentes phases (qui peuvent ainsi durer, de l’appel d’offres à la signature du contrat, au minimum deux ans) sont concluantes, le contrat d’approvisionnement est conclu avec le client. Dans la mesure où le prix final du produit indiqué par le Groupe lors de l’appel d’offres l’engage dans le cadre du contrat d’approvisionnement, celui-ci est ainsi exposé au risque d’une augmentation du coût des matières premières et des composants nécessaires à la fabrication du produit, entre la phase d’appel d’offres et l’exécution du contrat d’approvisionnement, qui ne pourrait être répercutée sur le prix de vente convenu. Si le Groupe n’était pas en mesure d’anticiper correctement l’évolution du coût des matières premières et des composants entre la phase d’appel d’offres et la conclusion du contrat avec son client, sa marge pourrait se trouver réduite d’autant et sa rentabilité pourrait ainsi être significativement impactée.

Bien que le Groupe intègre, dans certains contrats commerciaux, des clauses de révision du prix prenant notamment en compte, directement ou indirectement, l’évolution du coût des matières premières et des composants, la plupart de ces contrats commerciaux (en général des contrats-cadres, conclus pour une

⁴ Le pavé de fibre est un objet en verre permettant, dans une caméra, de déporter une image d’un plan A à un plan B.

⁵ Un *Complementary Metal-Oxide-Semiconductor* permet de convertir le rayonnement électromagnétique en signal électrique, sur la base duquel peut être obtenue une image numérique.

période de 2 à 5 ans, avec des commandes d'une durée de 3 à 12 mois, pour l'activité Amplification ; et des commandes avec application des conditions générales de vente du Groupe, pour des durées de 6 à 24 mois, pour l'activité Détection et Imagerie) en restent dépourvus. La répercussion des hausses des coûts subis par le Groupe fait alors l'objet d'une négociation commerciale avec les clients à l'occasion du passage de commandes ultérieures ou de renouvellements de contrats et peut, en conséquence, être plus ou moins décalée dans le temps et n'être répercutée que partiellement, si elle peut l'être. Ainsi, toute hausse importante du prix des matières premières et composants utilisés par le Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3.2.9 Risques liés à l'exploitation de sites industriels

Le Groupe dispose de dix sites de production et de recherche et développement dont deux situés en France, deux aux États-Unis, un au Canada, un en Belgique, un aux Pays-Bas, un en Allemagne, un en Israël et un à Singapour.

Les processus de production du Groupe se caractérisent par d'importants coûts fixes de production. Des interruptions prolongées de l'approvisionnement en énergie ou en matériaux nécessaires à l'alimentation des machines et équipements ou des bris de machines pourraient entraîner l'arrêt de l'outil de production.

Le Groupe utilise par ailleurs dans ses processus industriels de production des machines et équipements lourds et potentiellement dangereux, ce qui présente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et de potentielles atteintes à l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux. Si de tels incidents se produisaient, ils seraient susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de l'activité du Groupe et pourraient en outre engendrer des dommages ou la destruction totale ou partielle des installations, provoquer des pollutions environnementales et, dans les cas les plus graves, causer des préjudices corporels, voire le décès de salariés du Groupe ou de riverains. De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre par d'éventuelles victimes en réparation des préjudices subis et/ou entraîner l'application de pénalités ou de sanctions, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

En outre, le Groupe pourrait faire face à des interruptions imprévues des activités sur ses sites de production, par exemple à la suite d'erreurs humaines, de défaillances d'équipements, de mouvements sociaux, d'actes de malveillance ou de terrorisme (en particulier au regard de certaines activités du Groupe liées au secteur de la défense) ou encore d'avaries. Par ailleurs, certains sites du Groupe pourraient être sujets à la survenance de catastrophes naturelles comme des inondations ou des feux.

Toute interruption dans le processus de production est susceptible d'empêcher le Groupe d'honorer des commandes ou livraisons, impactant son chiffre d'affaires tandis qu'il continuera à faire face aux coûts fixes d'exploitation de ses installations. Il pourrait en outre faire face à des pénalités contractuelles en cas de défaut de livraison et/ou à des investissements ou dépenses non programmés résultant de coûts de réparation, d'achat de nouvelles machines ou équipements, de mises en jeu de sa responsabilité et d'une augmentation significative du coût de ses polices d'assurance. Par ailleurs, certains composants produits par le Groupe, et qui sont des pièces essentielles à la fabrication de certains produits vendus par celui-ci (à titre d'exemple, la plupart des produits de l'activité Amplification ne peuvent être fabriqués sans l'utilisation de gallettes de micro-canaux, fabriquées par le Groupe sur son site de Brive-la-Gaillarde), pourraient, en cas d'interruption de leur production, être difficiles voire impossibles à remplacer ou substituer dans des délais rapides par le Groupe. De tels interruptions ou accidents sont susceptibles d'entraîner une perte de chiffre d'affaires et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Enfin, les sites industriels pourraient ne pas être suffisamment performants au regard des attentes et objectifs du Groupe, ce qui aurait pour conséquence une baisse de compétitivité de ce dernier et une incapacité le cas échéant à fabriquer les produits du Groupe répondant, en quantité et en qualité, à la demande de ses clients.

La survenance de ces événements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

3.2.10 Risques liés aux enjeux relatifs à la responsabilité sociétales des entreprises (RSE)

Le mouvement global vers une économie plus durable et responsable, ainsi que la législation et la réglementation accrues qui y sont liées, pourraient imposer des coûts importants au Groupe (notamment dans le cadre de ses processus de production) et à ses clients, notamment des coûts liés à la transition vers des sources d'énergie alternatives, à la surveillance de l'environnement, au respect des exigences en matière de permis et de rapports d'expert, à la défense contre des litiges et au paiement de pénalités financières liées au changement climatique, ainsi qu'à des enjeux sociaux. Les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales, accordent de plus en plus d'importance aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En effet, un nombre croissant de clients et partenaires commerciaux ou financiers du Groupe prennent en compte des facteurs de durabilité, en particulier environnementaux, lors de l'attribution d'un marché ou d'une commande ou par le biais de conditions de financement liées à la durabilité. Par ailleurs, compte tenu des secteurs d'activité (notamment le secteur de la défense ou le secteur du nucléaire) auxquels certaines activités du Groupe sont liées, susceptibles d'être perçus moins favorablement sur les questions ESG que certains autres secteurs, le Groupe pourrait devoir fournir des efforts et exposer des coûts plus importants en matière de politique ESG que des acteurs appartenant à d'autres industries, afin de répondre aux attentes de ses parties prenantes dans ce domaine.

Dans ce cadre, le Groupe souhaite aligner ses pratiques au cadre RSE établi par Ecovadis et, en suivant cette méthodologie conforme aux normes internationales, être classé médaille d'or fin 2025. Le Groupe ne peut cependant garantir qu'il l'obtiendra ou sera en mesure de la conserver.

Les coûts de mise en conformité avec les lois actuelles et futures, notamment de lutte contre le réchauffement climatique, peuvent avoir un impact négatif sur la situation financière du Groupe ainsi que sur celle de ses clients, réduisant ainsi la capacité de ces derniers à acheter les produits du Groupe.

En outre, si le Groupe ne parvient pas à se conformer aux lois et réglementations sur le changement climatique, ou en cas d'inadéquation de l'offre du Groupe et de ses engagements climatiques et sociaux aux attentes des parties prenantes, sa réputation pourrait être atteinte, d'autant plus que les entreprises sont soumises à une pression accrue de la part des parties prenantes sur les sujets ESG. En particulier, le renforcement à venir des exigences réglementaires (telles que les nouvelles exigences en vertu de la directive (UE) 2022/2464 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), qui s'appliquera au Groupe pour la première fois pour l'exercice 2024 en tant qu'entreprise admise à la cotation) et des attentes des investisseurs en matière d'informations extra-financières imposera au Groupe d'y consacrer des ressources financières, qui pourraient ne pas être en adéquation avec ces attentes. En outre, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en place des processus de reporting extra-financier, en termes de qualité des informations disponibles notamment. Cette augmentation des coûts et les attentes des parties prenantes liées au changement climatique et aux enjeux sociaux peuvent avoir un impact négatif sur la réputation, les activités, les perspectives, la situation financière et les résultats du Groupe.

3.3 Risques liés à la Société

3.3.1 Risques liés au recrutement et au maintien de salariés expérimentés et aux équipes de management*

Le succès du Groupe dépend dans une large mesure du maintien en fonction de ses dirigeants et de ses cadres et techniciens clés, ainsi que de sa capacité à continuer à attirer, conserver et fidéliser du personnel qualifié. Le manque de capital humain dû aux conditions très concurrentielles du marché du travail dans certaines régions pourrait avoir un impact sur la capacité du Groupe à fournir ses produits et services à forte valeur ajoutée. Le marché de la main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie spécialisée dans laquelle opère le Groupe est actuellement très compétitif et le développement de ses activités et le maintien de son positionnement concurrentiel dépend ainsi de la disponibilité d'une main-d'œuvre

technique hautement qualifiée. Par ailleurs, le manque de main d'œuvre qualifiée a pu, et pourrait à l'avenir, mener le Groupe à avoir recours à l'intérim de façon accrue.

Le Groupe est également doté de salariés expérimentés qui sont spécialisés dans leur domaine (notamment vision nocturne, détection d'ions, d'électrons et de photons, etc.) provenant d'un vivier de talents spécialisés en ingénierie qui est restreint. En outre, certaines activités du Groupe nécessitent des employés ayant un certain niveau d'habilitation de sécurité, pour lesquels la concurrence s'est accrue entre employeurs sur le marché du recrutement. Si ces employés très spécialisés quittaient le Groupe, il serait compliqué de les remplacer par une personne présentant le même degré de spécialisation et le Groupe pourrait subir, d'une part, la perte des connaissances et du savoir-faire de ces employés clés et, d'autre part, les conséquences de leur utilisation par les concurrents ayant le cas échéant recruté ces employés.

En outre, le développement des activités du Groupe requiert l'acquisition, le maintien et le renouvellement de compétences en adéquation avec les évolutions technologiques et les attentes du marché. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de trouver des candidats qualifiés, de former son personnel à ses solutions technologiques ou encore de recruter et former les dirigeants nécessaires au développement de ses activités. De plus, en période de forte croissance, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à recruter et conserver du personnel qualifié à des conditions économiques satisfaisantes pour le Groupe, du fait de la forte concurrence ayant cours sur le marché des ingénieurs spécialisés, ce qui constitue un risque de hausse des coûts salariaux, de baisse de la qualité des produits qu'il développe ou encore de perte de savoir-faire.

La perte des services d'un ou de plusieurs de ses employés clés ou son incapacité à attirer, conserver et fidéliser du personnel qualifié pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, le succès du Groupe dépend dans une large mesure de la continuité et des compétences de son équipe dirigeante actuelle. En cas d'accident, de maladie ou de départ de l'un ou plusieurs de ces dirigeants ou d'autres personnels clés, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement, ce qui pourrait affecter sa performance opérationnelle. Le Groupe n'a en particulier pas souscrit de police d'assurance de type « *assurance homme-clé* », qui lui permettrait d'être indemnisé en cas d'accident ou de départ de l'un ou plusieurs de ces dirigeants et personnes clés. Plus généralement, la concurrence pour le recrutement de cadres dirigeants est forte et le nombre de candidats qualifiés est limité. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de retenir les services de ses dirigeants ou personnels clés actuels ou, à l'avenir, attirer et garder des dirigeants et des salariés clés expérimentés. En outre, dans le cas où ses dirigeants ou d'autres salariés clés rejoindraient un concurrent ou créeraient une activité concurrente, le Groupe pourrait perdre des clients, une partie de son savoir-faire et des salariés clés qui les suivraient. Ces circonstances pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives et la réputation du Groupe.

3.3.2 Risques liés au contrôle des investissements étrangers

Le Groupe intervient dans certaines activités qui sont couvertes par la réglementation applicable aux investissements étrangers en France notamment au titre de la défense nationale. Du fait de ces activités, la Société et le Groupe rentrent dans le champ d'application des dispositions légales et réglementaires applicables aux investissements étrangers en France prévues par l'article L.151-3 du Code monétaire et financier et les articles R.151-1 et suivants du Code monétaire et financier.

En application de ces dispositions, l'approbation préalable du ministre chargé de l'économie est requise si un investisseur non européen dépasse, directement ou indirectement, 25 % des droits de vote des entités non cotées de droit français ou 10% des droits de vote d'une entité cotée de droit français à la suite de l'investissement ou, pour un investisseur non français ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), en cas d'acquisition du contrôle direct ou indirect, des entités françaises du Groupe.

Dans le cadre de cette procédure d'autorisation préalable, le Ministre de l'Economie est notamment en charge de vérifier que les conditions de l'opération envisagée préservent les intérêts nationaux ; il peut à cet égard assortir l'autorisation d'une telle opération d'une ou plusieurs conditions afin d'assurer la pérennité des activités concernées, des capacités industrielles, des capacités de recherche et développement ou des savoir-faire associés, voire, sur décision motivée, refuser une telle autorisation, notamment si les intérêts nationaux ne peuvent être préservés.

Toute opération effectuée en violation de ces dispositions est nulle ; elle est en outre susceptible d'une sanction pécuniaire. En conséquence, ces restrictions relatives à l'acquisition d'une participation substantielle dans le capital social de la Société ou le dépassement d'un certain seuil de participation peuvent restreindre certains investissements et donc limiter la demande et la liquidité des actions ordinaires de la Société.

En outre, des changements d'actionnariat du Groupe pourraient nécessiter l'obtention de l'approbation de diverses autorités nationales au titre du contrôle des investissements directs étrangers applicables dans les juridictions étrangères dans lesquelles le Groupe est implanté (notamment en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni).

Ces différentes législations et leurs évolutions pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et capitalistique et la réputation du Groupe

3.3.3 Risques liés à l'endettement du Groupe et aux clauses restrictives des contrats de financement

Au 31 décembre 2023, le montant total de l'endettement brut du Groupe s'élevait à 317,9 millions d'euros (voir la section 8.2.2 du présent document d'enregistrement).

L'endettement du Groupe peut avoir des conséquences négatives, telles que :

- exiger du Groupe qu'il consacre une part significative des flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles à la rémunération et au remboursement de sa dette, réduisant ainsi la capacité du Groupe à affecter les flux de trésorerie disponibles au financement de sa croissance organique, à la réalisation des investissements et aux autres besoins généraux de l'entreprise ;
- augmenter la vulnérabilité du Groupe au ralentissement de l'activité ou aux conditions économiques ;
- placer le Groupe dans une situation moins favorable par rapport à ses concurrents moins endettés par rapport à leur flux de trésorerie disponible ;
- limiter la flexibilité du Groupe pour planifier ou réagir aux changements de ses activités et des secteurs d'activités dans lesquels il opère ;
- limiter la capacité du Groupe à engager des investissements destinés à sa croissance (y compris des acquisitions dans le cadre de sa stratégie de croissance) ;
- limiter la capacité du Groupe à réaliser sa politique de croissance externe ; et
- limiter la capacité du Groupe et de ses filiales à emprunter des fonds supplémentaires ou à lever des capitaux à l'avenir, et augmenter les coûts de ces financements supplémentaires.

Par ailleurs, la capacité du Groupe à honorer ses obligations, à payer les intérêts au titre de ses emprunts ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourra être affectée par de nombreux facteurs (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.) dont certains sont indépendants du Groupe.

En cas d'insuffisance de liquidités afin d'assurer le service de sa dette, le Groupe pourrait être contraint de réduire ou de différer des acquisitions ou des investissements, de céder des actifs, de refinancer son endettement ou de rechercher des financements complémentaires. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, les différents instruments de financement du Groupe, tels que le Contrat de Crédits Senior ou son Émission Obligataire, imposent de se conformer à des engagements, notamment financiers, et des ratios spécifiques (voir le Chapitre 8 « *Trésorerie et capitaux du Groupe* » du présent document d'enregistrement). Ces engagements limitent, entre autres, la capacité du Groupe à, sous réserve d'exceptions usuelles pour ce type de financement :

- constituer des sûretés ;
- souscrire de l'endettement financier supplémentaire ;
- céder des actifs ;
- réaliser certaines fusions ; et
- procéder à un changement de la nature des activités du Groupe.

Les restrictions contenues dans les instruments de dette du Groupe pourraient affecter sa capacité à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, procéder à des acquisitions stratégiques, des investissements ou des partenariats, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées, pouvant, le cas échéant, autoriser les créanciers du Groupe à prononcer la déchéance du terme des financements concernés, entraînant leur remboursement immédiat, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

3.3.4 Risques liés aux *goodwill*

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition (*goodwill*) inscrits au bilan du Groupe s'élevaient à 174,3 millions d'euros (voir la note 16 des comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 inclus à la section 18.1.1 du présent document d'enregistrement). Le Groupe ne peut exclure que la survenance d'événements futurs soit susceptible d'entraîner une dépréciation des écarts d'acquisition (*goodwill*). En raison du montant important des écarts d'acquisition (*goodwill*) figurant dans son bilan, d'éventuelles dépréciations significatives pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées. Ces montants sont susceptibles de varier en fonction de certaines hypothèses, jugements et estimations sur lesquelles se fondent les tests de valeur, dont le taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital), le taux de croissance à l'infini et les flux de trésorerie attendus, qui dépendent de l'appréciation du contexte économique et financier (voir la note 16 des comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023).

3.4 Risques financiers

3.4.1 Risques liés au taux de change

Le Groupe opère à l'international et est exposé au risque de change résultant d'expositions à diverses devises, principalement vis-à-vis du dollar américain. Le risque de change découle des transactions commerciales futures et qu'une part de ses actifs et passifs, produits et charges, sont libellés et comptabilisés en devises autres que l'euro. En effet, pour l'exercice 2023, 24% des ventes du Groupe étaient en devises autres que l'euro (25% pour l'exercice 2022), dont 15% en dollars américains (100% pour l'exercice 2022). Par ailleurs, comme pour l'exercice 2022, la totalité de la dette financière était libellée en Euro pour l'exercice 2023.

Sur la base du périmètre réel du Groupe, le risque de change généré par les transactions commerciales est limité : les ventes des filiales européennes sont majoritairement libellées en Euros. Le Groupe a été exposé sur l'Euro (EUR)/Dollar américain (USD) sur ses filiales européennes pour un montant net de 13,9 millions d'euros équivalents à l'achat et sur le Dollar canadien (CAD)/USD sur sa filiale canadienne pour un montant net de 11,9 millions d'euros à la vente. La totalité des ventes réalisées par les entités américaines sont réalisées en dollars américains (en totalité également pour l'exercice 2022).

Les principales devises d'exposition du Groupe au risque de change translationnel sont les Dollars canadien, américain et singapourien (SGD), le Shekel israélien (ISL) et le Renminbi chinois (CNY). Au 31 décembre 2023, si le dollar américain s'était affaibli/renforcé de 10 % par rapport à l'Euro, toutes choses égales par ailleurs, les impacts sur le résultat avant impôts et sur les autres composantes des capitaux propres de l'année auraient été les suivants :

(en milliers €)	Au 31 décembre 2023			
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année		Impact sur les autres composantes des capitaux	
	Hausse de 10%	Diminution de 10%	Hausse de 10%	Diminution de 10%
Taux de change (EUR/USD)	-1 266	1 266	13 002	-13 002
Taux de change (EUR/CAD)	ns	ns	1 537	-1 537
Taux de change (EUR/ISL)	ns	ns	559	-559
Taux de change (EUR/SGD)	ns	ns	250	-250
Taux de change (EUR/CNY)	ns	ns	39	-39
Taux de change (CAD/USD)	332	-332	ns	ns

3.4.2 Risques liés aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du Groupe provient des emprunts à long terme, notamment les émissions obligataires qui sont indexées sur le taux Euribor 6 mois et le contrat de crédit senior qui est indexé sur le taux Euribor 3 mois augmenté d'une marge. Les emprunts émis à taux variables exposent le Groupe à des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie qui sont partiellement compensés par des liquidités à taux variables. En 2023, les emprunts du Groupe à taux variable étaient libellés en euros.

Au cours de l'exercice 2023, si les taux d'intérêt moyens avaient été supérieurs/inférieurs de 100 points de base, toutes choses égales par ailleurs, l'impact sur le bénéfice avant impôts de l'exercice aurait été le suivant :

(en milliers €)	Au 31 décembre 2023	
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année	
	+100bp	-100bp
Charges d'intérêts supplémentaire (produit)	1 200	- 1 200

En outre, le Nouveau Contrat de Crédits Senior, qui sera mis en place dans le cadre du Refinancement devant intervenir concomitamment à l'introduction en bourse de la Société, prévoit que les prêts contractés à ce titre porteront intérêt à un taux variable indexé sur l'Euribor, majoré dans chaque cas de la marge applicable (voir le paragraphe 8.3 « Nouveau Contrat de Crédits Senior » du présent document d'enregistrement).

3.4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'incapacité de la Société à disposer des ressources nécessaires permettant de faire face à ses obligations à échéance. La Société compte principalement sur ses dettes à long terme pour financer ses acquisitions. Ce risque de liquidité inclut, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement à des conditions satisfaisantes si besoin, et d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Le Groupe effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille ses besoins de liquidités pour s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins opérationnels tout en maintenant une marge suffisante sur ses facilités d'emprunts disponibles et non utilisées (voir la note 27 des comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023, la note 13 des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le paragraphe 8.2.2 « Passifs financiers » du présent document d'enregistrement).

Les excédents de trésorerie détenus par les entités opérationnelles au-delà du solde nécessaire à la gestion du fonds de roulement sont transférés à la trésorerie du Groupe. La trésorerie du Groupe place les excédents de trésorerie sur des comptes courants rémunérés afin de mobiliser rapidement sa trésorerie pour financer d'éventuelles acquisitions.

Echéances contractuelles des passifs financiers, intérêts contractuels inclus :

Échéances contractuelles des dettes financières (en milliers €)	Au 31 décembre 2023			
	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations A	13 110	236 348	-	249 458
Obligations B	891	11 749	-	12 640
Obligations Additionnelles	2 415	43 538	-	45 953
Senior Facility A1	4 830	11 192	-	16 022
Senior Facility A2	1 472	31 786	-	33 258
Acquisition Facility A3	1 412	32 288	-	33 700
Autres dettes financières	1 565	4 601	-	6 166
Total hors dérivés	25 695	371 503	-	397 198

3.4.4 Risques de crédit

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat conclu avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

Le risque de crédit du Groupe découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients en cas de risque éventuel de non-recouvrement. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de clients, peut entraîner un non-remboursement des sommes investies et par conséquent influencer négativement le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

3.5 Risques juridiques

3.5.1 Risques liés à la réglementation et son évolution*

Les activités du Groupe sont soumises à diverses législations et réglementations de plus en plus nombreuses (en particulier lié au caractère international de ses activités), complexes et évolutives, notamment dans les domaines de la défense, de l'environnement, du droit du travail, des nouvelles technologies, de la cybersécurité et de la sûreté nucléaire (voir le Chapitre 9 « *Environnement législatif et réglementaire* » du présent document d'enregistrement).

Le Groupe pourrait ainsi se trouver exposé à un changement de législation ou de réglementation insuffisamment anticipé ou incorrectement pris en compte par le dispositif de gestion interne existant. En outre, les évolutions dans l'application ou l'interprétation des lois et réglementations existants par les administrations ou par les tribunaux sont également susceptibles d'intervenir à tout moment et pourraient ne pas avoir été anticipées ou anticipées suffisamment en amont par le Groupe.

Le Groupe porte notamment une attention particulière à la réglementation RoHS⁶ prévue par les dispositions du décret n°2013-988 du 6 novembre 2013, transposant la directive RoHS 2011/65/UE du 8 juin 2011, telle qu'amendée par la directive (UE) 2015/863 du 31 mars 2015. Cette directive vise à limiter l'utilisation de dix substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (plomb, mercure, cadmium, etc.). A ce jour, parmi les substances utilisées dans les produits mis sur le marché par le Groupe, seul le plomb a été identifié comme substance soumise à la limitation posée par la directive RoHS et présente dans les produits mis sur le marché par le Groupe. Ces produits bénéficient de plusieurs exemptions (voir le paragraphe 9.4 du présent document d'enregistrement). Par ailleurs, le Groupe doit se conformer au règlement européen REACH⁷, ce qui peut générer des coûts significatifs en particulier en lien avec le partage des données nécessaires à l'enregistrement de certaines substances. En effet, le Groupe a la qualité d'utilisateur aval au titre de cette réglementation ce qui lui impose de s'assurer que ses fournisseurs ont bien procédé à l'enregistrement de leurs substances lorsque celle-ci ne sont pas exemptées. Le Groupe a également la qualité d'importateur d'articles au titre de cette réglementation qui lui impose des obligations d'information de ses clients. De telles obligations et restrictions peuvent impacter significativement les activités du Groupe et doivent être surveillées attentivement et anticipées au plus tôt afin d'identifier des substances alternatives appropriées. Le Groupe peut également être soumis à des législations similaires en dehors de l'Union européenne (comme par exemple le *Toxic Substances Control Act* de 1976 aux États-Unis ou encore le *Canadian Environmental Protection Act* de 1999 au Canada). Ces différentes réglementations ainsi que leurs évolutions pourraient avoir des impacts négatifs sur la rentabilité des programmes développés par le Groupe, sur le respect des délais de production, ou encore sur la réputation du Groupe. En outre, toute absence de conformité à ces réglementations pourrait (i) empêcher le Groupe de distribuer ses produits en dehors du secteur de la défense, (ii) faire peser sur le Groupe des sanctions financières ou encore (iii) impacter la réputation du Groupe.

Le Groupe pourrait également être affecté par les effets négatifs de tout changement de la réglementation relative aux exportations (voir le paragraphe 3.1.2 « *Risques liés aux restrictions de vente et d'exportation et au contrôle de la marchandise* » du présent document d'enregistrement). Compte tenu du contexte géopolitique actuel il est difficile pour le Groupe d'anticiper l'évolution de telles réglementations de sorte que le suivi de la conformité à ces réglementations est particulièrement difficile. A titre d'exemple, la réglementation chinoise en matière d'exportation est évolutive et le Groupe suit les développements de cette réglementation avec attention.

La survenance de l'un ou de plusieurs des événements susmentionnés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3.5.2 Risques liés à l'éthique et à la corruption*

⁶ RoHS : *Restriction of Hazardous Substances in electrical and electronic equipment* – Directive 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

⁷ REACH – *Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals* : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des risques liés à la corruption, en particulier à travers son activité liée à des entités gouvernementales ou des fonctionnaires publics, pour lesquelles le Groupe contracte avec des partenaires liés à des entités gouvernementales ou candidate à des marchés publics, confrontés généralement à des risques accrus de corruption et d'éthique.

Le Groupe a mis en place des politiques, procédures et formations pour ses salariés en matière d'éthique et de réglementation anticorruption. Cependant, il ne peut pas garantir que ses salariés, fournisseurs, sous-traitants ou autres partenaires commerciaux se conformeront aux exigences de son code de bonne conduite, à son éthique ainsi qu'aux réglementations et exigences légales en vigueur. S'il n'était pas en mesure de faire respecter ses politiques et procédures anticorruption, le Groupe pourrait faire l'objet de sanctions civiles et pénales, notamment d'amendes dont les montants peuvent être importants, voire d'exclusions de certains marchés. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

3.5.3 Risques liés aux contentieux et enquêtes en cours

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile, de propriété intellectuelle, de concurrence, fiscale ou de discrimination. Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre d'une ou de plusieurs sociétés du Groupe. Les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses perspectives et ses résultats.

Il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures relatives aux risques identifiés par le Groupe ou liées à de nouveaux risques, soient engagées à l'encontre de l'une des entités du Groupe. Ces procédures, si elles connaissaient une issue défavorable, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

3.5.4 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Si le Groupe ne parvient pas à maintenir, protéger ou faire reconnaître de manière appropriée ses droits de propriété intellectuelle, sa position sur le marché pourrait être affaiblie et le Groupe risquerait de perdre des actifs stratégiques, réaliser un chiffre d'affaires plus faible, connaître des taux de croissance plus bas et être confronté à des litiges coûteux pour protéger ses droits.

Le succès du Groupe dépend en partie de la protection, du maintien, de la défense et du respect de ses droits de propriété intellectuelle, y compris ceux relatifs à son savoir-faire, à sa technologie protégée et à ses principaux produits, pour lesquels le Groupe utilise une combinaison de droits d'auteur, de dessins et modèles, de brevets, de marques, de secrets commerciaux et se repose aussi sur d'autres lois en matière de propriété intellectuelle, ainsi que sur l'utilisation de restrictions contractuelles pour reconnaître et protéger ses droits de propriété intellectuelle (voir la section 5.6.3 du document d'enregistrement).

Le Groupe dépose des demandes de protection, et obtient régulièrement des droits de propriété intellectuelle sur les innovations résultant de ses activités de recherche et de développement. En particulier, le Groupe cherche à protéger les technologies et le savoir-faire dont il est propriétaire et qu'il considère comme stratégiques sur le plan commercial, et à protéger sa marque principale (y compris les marques clés qui font partie de son portefeuille de produits), en déposant des demandes de brevets et de marques dans les principales juridictions où il est présent. Ce processus est long et onéreux, et le Groupe peut ne pas être en mesure de déposer et de mener à bien toutes les demandes de brevets et de marques nécessaires ou opportunes dans toutes les juridictions à un coût raisonnable ou en temps utile. En outre, les droits de propriété intellectuelle peuvent ne pas être obtenus pour des demandes actuellement en cours ou futures, ou ne pas être valides ou d'une portée ou d'une valeur suffisante pour fournir au Groupe une protection efficace ou un avantage commercial. En outre, bien qu'il existe une

présomption de validité des brevets, la délivrance d'un brevet n'implique pas nécessairement qu'il soit effectif ou que les revendications éventuelles vis-à-vis du brevet puissent être valablement mises en œuvre dans la mesure attendue ou souhaitée. De plus, les droits de propriété intellectuelle enregistrés du Groupe peuvent avoir expiré et les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle peuvent être contestés, invalidés, détournés ou contournés par des tiers.

Bien que le Groupe cherche à protéger ses droits de propriété intellectuelle (en particulier les droits non enregistrés) en concluant des accords de confidentialité avec ses salariés, consultants, collaborateurs et tiers au début de leur relation avec le Groupe, ces parties peuvent ne pas respecter leurs obligations de confidentialité en vertu de ces accords. En outre, le Groupe peut ne pas obtenir la conclusion de ces accords à chaque fois que cela est nécessaire. Ces accords peuvent également ne pas garantir la reconnaissance effective de tous les droits sur les inventions développées par des salariés ou tout consultant partie à ces accords et peuvent ne pas être suffisants pour contrôler l'accès et la distribution de la technologie et des informations confidentielles du Groupe ou ne pas prévoir une solution adéquate en cas d'utilisation non autorisée de ces ressources ou technologies ou d'accès, d'utilisation ou de divulgation non autorisés d'informations confidentielles. Ainsi, malgré les précautions prises par le Groupe, des connaissances relatives à la propriété intellectuelle non enregistrée ou d'autres informations confidentielles du Groupe peuvent être mises à la disposition de tiers. En outre, le Groupe peut être tenu, dans certaines juridictions, de verser à certains auteurs d'invention une rémunération prévue par la loi.

Dans certains cas, le Groupe collabore et s'associe avec des tiers pour des activités de recherche et de développement ou pour la fabrication de ses produits. Ces collaborations ou partenariats peuvent donner lieu à une propriété conjointe ou une copropriété des inventions qui en résultent et des droits de propriété intellectuelle qui y sont associés. Lorsque le Groupe détient conjointement ou en copropriété des droits de propriété intellectuelle, il peut être empêché dans sa capacité à utiliser, concéder sous licence, faire respecter ou commercialiser ces droits.

Le Groupe peut être tenu de consacrer des ressources importantes à la surveillance et à la protection de ses droits de propriété intellectuelle, et peut ou non être en mesure de détecter la violation, le détournement ou d'autres violations de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers.

Le Groupe considère sa technologie et son savoir-faire comme des facteurs clés de différenciation par rapport à ses concurrents. Ainsi, le Groupe considère que le risque majeur auquel il est confronté en matière de propriété intellectuelle est le risque de violation par des tiers des droits de propriété intellectuelle relatifs à ses produits, procédés industriels, marques, dessins et modèles. Une action en justice pourrait être nécessaire à l'avenir pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe et un tel litige pourrait être coûteux et s'étaler dans le temps, pourrait ne pas être tranché en faveur du Groupe et pourrait entraîner la dépréciation ou la perte d'une partie de ses droits de propriété intellectuelle. En outre, tout effort du Groupe pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle peut se heurter à des défenses, demandes reconventionnelles et actions en justice remettant en cause la validité et le caractère exécutoire de ces droits de propriété intellectuelle.

Des tiers ont par le passé déclaré, et pourraient déclarer à l'avenir, que le Groupe viole directement ou indirectement leurs droits de propriété intellectuelle, et le Groupe pourrait être considéré comme ayant violé directement ou indirectement ces droits.

Les concurrents, fournisseurs et clients du Groupe déposent également un important nombre de demandes d'enregistrement en vue d'obtenir une protection de leur propriété intellectuelle. En raison du grand nombre de droits de propriété intellectuelle que les concurrents du Groupe peuvent détenir, il n'est pas toujours possible de surveiller et de repérer les violations, détournements ou autres atteintes aux droits de propriété intellectuelle de tiers par le Groupe. Le Groupe pourrait devoir verser des dommages et intérêts conséquents ou se conformer à des injonctions interdisant le développement et la vente de certains de ses produits et services. En outre, le Groupe pourrait être contraint de cesser de fabriquer, d'utiliser ou de commercialiser les technologies, marques ou produits concernés dans certains

pays ou être obligé de modifier un produit en cours de développement (ce qui augmenterait les coûts de recherche et de développement du projet).

Si l'un de ces risques se réalisait, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

3.5.5 Risques liés à la fiscalité et ses évolutions

Le Groupe est soumis à diverses lois et réglementations fiscales dans les pays dans lesquels il opère, applicables notamment à ses activités, à ses opérations de réorganisation intragroupe (passées ou futures) impliquant les sociétés du Groupe, ses actionnaires, ses salariés et/ou ses dirigeants.

Ces lois et réglementations françaises ou étrangères sont sujettes à interprétation et le Groupe n'est dès lors pas en mesure de garantir que les autorités fiscales concernées seront en accord avec son interprétation de la législation applicable dans les différents pays où il exerce ses activités.

En outre, les lois, réglementations fiscales ou autres prélèvements obligatoires peuvent être modifiés et l'interprétation et l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations concernées peuvent évoluer, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE et Union européenne notamment).

En particulier, certaines sociétés du Groupe (excluant les acquisitions récentes de 2023) bénéficient de subventions pour un montant total de 4,0 millions d'euros, dont 1,2 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il n'est pas exclu que les autorités fiscales décident de contester l'éligibilité de certains projets et/ou de tout ou partie des dépenses de recherche et développement (R&D) pour lesquelles certaines sociétés du Groupe ont réclamé un crédit, ce qui pourrait avoir un impact sur la responsabilité de la société concernée en matière d'impôt sur les sociétés et, par conséquent, sur les bénéfices nets de la société concernée et du Groupe. De plus, la pertinence du régime actuel du CIR a récemment été critiquée, notamment par un organe consultatif (Conseil des prélèvements obligatoires) placé sous l'autorité de la Cour des comptes et par certains membres du Parlement français. En outre, le Groupe bénéficie de subventions équivalentes dans d'autres pays qui disposent de réglementation équivalente relative au soutien de la recherche et du développement. C'est le cas par exemple au Canada avec les déductions et crédits d'impôts sur la Recherche Scientifique et le Développement Expérimental (RS&DE), aux Pays-Bas avec l'abattement fiscal R&D *Wet Bevordering Speur en Ontwikkelingswerk* (WBSO) ou encore aux Etats-Unis avec le *Credit for Increasing Research Activities* (CIRA). Par conséquent, la modification significative de ces politiques publiques de soutien à la recherche et au développement pourrait impacter négativement le Groupe qui ne bénéficierait plus de ces différentes ressources financières.

Enfin, une contestation de sa situation fiscale par les autorités concernées pourrait conduire au paiement par le Groupe d'impôts supplémentaires, à des redressements et pénalités potentiellement importants ou encore à une augmentation des coûts de ses produits ou services aux fins de répercuter ces impôts.

Un ou plusieurs des risques mentionnés ci-dessus peuvent être susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3.6 Assurances et gestion des risques

3.6.1 Politique d'assurance

La politique d'assurance du Groupe est coordonnée par la direction juridique du Groupe avec l'appui des directions opérationnelles.

Chaque société du Groupe a la charge de fournir à la direction juridique, agissant en coordination avec les directions opérationnelles, les informations nécessaires à l'identification et à la qualification des risques assurés ou assurables relevant du Groupe et de mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer la continuité des activités en cas de sinistre.

Sur ces bases, la direction juridique négocie annuellement avec les acteurs majeurs de l'assurance la mise en place des couvertures les plus adaptées aux besoins de couverture de ces risques.

La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Cette appréciation prend en compte les évaluations faites par les assureurs en tant que souscripteurs des risques. Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels l'offre de couverture et/ou son coût ne sont pas en adéquation avec l'intérêt potentiel de l'assurance ou encore ceux pour lesquels le Groupe considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance.

Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationale, sont notamment une assurance responsabilité civile et une assurance des dommages aux biens et pertes d'exploitation subséquentes (y compris en cas de cyber-attaque). Les polices Groupe sont complétées, pour les risques non couverts par ces dernières, au cas par cas, par des polices souscrites localement pour une filiale.

3.6.2 Politique de gestion des risques

3.6.2.1 Objectifs, organisation, dispositif

L'objectif principal de la gestion des risques est d'identifier, d'évaluer et de prioriser (en fonction de l'impact potentiel et de la probabilité d'occurrence) les risques, ainsi que d'assister la direction du Groupe dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'actions liés.

La gestion opérationnelle des risques et le contrôle interne relèvent de la responsabilité des directions opérationnelles et des filiales du Groupe, sous le contrôle fonctionnel de la Direction administrative et financière (finances, juridique, compliance) et de la Direction juridique du Groupe.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le Comité d'audit constitué au sein du conseil d'administration de la Société sera notamment chargé de s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne, d'identification, de couverture et de gestion des risques de la Société relatifs à ses activités et à l'information comptable financière et extra-financière. Le Comité d'audit devra notamment examiner régulièrement la cartographie des risques du Groupe (voir également le paragraphe 14.3 « *Comités du conseil d'administration* » du présent document d'enregistrement).

3.6.2.2 La gestion des risques opérationnels

La gestion des risques se rapporte aux mesures mises en œuvre par le Groupe pour identifier, analyser et maîtriser les risques auxquels il est exposé. Le dispositif de gestion des risques fait l'objet d'une surveillance régulière par les directions des entités opérationnelles du Groupe.

Dans le cadre de sa procédure de gestion des risques majeurs, le Groupe élabore une cartographie des principaux risques, qui a vocation à être revue sur une base annuelle. Le processus d'élaboration et de revue de la cartographie des risques majeurs, qui a été initié en 2023 par la Direction financière, permet d'identifier les risques majeurs auxquels le Groupe est exposé et d'apprécier, pour chacun d'eux, leur impact potentiel, prenant en compte leur criticité, c'est-à-dire leur gravité et leur probabilité d'occurrence, ainsi que le plan d'actions mis en place, et notamment les personnes responsables au sein du Groupe du suivi et des contrôles associés.

A titre d'exemple, les plans d'actions et de politiques internes mis en place par les entités ou directions concernées pour gérer les risques majeurs identifiés par le Groupe (correspondant aux risques signalés par un astérisque dans les sections 3.1 à 3.5 du présent chapitre) comprennent :

- *risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation géopolitique* : Le Groupe, afin de limiter l'impact négatif de conditions économiques défavorables sur ses activités, s'appuie notamment sur une implantation géographique mondiale et la commercialisation de ses produits dans plus de 50 pays, ainsi qu'un large portefeuille de produits (que le Groupe a l'intention d'élargir encore davantage dans le cadre de sa stratégie de croissance externe) adressant les besoins d'utilisateurs finaux présents dans une grande diversité de secteurs, à la fois de la défense et commerciaux, qui bénéficient de tendances structurelles de croissance favorable, lui permettant de limiter la dépendance vis-à-vis d'un pays ou d'un secteur économique en particulier. Par ailleurs, le contexte actuel d'accroissement des tensions géopolitiques est davantage de nature à avoir un impact positif sur une partie des activités du Groupe, en particulier ses activités d'Amplification (qui ont représenté 72% (66% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023), majoritairement liées au secteur de la défense, qui, au cours des dernières années a été impacté positivement par l'augmentation générale des budgets de défense, liée notamment à la guerre entre la Russie et l'Ukraine ou encore l'accroissement des tensions géopolitiques entre la Chine et Taïwan et, plus généralement, dans la zone Asie-Pacifique.

- *risques liés aux restrictions de vente et d'exportation et au contrôle de la marchandise* : afin de se conformer strictement aux réglementations en vigueur applicables, le Groupe met en œuvre un programme de conformité (*Internal Export Control Compliance Program*) sur la base de standards exigeants, qui s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe. Ce programme est mis en œuvre et géré par des *Export Control Officers (ECO)* locaux, qui reportent d'une part aux directeurs de sites de production ou aux managers, qui sont directement en charge de gérer les risques relatifs aux violations des restrictions à l'exportation, et d'autre part au directeur juridique du Groupe, afin d'assurer l'indépendance des parties prenantes en cas de conflits d'intérêts éventuels. Dans le cadre de ce programme de conformité, chaque produit fabriqué et commercialisé par le Groupe doit faire l'objet d'une classification au regard de la réglementation applicable au contrôle des exportations dans le pays dans lequel il a été fabriqué. Chaque commande passée par un client est ensuite revue par l'ECO, qui identifie la licence requise, le cas échéant, pour la commande concernée. Pour les commandes identifiées comme étant soumises au contrôle des exportations, le Groupe exige un certificat d'utilisateur final (« *end-user certificate* ») désignant l'utilisateur final et l'utilisation finale qui sera faite du produit, ainsi qu'un certificat de non-réexportation pour le matériel de guerre. Tout nouveau salarié du Groupe est tenu de suivre une formation au contrôle des exportations et des sessions de formation régulières sont prévues pour les fonctions les plus sensibles telles que les ventes, les approvisionnements ou la recherche et développement. Des diligences sont également mises en œuvre concernant les approvisionnements du Groupe. Le département des achats du Groupe doit ainsi systématiquement demander aux fournisseurs du Groupe les informations concernant la classification à l'export des produits ou services achetés, au moyen d'un certificat de classification à l'export, qui doit être renseigné par le fournisseur. Le Groupe met par ailleurs en œuvre, avec l'appui de conseils juridiques spécialisés, une veille active de l'évolution de la réglementation applicable, afin notamment de prévenir les risques de violation involontaire de celle-ci. Les refus d'octroi de licences représentent en moyenne moins de 2% des demandes de licences et interviennent généralement suite à des changements de la situation géopolitique.

- *risques liés à l'espionnage industriel et à la fuite de données* : les salariés du Groupe sont sensibilisés au risque d'espionnage. Par ailleurs, les sites sur lesquels sont détenues des informations particulièrement sensibles mettent en œuvre une organisation informatique et logistique particulière pour assurer la sécurité et la protection de ces données. En outre, une demande de zone à régime restrictif⁸ a été formulée auprès du ministre de la Défense pour le site de Brive-la-Gaillarde.

⁸ Une zone à régime restrictif est une zone à accès réglementé qui s'inscrit dans le cadre de la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation.

- *risques liés aux relations avec les clients* : Le Groupe a développé des relations solides et de long terme avec ses clients, s'appuyant sur l'excellence technologique et la qualité de ses produits : compte tenu des secteurs dans lesquels évoluent les utilisateurs finaux, caractérisés par des standards de sécurité et de fiabilité élevés, les clients du Groupe veillent en effet à maintenir une source d'approvisionnement de leurs composants stable et fiable. La durée de la relation entretenue avec son client le plus important est ainsi de 17 ans et la durée moyenne de la relation entretenue par le Groupe avec ses 10 clients les plus importants est d'environ 21 ans, se traduisant en un taux d'attrition nul. Les relations du Groupe avec ses clients les plus importants se caractérisent également par une certaine récurrence des revenus ; à titre d'exemple les 10 clients les plus importants du Groupe ont passé chaque année depuis 2016 des commandes auprès du Groupe. Par ailleurs, certains des clients les plus importants du Groupe (tels que Theon International) sont des fabricants d'équipements de vision nocturne, pour lesquels les tubes intensificateurs de lumière tels que ceux vendus par le Groupe sont un composant critique proposé par un nombre de fournisseurs relativement limité, compte tenu des caractéristiques techniques spécifiques de ces produits, limitant de fait le risque que ces clients changent de fournisseur.

- *risques liés à la cybercriminalité et à une éventuelle défaillance des systèmes informatiques du Groupe* : Le Groupe a mis en place un plan de continuité des activités (« PCA ») visant à limiter les risques liés à une cyberattaque et le département IT du Groupe dispose par ailleurs de son propre plan de continuité informatique. En outre, un audit systématique des réseaux et des infrastructures informatiques des nouvelles acquisitions est mené avant de connecter les infrastructures informatiques acquises aux infrastructures existantes du Groupe. Un plan de récupération et de sauvegarde des données est par ailleurs en cours d'établissement, afin de limiter les risques liés à la présence d'un seul centre de données par site. Une base de données centrale est en outre en cours de consolidation et toutes les données du Groupe seront sauvegardées dans un *cloud* privé. Des programmes de formation sur les cyber-risques (par exemple le *phishing*) sont par ailleurs régulièrement délivrés aux salariés du Groupe. Pour les salariés travaillant sur certains sites du Groupe (en particulier ceux dédiés à la production de composants utilisés pour la fabrication d'équipements de défense), le Groupe impose des restrictions sur le port d'équipements connectés. Le Groupe a enfin souscrit à une assurance de cybersécurité qui couvre notamment les coûts directs de remédiation mais aussi les coûts indirects liés aux pertes d'exploitation en cas de cyber-attaque.

- *risques liés à la chaîne d'approvisionnement* : Une procédure de contrôle de ses contreparties (nouveaux clients, fournisseurs, distributeurs ou encore agents) est systématiquement mise en œuvre par le Groupe avant toute contractualisation. Le processus de *due diligence* commence par l'établissement d'un questionnaire détaillant la relation avec le tiers, puis le manager en charge de la relation avec la contrepartie concernée prépare un rapport et l'envoie au département conformité du Groupe. Si un avis positif est rendu sur la base de ce rapport, une procédure de contrôle plus approfondie est menée à l'aide d'un outil digital spécifique de conformité et de KYC (Altares indueD), permettant notamment d'identifier et examiner les bénéficiaires effectifs et les actionnaires des contreparties concernées.

Par ailleurs, afin de limiter les risques liés à la défaillance d'un fournisseur ou à l'interruption temporaire ou définitive de l'approvisionnement auprès d'un fournisseur, le Groupe met en œuvre un processus de duplication des sources d'approvisionnement, standardisée et alignée sur les critères du Groupe en matière de double approvisionnement.

- *risques liés à la réputation du Groupe* : Le PCA mis en place par le Groupe prévoit des procédures destinées à gérer les conséquences du risque de réputation, notamment en mettant en place une communication de crise permettant de réagir publiquement dans des délais très courts à tout évènement majeur. Le Groupe veille par ailleurs à limiter le risque de crise

réputationnelle, en consacrant des moyens importants au suivi de ses obligations légales et réglementaires et leurs évolutions, dans des secteurs d'activité fortement réglementés, et veille, dans la mesure du possible, à disposer de l'information la plus fiable et précise sur l'utilisation finale de ses produits, notamment ceux destinés au secteur de la défense, qui peuvent être utilisés sur des théâtres d'opérations.

- *risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, notamment les acquisitions et leur intégration* : Le Groupe met en œuvre une politique de croissance externe suivant des critères stricts en matière de pertinence stratégique et de valorisation des cibles potentielles. Il veille par ailleurs à réaliser des processus de due diligence juridique et financière approfondis, avec l'appui de conseils externes, sur les cibles. En outre, le Groupe s'assure que les dirigeants des sociétés acquises sont en ligne avec la culture d'entreprise du Groupe, à travers notamment une évaluation du management par un cabinet externe. Enfin, le Groupe met généralement en place des mécanismes d'intéressement des principaux managers, afin de garantir leur maintien au sein du Groupe après l'acquisition.
- *risques liés au recrutement et au maintien de salariés expérimentés et aux équipes de management* : Afin de limiter le risque de départ de ses employés expérimentés, le Groupe veille à maintenir une part variable de rémunération, basée sur l'objectivité et l'équité et destinée à aligner rémunération et performance individuelle. Le Groupe procède par ailleurs à des revues régulières des rémunérations et avantages afin d'assurer leur adéquation avec le marché local et garantir un niveau de rémunération compétitif. Dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe veille par ailleurs à accompagner le développement de ses collaborateurs tout au long de leur carrière, avec notamment la dispense régulière de formations, afin de leur offrir la meilleure expérience de travail et le meilleur environnement de travail.
- *risques liés à la réglementation et son évolution* : Afin d'assurer la conformité de ses activités aux réglementations locales, la direction juridique du Groupe, en lien avec les directions opérationnelles et les filiales, met en place un suivi régulier de l'évolution de leurs dispositions, en coopération avec des conseils juridiques locaux. Par ailleurs, Bureau Veritas assiste le Groupe sur les questions complexes de conformité et de sécurité à la réglementation REACH et RoHS. En outre, le Groupe met en œuvre des programmes internes de recherche et développement pour trouver ou développer des substituts aux produits et substances visés par ces réglementations.
- *risques liés à l'éthique et à la corruption* : Le Groupe apporte une attention stricte à la conformité de ses procédures et des pratiques de ses salariés aux réglementations applicables. En particulier, le Groupe met en œuvre des procédures de conformité en application de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Sapin II », qui comprend l'évaluation des tiers. Le Groupe a par ailleurs adopté un ensemble de politiques destinées à l'ensemble de ses collaborateurs et visant à garantir l'intégrité des pratiques commerciales du Groupe, la gestion de ses informations et la protection de ses salariés. Ces politiques, qui sont revues et renforcées régulièrement, comprennent notamment une politique anticorruption (*Code of Ethics*) et une procédure d'alerte (*Whistleblowing Policy*).

4. INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE

4.1 Dénomination sociale

À la date du présent document d'enregistrement, la dénomination sociale de la Société est « Exosens ».

4.2 Lieu et numéro d'immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 895 395 101.

LEI : 969500R3AKTPEDO9EG76

4.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 16 mars 2021, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation décidés par la collectivité des associés conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

4.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé Domaine de Pelus, 18 Avenue de Pythagore, Axis Business Park Bat 5^e, 33700 Mérignac, France. Le numéro de téléphone du siège social est le 05 56 16 40 50.

À la date du présent document d'enregistrement, la Société est une société par actions simplifiée de droit français.

L'assemblée générale des associés de la Société se réunira préalablement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris afin de décider la transformation de la Société en société anonyme et d'adapter en conséquence ses statuts avec effet à la date d'approbation du prospectus par l'Autorité des marchés financiers.

L'adresse du site Internet de la Société est : www.exosens.com. Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du présent document d'enregistrement.

5. APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE

5.1 Présentation générale

Exosens est un groupe de haute technologie avec plus de quatre-vingt-cinq ans d'expérience dans l'innovation, le développement, la fabrication et la vente de technologies électro-optiques haut de gamme dans le domaine de l'amplification, la détection et de l'imagerie.

Le Groupe propose un large portefeuille de détecteurs et de solutions d'imagerie tels que des tubes intensificateurs de lumière, des caméras numériques dans différentes longueurs d'ondes, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons et de rayons gamma ainsi que des tubes de puissance et des tubes à ondes progressives, offrant des solutions sur-mesure afin de répondre aux besoins d'utilisateurs finaux faisant face à des problématiques complexes dans des environnements exigeants, dans les domaines de la défense et de la surveillance, des sciences de la vie, du nucléaire et du contrôle industriel.

La majorité des produits du Groupe sont vendus à des fabricants d'équipements d'origine (OEMs) qui les intègrent ensuite à leurs propres systèmes et équipements, puis les vendent à leurs propres clients, qui sont les utilisateurs finaux. Le Groupe fournit de façon marginale certains de ses produits directement aux utilisateurs finaux, dans le domaine de l'Amplification électronique et des détecteurs utilisés dans le secteur spatial. Bien que la majorité des produits soient vendus aux OEMs, le Groupe a, grâce à sa connaissance poussée des besoins et des attentes des utilisateurs finaux de ses différents marchés, lui permettant de concevoir et développer les produits les plus adaptés à leurs contraintes spécifiques, développé des relations directes avec les utilisateurs finaux, lui permettant ainsi d'être très fréquemment référencé par ces derniers, qui exigent alors des OEMs que le Groupe soit choisi comme fournisseur des composants utilisés par les OEMs pour la fabrication des équipements fournis aux utilisateurs finaux.

Grâce à ses investissements soutenus et permanents en recherche et développement, le Groupe se positionne comme un acteur majeur de l'innovation en matière d'électro-optique, lui ayant permis de déposer plus de 130 brevets (dont environ 68 brevets non-expirés à la date du présent document d'enregistrement, comprenant 56 brevets accordés et 12 brevets en cours d'examen).

Le Groupe a élargi son portefeuille de produits au cours des dernières années, en procédant à l'acquisition de sociétés reconnues parmi les leaders de leurs marchés respectifs, avec Proxivision en juin 2023, société basée en Allemagne spécialisée dans la conception et la fabrication de capteurs et caméras ultraviolets ; Telops en octobre 2023, société basée au Canada spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes d'imagerie hyper-spectrale et de caméras infrarouges de haute performance ; El-Mul en juillet 2023, société basée en Israël, spécialisée dans la fourniture de détecteurs d'électrons avancés et performants pour la microscopie électronique et la spectrométrie de masse ; et Xenics en décembre 2022, société belge spécialisée dans la conception et la fabrication de capteurs d'image SWIR et de caméras infrarouges.

A la date du présent document d'enregistrement, le Groupe propose ainsi ses produits à travers ses quatre marques : Photonis, Xenics, Telops et El-Mul.

Le Groupe organise ses activités autour de deux segments :

(i) Amplification, qui a représenté 72% (66% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant les systèmes utilisant l'amplification d'électrons ou d'ondes électromagnétiques pour produire une image ou une source de puissance. La majorité des ventes de l'activité d'Amplification est tirée de la vente de composants et modules destinés à être intégrés à des instruments et systèmes équipant des utilisateurs finaux présents dans le secteur de la défense (principalement les armées et services de sécurité intérieure) ;

(ii) Détection et Imagerie, qui a représenté 28% (34% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant les systèmes permettant de détecter un signal (qu'il soit optique ou électronique) ou de générer une image à partir de rayonnements se situant dans différentes bandes de longueur d'onde du spectre électromagnétique. La grande majorité

des ventes de ce segment est tirée de la vente de composants et modules à haute valeur ajoutée destinés à être intégrés à des instruments et systèmes équipant des utilisateurs finaux présents sur des marchés du secteur commercial (par opposition au secteur de la défense), tels que la production d'énergie nucléaire, les laboratoires de recherche, l'industrie pétrolière et gazière, les industries agroalimentaire, des sciences de la vie, des semiconducteurs ou encore de l'électronique et du recyclage.

Les produits vendus par le Groupe (autres que les tubes amplificateurs utilisés pour la fabrication de lunettes de vision nocturne) représentent généralement une faible portion du coût des produits finaux vendus par ses clients mais sont essentiels à leur performance et efficacité, permettant au Groupe de s'établir comme un fournisseur critique dans la chaîne de valeur de ses clients et des utilisateurs finaux. De par son positionnement dans la chaîne de valeur, le Groupe est en mesure d'établir des relations de long terme avec ses clients.

Le Groupe est le leader sur le marché de l'Amplification de lumière (hors Etats-Unis) et l'un des leaders sur les marchés de la Détection et de l'Imagerie qu'il adresse (voir la section 5.5 « *Présentation des marchés et de la position concurrentielle* » du présent document d'enregistrement). Les marchés sur lesquels le Groupe évolue présentent des perspectives de croissance attractives, soutenues par des tendances structurelles de long terme, avec un TCAM⁹ estimé de 6% à horizon 2027 pour le marché de l'Amplification et un TCAM estimé de 8% à horizon 2027 pour les marchés de Détection et d'Imagerie.

Le Groupe a construit son positionnement unique sur ses marchés en s'appuyant en particulier sur son expérience de plus de 85 ans dans le développement de solutions de haute technologie ; des marques fortes et reconnues ayant une position de leader sur leurs marchés respectifs ; une capacité à maîtriser des processus industriels complexes impliquant de très nombreuses technologies en petite et moyenne série sur des marchés de niche comprenant un nombre limité d'acteurs ; une culture d'entreprise agile, axée sur les besoins des clients et reposant sur une organisation décentralisée ; et une intégration profonde dans un écosystème complexe caractérisé par plusieurs niveaux de relations et des relations de long terme.

Le Groupe emploie environ 1 600 collaborateurs, combinant à la fois l'expertise technique et des capacités de recherche et de développement de pointe, ce qui lui permet ainsi de rester innovant et compétitif.

Le Groupe a établi une empreinte géographique mondiale, offrant ses produits dans plus de 50 pays, avec dix sites de production et de recherche et développement dont deux situés en France, deux aux États-Unis, un au Canada, un en Belgique, un aux Pays-Bas, un en Allemagne, un en Israël et un à Singapour et quatre bureaux commerciaux, situés en France, aux Emirats arabes unis (Dubai), à Singapour et en Chine. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques se décompose comme suit : 68% en Europe, dont 8% en France ; 14% en Amérique du Nord et 18% en Asie.

En 2023, 92% du chiffre d'affaires du Groupe provenait de produits vendus hors de France.

Le Groupe a enregistré une forte croissance de ses activités au cours des derniers exercices, passant d'un chiffre d'affaires consolidé de 166,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un chiffre d'affaires consolidé de 291,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un TCAM de 32,5% sur la période. En prenant en compte les acquisitions sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ProxiVision, El-Mul et Telops), le chiffre d'affaires *pro forma* du Groupe pour l'exercice clos 31 décembre 2023 s'établit à 318,8 millions d'euros, soit un taux de croissance annuelle moyen de 39%. Sur la période 2017 – 2023, la croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe a enregistré un TCAM de 14%.

Au titre du trimestre clos le 31 mars 2024¹⁰, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 86,7 millions d'euros, soit une augmentation de 49,6% par rapport au chiffre d'affaires de 57,9 millions d'euros

⁹ Taux de Croissance Annuel Moyen.

¹⁰ Données n'ayant pas fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de la Société.

enregistré au titre du trimestre clos le 31 mars 2023¹⁰ et a enregistré un EBITDA ajusté de 23,1 millions d'euros, soit une augmentation de 80,2% par rapport à l'EBITDA ajusté de 12,8 millions d'euros enregistré au titre du trimestre clos le 31 mars 2023.

5.2 Forces et atouts concurrentiels du Groupe




Un leader mondial sur les marchés de l'Amplification et de la Détection & Imagerie ayant gagné des parts de marché

Le Groupe est le leader sur le marché de l'Amplification de la lumière (hors Etats-Unis) et l'un des leaders sur les marchés de la Détection et de l'Imagerie qu'il adresse.

Les marchés adressés par le Groupe sont caractérisés par des tendances de croissances fortes à long terme, une haute valeur ajoutée technologique des composants, indispensables à la performance des produits finaux, et des standards de performance, qualité et fiabilité élevés exigés des utilisateurs finaux, compte tenu des secteurs dans lesquels ils évoluent (en particulier la défense et la surveillance, les sciences de la vie ou encore le nucléaire).

Le Groupe a construit ses positions de leader en s'appuyant sur des marques reconnues avec un historique fort¹¹ et un savoir-faire technologique de premier plan permettant au Groupe de bénéficier de *cross-selling* entre ses produits, en partageant les synergies développées en matière de recherche et développement et d'utilisation du réseau commercial global.

Le Groupe développe et enrichit son portefeuille de produits années après années en collaboration étroite avec ses clients et les utilisateurs finaux de ses produits, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

		Taille totale du marché adressable en 2023 ¹	Taille des marchés adressés en 2023 ¹	TCAM sur la période 2023-2027 de la taille des marchés adressés ¹	Position sur le marché ^{1,2}	Gains de parts de marché depuis 2019 ¹
Amplification	Amplification lumineuse	0,5 milliard d'euros	0,3 milliard d'euros	~8%	~71% 	+15 points
	Amplification électronique	0,7 milliard d'euros	0,3 milliard d'euros	~4%	Acteur de niche	Stable
Détection et Imagerie	Détection	0,4 milliard d'euros	0,2 milliard d'euros	~7%	~24% 	+2 points
	Nucléaire	0,1 milliard d'euros	<0,1 milliard d'euros	~9%	~19% +~19% ³ 	+5 points
	Imagerie	1,5 milliard d'euros	0,5 milliard d'euros	~9%	~7%	+7 points

¹¹ Plus de 85 ans pour Photonis (1937), plus de 20 ans pour Xenics (2000), plus de 20 ans pour Telops (2000) et plus de 30 ans pour Elmul (1992).

Total	3,2 milliards d'euros	1,3 milliard d'euros	~8%		
--------------	------------------------------	-----------------------------	------------	--	--

¹ Estimations de la Société sur la base des rapports Roland Berger (Détection et Imagerie), Renaissance Strategic Advisors (Amplification lumineuse) et Verified Market Research (Amplification électronique).

² Sur les marchés adressés par le Groupe.

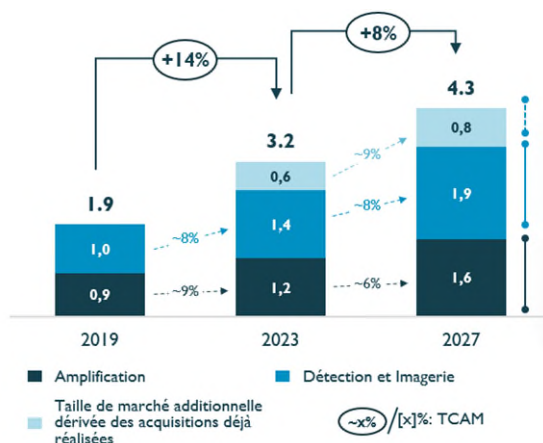
³ En comprenant l'acquisition en cours d'un acteur européen du marché du Nucléaire.

Un positionnement sur plusieurs marchés en forte croissance structurelle, et permettant un élargissement continu du portefeuille de produits grâce à l'innovation et des acquisitions ciblées

Le Groupe, en s'appuyant sur son savoir-faire technologique de premier plan, permettant un partage de ses meilleures pratiques en recherche et développement, a démontré sa capacité à développer une offre de produits fortement diversifiée à la pointe de l'innovation et adressant au mieux les besoins de ses clients.

La diversité de l'offre du Groupe lui permet de maintenir une exposition à de nombreuses applications différentes, soutenues par des tendances de croissance structurelle à long terme (voir le paragraphe 5.5 « Présentation des marchés et de la position concurrentielle » du présent document d'enregistrement), lui ayant permis d'enregistrer une croissance significative de ses activités au cours des dernières années (à la fois de manière organique (TCAM de 14% sur la période 2017 – 2023) et par croissance externe), et qui devraient continuer à connaître à terme une croissance importante.

Marché total adressable du Groupe (en milliards d'euros)



Source : Renaissance Strategic Advisors (pour le marché de l'Amplification de la lumière) ; Verified Market Research (pour le marché de l'Amplification électronique) ; Roland Berger (pour le marché de la Détection et de l'Imagerie). Données 2019 basées sur des estimations de la Société

L'évolution des activités d'Amplification du Groupe est étroitement liée aux tendances du secteur de la défense en général. Ces tendances ont soutenu au cours des dernières années, et devraient continuer à soutenir à terme la croissance du marché de l'Amplification.

Ces tendances incluent notamment la croissance des budgets gouvernementaux liés à la défense, après des années de sous-investissement ; l'avantage tactique croissant des opérations nocturnes dans les conflits à haute intensité (être le premier à voir), nécessitant l'utilisation d'équipements de vision nocturne ; l'augmentation de l'équipement en vision nocturne de l'ensemble des forces armées et le passage de lunettes monoculaires aux lunettes binoculaires (passage d'un tube à deux tubes pour une jumelle) ; ou encore le développement de programmes d'équipement pour la marine et l'armée de l'air afin d'accroître les capacités de brouillage et de contre-brouillage, soutenant notamment la croissance de la demande en tubes à ondes progressives.

Les activités de Détection et Imagerie du Groupe sont quant à elles exposées à de nombreux marchés finaux en forte croissance et bénéficiant de grandes tendances générales de fond, à savoir : des marchés sous-jacents en croissance rapide ; un taux de pénétration croissant des équipements haut de gamme,

qui constituent le positionnement cœur du Groupe, utilisés pour des applications existantes et nouvelles ; le développement technologique ; et l'externalisation croissante de la conception et de la production des composants de détection et d'imagerie par les OEMs.

A titre d'exemples :

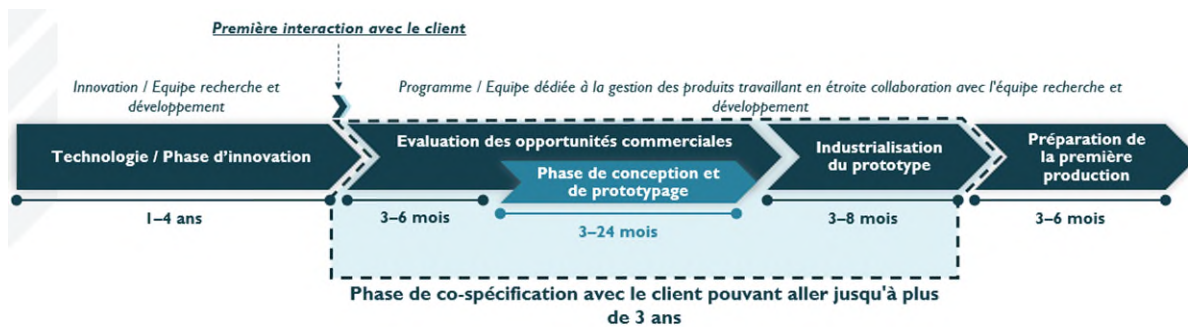
- les acteurs du marché des sciences de la vie doivent répondre à des exigences croissantes en termes de développement de traitements plus efficaces et de capacité à diagnostiquer les pathologies à un stade précoce, tout en utilisant des instruments plus rapides et fiables. Cela se matérialise notamment par une pénétration de plus en plus élevée des équipements de détection dans le domaine du diagnostic précoce, le développement de la génomique ou encore l'analyse des matériaux, nécessitant l'utilisation de composants de détection à très forte valeur ajoutée, tels que ceux offerts par le Groupe ;
- sur le marché du contrôle industriel, l'automatisation croissante des usines, ainsi que le renforcement des normes réglementaires, nécessitant notamment des contrôles qualité de plus en plus poussés, rendent essentielles l'utilisation de caméras de vision industrielle et de contrôle des processus fiables et à forte capacité de visionnage, telles que celles offertes par le Groupe ;
- sur le marché de la détection optique des fuites de gaz, l'évolution anticipée des réglementations, visant à contrôler les sources d'émission de gaz à effet de serre tels que le méthane, rendra obligatoire la mise en place de dispositifs de détection, reposant sur l'utilisation de caméras d'imagerie, telles que les caméras hyperspectrales LWIR haut de gamme offertes par le Groupe ;
- sur le marché du nucléaire, la nécessité de décarbonation rapide de l'économie, fortement poussée par les pouvoirs publics et l'évolution des réglementations, suscite notamment un regain d'intérêt pour les centrales nucléaires de nouvelle génération et le développement des petits réacteurs modulaires, qui soutient la demande en équipements tels que des détecteurs gamma ou des détecteurs de neutrons, produits et vendus par le Groupe.

La stratégie du Groupe vise à adresser une part croissante du marché total adressable de l'Amplification et de la Détection et Imagerie, en élargissant encore davantage son portefeuille de produits, avec ses propres capacités d'innovation, de conception et de production, ainsi que par des opérations de croissance externe ciblées. La sélection des nouvelles applications est essentielle et répond à plusieurs critères permettant au groupe d'atteindre une position de leader, d'avoir un pouvoir de fixation des prix, ainsi que garder la différenciation technologique au cœur du développement.

Les acquisitions réalisées par le Groupe en 2022 et 2023 lui ont ainsi permis d'augmenter la taille des marchés adressables de 0,6 milliards d'euros en 2023 soit une augmentation de +23% du marché adressable (3,2 milliards d'euros en 2023 par rapport à 2,6 milliards d'euros sur les marchés adressables hors acquisitions).

Une expertise technologique de pointe et un savoir-faire unique associés à des processus de co-conception de longue durée

Le Groupe met en œuvre d'importants moyens de recherche et développement afin de proposer à ses clients des produits innovants focalisés sur les besoins des utilisateurs finaux et la fourniture de solutions répondant à leurs problématiques, dans des environnements contraints et exigeants. Grâce aux relations étroites établies avec ses clients et les utilisateurs finaux ainsi que sa connaissance approfondie du marché et de son écosystème le Groupe a développé une capacité de premier plan à identifier et répondre au mieux à ces besoins et fournir les produits les plus adaptés.



Les processus d'innovation et de recherche et développement du Groupe suivent une phase longue de développement et de certification du produit, durant en moyenne environ 5 à 7 ans, permettant au Groupe de proposer les produits les plus fiables et innovants du marché et répondant spécifiquement aux besoins du client ainsi qu'aux dernières exigences technologiques et réglementaires.

La conception d'un produit débute ainsi par une première phase d'innovation et de recherche et développement qui peut durer sur une période de 1 à 4 ans.

Le Groupe débute ensuite une phase de co-développement avec le client qui peut durer jusqu'à plus de trois ans.

Cette phase débute par une phase d'évaluation de l'opportunité du lancement d'un nouveau produit (3 à 6 mois), durant laquelle le Groupe peut lancer des premiers tests de validation pouvant aboutir le cas échéant sur la phase de prototypage (3 à 24 mois), à l'issue de laquelle débute une période d'industrialisation du prototype (3 à 8 mois) qui est alors transféré aux équipes opérationnelles qui qualifient le produit en termes de normes de fabrication. Enfin, une fois cette phase effectuée, la phase finale de préparation à la première production (3 à 6 mois) est lancée après validation par le comité de suivi du projet (voir par ailleurs le paragraphe 5.6.3 « *Politique de recherche et développement et d'innovation du Groupe* » du présent document d'enregistrement).

Cette longue phase de conception et de développement du produit, en collaboration étroite et constante avec le client, permet ainsi d'adapter le produit au mieux aux besoins de l'utilisateur final, conférant par ailleurs au Groupe un atout commercial et technologique de premier plan, en limitant notamment les possibilités de réplification du produit à moyen terme, compte tenu des efforts significatifs de recherche et développement à déployer dans la durée pendant cette phase.

A l'issue de ce long processus, le Groupe bénéficie d'un positionnement auprès de son client difficilement répliquable étant donné que ses composants sont conçus au cœur des équipements vendus par le client et sont critiques pour la performance de ceux-ci. Cet élément est l'une des caractéristiques-clés du *business model* unique du Groupe et indispensable à sa capacité à générer une forte répétabilité de ses revenus.

A la date du présent document d'enregistrement plus de 25 programmes sont en cours de développement. Le Groupe lance en moyenne environ une quinzaine d'améliorations de produits par an, et lance environ un à deux nouveau(x) produit(s) par an.

Des composants critiques au cœur de la performance des produits finaux, assurant une relation de longue durée avec les clients

Les utilisateurs finaux des équipements incluant des composants vendus par le Groupe évoluent dans des secteurs où l'exigence de sécurité et de fiabilité des équipements est très forte, sous l'effet notamment de réglementations strictes. A cet égard, les composants vendus par le Groupe sont critiques pour la performance et la fiabilité finales de l'équipement. Cette criticité nécessite que le Groupe acquière une connaissance approfondie des contraintes techniques et opérationnelles de l'OEM mais également de celles de l'utilisateur final lui-même, impliquant donc que des relations étroites soient nouées avec ces derniers dès la phase de conception du produit.

Le positionnement concurrentiel et les atouts du Groupe lui ont permis d'être référencé auprès d'un grand nombre d'utilisateurs finaux, qui indiquent généralement aux clients directs du Groupe (OEMs), les spécifications techniques qu'ils doivent respecter, voulant s'assurer de disposer de l'équipement le plus performant possible équipé de la meilleure technologie au sein de ses composants.

Le Groupe est alors en mesure de s'appuyer sur cette relation étroite établie avec l'OEM et/ou l'utilisateur final pour bénéficier d'une position protégée, dans la mesure où, dès lors que le produit est qualifié auprès de l'utilisateur final et/ou l'OEM, celui-ci serait exposé à des coûts supplémentaires significatifs ainsi que des risques d'approvisionnement potentiels élevés en cas de changement pour un fournisseur autre que le Groupe. Cela se manifeste notamment par un taux d'attrition nul pour le Groupe.

Dès lors que le produit est qualifié auprès du client et/ou l'utilisateur final, le Groupe bénéficie de cycles commerciaux courts, avec une répétabilité des ventes tout au long de la durée de vie du système (qui est de 5 à 60 ans selon l'application, voir par ailleurs le paragraphe 5.6.4 « *Les clients du Groupe* » du présent document d'enregistrement) avec, à titre d'illustration, chacun des dix clients les plus importants ayant commandé des produits au Groupe chaque année depuis 2016.

Cela se manifeste également dans la durée des relations entretenues par le Groupe avec ses clients : les relations du Groupe avec ses dix clients les plus importants en termes de chiffre d'affaires ont, à la date du présent document d'enregistrement, une durée moyenne d'environ 21 ans, dont 17 ans, 33 ans et 33 ans respectivement pour les trois clients les plus importants, ce qui équivaut à un taux d'attrition nul.

Une stratégie de diversification via des acquisitions sélectives et créatrices de valeur

Au cours des dernières années, le Groupe a, dans le cadre de sa politique de croissance externe dynamique, procédé à un nombre important d'acquisitions ciblées ayant fortement contribué à la croissance de ses activités (voir notamment le paragraphe 5.7 « *Investissements* »), dont l'acquisition de Xenics fin 2022 et les acquisitions de ProxiVision, El-Mul et Telops en 2023. A la date du présent document d'enregistrement, le Groupe finalise en outre l'acquisition d'un acteur européen du marché du Nucléaire, qui reste soumise à l'obtention des autorisations requises de l'autorité compétente.

Ces acquisitions ont été réalisées en Détection et Imagerie, permettant au Groupe de renforcer ses positions et de devenir l'un des seuls acteurs mondiaux à couvrir l'ensemble du spectre de particules et de la lumière, renforçant sa capacité à répondre aux besoins des acteurs majeurs des différentes industries en proposant différentes solutions technologiques permettant d'adresser plusieurs besoins d'un même client.

Le Groupe entend continuer à l'avenir son développement de plateforme technologique en procédant à des acquisitions permettant d'élargir le portefeuille de produits, technologies et marchés du Groupe et ainsi exploiter son réseau commercial mondial pour créer des synergies et accélérer sa croissance.

Le Groupe met en œuvre une stratégie d'acquisition sélective et clairement définie, concentrée sur l'acquisition de technologies clés ou complémentaires à l'offre existante du Groupe, avec des critères de sélection stratégique (tels que les synergies, le positionnement stratégique de la cible, le caractère unique des technologies acquises, l'équipe de management de la cible) et financier (tels que la taille, la croissance ou encore une cible de ROIC (*Return on Invested Capital*)).

Le Groupe a réalisé des synergies de revenus et de coûts qui lui ont permis d'améliorer progressivement la rentabilité des entreprises acquises (à titre d'exemple le Groupe a réalisé 130% de synergies après un an en lien avec l'acquisition de Xenics).

La stratégie d'acquisition du Groupe repose sur une veille et un suivi proactif des opportunités, s'appuyant notamment sur son expertise technologique et de marché approfondie, sa forte présence dans l'écosystème ainsi qu'un exercice de veille et de revue mené au niveau de l'équipe de direction et également au niveau local, lui permettant d'avoir une visibilité sur un nombre de cibles potentielles clairement identifiées et constamment mis à jour, tout en établissant des relations étroites avec d'éventuels vendeurs, qui s'adressent de façon privilégiée au Groupe, compte tenu de son

positionnement en tant que plateforme clé de consolidation. Ce dernier point s'illustre par la capacité du Groupe à réaliser des acquisitions de gré à gré (trois sur les quatre acquisitions réalisées en 2022 et 2023).

La stratégie d'acquisition du Groupe lui offre une visibilité sur un flux constant de cibles de qualité susceptibles d'être acquises, se traduisant par un *pipeline* total d'acquisitions identifiées par le Groupe à long terme d'environ 100 cibles potentielles représentant un chiffre d'affaires total estimé à environ 1,6 milliard d'euros ; des opportunités à moyen terme sur environ 50 cibles potentielles sélectionnées par le Groupe, représentant un chiffre d'affaires total estimé à environ 900 millions d'euros ; et des opportunités à court terme sur environ 30 cibles potentielles analysées par le Groupe, représentant un chiffre d'affaires total estimé à environ 600 millions d'euros.

Une stratégie RSE ambitieuse au cœur du business model du Groupe et de ses produits pour un monde plus durable et résilient

Le Groupe poursuit une stratégie ayant pour objectif la protection de la société et de l'environnement et se positionne comme un acteur respectueux des objectifs de développement durable des Nations unies. Le Groupe poursuit ainsi différents objectifs bien définis afin de répondre à ces enjeux (voir notamment la section 5.8 « *Politique RSE du Groupe* » du présent document d'enregistrement).

Le Groupe vise ainsi l'établissement de relations avec des partenaires engagés en matière de RSE avec notamment un objectif de 80% des fournisseurs stratégiques du Groupe engagés sur une approche durable d'ici 2027¹².

Par ailleurs, le Groupe souhaite accorder une place centrale au bien-être de ses collaborateurs, avec notamment l'objectif d'intégrer au minimum 30% de femmes dans son comité exécutif d'ici 2026 et l'ambition d'avoir un taux d'engagement de ses employés de 70% à horizon 2027.

Le Groupe souhaite par ailleurs agir encore davantage en faveur de la préservation de l'environnement objectif de réduire de 42% les émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030 et d'atteindre le net zéro d'ici 2040 pour les mêmes scopes, en s'appuyant sur la méthodologie reconnue de la SBTi.

Le Groupe entend enfin appuyer sa stratégie de développement durable sur sa gouvernance, avec notamment l'inclusion d'un critère de développement durable dans la rémunération de ses dirigeants à compter de 2024, l'objectif que l'ensemble de ses partenaires¹³ respecte sa charte éthique d'ici 2025 et l'objectif que l'ensemble des nouveaux collaborateurs reçoive une formation sur les mesures anti-corruption d'ici 2025.

Le Groupe considère que l'intégration de cette stratégie de développement durable à la poursuite de ses activités permettra de poursuivre et consolider sa croissance et sa rentabilité.

Un profil financier solide porté par une croissance forte combinant rentabilité et génération de flux de trésorerie

Le Groupe s'appuie sur un profil financier solide combinant une croissance, des marges et une génération de flux de trésorerie élevés.

Le Groupe a ainsi enregistré un TCAM organique de son chiffre d'affaires de 14% sur la période 2017 – 2023 et un TCAM de son chiffre d'affaires de 38% sur la période 2021 – 2023 (sur la base du chiffre d'affaires *pro forma* au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023). Cette forte croissance sur la période 2021 – 2023 traduit une surperformance du Groupe par rapport à la croissance de ses marchés

¹² Un fournisseur stratégique est défini comme un fournisseur avec un volume d'activités avec le Groupe supérieur à 100 000 euros (ou l'équivalent en dollars américains) ou un fournisseur unique.

¹³ Les partenaires sont définis ici comme des fournisseurs (fournisseurs ayant un volume d'affaires annuel supérieur à 100.000€ (ou son équivalent en dollars) ou des fournisseurs uniques), des agents ou des distributeurs.

sous-jacents, et s'explique principalement par une forte augmentation des volumes de ventes du Groupe et l'augmentation des prix de vente du Groupe, dans un contexte inflationniste.

La forte croissance des activités du Groupe s'accompagne par ailleurs d'une forte rentabilité, grâce notamment à son positionnement sur des composants critiques à forte valeur ajoutée, avec une marge d'EBITDA ajusté de 28,9% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (sur une base *pro forma*), et une forte génération de trésorerie, avec un ratio de *cash conversion* de 69,3% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, grâce à la forte rentabilité du Groupe et sa discipline dans le suivi et l'efficacité des dépenses d'investissement, permise notamment par la connaissance approfondie par le Groupe des contraintes des OEMs et utilisateurs finaux, qui lui permet d'anticiper au mieux ses besoins en capacité de production.

Enfin, le Groupe a enregistré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a enregistré un retour sur capitaux employés (*ROCE*)¹⁴ de 23%.

Une équipe dirigeante expérimentée bénéficiant d'une solide expérience sectorielle

Le développement du Groupe est conduit par une équipe de direction constituée autour de M. Jérôme Cerisier, Directeur général de la Société, qui bénéficie d'une solide expérience dans le secteur de l'industrie. L'équipe dirigeante a démontré au cours des dernières années sa capacité à générer une croissance régulière du chiffre d'affaires du Groupe et à améliorer sa rentabilité, en ayant développé des relations commerciales solides avec les principaux acteurs du marché et les utilisateurs finaux, grâce notamment à une offre de produits à haute valeur ajoutée technologique répondant au mieux aux besoins des clients du Groupe. L'équipe dirigeante a par ailleurs conduit avec succès l'intégration d'un certain nombre d'acquisitions, ayant permis d'élargir le portefeuille de produits du Groupe et de réaliser des synergies commerciales et opérationnelles.

Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur des équipes et un modèle opérationnel s'articulant autour de valeurs fondamentales telles que l'esprit entrepreneurial, l'esprit d'équipe, le respect, la confiance et la passion. Le modèle décentralisé du Groupe permet également d'augmenter l'efficacité de la conduite des activités.

Le Groupe a par ailleurs fait croître ses effectifs de diplômés d'un doctorat (*PhD*) employés au sein du Groupe, passés de 21 en 2021 à environ 80 à la date du présent document d'enregistrement, élargissant ainsi sa base de talents. Entre 2022 et 2023 le Groupe a procédé à plus de 70 recrutements et a créé 3 nouveaux postes au sein du Comité exécutif depuis 2021, afin de soutenir la croissance de ses activités. Le Groupe a ainsi fortement renforcé son équipe de management récemment, avec l'arrivée en 2022 de Claire Valentin en tant que *Chief Strategy Officer* et de Chris Tisse en tant que *Chief Technology Officer*, et l'arrivée en 2023 de Pascal Joseph en qualité de *Chief Operations Officer*.

Les acquisitions réalisées par le Groupe en 2022 et 2023 lui ont également permis d'intégrer de nouveaux talents à ses effectifs, avec notamment Paul Ryckaert, précédemment *Chief Executive Officer* de Xenics et désormais responsable Imagerie et Sasha Kadyshvitch (El-Mul), désormais membre de l'équipe recherche et développement pour la Détection.

Le Groupe s'appuie enfin sur des employés qui ont une solide connaissance de l'entreprise et de ses activités, avec un taux d'ancienneté moyen des employés de 16 ans.

¹⁴ Le retour sur capitaux employés (*ROCE*) est calculé selon la formule suivante : EBIT ajusté / [actifs totaux – allocation du prix d'acquisition de Photonis International suite à l'acquisition du Groupe par HLD Europe en 2021 – *goodwill* relatif à Photonis International – trésorerie et équivalents de trésorerie – passifs courants excluant les dettes financières à court terme].

5.3 Stratégie

L'ambition du Groupe est de renforcer sa position de plateforme technologique de premier plan adressant l'intégralité du spectre de particules et de la lumière, lui permettant de poursuivre une croissance rentable en se positionnant sur des marchés à forte croissance reposant sur un besoin de technologies à forte valeur ajoutée. Le Groupe entend à cette fin s'appuyer sur sa forte capacité d'innovation, sa présence commerciale globale et des acquisitions ciblées, tout en atteignant une répartition équilibrée du chiffre d'affaires de ses activités Amplification et Détection et Imagerie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le Groupe entend poursuivre l'amélioration continue de son excellence opérationnelle, développer un état d'esprit entrepreneurial, identifier les marchés adressés de façon sélective, tout en étant concentré sur la création de valeur et la responsabilisation de ses collaborateurs.

Le Groupe considère qu'à travers ses deux segments d'activité, il développe un portefeuille d'applications présentant un fort potentiel de croissance, lui permettant de générer un haut niveau de rentabilité et de trésorerie. Ce portefeuille d'applications, combiné à une stratégie d'acquisition sélective, devrait permettre au Groupe de poursuivre la création de valeur au cours des prochaines années.

Le Groupe articule sa stratégie de croissance autour des cinq axes suivants :

5.3.1 Répondre aux besoins critiques des utilisateurs finaux en s'appuyant sur une capacité d'innovation de premier plan

La croissance des activités du Groupe repose sur sa capacité à adresser les besoins de ses clients positionnés sur les marchés finaux qu'il adresse.

A cette fin, le Groupe entend s'appuyer sur ses fortes capacités d'innovation afin notamment de développer de nouvelles technologies (tels que scintillateurs, photocathode ou encore intelligence artificielle), améliorer la taille, le poids ainsi que la consommation d'énergie (*SWAP*) de ses produits, améliorer leur performance (notamment la sensibilité, et la rapidité), tout en améliorant ses capacités de test des produits et leur ergonomie.

Le Groupe conçoit ses produits en s'appuyant sur ses ressources internes et l'écosystème dans lequel il évolue, comprenant notamment des partenaires industriels, des universités ou encore de start-ups.

Le Groupe a ainsi lancé de nombreux produits qui sont porteurs d'une technologie innovante illustrant sa volonté d'être en permanence à la pointe de l'innovation et de se différencier de la compétition :

- ScintiFast™ : technologie de scintillateur très rapide pour la détection subnanoseconde dans les domaines de l'ionique et de l'électron ;
- Tube intensificateur d'image 16 mm : le format de ce tube proposé par le Groupe a permis de concevoir des jumelles de vision nocturne modernes, plus légères et plus petites, en réduisant leur poids d'environ 45%, le groupe est le seul acteur au monde à proposer ce type de tube ;
- Détecteur BPTOF : détecteur à haute dynamique pour la microbiologie et la spectrométrie de masse pharmaceutique ;
- Wildcat/Wildcat + : les caméras les plus avancées en matière de vitesse élevée, de faible bruit et de rapport signal/bruit (SNR) et dans le SWIR pour les semi-conducteurs et le tri alimentaire ;
- MicroCam : caméra hyperspectrale aéroportée très rapide, avec une acquisition en temps en vol de premier ordre, pour des opérations plus rapides ;
- iNocturn : caméra à intensification supérieure présentant une combinaison unique d'ultra-sensibilité, de fréquence d'images élevée, de photodétecteurs à haute qualité d'énergie et d'un déclenchement à la nano-seconde ;

- Neutronis : système d'imagerie neutronique unique pour le contrôle industriel à haute valeur ajoutée.

Le Groupe entend également s'appuyer sur ses innovations pour accroître la taille de son marché adressable, en répondant à de nouveaux besoins. A titre d'exemple, dans le domaine aérien, le Groupe a identifié certains besoins relatifs au contrôle de la qualité des pièces aérospatiales, des batteries au lithium et des matériaux composites et notamment le besoin d'identifier des composés tels que l'hydrogène et le lithium dans les pièces. Le Groupe a ainsi développé une technologie d'imagerie neutronique particulièrement adaptée pour répondre à ce besoin en ce qu'elle permet de détecter ces composés par le biais d'une haute résolution d'imagerie à rayons X, tout en s'appuyant également sur l'intelligence artificielle afin d'améliorer la qualité de l'image produite.

5.3.2 Consolider et étendre des positions de leader sur des marchés à forte croissance

Le Groupe se concentre sur l'atteinte de positions de leader sur des marchés de niche à forte croissance.

Sur ces marchés de niche, son avantage technologique et stratégique, caractérisé notamment par une relation étroite nouée avec les clients et utilisateurs finaux, la conception de produits destinés à des applications critiques devant répondre à des standards de qualité et de fiabilité élevés, un savoir-faire et des compétences internes uniques et l'excellence opérationnelle des processus industriels, rendent le positionnement du Groupe difficile à répliquer.

Cette concentration du Groupe sur des marchés de niche lui permet par ailleurs de réaliser des opérations de croissance ciblées lui permettant de consolider sa position de leader. A titre d'exemple, l'acquisition, en cours de finalisation, d'un acteur européen sur le marché de niche du Nucléaire, devrait faire bénéficier au Groupe d'un gain de 19% de parts de marché (à comparer à 19% de parts de marché détenues avant l'acquisition).

De manière générale, en proposant des produits adressant des besoins exprimés sur des marchés de niche à forte croissance, le Groupe a ainsi pu augmenter significativement ses parts de marché depuis 2019 (+15 % sur le marché de l'Amplification lumineuse, +2% sur le marché de la Détection, +7% sur l'Imagerie et +19% sur le marché du nucléaire (38% en incluant l'acquisition en cours d'un acteur européen du marché du Nucléaire).

Certains des marchés à haute valeur ajoutée et fort potentiel de croissance ciblés par le Groupe, présentant des exigences élevées en termes de performance critique des équipements, comprennent notamment :

- l'inspection des semi-conducteurs, soutenu notamment par l'internet des objets, la 5G et le développement de l'intelligence artificielle ;
- les caméras de vision industrielle, marqué par l'automatisation croissante des sites industriels ;
- l'inspection électrique, bénéficiant des besoins croissants d'inspection des batteries électriques ainsi que l'augmentation significative de la longueur du réseau électrique à haute tension, en particulier en Asie ;
- la détection optique de fuites de gaz, soutenu notamment par les considérations en matière de changement climatique et l'évolution de la réglementation ;
- les sciences de la vie, marqué notamment par le développement de la génomique et de l'analyse moléculaire ;
- le nucléaire, soutenu notamment par le déploiement de sources d'énergie vertes ;
- la défense, favorablement impactée par le contexte géopolitique actuel et des années de sous-investissement ;
- la science en général, avec notamment le développement de nouveaux matériaux.

Dans ces différents marchés ciblés, le Groupe entend s'appuyer sur son savoir-faire industriel et ses capacités de recherche et développement de premier plan pour offrir à ses clients et aux utilisateurs finaux des technologies critiques et différenciées pour chaque application proposée.

A titre d'exemple, le Groupe a développé des caméras ultra-violet à haute sensibilité qui trouvent une multitude d'applications par exemple dans l'inspection électrique, qui comprend l'inspection des batteries électriques mais également des réseaux électriques, et qui devrait croître d'environ 44% sur la période 2023-2027, principalement tiré par le marché chinois (*source : Roland Berger*). Afin de répondre aux besoins des utilisateurs finaux sur ce marché de pouvoir détecter de manière précoce les défaillances, le Groupe a ainsi développé des caméras UV permettant de détecter les décharges d'ionisation sur les installations de transmission électrique, lui permettant ainsi d'accéder à ce marché à forte croissance.

5.3.3 Accélérer la croissance et assurer une répétabilité des ventes grâce à des collaborations étroites et de long terme avec les clients

Les utilisateurs finaux des équipements incluant des composants vendus par le Groupe évoluent dans des secteurs où l'exigence de sécurité et de fiabilité des équipements est très forte, sous l'effet notamment de réglementations strictes. A cet égard, les composants vendus par le Groupe sont critiques pour la performance et la fiabilité finales de l'équipement. Cette criticité nécessite que le Groupe acquière une connaissance approfondie des contraintes techniques et opérationnelles de l'OEM mais également de celles de l'utilisateur final lui-même, impliquant donc que des relations étroites soient nouées avec ces derniers dès la phase de conception du produit. Grâce à ce positionnement, le Groupe bénéficie d'une position protégée, dans la mesure où, dès lors que le produit est qualifié auprès de l'utilisateur final, celui-ci serait exposé à des coûts supplémentaires significatifs ainsi que des risques d'approvisionnement potentiels élevés en cas de changement pour un fournisseur autre que le Groupe. Cette protection permet alors au Groupe d'établir des relations de long terme avec ses clients.

Le Groupe entend s'appuyer sur ses relations de long terme avec ses principaux clients afin de faire croître et sécuriser la répétabilité de son chiffre d'affaires, et croître ainsi de manière plus importante que ses marchés sous-jacents.

A titre illustratif, sur la période 2019-2023, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les 15 premiers clients de ses activités d'Amplification et de Détection et Imagerie a ainsi augmenté de plus de 30% et de plus de 15% respectivement, contre une croissance d'environ 9% et d'environ 8% pour les marchés de l'Amplification (*source : Renaissance Strategic Advisors ; Verified Market Research*) et de la Détection et Imagerie (*source : Roland Berger*), respectivement

Cette capacité du Groupe à proposer les produits les plus innovants et répondant au mieux aux besoins des OEMs et utilisateurs finaux lui permet par ailleurs d'amener dans certains cas des OEMs à externaliser la production de certains composants au profit du Groupe, pour bénéficier de la différenciation technologique offerte par le Groupe et sa connaissance approfondie de leurs contraintes (cela a par exemple été le cas pour El-Mul, filiale du Groupe acquise en 2023, produisant désormais des composants pour une vingtaine d'équipements de Zeiss, dont notamment des scintillateurs).

5.3.4 Placer le développement durable au cœur du développement des activités du Groupe

La stratégie du Groupe est orientée vers la poursuite d'une activité et d'une production contribuant à un développement durable de l'économie. Le Groupe développe ainsi une approche respectueuse des enjeux ESG qui est basée sur quatre piliers (voir la section 5.8 « *Politique RSE du Groupe* » du présent document d'enregistrement).

Les produits du Groupe trouvent de nombreuses applications dans des domaines poursuivant des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

A titre d'exemple, le Groupe développe des produits permettant de détecter le méthane, sur un marché en forte croissance du fait du développement de la réglementation en la matière. Le Groupe a développé dans le domaine de la détection de méthane des caméras hyper-spectrales permettant d'identifier et de détecter les émissions de méthane en temps réel que ce soit de jour ou de nuit, sur la neige ou dans l'eau.

5.3.5 Accélérer la croissance du Groupe avec des acquisitions ciblées, génératrices de synergies et créatrices de valeur, renforçant le potentiel de croissance du Groupe

La stratégie de croissance du Groupe s'appuie notamment sur une politique de croissance externe dynamique, devant lui permettre de générer une croissance additionnelle de son chiffre d'affaires en procédant à des acquisitions de sociétés soigneusement ciblées et sélectionnées, avec des critères stricts et mises en œuvre en fonction des caractéristiques des marchés sur lesquels évolue le Groupe.

Le Groupe cible plus particulièrement des acquisitions pouvant lui apporter des technologies à haute valeur ajoutée et compatibles avec sa plateforme technologique, complémentaires à son portefeuille de produits actuels, lui permettant d'élargir le marché adressable et/ou lui permettant d'atteindre ou renforcer une position de leader, tout en faisant bénéficier aux cibles acquises du levier apporté par son empreinte commerciale globale et son savoir-faire en matière d'excellence opérationnelle, afin d'accélérer la croissance des activités du Groupe, améliorer sa rentabilité et renforcer sa génération de trésorerie.

Le Groupe suit des critères stratégiques de sélection des cibles, comprenant :

- les synergies potentielles identifiées, avec notamment la capacité à s'appuyer sur le réseau commercial global existant du Groupe, les capacités de recherche et développement complémentaires et l'excellence opérationnelle ;
- le positionnement stratégique de la cible, permettant soit de renforcer les parts de marché du Groupe ou soit d'acquérir une position de leader sur un marché en forte croissance et ainsi d'accroître la taille du marché adressable ;
- les technologies développées par la cible, en privilégiant les portefeuilles de produits reposant sur des technologies hautement différenciantes, offrant un avantage en termes de fixation du prix ;
- la qualité de l'équipe direction de la cible, devant avoir la capacité à accélérer la croissance de l'entreprise au sein du Groupe.

Le Groupe s'appuie par ailleurs sur des critères financiers de sélection des cibles, comprenant :

- le chiffre d'affaires : supérieur à 10 millions d'euros (le chiffre d'affaires moyen des acquisitions réalisées depuis 2022 (en ce compris l'acquisition en cours de finalisation d'un acteur européen du marché du Nucléaire) était d'environ 14 millions d'euros) ;
- croissance du chiffre d'affaires avant l'acquisition : croissance à deux chiffres au cours des 3 dernières années (la croissance du chiffre d'affaires des acquisitions réalisées depuis 2022 (en ce compris l'acquisition en cours de finalisation d'un acteur européen du marché du Nucléaire) était d'environ 13% par an) ;
- marge d'EBITDA à l'acquisition : supérieure à 10% (la marge d'EBITDA moyenne à l'acquisition des acquisitions réalisées depuis 2022 (en ce compris l'acquisition en cours de finalisation d'un acteur européen du marché du Nucléaire) était d'environ 20%) ;
- multiple d'acquisition : en fonction du contexte et de l'unicité (le multiple d'acquisition moyen des acquisitions réalisées depuis 2022 (en ce compris l'acquisition en cours de finalisation d'un acteur européen du marché du Nucléaire) était d'environ 10x l'EBITDA ajusté) ;
- retour sur capitaux investis (*ROIC*)¹⁵ attendu post-synergies : supérieur à 10% après 3 ans (le retour sur capitaux post-synergies attendu des acquisitions réalisées depuis 2022 (en ce compris l'acquisition en cours de finalisation d'un acteur européen du marché du Nucléaire) était supérieur à 13% après 3 ans).

Le Groupe a identifié un *pipeline* total d'acquisitions à long terme d'environ 100 cibles potentielles représentant un chiffre d'affaires total estimé à environ 1,6 milliard d'euros ; des opportunités à moyen terme sur environ 50 cibles potentielles sélectionnées, représentant un chiffre d'affaires total estimé à

¹⁵ Défini comme le résultat opérationnel après impôts / valeur d'entreprise.

environ 900 millions d'euros ; et des opportunités à court terme sur environ 30 cibles potentielles analysées, représentant un chiffre d'affaires total estimé à environ 600 millions d'euros.

La stratégie de croissance externe du Groupe est axée prioritairement sur le marché de la Détection et Imagerie, afin notamment d'atteindre une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires entre ses activités d'Amplification et de Détection et Imagerie d'ici 2027.

Sur le marché de la Détection, le Groupe vise plus particulièrement des cibles lui permettant d'adresser de nouveaux marchés de composants dans le domaine des instruments d'analyse haut de gamme et des instruments métrologiques. Sur le marché du Nucléaire, le Groupe vise l'intégration de technologies adressant le marché des petits réacteurs modulaires (« *small modular reactor* ») et lui permettant d'augmenter ses parts de marché dans le domaine de la détection des molécules neutrons et gamma. Sur le marché de l'Imagerie, le Groupe se concentre sur des cibles spécialisées dans la production de caméra haut de gamme et de manière générale permettant d'élargir son portefeuille technologique en couvrant l'intégralité du spectre électromagnétique (SWIR, MWIR, UV, etc.).

Le Groupe entend également considérer des acquisitions sur le marché de l'Amplification lumineuse, afin d'élargir encore davantage son accès au marché et également élargir sa maîtrise de la conception de composants optroniques avancés.

Enfin le Groupe pourrait étudier d'éventuelles acquisitions de technologies complémentaires pour des composants optiques ou afin d'élargir son portefeuille à des instruments de contrôle optique autonomes.

Le Groupe a démontré sa capacité à intégrer avec succès les sociétés récemment acquises.

A titre d'exemple, le Groupe a été en mesure d'améliorer la marge d'EBITDA ajusté des sociétés Xenics et Proxivision, acquises respectivement en 2022 et 2023, de 5 points après un an, grâce à la mise en œuvre d'un processus d'intégration efficace et tourné vers la création de valeur, comprenant notamment :

- la mise en œuvre de ventes croisées (« *cross-selling* ») additionnelles de produits compris dans le portefeuille des sociétés intégrées, avec des moyens commerciaux identiques ;
- la rationalisation du portefeuille de produits ;
- des synergies en recherche et développement, avec notamment la mise en commun des ressources et le partage de connaissances et de compétences ;
- des synergies opérationnelles, avec notamment la consolidation de sites multiples en deux sites, au bout de 18 mois ;
- des synergies en matière d'approvisionnement, avec la consolidation des approvisionnements en capteurs LWIR et composants électroniques.

5.4 Historique de la Société

La Société a débuté son activité en tant que filiale du groupe Philips, sous la dénomination Hyperelec, spécialisée dans la fabrication d'instruments de mesure et d'enregistrement optiques en 1937, sur son site historique de Brive-la-Gaillarde en France.

En 1998, la Société est sortie du groupe Philips pour ensuite former en 2005 le groupe Photonis par le biais d'une fusion avec les sociétés Delft Electronic Products et Burle.

En 2021, HLD prend le contrôle du Groupe.

Fin 2022 et en 2023, le Groupe a acquis plusieurs sociétés afin d'élargir son portefeuille de produits, à savoir Xenics, Proxivision, El-Mul et Telops. En septembre 2023, la Société a changé de dénomination sociale et est devenue Exosens.

Dates clefs du Groupe

1937 Création d'Hyperelec, filiale du groupe Philips

1998	Sortie d'Hyperelec du groupe Philips
2005	Fusion d'Hyperelec avec Delft Electronic Products et Burle et création de Photonis
2007	Nouveau siège social à Mérignac
2021	HLD acquiert le contrôle de la Société
Fin 2022	Acquisition de Xenics
2023	Acquisition de Proxivision, Telops et El-Mul La Société change de dénomination sociale et devient Exosens
2024	Signature de l'acquisition d'un acteur européen du marché du Nucléaire (en cours de finalisation)

5.5 Présentation des marchés et de la position concurrentielle^{16 17}

Le Groupe évolue sur les marchés de l'Amplification et de la Détection et de l'Imagerie, qui ont connu au cours des dernières années, et devraient continuer à connaître à terme une dynamique de croissance positive. Le Groupe est le leader sur le marché de l'Amplification de la lumière (hors Etats-Unis) et l'un des leaders sur les marchés de la Détection et de l'Imagerie qu'il adresse.

Taille du marché adressable

Le marché total adressable¹⁸ de l'Amplification et de la Détection et de l'Imagerie s'est établi à 1,9 milliard d'euros en 2019, dont :

- 0,9 milliard d'euros pour l'Amplification (*source : Renaissance Strategic Advisors et estimations Société*), et
- 1,0 milliard d'euros pour la Détection et l'Imagerie (*source : estimations Société*).

Le marché total adressable de l'Amplification et de la Détection et de l'Imagerie s'est établi à 3,2 milliards d'euros en 2023 (soit un taux de croissance annuel moyen (« **TCAM** ») de 14% sur la période 2019 – 2023) dont :

¹⁶ Les informations figurant dans la présente section 5.5 relatives au marché, notamment les tailles et les perspectives de croissance, sont principalement issues de sources tierces, à savoir : (i) pour le marché de l'Amplification de la lumière, une étude réalisée par Renaissance Strategic Advisors, selon des modalités convenues entre la Société et Renaissance Strategic Advisors, (ii) pour le marché de l'Amplification électronique, une étude réalisée par Verified Market Research intitulée « *Traveling Wave Tubes (Twt), Global market size, status and forecast to 2031* » (à l'exception des données 2019, établies sur la base d'estimations de la Société) et (iii) pour le marché de la Détection et de l'Imagerie, une étude réalisée par Roland Berger, selon des modalités convenues entre la Société et Roland Berger (à l'exception des données 2019, établies sur la base d'estimations de la Société) (voir par ailleurs le paragraphe 1.3 « *Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts* » du présent document d'enregistrement).

¹⁷ Sauf mention contraire, les données relatives à la taille des marchés, notamment quant à leur évolution passée ou future, ainsi que les positions concurrentielles et parts de marché du Groupe, sont fondées sur des niveaux de chiffre d'affaires des acteurs du secteur concerné.

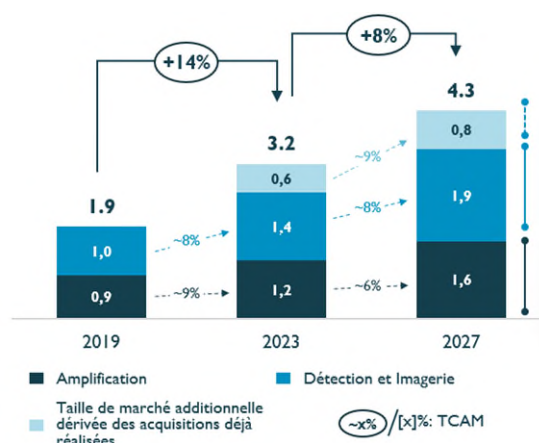
¹⁸ Dans le présent document d'enregistrement, les références au marché total adressable (ou « *Total Adressable Market* » (« **TAM** »)) désignent le ou les marchés (i) sur lesquels les produits compris dans le portefeuille actuel du Groupe peuvent être vendus ou (ii) sur lesquels le Groupe pourrait vendre des produits, non-compris à date dans son portefeuille, mais qu'il serait en mesure de fabriquer avec ses capacités de conception et de production. Les références au marché adressé par le Groupe désignent quant à elles le ou les marchés identifiés par le Groupe comme étant ceux sur lesquels les produits compris dans son portefeuille actuel sont vendus. La taille de marché additionnelle dérivée des acquisitions déjà réalisées par le Groupe désigne enfin le ou les marchés que le Groupe adresse avec des produits compris dans le portefeuille desdites acquisitions.

- 1,2 milliard d’euros pour l’Amplification (*source : Renaissance Strategic Advisors ; Verified Market Research*), et
- 1,9 milliard d’euros pour la Détection et l’Imagerie (*source : Roland Berger*), comprenant 0,6 milliard d’euros de taille de marché dérivée des acquisitions déjà réalisées par le Groupe (*source : estimations Société*)

Le marché total adressable de l’Amplification et de la Détection et de l’Imagerie devrait poursuivre sa croissance à terme, pour s’établir à 4,3 milliards d’euros en 2027 (soit un TCAM estimé de 8% sur la période 2023 – 2027), dont :

- 1,6 milliard d’euros pour l’Amplification (*source : Renaissance Strategic Advisors*), et
- 2,7 milliards d’euros pour la Détection et l’Imagerie (*source : Roland Berger*), comprenant 0,8 milliard d’euros de taille de marché dérivée des acquisitions déjà réalisées par le Groupe (*source : estimations Société*).

Marché total adressable du Groupe (en milliards d’euros)



5.5.1 Marché de l’Amplification

5.5.1.1 Tendances de marché

Les activités d’Amplification du Groupe ont représenté 72% (66% sur une base *pro forma*) du chiffre d’affaires du Groupe au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2023, dont la majorité est tirée de la vente de composants et modules destinés à être intégrés à des instruments et systèmes équipant des utilisateurs finaux présents dans le secteur de la défense (principalement les armées et services de sécurité intérieure).

Le marché de l’Amplification regroupe (i) le marché de l’Amplification de la lumière, pour lequel le Groupe fournit des tubes intensificateurs de lumière (ou *Image Intensifier Tubes* (« ITT »)), utilisés principalement pour la fabrication d’équipements destinés au secteur de la défense, notamment les équipements de vision nocturne des soldats et ceux des véhicules de l’armée, et, pour une part minoritaire, pour la fabrication d’équipements destinés au secteur commercial, notamment pour des applications de vision nocturne utilisées pour la pratique du *Air Soft* ou des loisirs (astronomie, nature) par exemple et (ii) le marché de l’Amplification électronique, pour lequel le Groupe fournit des tubes de puissance et des tubes à ondes progressives, utilisés principalement pour la fabrication d’équipements destinés au secteur de la défense, notamment les systèmes de communication et les radars, et, pour une part minoritaire, pour la fabrication d’équipements destinés au secteur commercial, notamment pour la transmission radio ou télévisuelle ou des applications de recherche. Les composants

d'amplification de la lumière vendus par le Groupe représentent la très grande majorité du chiffre d'affaires de ses activités d'Amplification.

Tendances générales

Compte tenu de l'utilisation des composants d'amplification de la lumière et d'amplification électronique vendus par le Groupe, l'évolution des activités d'Amplification du Groupe est ainsi étroitement liée aux tendances du secteur de la défense en général, qui ont soutenu au cours des dernières années, et devraient continuer à soutenir à terme la croissance du marché de l'Amplification.

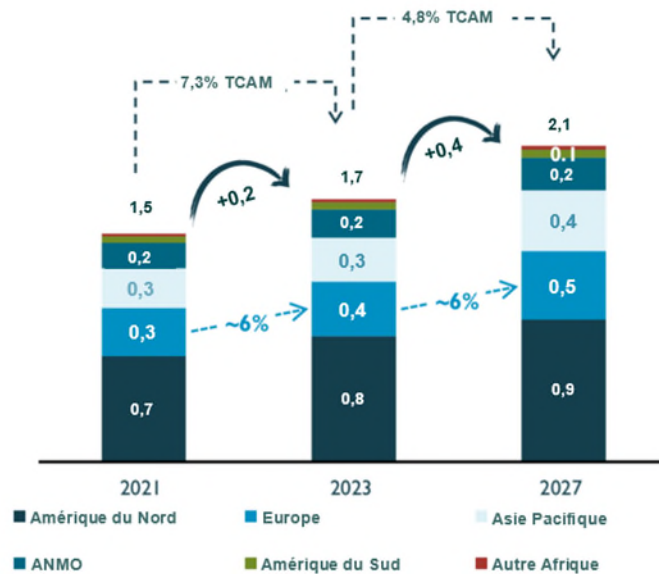
Les acteurs de la défense évoluent dans un nouvel environnement, marqué par l'émergence récente de conflits armés dans certaines régions et une intensification du risque de conflits armés dans d'autres zones. Des événements récents tels que la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les menaces potentielles qu'elle porte pour la sécurité en Europe, le conflit déclenché le 7 octobre 2023 entre l'organisation terroriste Hamas et Israël et ses répercussions au Moyen-Orient, les conflits territoriaux dans le sud de la mer de Chine et dans le Pacifique ou encore l'apparition de nouveaux types d'attaques, telles que les cyber-attaques, contribuent ainsi à une augmentation significative du niveau de menaces pour la sécurité dans le monde.

Ces événements ont des implications directes sur le secteur de la défense, avec en particulier une poursuite de l'augmentation des budgets de défense anticipée à terme, après un cycle de sous-investissement, notamment en Europe, où les dépenses de défense devraient s'établir à environ 0,5 trilliard d'euros en 2027, contre environ 0,4 trilliard d'euros en 2023 (tirées notamment par une augmentation des dépenses en Allemagne, en Pologne, au Royaume-Uni et en France), en Amérique du Nord, avec des dépenses de défense estimées à environ 0,9 trilliard d'euros en 2027 contre environ 0,8 trilliard d'euros en 2023 ou en Asie-Pacifique, avec des dépenses de défense estimées à environ 0,4 trilliard d'euros en 2027 contre environ 0,3 trilliard d'euros en 2023 (*source : Renaissance Strategic Advisors*).

Les forces armées sur différents marchés géographiques tels que les Etats-Unis, le Royaume Uni ou encore l'Allemagne ont par ailleurs mis en œuvre des programmes de modernisation de l'équipement de leurs soldats afin d'améliorer leurs capacités opérationnelles et de maintenir un avantage tactique, contribuant à l'augmentation de la demande en composants utilisés pour la fabrication de ces équipements. Aux Etats-Unis en particulier, les initiatives d'innovation et de modernisation des équipements devraient représenter environ 45% du budget total de défense en 2027 en Amérique du Nord.

Les conflits actuels permettent au Groupe d'avoir une excellente vision de l'évolution du marché à court terme ainsi qu'au-delà de 2025 (avec un potentiel d'accélération de la croissance sur certains cycles compte tenu des cycles de ventes courts), soutenu par les programmes de modernisation d'équipements. Par ailleurs, le marché a déjà connu plusieurs accélérations d'investissements par le passé pour les équipements de vision nocturnes, impliquant un potentiel de croissance future additionnel.

Dépenses de défense globales (en trilliards d'euros)



Source : Renaissance Strategic Advisors

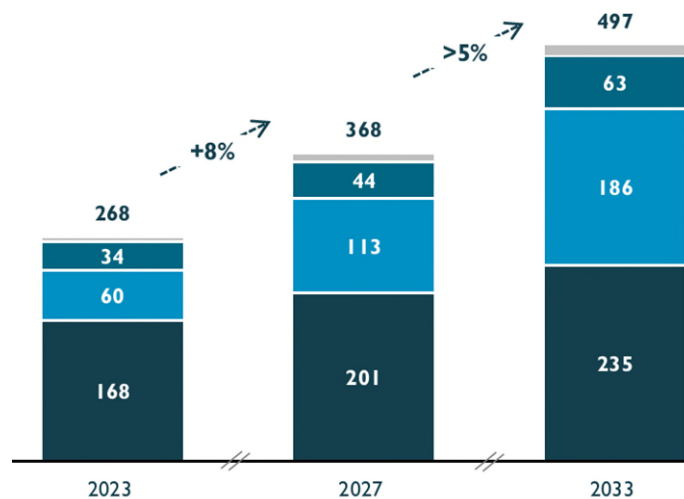
Tendances spécifiques au marché de l'Amplification de la lumière

Le marché de l'Amplification de la lumière correspond au marché des ITT, fabriqués par le Groupe, qui est l'une des familles de composants utilisés pour la fabrication d'équipements de vision nocturne, avec les composants thermiques et les composants numériques, qui, eux, ne sont pas fabriqués par le Groupe.

Pour 2023, le marché total adressable de l'Amplification de la lumière (ou des ITT) est estimé à 0,5 milliard d'euros (source : Renaissance Strategic Advisors). Sur cette base, le Groupe estime à 0,3 milliard d'euros le marché de l'Amplification de la lumière adressé par le Groupe en 2023.

Le marché total adressable de l'Amplification de la lumière devrait enregistrer un TCAM de près de 9% sur la période 2023 – 2027 (source : Renaissance Strategic Advisors). Sur cette base, le Groupe estime que le marché de l'Amplification de la lumière adressé par le Groupe devrait enregistrer un TCAM d'environ 8% sur la même période et supérieur à 5% sur la période 2027 – 2033.

Amplification de la lumière - Marché total adressé (hors Etats-Unis)



■ Europe ■ Asie Pacifique ■ Moyen-Orient ■ Autres
Afrique du Nord

Source : Renaissance Strategic Advisors

La croissance importante anticipée pour le marché de l'Amplification de la lumière est principalement liée au dynamisme que connaît le marché des équipements de vision nocturne.

La guerre en Ukraine en particulier a eu, et continue d'avoir, un impact significatif sur ce marché, ayant mis en évidence la nécessité pour les forces armées d'améliorer rapidement leurs capacités de combat de nuit dans le contexte d'opérations à grande échelle dans des guerres symétriques à haute intensité.

Ainsi, faisant suite à une période de sous-investissement dans les équipements de soldats, dans un contexte où la principale menace sécuritaire était de nature terroriste, les gouvernements en Europe, en Asie-Pacifique et aux Etats-Unis réévaluent et ajustent leurs anciens schémas d'approvisionnement, afin d'augmenter leur taux d'équipement de combat de nuit et de préparer leurs forces armées aux guerres à haute intensité (doctrine « *Un soldat, une jumelle* »). Suite à ce changement de doctrine, la majorité des pays de l'OTAN ainsi que d'importantes puissances militaires comme le Japon ou la Corée du Sud ont pour objectif d'équiper chacun de leur soldat d'infanterie avec des jumelles de vision nocturne offrant ainsi un potentiel de pénétration futur de ce type d'équipement très important assurant ainsi une croissance du marché à long terme.

Des pays de la zone Asie-Pacifique tels que le Japon, la Corée du Sud ou encore l'Australie, entendent en particulier engager des dépenses importantes dans la modernisation de leurs armées.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, la croissance du marché des équipements de vision nocturne jusqu'en 2027 devrait être portée notamment par le déploiement par le gouvernement américain des programmes d'équipement en « *ENVG B NVG* » (« *Enhanced Night Vision Goggle – Binocular* ») et « *Next Gen Binos* ».

En Europe, les gouvernements de pays tels que l'Allemagne, la Pologne et les pays nordiques en particulier, investissent significativement dans l'équipement de leurs troupes d'infanterie.

Ces investissements significatifs dans les équipements de vision nocturne des soldats sont par ailleurs accompagnés d'une évolution de la demande, orientée historiquement vers les lunettes monoculaires et évoluant désormais vers les lunettes binoculaires, afin notamment de répondre au besoin des soldats de mieux distinguer les reliefs du terrain. Cette évolution a pour conséquence une augmentation des besoins en ITT nécessaires pour équiper les équipements de vision nocturne, qui sont ainsi doublés pour des lunettes binoculaires par rapport aux lunettes monoculaires, contribuant à la hausse des volumes d'ITT vendus.

Le Groupe considère enfin que le risque de substitution à moyen terme des ITT par d'autres technologies, en particulier les capteurs numériques, utilisés notamment pour des technologies de réalité augmentée, est relativement limité, compte tenu des niveaux de performance actuellement offerts par les ITT en comparaison de ces autres technologies en phase de développement (en termes notamment de consommation énergétique, de taille et de poids, de coût ou encore de capacités opérationnelles sur le terrain), dans un contexte où le maintien des capacités opérationnelles de nuit est clé. A titre d'exemple, le programme d'équipement IVAS (*Integrated Visual Augmentation Systems*), développé pour la conception de casques de réalité augmentée pour l'armée américaine, conçus initialement sur des technologies intégralement digitales, a rencontré des difficultés techniques et va être reconfiguré, pour revenir vers des technologies incorporant des ITT, les solutions digitales n'offrant pas à ce stade un niveau de performance satisfaisant pour une utilisation sur des théâtres d'opérations.

Tendances spécifiques au marché de l'Amplification électronique¹⁹

¹⁹ Le marché de l'Amplification électronique décrit dans la présente section 5.5 correspond au marché des tubes à ondes progressives, tel qu'analysé dans une étude réalisée par *Verified Market Research* intitulé « *Traveling Wave Tubes* »

Pour 2023, le marché total adressable de l'Amplification électronique est estimé à 0,7 milliard d'euros (*source : Verified Market Research*). Sur cette base, le Groupe estime à 0,3 milliard d'euros le marché de l'Amplification électronique adressé par le Groupe en 2023.

Le marché total adressable de l'Amplification électronique devrait enregistrer un TCAM d'environ 4% sur la période 2023 – 2027 (*source : Verified Market Research*). Sur cette base, le Groupe estime que le marché de l'Amplification électronique adressé par le Groupe devrait enregistrer un TCAM légèrement inférieur à 4% sur la même période.

L'évolution du marché de l'Amplification électronique est directement liée à celle des marchés finaux sur lesquels évoluent les utilisateurs finaux d'équipements incorporant des tubes à ondes progressives.

Ces marchés sont marqués d'une part par une demande croissante en équipements de communication satellite, liée notamment au déploiement rapide de la connexion internet haute-vitesse, à la demande en applications de télédétection et au déploiement de constellations de satellites de nouvelle génération et, d'autre part, par une modernisation des équipements de défense, dans un contexte d'accroissement des tensions géopolitiques et de la menace sécuritaire et d'augmentation des dépenses de défense des gouvernements (voir ci-dessus), se traduisant par une augmentation de la demande en tubes à ondes progressives pour équiper les systèmes de radar, les équipements de guerre électronique tels que les brouilleurs, ou encore les systèmes de guidage de missiles. Ces systèmes, permettant la détection du signal, le brouillage ou encore la communication, reposent en effet sur l'amplification de micro-ondes à forte puissance, fournie par les tubes à ondes progressives, qui deviennent ainsi des composants essentiels des applications modernes de défense. Des programmes d'approvisionnement mis en place par le DoD américain et la Navy américaine, sur lesquels le Groupe estime être bien positionné, contribuent particulièrement à la croissance de la demande en composants d'Amplification électronique destinés au secteur de la défense.

5.5.1.2 Environnement concurrentiel

Marché de l'Amplification de la lumière

Le Groupe est le leader sur le marché de l'Amplification de la lumière qu'il adresse (hors Etats-Unis), avec une part de marché estimée d'environ 71% en 2023 (*source : Renaissance Strategic Advisors*), en progression d'environ 15% par rapport à 2019.

Les principaux concurrents du Groupe sur le marché de l'Amplification de la lumière sont des grands fabricants de composants et d'équipements destinés principalement au secteur de la défense, tels que la filiale américaine d'Elbit Systems (Israël) ou L3Harris (Etats-Unis).

Le positionnement géographique du Groupe est global, avec un focus particulier sur les marchés européens, du Moyen-Orient et d'Asie, tandis que ses principaux concurrents, dont l'empreinte géographique est également globale, sont davantage concentrés sur les Etats-Unis.

Marché de l'Amplification électronique

Le Groupe est un acteur de niche sur le marché de l'Amplification électronique, reconnu comme fournissant des produits innovants à haute valeur ajoutée et répondant à des standards de qualité élevés, permettant de répondre aux besoins des projets les plus complexes.

Les principaux concurrents du Groupe sur le marché de l'Amplification électronique sont des grandes entreprises de l'aéronautique et de la défense, dont certaines figurent parmi les leaders de leur secteur, telles que le français Thales, l'américain Teledyne, l'américain CPI ou encore l'américain L3Harris.

5.5.2 Marché de la Détection et de l'Imagerie

(TWT), Global market size, status and forecast to 2031 », dont sont issues les données relatives au marché de l'Amplification électronique présentées dans le présent paragraphe.

L'un des facteurs-clés de croissance et de création de valeur des entreprises est leur capacité à délivrer les produits et services les plus compétitifs présentant un haut niveau de qualité, notamment en investissant dans la recherche et développement et en optimisant leurs processus de production.

A cette fin, et en fonction de leurs secteurs d'activités, les entreprises ont besoin notamment de comprendre certains phénomènes fondamentaux, contrôler leurs processus de production, inspecter leurs produits et identifier et réduire les défauts et le gaspillage, actions pouvant être accomplies en observant les différentes signatures (spectres d'émission, particules de matière) de matériaux et phénomènes afin de déterminer leur condition ou statut.

Les composants de Détection et d'Imagerie du Groupe convertissent ces signatures en un signal électronique qui est ensuite traité sous forme de données ou d'images.

Les composants de Détection et d'Imagerie du Groupe s'adressent à trois marchés : (i) le marché de la Détection, comprenant les sous-segments de la spectrométrie de masse, la microscopie électronique et la microscopie optique ; (ii) le marché de l'Imagerie, comprenant les sous-segments des caméras de vision industrielle et le contrôle des processus, l'inspection des semi-conducteurs, la détection optique des fuites de gaz, la recherche et les sciences de la vie et l'inspection électrique ; et (iii) le marché du Nucléaire. Les produits vendus par le Groupe sur les marchés de la Détection et de l'Imagerie représentent la quasi-intégralité du chiffre d'affaires de ses activités Détection et Imagerie, réparti à parts quasiment égales entre les deux marchés. Les produits vendus par le Groupe sur le marché du Nucléaire représentent ainsi une part limitée du chiffre d'affaires de ses activités Détection et Imagerie.

5.5.2.1 Tendances de marché

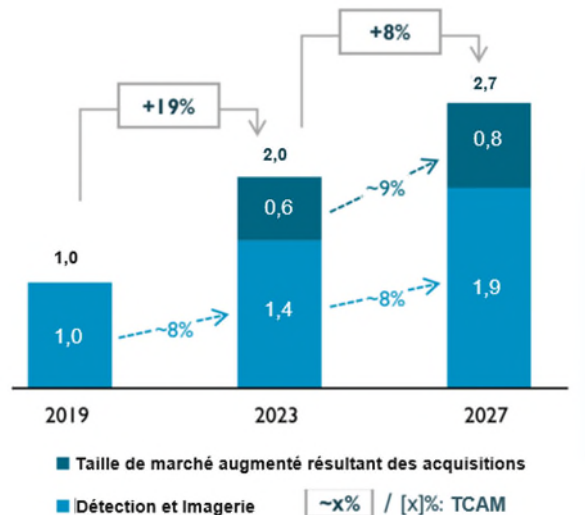
Le Groupe est exposé à de nombreux marchés finaux en forte croissance, notamment la recherche et développement pharmaceutique et les sciences de la vie, certaines industries manufacturières (semi-conducteurs, électronique, agro-alimentaire, gestion des déchets), les batteries de véhicules électriques ou encore la recherche et développement scientifique.

Le Groupe bénéficie à ce titre de quatre tendances générales de fond : des marchés sous-jacents en croissance rapide ; un taux de pénétration croissant des équipements haut de gamme, qui constituent le positionnement cœur du Groupe, utilisés pour des applications existantes et nouvelles ; le développement technologique ; et l'externalisation croissante de la conception et de la production des composants de détection et d'imagerie par les OEMs.

Pour 2023, le marché total adressable de la Détection et de l'Imagerie s'établit à 1,9 milliard d'euros (*source : Roland Berger*), dont 0,6 milliard d'euros de taille de marché dérivée de potentielles acquisitions, et le marché de la Détection et de l'Imagerie adressé par le Groupe s'établit à 0,7 milliard d'euros (*source : Roland Berger*).

Sur la période 2023-2027, le marché total adressable de la Détection et de l'Imagerie devrait enregistrer un TCAM d'environ 8%, pour s'établir à 2,7 milliards d'euros (*source : Roland Berger*) en 2027 (*source : Roland Berger*), dont 0,8 milliard d'euros de taille de marché dérivée d'acquisitions potentielles, et le marché de la Détection et de l'Imagerie adressé par le Groupe devrait enregistrer un TCAM d'environ 8%, pour s'établir à 1,1 milliard d'euros en 2027 (*source : Roland Berger*).

Evolution du marché de la Détection et de l'Imagerie



Source : Roland Berger

Marché de la Détection

Pour 2023, le marché adressable de la Détection est estimé à 0,4 milliard d’euros et le marché de la Détection adressé par le Groupe est estimé à 0,2 milliard d’euros (source : Roland Berger). Le marché adressé de la Détection devrait enregistrer un TCAM d’environ 7% sur la période 2023 – 2027 pour s’établir à 0,5 milliard d’euros en 2027 (source : Roland Berger). Les sous-segments du marché de la Détection sont la spectrométrie de masse, la microscopie électronique et la microscopie optique.

Spectrométrie de masse

La spectrométrie de masse est une technique analytique largement utilisée pour identifier la composition d’un échantillon biologique ou inorganique en utilisant la masse des molécules. Sur le sous-segment de la spectrométrie de masse, le Groupe fournit aux OEMs des détecteurs d’ions et d’électrons (voir le paragraphe 5.6.1.2(a) du présent document d’enregistrement), utilisés pour caractériser l’échantillon ionisé. L’offre de détecteurs du Groupe couvre les principales technologies de la spectrométrie de masse.

La croissance du marché adressable de la spectrométrie de masse devrait être tirée principalement par la croissance sous-jacente des ventes de systèmes de spectrométrie de masse, portée par une accélération du remplacement des détecteurs et une pénétration croissante de ces systèmes, soutenue notamment par l’accélération des dépenses de recherche et développement dans l’industrie pharmaceutique et les biotechnologies, et l’utilisation de plus en plus fréquente de cette technologie dans l’industrie, à des fins de contrôle de routine. En outre, l’adoption de détecteurs à particules tels que ceux vendus par le Groupe dans les systèmes « Orbitrap », l’une des principales techniques de spectrométrie de masse de niveau recherche, participe activement au dynamisme de ce marché.

Microscopie électronique

La microscopie électronique permet de caractériser la surface d’un échantillon en le frappant avec un faisceau d’électrons, qui est ensuite capté par un ensemble de détecteurs. Sur le sous-segment de la microscopie électronique, le Groupe fournit des détecteurs d’électrons et d’ions à une diversité d’OEMs (voir le paragraphe 5.6.1.2(a) du présent document d’enregistrement), pour l’ensemble des détecteurs de base utilisés dans les microscopes à balayage et les microscopes à double usage.

La croissance du marché adressable de la microscopie électronique devrait être tirée d’une part par la croissance sous-jacente des ventes de systèmes de microscopie électronique, soutenue notamment par

l'augmentation des dépenses de recherche et développement par les utilisateurs finaux, afin notamment de répondre aux besoins de haute performance en matière de mobilité, d'énergie et d'électronique grand public et l'adoption croissante de ces systèmes dans la recherche en matière de transition énergétique (en matière par exemple de batteries électriques, panneaux photovoltaïques ou encore matériaux de structure à basse intensité carbone). En outre, les OEMs fabriquant les systèmes de microscopie électronique devraient accroître encore davantage l'externalisation de la fabrication des composants de détection à l'avenir, en raison de la complexité technique croissante et de l'adoption croissante des techniques de microscopie électronique dans les laboratoires et sites industriels d'entreprises, nécessitant une productivité élevée et une instrumentation rapide. Ces évolutions imposent en effet un haut degré d'exigence technique pour les composants de détection, et les OEMs, davantage concentrés sur la fabrication de systèmes complets pourraient par conséquent préférer s'adresser à des fournisseurs spécialisés de composants de détection, tels que le Groupe, pour la fourniture de composants à haute valeur ajoutée, plutôt que de les fabriquer eux-mêmes.

Microscopie optique

La microscopie optique est une technique analytique utilisée pour obtenir des images d'échantillons en projetant une lumière visible sur l'échantillon.

Sur le sous-segment de la microscopie optique, le Groupe cible plus particulièrement les techniques de recherche avancée, qui nécessitent des caméras haut de gamme à intensificateur d'image, en se concentrant sur les tubes intensificateurs permettant l'intensification des faibles niveaux de lumière dans diverses applications comme l'imagerie à très haute vitesse, l'imagerie des flux de liquides et de gaz, l'imagerie scientifique (physique des plasmas, optique quantique, comptage de photons, spectroscopie), l'imagerie temporelle, l'imagerie médicale ou encore la détection des décharges d'ionisation sur les installations de transmission électrique (voir par ailleurs le paragraphe 5.6.1.2(a) du présent document d'enregistrement).

La croissance du marché adressable de la microscopie optique devrait être tirée d'une part par la croissance sous-jacente des ventes de systèmes de microscopie optique, soutenue par l'augmentation des dépenses de recherche et développement dans le secteur des sciences de la vie et l'accélération de l'adoption de techniques de microscopie avancées dans l'industrie pharmaceutique. Par ailleurs, les évolutions technologiques devraient accroître l'applicabilité de caméras CMOS et l'intégration d'outils intelligents aux caméras, ce qui devrait favoriser les fournisseurs de composants à haute valeur ajoutée disposant de capacités de recherche et développement de premier plan, ce que le Groupe estime être en capacité d'adresser.

Marché du Nucléaire

Pour 2023, le marché adressable du Nucléaire est estimé à 0,1 milliard d'euros et le marché du Nucléaire adressé par le Groupe est estimé à moins de 0,1 milliard d'euros (*source : Roland Berger*). Le marché adressable du Nucléaire devrait enregistrer un TCAM d'environ 9% sur la période 2023 – 2027 (*source : Roland Berger*).

Le Groupe fournit des composants critiques pour l'industrie nucléaire, utilisés pour assurer la sécurité des centrales nucléaires, tels que des détecteurs gamma, des détecteurs de neutrons ou encore des extensions à isolation minérale (voir le paragraphe 5.6.1.2(b) du présent document d'enregistrement).

La croissance du marché adressable du Nucléaire devrait être tirée principalement par la construction de nouveaux réacteurs nucléaires (avec en particulier l'installation de 600 gigawatts anticipée d'ici 2040 (*source : Roland Berger*)) et le développement des petits réacteurs modulaires (« *Small Modular Reactors* » ou « *SMR* ») (600 unités anticipées d'ici 2040 (*source : Roland Berger*)).

Marché de l'Imagerie

Pour 2023, le marché adressable de l'Imagerie est estimé à 1,5 milliard d'euros et le marché de l'Imagerie adressé par le Groupe est estimé à 0,5 milliard d'euros (*source : Roland Berger*). Le marché adressable de l'Imagerie devrait enregistrer un TCAM d'environ 9% sur la période 2023 – 2027 pour

s'établir à 2,1 milliards d'euros en 2027 (*source : Roland Berger*). Les sous-segments du marché de l'Imagerie sont les caméras de vision industrielle et le contrôle des processus ; l'inspection des semi-conducteurs ; la détection optique de fuites de gaz ; la recherche et les sciences ; et l'inspection électrique.

Caméras de vision industrielle et contrôle des processus

Sur le sous-segment des caméras de vision industrielle et de contrôle des processus, le Groupe fournit des caméras SWIR (*Short Wave Infrared*, infrarouge à ondes courtes) et LWIR (*Long Wave Infrared*, infrarouge à ondes longues ou infrarouges thermiques) (voir le paragraphe 5.6.1.2(c) du présent document d'enregistrement).

Les caméras de vision industrielle permettent aux systèmes informatiques d'analyser et de traiter les informations visuelles, et sont ainsi essentielles dans l'accompagnement de l'automatisation croissante des usines.

Les caméras de contrôle des processus sont utilisées pour surveiller en continu les processus de fabrication afin d'en garantir la qualité et de protéger les biens d'équipement.

La croissance du marché adressable des caméras de vision industrielle et de contrôle des processus devrait être tirée par l'automatisation croissante des usines, soutenue par le déploiement de l'industrie 4.0 et l'internet des objets (« *Internet of things* » ou « *IoT* »), ainsi que le renforcement des normes réglementaires (en particulier en matière de sécurité alimentaire, notamment dans des pays à forte population telles que l'Inde et certains pays d'Afrique, qui cherchent à s'aligner avec les réglementations occidentales en la matière).

Inspection des semi-conducteurs

Sur le sous-segment de l'inspection des semi-conducteurs, le Groupe fournit des composants haut de gamme, qui sont intégrés dans des équipements de production de puces électroniques, fabriqués par les principaux OEMs mondiaux.

Les caméras et détecteurs du Groupe couvrent la plupart des étapes du processus de production de semi-conducteurs. Les produits du Groupe sont essentiels à la production de puces électroniques.

La croissance du marché adressable de l'inspection des semi-conducteurs devrait être tirée par la croissance de la demande en équipements de production de puces électroniques, afin de satisfaire la forte demande en semi-conducteurs et l'augmentation du nombre de caméras requises pour ces équipements. Il est anticipé que la demande en semi-conducteurs continue à connaître une croissance importante, soutenue par la digitalisation, la miniaturisation et la relocalisation des sites de production ainsi que le déploiement d'investissements publics, pour des raisons de souveraineté. En outre, le développement du packaging 3D de semi-conducteurs devrait conduire à l'apparition de nouveaux besoins en matière d'inspection, nécessitant de faire évoluer la technologie des caméras et détecteurs utilisés.

Détection optique de fuites de gaz

La détection (généralement aérienne) des fuites de gaz consiste à fixer une caméra d'imagerie ou un capteur laser sur un drone, un hélicoptère ou un aéronef afin de surveiller les pipelines ou les sites de production. A cette fin, le Groupe propose une caméra hyperspectrale LWIR haut de gamme pour les solutions de détection de fuites de gaz aéroportées.

De taille actuellement relativement limitée mais devant connaître une croissance importante du fait de l'évolution anticipée des réglementations, le marché adressable de la détection optique de fuites de gaz est principalement concentré sur les Etats-Unis, en raison d'un cadre réglementaire imposant une fréquence des inspections des infrastructures. La croissance du marché adressable de la détection optique de fuites de gaz devrait ainsi être tirée par l'adoption de réglementations similaires dans d'autres

pays, dans la mesure notamment où 155 pays ont pris l'engagement de réduire les émissions de méthane à horizon 2030, dans le cadre du « *Global Methane Pledge* ».

Recherche et sciences

Le Groupe produit des caméras MWIR et LWIR refroidies (voir le paragraphe 5.6.1.2(c) du présent document d'enregistrement) de haute performance pour des applications scientifiques nécessitant l'observation de changements de température précis à une fréquence d'images très élevée.

La croissance du marché adressable des sciences et de la recherche à horizon 2027 devrait être tirée principalement par les volumes de ventes de caméra, soutenue par des innovations continues en matière de résolution, coût des détecteurs et la performance des interfaces, offrant de nouvelles utilisations potentielles des caméras MWIR et LWIR refroidies.

Inspection électrique

Les caméras UV vendues par le Groupe peuvent être utilisées pour détecter l'effet de décharge corona dans les transmissions électriques avant que ce phénomène n'endommage les équipements concernés.

Les principales applications sont la maintenance prédictive des réseaux électriques, utilisée (même si elle est encore limitée à ce stade) pour prévoir les défauts électriques sur les lignes de réseau à haute tension (alors que les techniques de maintenance traditionnelle utilisant des caméras visibles ou infrarouges ne détectent les défauts que lorsqu'ils se produisent), ainsi que l'inspection des batteries électriques, avec des applications potentielles dans les sites de production de batteries électriques, pour la surveillance et les essais.

La croissance du marché adressable de l'inspection électrique à horizon 2027 devrait être tirée, en ce qui concerne la maintenance des lignes à haute tension, par la pénétration des caméras UV, permettant la maintenance prédictive et donc d'éviter des coupures de réseau, ainsi que l'augmentation significative de la longueur du réseau électrique à haute tension, en particulier en Asie. Concernant l'inspection des batteries électriques, la croissance devrait être tirée par l'augmentation de la demande en batteries lithium-ion afin d'équiper les véhicules électriques, dont le marché devrait être particulièrement dynamique, et l'accroissement de l'utilisation de la technologie UV dans les processus de production des batteries électriques.

5.5.2.2 Environnement concurrentiel

Marché de la Détection

Le Groupe estime être le leader sur le marché de la Détection, avec une part de marché estimée d'environ 24% en 2023 (*source : estimations de la Société sur la base du rapport Roland Berger*), en très légère progression par rapport à 2019 (sur la base des estimations des parts de marché réalisées par le Groupe).

Les leaders du marché adressable de la Détection sont des fournisseurs « *pure play* » tels que le Groupe, Adaptas (filiale de Michigan Industries) ou encore Hamamatsu, avec, en parallèle, et pour une part limitée de ce marché, certains OEMs tels que ThermoFisher assurant en interne la production des composants de détection utilisés pour leurs systèmes.

Marché du Nucléaire

Le Groupe estime être le leader sur le marché du Nucléaire, avec une part de marché estimée d'environ 19% en 2023 (*source : Roland Berger*) (38% en tenant compte des parts de marché d'un acteur européen du marché du Nucléaire, dont l'acquisition est en cours de finalisation par le Groupe), en très légère progression par rapport à 2019 (sur la base des estimations des parts de marché réalisées par le Groupe).

Compte tenu des forts enjeux de souveraineté liés au marché du Nucléaire, l'environnement concurrentiel sur ce marché est principalement organisé par géographie, avec le Groupe concentré sur

l'Europe et la Chine, Mirion et Reuter-Stokes sur les Etats-Unis, tandis que la Russie est principalement fournis par des acteurs locaux.

Marché de l'Imagerie

La part de marché du Groupe sur le marché de l'Imagerie est estimée à environ 7% en 2023 (*source : estimations de la Société sur la base du rapport Roland Berger*), en progression par rapport à 2019 (sur la base des estimations des parts de marché réalisées par le Groupe), grâce à la création d'une position de leader sur plusieurs segments de niche haut de gamme, tant par développement interne que par des opérations de croissance externe.

Les principaux concurrents du Groupe sur le marché de l'Imagerie comprennent d'une part des fabricants de composants généralistes, implantés globalement, tels que Hamamatsu ou encore Teledyne, et des fabricants spécialisés de composants, tels que Raptor Photonics ou Oxford Instruments.

Le positionnement du Groupe sur le marché de l'Imagerie consiste à se concentrer sur les produits à haute valeur ajoutée répondant à des applications spécifiques et exigeantes.

5.6 Description des principales activités du Groupe

5.6.1 Les produits commercialisés par le Groupe

Le Groupe propose des produits permettant d'appréhender et de visualiser des signaux couvrant l'intégralité du spectre électromagnétique sur des applications de hautes performances.



5.6.1.1 Composants et modules d'Amplification

(a) Amplification de la lumière

Les tubes intensificateurs de lumière (*Image Intensifier Tube – ITT*) sont des dispositifs qui amplifient la lumière ambiante (provenant de sources naturelles, telles que la lumière des étoiles, de la lune ou de sources artificielles comme des lampadaires ou des torches) ou infrarouge de façon à rendre des images à faible luminosité visibles par l'œil humain. L'intensification de lumière implique la collecte de lumière ambiante ou infrarouge qui, ainsi collectée, est envoyée dans un tube intensificateur comportant une photocathode qui convertira les photons reçus en électrons, ces derniers se multipliant en traversant le tube et frappant ensuite un écran permettant de les transformer à nouveau en photons, ces photons conservant le même alignement que les photons d'origine afin d'obtenir une image parfaite. Les photons (qui sont les particules composant le rayonnement électromagnétique, c'est-à-dire des particules de lumière) produits par une image à faible luminosité entrent dans un tube pour y être transformés en électrons (qui sont des particules élémentaires chargées composant les atomes) et amplifiés, c'est-à-dire multipliés des centaines de milliers de fois, pour être ensuite retransformés en photons sur un écran luminescent composé de phosphore, produisant ainsi une image beaucoup plus lumineuse que celle

obtenue dans les conditions de luminosité initiale, qui pourra être vue par l'œil humain une fois renvoyée vers la lentille.

Le Groupe, à travers sa marque Photonis, propose une large gamme de tubes intensificateurs à ses clients, qui les intègrent dans des dispositifs de vision nocturne qu'ils conçoivent et qui sont ensuite proposés aux utilisateurs finaux, dans le secteur de la défense ou dans le domaine commercial (par exemple pour les tireurs sportifs, les chasseurs ou la pratique du *Air Soft*).

Tubes amplificateurs destinés au secteur de la défense : les tubes Photonis XR5, 4G et 4G+

Les tubes intensificateurs Photonis destinés au secteur de la défense sont vendus sous les modèles XR5, 4G et 4G+ en 16mm ou 18mm de diamètre. Ces tubes amplificateurs ont vocation à être intégrés dans les équipements de vision des soldats et ceux des véhicules de l'armée, ainsi que ceux utilisés dans les opérations de sauvetage ou par les forces de l'ordre.

La vision nocturne vise à permettre d'opérer en toute sécurité dans des conditions de visibilité réduite, de nuit ou par faible luminosité. Sur les théâtres d'opérations modernes, les opérations menées dans l'obscurité nécessitent des capacités de vision nocturne, essentielles d'un point de vue tactique et pour des raisons de sécurité (« être le premier à voir »).

Les facteurs-clés de performance des équipements de vision nocturne sont la facilité d'utilisation et l'opérabilité, le poids, la portée de détection (qui correspond à la distance jusqu'à laquelle l'image pourra être perçue par l'œil humain) la fiabilité et la robustesse. De manière générale, les équipements de vision de nuit doivent présenter un ratio adéquat entre leur taille, poids et performances techniques mentionnées ci-avant.



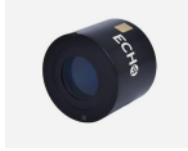
Les tubes Photonis 4G+ offrent une adaptation évolutive de l'image ultra-rapide en cas de changement brusque des conditions lumineuses (par exemple, en cas d'explosion à proximité) permettant à l'utilisateur (en l'occurrence, au soldat) de conserver une image visible et de ne pas être « aveuglé » pendant quelques secondes. Par ailleurs, ces tubes offrent de hautes performances, avec un facteur de mérite (facteur de performance du composant – *Figure of Merit* (FoM²⁰)) élevé et une sensibilité étendue, couvrant un champ allant du visible au proche infrarouge (correspondant à une bande spectrale entre 350 et 1100 nanomètres), permettant aux utilisateurs de bénéficier de la meilleure portée de détection possible dans tous les environnements évolutifs. Ces tubes sont en général adoptés par les forces spéciales, dont les missions et les équipements nécessitent un niveau de performance élevé.

Les tubes Photonis 4G (disponibles en 16mm ou 18mm de diamètre) sont quant à eux le produit de référence depuis une dizaine d'années des forces terrestres conventionnelles en Europe et dans certains pays du monde, présentant un prix moins élevé que les tubes 4G+, tout en maintenant un niveau élevé de performance. Les tubes Photonis 4G présentent un FoM légèrement inférieur à celui des tubes Photonis 4G+ et couvrent un champ spectral allant du visible au proche infrarouge identique.

Les tubes XR5 quant à eux, sont les produits moins performants de la gamme des produits Photonis, et représentent aujourd'hui une part très minime des ventes de tubes intensificateurs de lumière.

Tubes intensificateurs destinés au secteur commercial : les tubes Photonis Echo et Echo+

²⁰ Le FoM se calcule en multipliant le rapport signal sur bruit avec la résolution limite. Plus le FoM est élevé, plus la qualité de l'image produite à l'aide des tubes est de qualité.



Les tubes intensificateurs Photonis destinés au secteur commercial sont vendus sous la marque ECHO, offrant deux niveaux de performance et de qualité d'image : ECHO et ECHO+.

La gamme ECHO sert de nombreuses applications de vision nocturne du marché commercial, notamment pour la pratique du *Air Soft*, des loisirs (astronomie, nature), tout comme la sécurité civile ou les forces de police.

(b) Amplification électronique

Tubes de puissance

Les tubes de puissance sont des composants permettant d'amplifier les fréquences les plus hautes du spectre électromagnétique (à savoir les micro-ondes et ondes radios), ce qui se traduit par une hausse de l'intensité par rapport à un signal de référence (calculée en décibels). Ce type de tube est notamment utilisé pour l'amplification des émetteurs de sondes spatiales, dont les signaux entrants sont généralement de très faibles puissances et pour lesquels les signaux sortants doivent être de très forte puissance. En l'absence de tels tubes, les émetteurs à état solide ne peuvent assurer cette fonction eu égard, d'une part, aux distances que les signaux doivent parcourir et, d'autre part, car ces émetteurs nécessitent beaucoup d'énergie pour fonctionner.

Ces composants utilisent des électrodes, placés dans le vide ou dans un gaz rare, alimentés par une source d'électrons. Une enveloppe résistante à la température (en verre ou, pour les produits du Groupe, qui doivent répondre à des exigences de fiabilité et de robustesse compte tenu de leur utilisation, en céramique ou métal) isole l'ensemble de l'extérieur. Les tubes de puissance fabriqués par le Groupe incluent également des systèmes de refroidissement permettant de refroidir les électrodes, dont la température a augmenté lors du processus d'amplification du signal.

Les tubes de puissance fabriqués et vendus par le Groupe, sous la marque Photonis, comprennent une grande variété de tubes (tétrodes et triodes) et leurs composants de circuits associés, destinés majoritairement au secteur de la défense mais également aux secteurs des communications, de la radiodiffusion, de la recherche et pour d'autres applications.

Tubes de puissance pour la défense et tubes UHF mobiles



Le Groupe, sous sa marque Photonis, fabrique et vend une large gamme de tubes de forte puissance destinés au secteur de la défense qui sont fiables, robustes et efficaces tout en offrant des performances de haut niveau dans des environnements contraignants, impliquant d'être soumis notamment aux chocs et aux vibrations.

Ces tubes de puissance trouvent plusieurs applications dans le secteur de la défense, notamment pour les systèmes de communications et les radars pour installations embarquées mobiles (navires ou avions) ou dans des stations fixes, pour lesquelles ils sont des composants critiques, devant répondre à des spécifications précises en termes de fiabilité et de qualité.

Le Groupe propose par ailleurs pour le secteur de la défense une gamme de tubes ultra-haute fréquence (*Ultra-High Frequency*, UHF) mobiles, plus compacts et particulièrement adaptés pour des environnements caractérisés par des hautes températures ou pour les amplificateurs à faible bruit (*Low Noise Amplifier*) qui sont des composants électroniques essentiels dans les systèmes de communication et de radar et dont la principale fonction est d'amplifier les signaux faibles provenant d'une antenne avec un minimum de bruit ajouté ou de distorsion, préservant ainsi la qualité du signal original.



Ces tubes sont largement utilisés comme amplificateurs de puissance radiofréquence et amplificateurs de puissance radiofréquence pulsée dans les avions mais aussi les équipements mobiles et stationnaires des forces armées. Les tubes mobiles UHF commercialisés par le Groupe peuvent également être utilisés comme régulateurs ou amplificateurs distribués, ce qui les rend polyvalents et adaptés à une grande variété d'applications.

Tubes de puissance à modulation de fréquence (FM)



Le Groupe, sous sa marque Photonis, fabrique et vend une large gamme de tubes de puissance à modulation de fréquence (FM), qui est une méthode de diffusion radio utilisant la modulation de la fréquence (par opposition à la modulation de l'amplitude (AM)) afin de transmettre un signal, spécifiquement conçus pour des transmetteurs commerciaux. La modulation de fréquence permet de fournir un son de haute qualité, dans le cadre de la diffusion radio.

Tubes de puissance utilisés pour la recherche



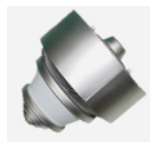
Le Groupe, sous sa marque Photonis, fabrique et vend une large gamme de tubes de puissance destinés à des applications dans le secteur de la recherche, qui sont notamment utilisés dans les accélérateurs de particules. Ces tubes de puissance sont également utilisés dans des radars longue portée.

Tubes de puissance VHF



Le Groupe, sous sa marque Photonis, fabrique et vend des tubes de puissance VHF (*very high frequency* ou très haute fréquence) principalement destinés à équiper des émetteurs télévisuels et donc fournis aux chaînes de télévision.

Régulateurs de tension



Le Groupe, sous sa marque Photonis, fabrique et vend des régulateurs de tension, permettant à un circuit de fournir une énergie constante malgré les variations de tensions à l'entrée du circuit, destiné à des applications LEO (*Low-Earth Orbit*, ou orbite terrestre basse à près de 2 200 km au-dessus de la Terre) et d'autres applications spatiales, et donc principalement utilisés sur des avions et des stations fixes, conçus plus particulièrement pour résister aux conditions extrêmes de températures et vibrations.

Autres composants d'amplification

Les tubes à ondes progressives sont des tubes à vide utilisés en hyperfréquence pour la réalisation des amplificateurs de faible, moyenne ou forte puissance, et présentant des caractéristiques élevées de rendement, de robustesse, de fiabilité et de longévité.

Les tubes à ondes progressives fabriqués et vendus par le Groupe, sous la marque Photonis, ont une large gamme d'applications. Ces tubes à ondes progressives, intégrés dans les appareils qui amplifient les signaux des satellites et des radars, sont utilisés par leurs utilisateurs finaux, principalement dans le secteur de la défense, pour leurs besoins en haute fréquence et en haute puissance, notamment dans les systèmes de contre-mesure électronique, permettant de déjouer les dispositifs de détection électronique adverses, les systèmes radar, les plates-formes militaires aéroportées, et les systèmes de communication et de télécommunications par satellite. Les tubes à ondes progressives sont conçus pour répondre aux exigences de ces systèmes critiques pour les utilisateurs, en fournissant des performances fiables et efficaces dans une variété d'environnements.

Le Groupe fabrique et vend par ailleurs sous la marque Photonis des modules de puissance hyperfréquence compacts et intégrés, qui permettent d'amplifier les signaux de radiofréquence à des niveaux de puissance élevés pour des applications de défense et commerciales.

Tubes à ondes progressives



Modules de puissance hyperfréquence



5.6.1.2 Composants et modules de Détection et d'Imagerie

(a) Détection

Le Groupe fournit des technologies électro-optiques utilisés dans la détection d'ions, d'électrons, de photons, neutrons et rayons X, principalement destinés à des utilisateurs finaux du secteur des sciences de la vie, et du contrôle industriel. Les produits que le Groupe propose en matière de détection couvrent notamment la détection d'ions et d'électrons, l'imagerie à faible luminosité, la détection de photons uniques, l'imagerie neutronique et les plaques optiques à micropores pour les applications d'imagerie à rayons X.

Détection d'ions et d'électrons

Le Groupe est un fournisseur de premier plan de technologies électro-optiques utilisées dans la détection d'ions (qui sont des atomes ou groupes d'atomes chargés positivement ou négativement, ayant gagné ou perdu un ou plusieurs électrons) et d'électrons (qui sont des particules élémentaires, chargées négativement, composant les atomes et situés autour de leur noyau). Sous les marques Photonis et El-Mul, le Groupe se spécialise dans la conception, la fabrication et l'innovation de technologies critiques et d'ensembles de détecteurs de particules chargées. Les technologies de détection d'ions et d'électrons fabriquées et vendues par le Groupe ont été conçues pour un large éventail d'applications scientifiques telles que la spectrométrie de masse, la métrologie, l'astronomie, les sciences de la vie et les essais non destructifs.

En s'appuyant sur les forces et les technologies des marques Photonis et El-Mul, le Groupe propose des produits sur mesure pour ses clients, offrant une performance très élevée en termes de sensibilité, c'est-à-dire permettant de détecter de très faibles quantités d'ions et d'électrons, un large champ de résolution spatiale (qui correspond à un niveau de détail matérialisé par la distance minimale devant séparer deux points contigus pour que le détecteur soit en capacité de les distinguer) ou temporelle (qui correspond au niveau de détail, matérialisé par le temps minimal nécessaire devant séparer deux images successives pour que le détecteur soit en capacité de les distinguer) ou encore la capacité de détecter des ions positifs et négatifs.

Le Groupe propose une large gamme de solutions de transport d'ions qui peuvent augmenter le débit d'ions jusqu'à 1 000 fois par rapport aux solutions traditionnelles.

Détecteurs à temps de vol



Détecteurs à performance avancée



Détecteurs pour microscopie électronique analytique



Détecteurs pour systèmes E-beam



Multiplicateur d'électrons à canal



Plaques à micro-canaux



Matrice de générateurs d'électrons



Produits en verre résistant



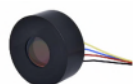
Imagerie à faible luminosité

Les intensificateurs d'image sont utilisés pour intensifier les images à faible niveau de luminosité. Le Groupe propose, sous la marque Photonis, une large gamme de tubes intensificateurs d'image (IIT), de blocs d'alimentation et d'électronique de déclenchement pour ses clients qui cherchent à intégrer l'intensification des faibles niveaux de lumière dans leurs produits. Le Groupe peut par ailleurs fournir directement ses produits aux chercheurs ayant besoin d'augmenter la sensibilité de leur caméra (CCD (*Charge Coupled Device*) avec un capteur photographique basé sur un dispositif à transfert de charges ou CMOS (*Complementary Metal-Oxide Semiconductor*) qui transforment les charges déjà présentes sur le pixel, en tension), avec l'adaptateur IIT Cricket² pour une fonctionnalité IIT directement utilisable en « *plug-and-play* » dans leurs équipements.

La technologie de photocathode Hi-QE multicalcine du Groupe combine une efficacité quantique (QE)²¹ élevée dans la bande spectrale comprise entre 120 et 1050 nanomètres, avec un taux de comptage²² d'obscurité bas de 50 Hz/cm², permettant d'obtenir un rapport signal sur bruit²³ optimal et, dans certains conditions, l'atteinte de vitesses de déclenchement inférieures à la nanoseconde.

Les tubes intensificateurs d'image du Groupe reposent sur la technologie des galettes à microcanaux (ou *microchannel plates* (MCP)), offrant une gamme dynamique élevée appelée aussi plage dynamique élevée (HDR ou *High Dynamic Range*, qui permet d'améliorer le contraste d'une image tout en conservant sa clarté) et une efficacité de collecte de lumière supérieure à 95%. Les tubes intensificateurs d'image du Groupe permettent l'intensification des faibles niveaux de lumière dans diverses applications comme l'imagerie à très haute vitesse, l'imagerie des flux de liquides et de gaz, l'imagerie scientifique (physique des plasmas, optique quantique, comptage de photons, spectroscopie raman), l'imagerie temporelle, l'imagerie médicale ou encore la détection des décharges d'ionisation sur les installations de transmission électrique.

Tubes intensificateurs d'image



Adaptateur IIT Cricket2



²¹ L'efficacité quantique est le rapport entre le nombre de charges électroniques collectées et le nombre de photons incidents sur une surface photo réactive.

²² La mesure d'une tonne de comptage consiste à diviser un nombre d'événements détectés pendant un certain laps de temps par le temps de mesure.

²³ Le rapport signal sur bruit est le rapport des puissances entre (i) la composante du signal constituant l'information recherchée et (ii) le reste du signal, composé de perturbations nuisant à la qualité de l'information recherchée. Plus ce rapport est élevé, plus le signal sera considéré comme de qualité élevé.

Détection de photons uniques

Le comptage de photons uniques est une technique utilisée pour détecter, mesurer et visualiser des signaux lumineux extrêmement faibles, allant jusqu'à des signaux constitués de photons uniques.

Les détecteurs de photons uniques fabriqués et vendus par le Groupe, sous la marque Photonis, sont utilisés dans toute une série d'applications, telles que la télédétection par laser (ou *Light Detection and Ranging* (LiDAR)), l'optique quantique et les télécommunications quantiques, la physique des hautes énergies (qui étudie les constituants élémentaires de la matière et les forces fondamentales associées), la physique des particules, la physique nucléaire, l'imagerie par fluorescence, l'astronomie ou encore la recherche sur les plasmas.

Pour détecter les signaux de photons uniques, le Groupe propose divers types de détecteurs de photons uniques à haute sensibilité, à synchronisation rapide et à faible bruit, basés sur des tubes à vide.

Mantis³



MCP-PMT



Tubes à vide



Imagerie neutronique

L'imagerie neutronique est une méthode non destructive utilisée pour voir à l'intérieur d'objets qui peuvent être impénétrables par les rayons X ou d'autres techniques. Les neutrons offrent l'avantage de pouvoir voir à travers les métaux lourds, tels que le plomb, et de pouvoir également être utilisés pour inspecter des procédés délicats.

L'appareil d'imagerie neutronique proposé par le Groupe, sous la marque Photonis, est conçu pour fournir des images fixes ou des vidéos en utilisant les techniques d'imagerie neutronique froide et thermique pour les essais non destructifs et la tomographie (qui est une technique d'imagerie utilisée dans l'imagerie médicale, ainsi qu'en géophysique, en astrophysique et en mécanique des matériaux) neutronique.



Détecteurs optiques à micropores pour les applications d'imagerie à rayons X

Le Groupe fabrique et vend, sous la marque Photonis, des plaques optiques à micropores destinées à être utilisées dans les applications d'imagerie et d'analyse par rayons X. Les systèmes optiques à micropores sont installés sur un certain nombre de missions spatiales internationales.

La plaque à micropores carrés peut être configurée en canaux radiaux ou carrés pouvant être dotés de revêtements en iridium pour améliorer la réflexion dans un système d'optique et de films pour constituer un bouclier thermique sur celle-ci.

Les composants optiques de micropores constituent une alternative robuste aux produits d'imagerie standard à rayons X et UV.



(b) Nucléaire

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux dans la conception et la fabrication de détecteurs de neutrons et de rayons gamma, qui constituent l'un des éléments essentiels pour la sûreté et le contrôle des réacteurs nucléaires et des usines de retraitement du combustible, du stockage des déchets radioactifs et des installations de recherche nucléaire.

Le Groupe dispose d'une technologie de détection, compatible avec différents types de réacteurs (dont les petits réacteurs modulaires) et capable de résister aux conditions extrêmes de radiation, température et pression applicables, tant en conditions normales qu'accidentelles, pour lesquelles les produits sont aujourd'hui qualifiés, à la fois dans le cœur du réacteur et hors du cœur.

L'équipe d'instrumentation nucléaire du Groupe est organisée conformément aux différentes normes et standards nationaux et internationaux tels que ISO9001, ISO19443, RCC-E, ASME NQA-1, HAF604.

Le Groupe veille à respecter des niveaux élevés de qualité et de fiabilité, notamment en adaptant ces produits aux besoins spécifiques de ses clients, en s'appuyant sur une collaboration de longue date avec le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives), en assurant une fabrication intégralement réalisée sur son site de production de Brive-La-Gaillarde et en mettant en œuvre un programme de certifications et d'assurance qualité adapté aux produits IPSN (Importants Pour la Sûreté Nucléaire).

Détecteurs gamma

Les détecteurs Photonis sont dits « détecteurs à gaz » car ils mesurent le rayonnement gamma au travers du courant d'ionisation que ce rayonnement produit lorsqu'il traverse le gaz contenu dans le détecteur (azote ou xénon). Ces ions, ou porteurs de charge, sont collectés par des électrodes polarisées (anodes) transmettant les impulsions électriques générées via un circuit de charge jusqu'aux instruments électroniques de mesure, qui traduisent ces impulsions électriques en mesures de rayonnement gamma exploitables par les utilisateurs.

Le Groupe propose, sous la marque Photonis, des chambres d'ionisation gamma de différentes tailles, particulièrement adaptées à la mesure de radiations gamma de forte intensité, dans des milieux souvent extrêmes, qui se rencontrent dans l'industrie du retraitement de combustibles radioactifs usagés ou encore des activités de recherche sous forte irradiation.

Chambres d'ionisation gamma



Chambres d'ionisation gamma miniatures



Détecteurs de neutrons

Un neutron n'ayant pas de charge, un détecteur de neutrons incorpore un convertisseur de particules neutroniques en particules ionisantes, qui elles sont porteuses d'une charge. Les neutrons incidents (produits lors d'un évènement de fission nucléaire) sont capturés par le matériau du convertisseur qui produit alors des particules ionisantes (détectables) au moyen d'une réaction nucléaire.

Les détecteurs de neutrons au gaz sont conçus pour détecter les neutrons thermiques (inférieurs à 0,025 eV), qui nécessitent que la section efficace de capture du matériau de détection soit aussi grande que possible pour capturer cette faible énergie. Le Groupe utilise pour cela de l'uranium pour les chambres

de fission dédiées aux mesures des forts flux neutroniques *Incore* (c'est-à-dire, dans le cœur du réacteur lui-même) et du bore pour les flux plus faibles, en périphérie immédiate de la cuve (*Excore*), à l'aide de compteurs proportionnels. Le stockage et le transport d'uranium et de bore font l'objet d'une réglementation spécifique, décrite au chapitre 9 du présent document d'enregistrement.

Chambres de fission pour utilisation hors cœur

Compteurs proportionnels revêtus de bore

Chambres de fission pour utilisation dans le cœur



Extensions à isolation minérale

Les conditions extrêmes dans lesquelles fonctionnent les détecteurs de neutrons et de rayons gamma rendent impossible l'utilisation d'électroniques à proximité et les signaux générés par les détecteurs nécessitent d'être transportés souvent sur plusieurs dizaines de mètres avant de pouvoir être traités. Afin d'assurer une transmission durable et fiable des signaux, le Groupe propose des rallonges de câble et des extensions à isolant minéraux capables de résister à ces environnements de manière durable, aussi bien en technologie dit « coaxiale », c'est-à-dire composé d'un conducteur central et d'un conducteur extérieur, que « triaxiale », c'est-à-dire composé d'un conducteur central et de deux conducteurs extérieurs, particulièrement adaptée pour les environnements et les applications à forte contrainte électromagnétique. Le Groupe propose notamment des extensions HN dites Renforcées (HNR) spécifiques, qualifiées pour des conditions pouvant supporter des pressions externes extrêmes de plusieurs dizaines de bars et restant étanches, même dans des conditions de température dites accidentelles.

(c) Imagerie

Le Groupe propose une gamme diversifiée de technologies d'imagerie, sous les marques Photonis, Xenics et Telops couvrant un large spectre électromagnétique allant de moins de 300 nanomètres (UV) jusqu'à 14 000 nanomètres dans la bande spectrale thermique (LWIR). Ce portefeuille de produits couvre l'intégralité du spectre permettant d'adresser le secteur de la défense ainsi que le secteur commercial, comprenant notamment les marchés du contrôle industriel, des sciences de la vie et l'environnement, de l'électronique ou des semi-conducteurs.

La technologie UV développée par le Groupe étend l'imagerie au-delà des limites de la vision humaine, dans des domaines tels que l'inspection des semi-conducteurs, où la compréhension de phénomènes non visibles à l'œil nu est cruciale.

Par ailleurs, la technologie d'imagerie dans le visible et le proche infrarouge (NIR) fournie par le Groupe offre des solutions d'imagerie en temps réel dans des conditions de faible luminosité.

En outre, grâce à la conception et à la fabrication en interne de détecteurs et caméras infrarouge à ondes courtes (*Short Wave Infrared, SWIR*), le Groupe offre à ses clients une large gamme de produits adaptés à leurs applications.

Enfin, dans la bande spectrale de l'infrarouge à ondes moyennes (*Medium Wave Infrared, MWIR*) et de l'infrarouge à ondes longues (*Long Wave Infrared, LWIR*), le Groupe propose des caméras et des noyaux avec des options à faible différence de température équivalente de bruit (*Noise-Equivalent Temperature Difference, NETD*) et une gamme d'options optiques, de résolutions de pixels, de discriminations spectrale et différents niveaux d'intégrations, correspondant à des exigences en matière de taille, de poids et de puissance (*Size, Weight and Power, SWaP*), pour divers dispositifs d'imagerie thermique.

Caméras à intensification UV



Les produits UV du Groupe, vendus sous la marque Photonis, sont conçus pour fonctionner dans le spectre des longueurs d'onde des rayons ultraviolet (UV), qui s'étend de 200 à 400 nanomètres. Le capteur d'imagerie UV sensible du Groupe permet aux utilisateurs de capturer et visualiser les phénomènes qui génèrent des rayonnements UV. L'imagerie UV a des applications multiples dans de nombreux secteurs, du scientifique à l'industriel, notamment la décharge de corona, qui correspond à une perte de charge électrique, notamment dans les câbles à haute tension, la détection des arcs électriques (correspondant à un flux de courant électrique qui traverse l'air et est donc dangereux), la maintenance des réseaux électriques, la surveillance des UV dans l'environnement et la microscopie à fluorescence.

Caméras VIS/NIR (« visible/near infra-red », visible/proche infrarouge)

La gamme de caméra VIS/NIR offre des capacités d'imagerie en temps réel, en couleur ou en monochrome, de la lumière du jour à la lumière étoilée dans le spectre visible et le proche infrarouge. Les noyaux de caméra sont basés sur des capteurs CMOS (*complementary metal-oxide-semiconductor*)²⁴ sensibles, partiellement développés en interne et des tubes intensificateurs d'image couvrant différentes bandes du spectre électromagnétique.

Les noyaux de caméra à faible luminosité sont dotés d'une résolution haute définition, d'une sensibilité et d'une gamme dynamique élevée ou plage dynamique (HDR ou *High Dynamic Range*, qui permet d'améliorer le contraste d'une image tout en conservant sa clarté) élevées, ont une faible consommation d'énergie et sont construits dans des boîtiers résistants. Grâce à leur taille compacte, ces modules de caméra sont idéaux pour être intégrés dans des systèmes de surveillance aériens, mobiles et portables. Optimisés pour répondre aux exigences en matière de taille, de poids et de puissance (SWaP), les noyaux de caméra à faible luminosité constituent également une solution d'imagerie bien adaptée aux utilisations portables telles que les écrans intégrés aux casques et les lunettes monoculaires.

Les caméras intensifiées (iCameras) combinent des capteurs CMOS et des tubes intensificateurs d'image, combinant le meilleur des deux technologies pour une imagerie ultra-sensible dans des conditions de luminosité très faible. Les caméras iCameras se caractérisent par une haute résolution, une fréquence d'images élevée et une conception très compacte, ce qui les rend particulièrement adaptées aux marchés de l'industrie et de la recherche.

iNocturn



Nocturn Series



iCMOS



²⁴ Les capteurs d'image CMOS sont très rapides et principalement destinés à des applications de caméra de haute vitesse.

Caméras SWIR (Short Wave Infrared, infrarouge à ondes courtes)

L'infrarouge à ondes courtes est une partie du spectre infrarouge couvrant la bande de longueurs d'onde allant de 900 à 1 700 nanomètres. Les détecteurs et caméras SWIR, fabriquées et vendues par le Groupe sous la marque Xenics et Telops, sont conçues pour détecter et capturer des images dans cette gamme de longueurs d'onde spécifique. Les rayons SWIR ont la capacité de pénétrer à travers le brouillard, la fumée, la poussière ou d'autres interférences atmosphériques. Les caméras SWIR sont destinées à diverses applications, notamment l'inspection industrielle, la vision industrielle, le tri des matériaux, l'inspection alimentaire, la recherche et développement, le médical, la sécurité, le contrôle des processus industriels et le transport.

Les caméras SWIR utilisent principalement la lumière réfléchie, similaire aux longueurs d'onde les plus courtes du spectre visible, et sont souvent complémentaires des caméras LWIR. Les caméras SWIR peuvent être divisées en deux grandes catégories, celles dotées d'un détecteur non-refroidi et celles dotées d'un détecteur refroidi.

Les modèles non-refroidis sont principalement commercialisés sous la marque Xenics et utilisent des détecteurs de rayon SWIR, fabriqués par le Groupe, qui peut également les commercialiser, également sous la marque Xenics, sous forme de capteurs seuls.

WILDCAT/WILDCAT+



BOBCAT/BOBCAT+



LYNX



Les modèles refroidis sont commercialisés sous la marque Telops :

FAST S1k/S2k



Caméras MWIR (Mid Wave Infrared, infrarouge moyen)

L'infrarouge moyen est une partie du spectre infrarouge couvrant la bande de longueurs d'onde allant de 1 500 à 5 400 nanomètres. Les caméras MWIR proposées par le groupe sont commercialisées sous la marque Telops et utilisent uniquement des capteurs refroidis par cryogénie, c'est-à-dire à des températures très basses, inférieurs à -150°C. Ces caméras se démarquent par leur rapidité (taux d'images au-delà du kHz), la haute exactitude radiométrique et l'étalonnage permanent. Elles sont offertes en modèle large bande (FAST) ou multispectral (MS). Elles sont destinées au marché de la recherche scientifique et sont utilisées pour la mécanique expérimentale, les signatures infrarouges, la combustion et la technique de fabrication dite additive autant que pour les secteurs industriels.

FAST Mxx+



FAST HD & SHD



MS Mxx



Caméras LWIR (Long Wave Infrared, infrarouge à ondes longues ou infrarouges thermiques)

L'infrarouge à ondes longues est une partie du spectre infrarouge couvrant la bande de longueurs d'onde allant de 7 500 à 14 000 nanomètres. Les caméras LWIR, également connues sous le nom d'imageurs thermiques, sont utilisées pour la surveillance, la sécurité intérieure, la détection d'objets et de gaz et pour des applications industrielles et scientifiques.

Les noyaux de caméra LWIR se caractérisent par un bruit très faible et une sensibilité élevée, ce qui permet à la caméra de capturer des images haute résolution d'une haute clarté. Les caméras LWIR, fabriquées et vendues par le Groupe sous la marque Xenics et Telops, sont conçues pour être intégrées dans une variété de systèmes électro-optiques ou utilisées pour la recherche scientifique. Les caméras LWIR peuvent être divisées en deux grandes catégories, celles dotées d'un détecteur non-refroidi et celles dotées d'un détecteur refroidi.

Les modèles non-refroidis sont principalement commercialisés sous la marque Xenics :

DIONE



MicroCube



GOBI+



Les modèles refroidis sont commercialisés sous la marque Telops :

FAST L200



FAST V1k

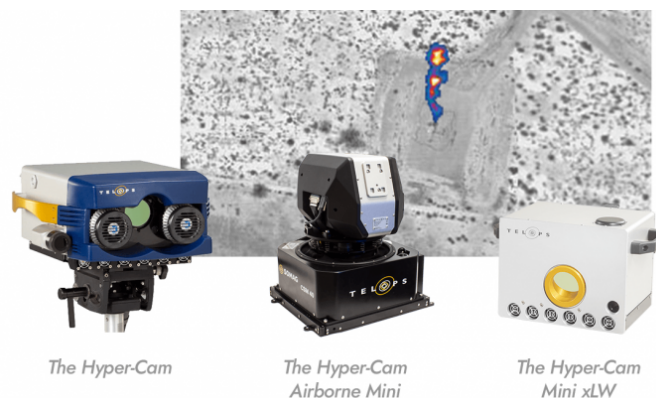


MS Vxx



Caméras hyperspectrales

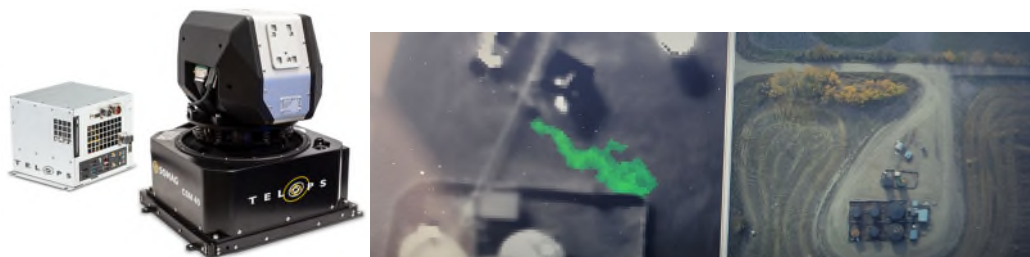
Depuis près de 20 ans, la marque Telops offre une ligne de caméras hyperspectrales. Ces caméras haute-performance produisent des images décomposées sur plusieurs petites bandes spectrales et permettent ainsi d'obtenir pour chaque pixel une mesure de la radiance spectrale, utile pour les applications spectroscopiques incluant l'identification et la quantification de la matière en télédétection (correspondant à une technique d'acquisition à distance d'informations sur la surface terrestre). Les Hyper-Cam sont offertes sur la bande de longueur d'ondes correspondant aux MWIR et LWIR, en version standard ou aéroportée. Elles sont utilisées pour la détection de gaz ou de substances chimiques solides, la signature infrarouge, la géologie et l'identification des minéraux.



Service d'inspection aéroportée de détection de fuites de méthane

Le groupe, sous la marque Telops, propose la location de l'Hyper-Cam Mini Aéroportée ainsi que l'analyse des mesures prises en vol, afin de permettre le service d'inspection de sites ou de pipelines

pour la détection de fuites de méthane. Ce service permet de localiser des fuites de méthane dans les infrastructures de compagnies d'exploitation pétrolière et gazière.



Équipement (TacFusion)

Le Groupe propose un équipement et système de vision destiné au secteur de la sécurité. L'équipement inclut des cœurs de caméras fabriqués par le Groupe, permettant une capture et une analyse d'image approfondie et facile d'utilisation.

La TacFusion, vendue par le Groupe sous la marque Photonis, est une paire de jumelles portatives combinant un cœur de caméra à basse luminosité et un capteur d'imagerie thermique. La TacFusion est notamment utilisée par les forces de police, pour la surveillance des frontières et d'infrastructures, et des opérations de sauvetage.



5.6.2 Les marchés finaux adressés par le Groupe

Les produits du Groupe sont intégrés à des systèmes et équipements destinés à une diversité d'utilisateurs finaux, exerçant leurs activités sur quatre marchés principaux : la défense et la surveillance ; les sciences de la vie et l'environnement ; le contrôle industriel et le nucléaire.

5.6.2.1 Défense et surveillance

Défense

S'appuyant sur plus de 85 ans d'expérience, le Groupe fabrique et vend des composants de vision nocturne (principalement les tubes amplificateurs, fabriqués et vendus dans le cadre des activités d'Amplification, voir le paragraphe 5.6.1.1 ci-dessus) utilisant des technologies de pointe, afin de répondre aux besoins des armées et permettre aux soldats d'améliorer encore davantage leur compréhension tactique de leur environnement, leur agilité et leur mobilité ainsi que leurs capacités d'intervention et de réaction, dans tous types de conditions, y compris les plus obscures.

Les produits du Groupe (principalement les tubes de puissance, fabriqués et vendus dans le cadre des activités d'Amplification, voir le paragraphe 5.6.1.1 ci-dessus) sont par ailleurs utilisés pour la fabrication de brouilleurs de guerre électronique, des systèmes anti-missiles et des simulateurs de systèmes d'armes, ainsi que pour des dispositifs de communication de données par satellite militaire et commercial.

Certains produits du Groupe, tels que les composants d'imagerie, comme les caméras VIS/NIR ou les caméras SWIR, fabriqués et vendus dans le cadre des activités Détection et Imagerie (voir le paragraphe 5.6.1.2 ci-dessus), sont par ailleurs utilisés pour équiper notamment des véhicules blindés.

Surveillance

Le Groupe propose une large gamme de produits afin d'adresser les besoins de sécurité et de surveillance actuels dans les scénarios les plus critiques. Dans un contexte d'accroissement des tensions, les enjeux de sécurité et de surveillance sont devenus majeurs pour les états ainsi que pour les entreprises. La surveillance est devenue un enjeu clé, notamment pour les infrastructures critiques, les opérations de recherche et de sauvetage, le maintien de l'ordre, le contrôle du trafic maritime et la sécurité des frontières. Dans tous types de conditions, ces systèmes de surveillance nécessitent ainsi un fonctionnement ininterrompu 24h/24 et 7j/7 sans dégradation de la qualité de l'image fournie.

A titre d'exemples, des infrastructures critiques telles que les centrales nucléaires ou des sites industriels sensibles nécessitent un haut niveau de sécurité, à la fois pour les employés qui y travaillent et leurs environnements, mais également pour empêcher toute intrusion. Dans ce contexte, l'utilisation de caméras thermiques devient de plus en plus courante afin d'assurer un niveau de surveillance accru de nuit. Les produits du Groupe, tels que les caméras à intensification UV, les caméras VIS/NIR ou les caméras LWIR, fabriquées et vendues dans le cadre des activités Détection & Imagerie (voir le paragraphe 5.6.1.2 ci-dessus), permettent de répondre à cette demande de surveillance accrue.

5.6.2.2 Sciences de la vie et environnement

L'ambition du Groupe est de contribuer, grâce à sa capacité d'innovation, à la recherche scientifique et industrielle et la responsabilité environnementale.

Sciences de la vie

Dans le secteur des sciences de la vie, les produits du Groupe sont principalement destinés aux laboratoires (d'analyse ou de recherche) et aux professionnels de santé.

A titre d'exemple, les laboratoires d'analyse, dans le cadre de l'observation *ex-vivo*, doivent identifier et vérifier la santé des tissus, et être ainsi en capacité de réaliser l'analyse en temps réel afin d'effectuer le choix le plus approprié pour le patient. Le Groupe propose à cette fin à des fabricants d'instruments des détecteurs de photons uniques (fabriqués et vendus dans le cadre des activités de Détection et d'Imagerie, voir le paragraphe 5.6.1.2(a) ci-dessus) couvrant l'intégralité du spectre. D'autres détecteurs du Groupe sont installés dans les instruments d'analyse les plus pointus du secteur médical (spectrographe de masse, microscopes électroniques, etc.) afin d'analyser la composition des molécules et de la matière utilisés pour déterminer leurs capacités thérapeutiques ou fonctionnels.

Le Groupe propose également ses produits de détection et d'imagerie aux fins d'équiper des laboratoires de recherche déjà à la pointe des derniers développements des sciences physiques, et nécessitant des composants avec des hauts niveaux de performance, dans des domaines tels que l'optique quantique, les sciences physiques fondamentales ou encore la recherche sur le plasma.

Le Groupe propose par ailleurs ses solutions de détection de photons uniques pour équiper des systèmes d'analyse cellulaire dans l'industrie (notamment agroalimentaire et pharmaceutique), utilisés par exemple pour la détection d'éléments suspects dans un échantillon ou de bactéries dans la nourriture ou l'analyse de composés pharmaceutiques ou chimiques.

Les composants de détection et d'imagerie du Groupe sont également utilisés dans les équipements de professionnels de santé utilisés pour établir un diagnostic ou en appui pour les opérations chirurgicales, et pour lesquels le Groupe propose sa large gamme de caméras, allant des caméras à intensification UV aux caméras LWIR ou SWIR ou encore aux caméras visible/proche infrarouge, pour la production d'images. Ces composants sont également utilisés, avec des composants d'imagerie dans des domaines non visibles à l'œil nu, en ophtalmologie, pour le diagnostic de maladies des yeux telles que le glaucome.

Environnement

L'environnement et le développement durable sont devenus des enjeux majeurs pour les entreprises et les gouvernements et sont placés au cœur de la stratégie de développement du Groupe (voir par ailleurs le paragraphe 5.8 « *Politique RSE du Groupe* » du présent document d'enregistrement).

Le Groupe entend accompagner ces développements en proposant ses solutions de détection et d'imagerie permettant l'observation de l'environnement et le contrôle le cas échéant des événements susceptibles de l'affecter.

A titre d'exemple les solutions d'imagerie du Groupe, en particulier ses caméras, sont intégrés à certains équipements utilisés par les professionnels de l'aquaculture, qui doivent suivre étroitement le comportement de leurs poissons dans les bassins, et utilisent à cette fin des caméras à haute sensibilité et adaptées aux environnements à basse luminosité.

Par exemple, les caméras SWIR et LWIR, ainsi que les solutions d'imagerie thermique du Groupe sont proposées aux fabricants de systèmes de détection de gaz et exploitants d'infrastructures de transport de gaz qui ont besoin, notamment aux fins de limitation de leurs coûts de maintenance et des risques de pollution, et afin de satisfaire aux obligations réglementaires, de détecter efficacement les éventuelles fuites de gaz sur leurs pipelines et dans leurs infrastructures. Ces caméras peuvent également équiper les systèmes de détection de gaz utilisés par l'industrie pétrolière et gazière sur leurs sites de production.

Les caméras haute sensibilité du Groupe, telles que les caméras à intensification UV, les caméras LWIR ou encore les caméras SWIR équipent en outre les systèmes utilisés par les entreprises de gestion des déchets, en particulier pour le tri du plastique, qui correspond à un enjeu environnemental majeur actuellement, et nécessitant des capacités d'imagerie de haute performance, en particulier au regard de la diversité des types de plastiques à trier.

Les caméras du Groupe sont également utilisées pour les équipements de lutte contre les incendies. Les conditions extrêmes d'intervention des pompiers nécessitent une prise de décision rapide et l'utilisation de caméras thermiques à haute performance (pouvant être le cas échéant intégrées à la combinaison ou au casque) peuvent être une aide décisive. Les solutions de détection et d'imagerie du Groupe sont également conçues pour prévenir les scénarios les plus critiques d'incendies sur des sites pétroliers ou gaziers ou des infrastructures informatiques par exemple.

Exploration spatiale

Le Groupe entretient des relations de long-terme avec des leaders de l'industrie et de la recherche spatiale ainsi que des agences spatiales telles que la NASA ou l'Agence Spatiale Européenne, lui ayant permis de développer des solutions de détection innovantes sur mesure destinées à l'espace.

Les solutions de détection du Groupe sont par exemple utilisées pour équiper des systèmes permettant d'identifier la composition d'astéroïdes ou de l'atmosphère de planètes.

5.6.2.3 Contrôle industriel

La précision et la sécurité sont des enjeux essentiels dans les secteurs de l'industrie et des transports.

Les essais non-destructifs (ou NDT, « *non-destructive testing* ») couvrent l'ensemble des techniques utilisées pour analyser un produit sans le détruire. La plupart des méthodes d'essais non-destructifs utilisent l'inspection visuelle ou l'analyse à rayons X et sont utilisées dans différents secteurs tels que l'agroalimentaire, l'automobile, l'aéronautique ou les semiconducteurs. Les fonctionnalités sont diverses : contrôler la qualité du produit sur la ligne de production (vision industrielle), contrôler les processus de production pour détecter d'éventuels défauts, prévenir les dommages sur les lignes haute tension, en particulier les décharges électriques ionisantes (maintenance du réseau électrique), analyser la composition chimique de matériaux ou la forme d'un faisceau laser ou d'un flux de combustion.

Les caméras spécialisées (des caméras à intensification UV aux caméras proche infrarouge) et les caméras infrarouge (SWIR ou LWIR) fabriquées et vendues par le Groupe sont utilisées pour la fabrication d'équipements destinés à la réalisation d'essais non destructifs.

Dans le secteur des transports, les caméras du Groupe sont également intégrées dans des systèmes d'amélioration de la vision destinés à fournir une meilleure perception de l'environnement et améliorer la visibilité de l'opérateur, en particulier en cas de conditions météorologiques défavorables en

permettant de voir à travers la pluie et le brouillard, contribuant ainsi à la sécurité des opérations de transport. Ces systèmes peuvent être déployés dans différents modes de transport tels que le train, l'avion, le transport routier ou maritime.

5.6.2.4 Instrumentation nucléaire

L'instrumentation nucléaire comprend les instruments destinés à détecter, mesurer et analyser la radiation émanant d'applications nucléaires ou liées aux radiations. Ces instruments ont un rôle critique dans les centrales nucléaires, la radiothérapie, la recherche nucléaire ou la surveillance de l'environnement. L'instrumentation nucléaire est essentielle pour assurer la sécurité, la précision et la conformité dans les activités liées au nucléaire.

En France, le Groupe agit en étroite collaboration avec Framatome, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et TechnicAtome. A l'étranger, le Groupe a développé une expérience lui permettant d'équiper tous types de réacteurs notamment à eau pressurisée (REP, dont les réacteurs EPR correspondant aux dernières innovations en ce domaine), à eau bouillante (REB), à eau lourde (EL) de troisième ou quatrième génération, à moyenne ou très haute température, et fournit ses produits d'instrumentation nucléaire dans plus de 30 pays dans le monde.

Le Groupe contribue à la sûreté nucléaire en fournissant des détecteurs gamma, telles que les chambres d'ionisation gamma, des détecteurs neutrons, telles que les chambres de fission ou compteurs proportionnels revêtus de bore ou des extensions à isolation minérale.

5.6.3 Politique de recherche et développement et d'innovation du Groupe

Le Groupe réalise des investissements importants dans ses efforts de recherche et développement, afin de fournir les produits les plus innovants, qui répondent au mieux aux besoins de ses clients en termes de qualité, de fiabilité et de sécurité. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de recherche et développement du Groupe (nets des subventions et des crédits d'impôt recherche) et les frais de recherche et développement bruts²⁵ ont représenté respectivement 5,6% et 7,5% de son chiffre d'affaires consolidé. Grâce à ses investissements soutenus et permanents en recherche et développement, le Groupe se positionne comme un acteur majeur de l'innovation en matière d'électro-optique, lui ayant permis de déposer plus de 130 brevets (dont environ 68 brevets non-expirés à la date du présent document d'enregistrement, comprenant 56 brevets accordés et 12 brevets en cours d'examen).

Le phase de développement d'un nouveau produit dure en moyenne environ 5 à 7 ans.

Durant une première phase technologique et d'innovation, qui peut durer entre 1 à 4 ans et qui est menée par les équipes d'innovation et celles de recherche et développement du Groupe, le Groupe génère des idées basées sur : des recherches internes, les besoins des clients, des études de marché ou encore sur des partenariats, notamment académiques. Pendant cette phase les équipes innovation se concentrent sur le caractère disruptif de la technologie tandis que les équipes de recherche et développement se concentrent sur l'amélioration du produit en tant que tel.

Le Groupe débute ensuite une phase de co-spécification avec le client qui peut durer jusqu'à plus de trois ans.

Cette phase débute par une phase d'évaluation de l'opportunité du lancement d'un nouveau produit (3 à 6 mois). Le Groupe définit pendant cette phase les objectifs, les ressources à allouer et le budget nécessaire et évalue par ailleurs la faisabilité du projet avec le client potentiel (en termes technique et commercial). Durant cette phase le Groupe peut lancer des premiers tests de validation pouvant aboutir le cas échéant sur la phase de prototypage (3 à 24 mois) durant laquelle le Groupe conçoit le produit en fonction des spécifications demandées par le client et conçoit les premiers prototypes, pour démarrer ensuite une phase de test et de validation du design, de la performance et des coûts de fabrication, et ainsi vérifier si les propriétés du produit répondent aux besoins du marché.

²⁵ Les frais de recherche et développement bruts incluent les subventions et crédits d'impôts.

Une fois la phase de prototypage terminée, le Groupe débute une période d'industrialisation du prototype (3 à 8 mois) qui est alors transféré aux équipes opérationnelles qui qualifient le produit en termes de normes de fabrication. Enfin, une fois cette phase effectuée, la phase finale de préparation à la première production (3 à 6 mois) est lancée après validation par le comité de suivi du projet.

A la date du présent document d'enregistrement, près de 80 salariés du Groupe sont titulaires d'un doctorat avec près d'un quart des effectifs du Groupe constitué d'ingénieurs. A la date du présent document d'enregistrement plus de 25 programmes sont en cours de développement. Le Groupe lance en moyenne environ une quinzaine d'améliorations de produits par an, et lance environ un à deux nouveau(x) produit(s) par an.

Les frais de recherche et développement du Groupe comprennent principalement les frais supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités de recherche appliquée, ainsi que les frais supportés pour la mise en place de partenariats (par exemple, des partenariats académiques) ou encore le développement de nouveaux produits. Les frais de recherche et développement du Groupe (nets du montant des subventions et des crédits d'impôt recherche) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été respectivement de 16,3 millions d'euros (dont 8,6 millions d'euros capitalisés), 11,0 millions d'euros (dont 7,5 millions d'euros capitalisés) et 7,7 millions d'euros (dont 6,3 millions d'euros capitalisés) (voir par ailleurs le paragraphe 7.2.3 du présent document d'enregistrement).

5.6.4 Les clients du Groupe

La plupart des clients du Groupe sont des OEMs qui intègrent les composants fabriqués par le Groupe à leurs propres systèmes, et vendent ensuite leurs produits finis aux utilisateurs finaux. Le Groupe fournit de façon marginale certains de ses produits directement aux utilisateurs finaux, dans le domaine de l'Amplification électronique et des détecteurs utilisés dans le secteur spatial.

Le Groupe a développé des relations solides et de long terme avec ses clients, s'appuyant sur l'excellence technologique et la qualité de ses produits. Compte tenu des secteurs dans lesquels évoluent les utilisateurs finaux, caractérisés par des standards de sécurité et de fiabilité élevés, les clients du Groupe veillent généralement à maintenir une source d'approvisionnement de leurs composants stable et fiable, limitant ainsi de fait le taux d'attrition.

Les relations du Groupe avec ses dix clients les plus importants en termes de chiffre d'affaires ont, à la date du présent document d'enregistrement, une durée moyenne d'environ 21 ans, dont 17 ans, 33 ans et 33 ans respectivement pour les trois clients les plus importants, et une durée moyenne de 21 ans pour les 10 clients les plus importants, ce qui équivaut à un taux d'attrition nul.

Pour les activités d'Amplification, la durée de vie moyenne des systèmes utilisant les produits d'amplification de la lumière du Groupe est de 5 à 8 ans et de 10 à 20 ans pour les systèmes utilisant les produits d'amplification électronique du Groupe. Les produits d'amplification de la lumière et d'amplification électronique peuvent être vendus en vertu de contrats-cadres conclus avec le client pour une durée de 2 à 5 ans, avec des commandes généralement de 3 à 12 mois. Les contrats prévoient la production en série du dernier standard disponible pour le type de produit fourni et, pour les produits d'amplification électronique (tubes de puissance notamment), peuvent inclure la réparation des produits.

Pour les activités de Détection et Imagerie, la durée de vie des systèmes utilisant les solutions de détection du Groupe est de 10 à 20 ans, de 15 à 60 ans pour les systèmes d'instrumentation nucléaire et de 5 à 8 ans pour les systèmes utilisant les solutions d'imagerie du Groupe. Les produits de Détection et d'Imagerie ne font généralement pas l'objet de contrats-cadres mais sont vendus au titre de commandes soumises aux conditions générales de vente du Groupe, d'une durée généralement comprise entre 12 et 24 mois pour les produits de détection, 6 et 12 mois pour les produits d'instrumentation nucléaire et 6 et 18 mois pour les produits d'imagerie. Bien que la durée de vie des systèmes utilisant les solutions du Groupe soit longue, les cycles commerciaux sont donc relativement plus courts.

Les produits de détection sont généralement développés par l'utilisateur final ou le client du Groupe lui-même, le cas échéant en collaboration avec le Groupe et impliquent en général des remplacements

réguliers des composants tout au long de la durée de vie du système. Les contrats de fourniture de produits d'instrumentation nucléaire et de produits d'imagerie prévoient généralement un accompagnement et prévoient des remplacements réguliers des composants tout au long de la durée de vie du système.

Le processus de contractualisation avec les clients du Groupe est long (au moins deux ans et jusqu'à quatre ans) et complexe, permettant de ce fait une répétabilité du chiffre d'affaires une fois le produit qualifié auprès de l'utilisateur final.

Le processus d'achat du client commence par une phase d'appel d'offres, d'une durée de 3 à 6 mois, au cours de laquelle le Groupe, en concurrence avec d'autres fournisseurs potentiels, est invité à soumettre sa proposition technique et financière. A l'issue de cette phase, et si l'offre du Groupe est sélectionnée, débute, pour les activités d'Amplification, une phase de qualification d'une durée de 6 à 12 mois, et pour les activités Détection et Imagerie, une phase de co-conception d'une durée de 1 à 3 ans. A l'issue de cette phase, vient, une phase finale de sélection (pour les activités d'Amplification) ou de qualification (pour les activités Détection et Imagerie), d'une durée de 3 à 6 mois qui marque à ce stade l'inclusion des solutions du Groupe dans le produit du client pour le long terme.

5.6.5 Les fournisseurs du Groupe

La chaîne d'approvisionnements du Groupe s'appuie sur une multitude de fournisseurs, répartis principalement en Europe, Asie et Amérique du Nord. Les dix premiers fournisseurs du Groupe représentaient 26,8% de ses approvisionnements au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les principaux approvisionnements du Groupe concernent les achats de composants tels que des semi-conducteurs, matériaux optiques (pavés de fibres notamment) ou encore des capteurs (tels que CMOS ou microbolomètres), des achats de verre et de matières premières, tels que certains métaux exotiques (le gallium par exemple), ainsi que l'achat d'énergie (électricité et gaz). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le montant des achats de matières premières et de composants du Groupe a représenté 21% de son chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le coût de l'énergie du Groupe s'établit historiquement à environ 1,8% du chiffre d'affaires du Groupe, avec toutefois un pic exceptionnel à plus de 3,1% en 2022, année marquée par une forte augmentation du coût de l'énergie, en lien avec la guerre russo-ukrainienne.

Compte tenu du caractère fortement réglementé des secteurs où évoluent les utilisateurs finaux des produits offerts par le Groupe, celui-ci met en œuvre une politique stricte de contrôle de sa chaîne d'approvisionnements, avec notamment une procédure de contrôle systématique de ses contreparties avant toute contractualisation. Par ailleurs, afin de limiter les risques liés à la défaillance d'un fournisseur ou à l'interruption temporaire ou définitive de l'approvisionnement auprès d'un fournisseur, le Groupe met en œuvre un processus de duplication des sources d'approvisionnement, standardisée et alignée sur les critères du Groupe en matière de double approvisionnement (voir par ailleurs le paragraphe 3.6.2.2 « *La gestion des risques opérationnels* » « *Risques liés à la chaîne d'approvisionnement* »).

Les achats et approvisionnements sont placés sous la responsabilité de la direction des achats du Groupe, composée d'un directeur coordonnant la fonction achat du Groupe, assisté d'acheteurs responsables de familles d'approvisionnements. La direction des achats est en général chargée de la réalisation ou de la coordination des achats des produits les plus stratégiques.

Les achats et approvisionnements du Groupe sont par ailleurs assurés localement au sein de ses filiales par des acheteurs locaux, en coordination avec la direction des achats.

Les achats et approvisionnements sont effectués dans le cadre de contrats-cadre d'approvisionnement conclus avec les fournisseurs du Groupe, pour des périodes allant généralement de 12 à 36 mois, et pour lesquels les prix d'achat sont fixés lors de la conclusion du contrat et pour la durée de celui-ci. En l'absence de contrat-cadre d'approvisionnement, les achats sont effectués sur la base de bons de

commande, régis par les conditions générales d'achat du Groupe ou les conditions générales de vente du fournisseur, selon le cas.

5.6.6 Organisation industrielle du Groupe

Le Groupe dispose de dix sites industriels et de recherche et développement sur une large implantation géographique, dont deux situés en France, un en Belgique, un aux Pays-Bas, un en Allemagne, deux aux États-Unis, un au Canada, un en Israël et un à Singapour :



- **Site industriel de Bensheim en Allemagne** (intégré au Groupe suite à l'acquisition de ProxiVision) : ce site produit des composants optoélectroniques et des systèmes de détection de haute qualité, en particulier pour les caméras intensifiées à faible luminosité et à commutation rapide, les intensificateurs d'image et les détecteurs pour les rayons X, les UV, la lumière visible, le proche infrarouge et les particules.
- **Site industriel de Brive-la-Gaillarde** : ce site de production historique du Groupe, développe et conçoit des tubes intensificateurs d'image et des solutions d'imagerie pour le secteur de la défense ainsi que des solutions de détection, notamment des détecteurs de neutrons et de rayons gamma pour le secteur nucléaire.
- **Site de recherche et développement de Grenoble** : l'expertise du site réside dans la gestion des signaux électroniques à haute vitesse et à faible bruit, appliquée à l'imagerie professionnelle d'une part, et à la conversion des données d'autre part. En effet, le site se concentre notamment sur la conception et l'architecture des caméras infrarouges et des modules caméras du spectre visible au LWIR.
- **Site industriel de Lancaster en Pennsylvanie (États-Unis)** : ce site opère dans la conception, la fabrication, dans les technologies de tubes de puissance et tubes à ondes progressives, ainsi que dans la commercialisation d'innovation d'imagerie par photodétecteurs. Les produits fabriqués par ce site sont utilisés notamment par le département de la justice américain et le

ministère américain de l'énergie. En outre, les produits de ce site sont également utilisés par des agences fédérales, nationales et locales américaines, et une sélection de ses technologies innovantes de vision nocturne et numérique sont disponibles sur le marché à destination commerciale. Le site de Lancaster offre une variété de tubes à ondes progressives et de modules de puissance micro-ondes personnalisés pour la guerre électronique, le brouillage des signaux et les communications par satellite. Ses lignes de produits de tubes de puissance fournissent les quantités massives de puissance et d'amplification radiofréquence nécessaires aux systèmes de défense contre les missiles balistiques et aux réseaux de communication mondiaux les plus avancés.

- **Site industriel de Louvain en Belgique** (intégré au Groupe suite à l'acquisition de Xenics) : ce site conçoit et fabrique des capteurs SWIR, des imageurs, des cœurs caméras et des caméras infrarouges destinés à la vision industrielle, à la recherche scientifique et avancée, au transport, à la surveillance des processus, à la sécurité et aux applications médicales. Ce site produit un portefeuille complet de produits à balayage linéaire et surfacique pour les gammes SWIR et LWIR.
- **Site industriel de Québec au Canada** (intégré au Groupe suite à l'acquisition de Telops) : ce site conçoit et fabrique des systèmes d'imagerie hyper-spectrale et des caméras infrarouges de haute performance pour des applications dans les secteurs de la défense, industriels et de la recherche universitaire. Le site industriel de Québec propose également des services de recherche et développement pour le développement technologique de systèmes optiques afin de répondre aux besoins spécifiques de ses clients. Il offre des produits comportant de nombreuses configurations disponibles pour répondre à plusieurs applications dans les domaines de la mécanique expérimentale, des études de combustion, de la télédétection des gaz et autres.
- **Site industriel de Rehovot en Israël** (intégré au Groupe suite à l'acquisition d'El-Mul) : ce site produit des systèmes de détection pour les OEM dans les domaines du SEM analytique et du STEM, du faisceau d'ions focalisé, de la spectrométrie de masse, de la métrologie des semi-conducteurs et des outils d'inspection par faisceau d'électrons.
- **Site industriel de Roden aux Pays-Bas** : le principal domaine d'activité de ce site est la production d'amplificateurs de lumière résiduelle.
- **Site industriel de Sturbridge dans le Massachusetts (États-Unis)** : ce site produit des composants et détecteurs d'ions pour la spectrographie de masse, des amplificateurs pour des applications industrielles et des verres spéciaux. Il offre des produits dans de très nombreuses configurations disponibles pour coller au mieux aux contraintes des clients en termes de volume et de performance.

5.6.7 Organisation commerciale

L'organisation commerciale du Groupe vise à établir des relations directe et étroite avec les clients (et, dans, certains cas, les utilisateurs finaux) dans chaque secteur. Ce dispositif commercial permet d'adresser plus de 50 pays dans le monde, et de faire bénéficier aux acquisitions d'un réseau commercial mondial.

Le Groupe s'appuie tout d'abord sur une équipe de forces de vente interne de près de 50 personnes, organisée notamment par lignes de produits et éventuellement par géographie et concentrée sur les clients clés, afin de développer des relations de long terme. Ces équipes sont en charge des appels d'offres et des réunions commerciales lors du processus d'appel d'offre, ainsi que du support technique sur site ou hors site. Ces équipes permettent au Groupe de développer sa connaissance du marché et de nouer une relation de proximité avec ses clients afin d'identifier leurs besoins futurs, et d'aider le Groupe dans la définition de sa stratégie de développement.

Le Groupe bénéficie par ailleurs d'un important réseau d'environ 90 distributeurs dans le monde, concentrés sur des bases de clientèles plus fragmentées sur le marché qu'ils couvrent et sur des portefeuilles de produits représentant une part plus minoritaire du chiffre d'affaires que ceux adressés par les forces de vente internes.

Enfin, le Groupe fait appel à un réseau d'experts indépendants, permettant d'établir des relations entre le Groupe et des clients potentiels.

5.7 Investissements

5.7.1 Principaux investissements réalisés par le Groupe durant les trois derniers exercices

Au cours des dernières années, la croissance externe a contribué activement à la croissance globale des activités du Groupe qui entend poursuivre sa politique d'acquisitions ciblée et synergétique à l'avenir, afin de consolider ses positions de marché, poursuivre l'élargissement de son portefeuille de produits et d'accroître son potentiel de croissance organique.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale Photonis Technologies, l'intégralité des titres de la société Xenics, en Belgique, unique fabricant en Europe de capteurs d'image SWIR, permettant au Groupe de consolider sa position sur le marché de l'imagerie infrarouge. Pour financer cette acquisition, dont le prix d'acquisition s'est élevé à 39,9 millions d'euros, la Société a complété sa dette existante par une dette additionnelle de 40 millions d'euros (comprenant une dette additionnelle de 15 millions d'euros au titre des Obligations A, de 6,4 millions d'euros au titre de la dette Senior – Facility A1 et de 8,6 millions d'euros au titre de la dette Senior – Facility A2, ainsi que le tirage d'une facilité de crédit pour le financement d'acquisitions, pour un montant de 10 millions d'euros), qu'elle a ensuite prêtée à Photonis Technologies. L'acquisition de Xenics n'a pas eu d'impact sur les résultats du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans la mesure où, compte tenu de sa date d'acquisition par le Groupe, aucun flux au titre de cet exercice n'a été comptabilisé dans le compte de résultat du Groupe au titre de cet exercice.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a enregistré un retour sur capitaux employés (*ROCE*)²⁶ de 23%.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes, pour un montant total (hors trésorerie nette acquise et frais d'acquisition décaissés) de 69,9 millions d'euros :

- En juin 2023, l'acquisition de l'intégralité des titres de la société Proxivision, en Allemagne, spécialisée dans le développement et la fabrication de tubes intensificateurs d'image dans l'Ultra-Violet pour des applications de défense, d'inspection semiconducteurs et de maintenance des lignes électriques haute tension, permettant au Groupe de renforcer son offre dans les technologies ultra-violet et dans ses capacités de production.
- En juillet 2023, l'acquisition de l'intégralité des titres de la société El-Mul, en Israël, spécialisée dans la fourniture de détecteurs de particules avancés et performants pour la microscopie électronique et la spectrométrie de masse, permettant au Groupe de poursuivre sa diversification, renforcer son accès aux marchés de la microscopie électronique et de l'inspection des semi-conducteurs et compléter son offre de services.
- En octobre 2023, l'acquisition de l'intégralité des titres de la société Telops, au Canada, spécialisée dans la conception et la fabrication des systèmes d'imagerie hyper-spectrale et des caméras infrarouges de haute performance, permettant au Groupe de renforcer son offre dans les technologies ultra-violet et dans ses capacités de production.

²⁶ Le retour sur capitaux employés (*ROCE*) est calculé selon la formule suivante : $\text{EBIT ajusté} / [\text{actifs totaux} - \text{allocation du prix d'acquisition de Photonis International suite à l'acquisition du Groupe par HLD Europe en 2021} - \text{goodwill relatif à Photonis International} - \text{trésorerie et équivalents de trésorerie} - \text{passifs courants excluant les dettes financières à court terme}]$.

Au-delà des acquisitions, le Groupe procède à des investissements significatifs, d'une part dans son outil industriel (dépenses d'investissement, « capex »), et, d'autre part, dans la recherche et développement (frais de recherche et développement), afin de proposer les produits à la pointe de la technologie répondant aux attentes de ses clients en termes de qualité, de fiabilité et de sécurité, pour une utilisation dans des secteurs aux exigences élevées.

Les dépenses d'investissement du Groupe représentent les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires pour (i) faire croître les capacités de production par l'expansion de l'outil industriel existant (dépenses d'investissement de croissance), avec notamment l'acquisition de nouvelles machines, l'agrandissement de sites de production existants ou encore l'introduction de nouvelles technologies (intelligence artificielle, nouveaux procédés) (grâce aux investissements réalisés sur la période 2021 – 2023, le Groupe a par exemple été en mesure d'accroître ses capacités de production en composants d'Amplification de la lumière de 50% depuis 2020) ou (ii) destinées à l'entretien et la réparation de l'outil industriel existant (dépenses d'investissement de maintien de l'outil industriel et de fonctions support). L'acquisition des titres en est exclue. Elles correspondent aux acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles, déduction faite du montant des frais de recherche et développement capitalisés.

Le montant total des dépenses d'investissement du Groupe (hors acquisitions) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été respectivement de 23,7 millions d'euros, 15,1 millions d'euros et 10,4 millions. Ces investissements se décomposent en investissements de croissance et en investissements de maintien de l'outil industriel et de fonctions support répartis comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Investissements de croissance	17,4 <i>(73,4% des dépenses d'investissements totales)</i>	9,3 <i>(61,6% des dépenses d'investissements totales)</i>	6,2 <i>(59,6% des dépenses d'investissements totales)</i>
Investissements de maintien de l'outil industriel et de fonctions support	6,3 <i>(26,6% des dépenses d'investissements totales)</i>	5,8 <i>(38,4% des dépenses d'investissements totales)</i>	4,2 <i>(40,4% des dépenses d'investissements totales)</i>
Total dépenses d'investissements	23,7	15,1	10,4
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	8,1%	7,5%	6,3%

Les frais de recherche et développement du Groupe (nets du montant des subventions et des crédits d'impôt recherche) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été respectivement de 16,3 millions d'euros (dont 8,6 millions d'euros capitalisés), 11,0 millions d'euros (dont 7,5 millions d'euros capitalisés) et 7,7 millions d'euros (dont 6,3 millions d'euros capitalisés).

5.7.2 Principaux investissements en cours de réalisation/futurs

Le Groupe a conclu un contrat portant sur l'acquisition d'un acteur européen du marché du Nucléaire, pour un prix d'environ 23,6 millions d'euros. Cet acteur est spécialisé principalement dans la conception et la production de composants d'instrumentation nucléaire tels que des détecteurs de Neutrons, des

tubes Geiger Muller, ainsi que des photodiodes de silicone, utilisés notamment pour la détection de lumière ou la détection de rayons X. La part de marché de cet acteur sur le marché du Nucléaire est estimée à environ 19%. Cet acteur a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12,7 millions d'euros et un EBITDA ajusté d'environ 2,7 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté d'environ 21,2%)²⁷ au titre de l'exercice clos le 4 janvier 2024.

La réalisation effective de l'acquisition, prévue au cours du troisième trimestre 2024, reste subordonnée à différentes conditions suspensives, dont l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

5.8 Politique RSE du Groupe

Le Groupe a la volonté d'appliquer à l'ensemble de ses activités une politique RSE ambitieuse, intégrant ainsi pleinement dans sa stratégie les exigences sociétales et environnementales qui répondent au défi posé par l'économie contemporaine et les préoccupations sociétales.

Pour ce faire le Groupe a élaboré une politique RSE en impliquant en premier lieu ses employés ainsi que ses clients, investisseurs, fournisseurs, et de manière plus globale l'ensemble des parties prenantes du Groupe. Le Groupe a donc identifié, évalué et donné la priorité aux impacts les plus importants en matière de RSE. Le Groupe a élaboré une matrice de double matérialité conforme aux ambitions de la directive européenne sur le *reporting* de durabilité (CSRD). Elle constitue la base de sa stratégie RSE, car elle met en évidence l'importance des différents enjeux à la fois pour l'écosystème économique, social et environnemental du Groupe et pour les performances du Groupe lui-même.

La stratégie RSE du Groupe s'articule autour de quatre piliers à savoir la préservation de l'environnement, la relation avec ses partenaires, le bien-être des salariés et la gouvernance.

(i) Renforcer sa responsabilité environnementale

Le Groupe s'engage dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur la méthodologie reconnue de la SBTi, avec pour objectif de réduire de 42% les émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030 et d'atteindre le net zéro d'ici 2040 pour les mêmes scopes. Le Groupe prévoit également de se fixer des objectifs de réduction de ses émissions de scope 3 d'ici 2030 et travaille à la définition de ces objectifs et des plans d'action associés pour l'ensemble des scopes. Déterminé à avoir un impact sur l'environnement et sa production, le Groupe prévoit d'intégrer une approche d'écoconception dans le développement de ses produits, tout en optimisant les consommations d'eau et d'électricité. Il a pour objectif de mettre en place des critères d'éco-conception sur l'intégralité de ses nouveaux produits à horizon 2027.

Les actions menées par le Groupe en matière environnementale lui ont d'ores et déjà permis d'atteindre certains de ses objectifs. A titre d'exemples, le Groupe utilise 100% d'énergies renouvelables sur ses sites en France et aux Pays-Bas, a réduit les déchets de sa filiale Photonis France de 5% et réduit la consommation d'eau de sa filiale Photonis Netherlands de 17% entre 2022 et 2023.

(ii) Avoir un impact RSE avec ses partenaires

Le Groupe a l'ambition de développer des engagements RSE forts, de sa chaîne d'approvisionnement à ses clients. A cette fin, il souhaite aligner ses pratiques au cadre RSE établi par Ecovadis et, en suivant cette méthodologie conforme aux normes internationales, être classé Médaille d'Or fin 2025. Conscient des enjeux RSE liés à l'ensemble de la chaîne de valeur, le Groupe entend aussi avoir un impact auprès de ses fournisseurs stratégiques concernant leurs démarches RSE. Le Groupe a ainsi pour objectif, à horizon 2027, que 80% de ses fournisseurs stratégiques²⁸ soient engagés à avoir une approche RSE. En outre, afin de favoriser la progression du Groupe en interne en la matière, les rémunérations variables accordées aux dirigeants exécutifs incluent des objectifs ESG (voir la section 13.2.2 « Rémunérations

²⁷ Données non-auditées, en normes comptables locales (UK GAAP).

²⁸ Un fournisseur stratégique est défini ici comme un fournisseur dont le volume d'affaires annuel est supérieur à 100.000€ (ou l'équivalent en dollars) ou un fournisseur unique.

du directeur général de la Société à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris » du présent document d'enregistrement).

(iii) Prendre soin des individus

En accordant une place centrale à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, le Groupe travaille à la réduction des accidents, tant du point de vue des occurrences que de leur intensité, au niveau du Groupe et sur le long terme. Par ailleurs, le Groupe entend former 80% de ses managers aux risques psychosociaux d'ici 2025. Ayant à cœur l'importance d'agir concrètement en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Groupe souhaite mieux valoriser les actions mises en œuvre sur ses sites et se fixe pour objectif d'intégrer au minimum 30% de femmes dans son comité exécutif d'ici 2026. Enfin, le Groupe ambitionne d'avoir un taux d'engagement de ses employés de 70% à horizon 2027.

(iv) Être intransigeant sur l'éthique et la conformité

Mener ses activités en toute transparence et de manière sécurisée, conformément aux lois et réglementations en vigueur, est une exigence absolue pour le Groupe. Le Groupe est ainsi particulièrement vigilant face à chaque nouvelle menace (cyber-attaque, corruption, conflits autour des minerais, lanceur d'alerte) afin de prévenir tout conflit avec ses valeurs. Il se fixe pour objectif que l'ensemble de ses partenaires²⁹ respecte sa charte éthique d'ici 2025. Par ailleurs, en interne, le Groupe se fixe pour objectif que l'ensemble des nouveaux collaborateurs reçoive une formation sur les mesures anti-corruption d'ici 2025. Dans le cadre de la cybersécurité, des tests de « *phishing* » sont par ailleurs régulièrement menés sur chaque site.

Ces ambitions, en phase avec les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU, formalisent et prolongent les initiatives sociales et environnementales menées au sein des sites du Groupe. Sur les 10 sites du groupe, tous sont certifiés ISO 9001 et deux sites sont certifiés ISO 14001³⁰. Un troisième site est en cours d'obtention de cette certification. De plus, le Groupe a une volonté constante de réduire, dans le processus de production, l'utilisation de produits chimiques qui contribuent à des émissions élevées de gaz à effet de serre ou de trouver des alternatives moins dangereuses à l'utilisation de substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR). L'écart salarial hommes-femmes et l'engagement des salariés font également l'objet d'un suivi constant. D'autres initiatives concernant l'évaluation des risques environnementaux, la gestion des déchets, la réduction des accidents sont également déjà déployées en France, aux Pays-Bas et en Belgique.

²⁹ Les partenaires sont définis ici comme des fournisseurs (fournisseurs ayant un volume d'affaires annuel supérieur à 100.000€ (ou son équivalent en dollars) ou des fournisseurs uniques), des agents ou des distributeurs.

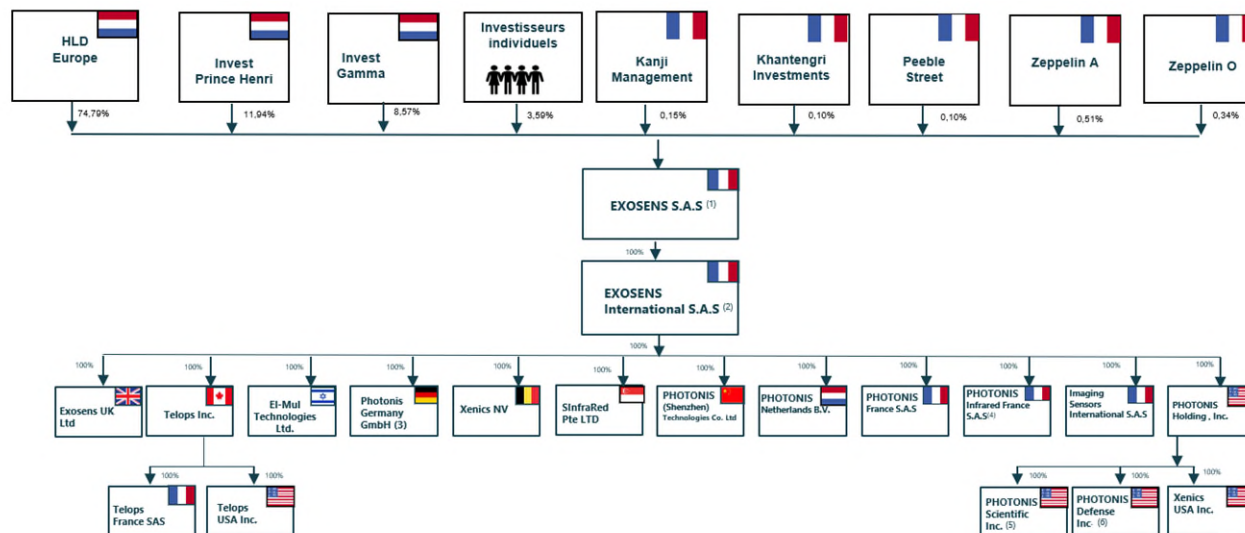
³⁰ Norme spécifiant les exigences en matière de management environnemental.

6. ORGANIGRAMME ET RELATIONS INTRA-GROUPE

6.1 Organigramme juridique du Groupe

6.1.1 Organigramme simplifié du Groupe à la date du présent document d'enregistrement

L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique du Groupe et ses principales filiales à la date du présent document d'enregistrement, avant la prise en compte de la réorganisation qui sera mise en œuvre dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris telle que décrite à la section 6.1.2 du présent document d'enregistrement (la « **Réorganisation** »).



(1) Anciennement dénommée PHOTONIS Group S.A.S.

(2) Anciennement dénommée PHOTONIS International S.A.S.

(3) Anciennement dénommée PROXIVISION GmbH.

(4) Anciennement dénommée Device-Alab S.A.S.

(5) Anciennement dénommée PHOTONIS USA, Inc.

(6) Anciennement dénommée PHOTONIS USA Pennsylvania, Inc.

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est une société par actions simplifiée de droit français.

L'assemblée générale des associés de la Société se réunira au plus tard à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, afin de décider la transformation de la Société en société anonyme et d'adapter ses statuts en conséquence, avec effet au plus tard à la date d'approbation du prospectus par l'Autorité des marchés financiers.

6.1.2 Description de la Réorganisation

6.1.2.1 Fusion-absorption des sociétés Zeppelin A et Zeppelin O par la Société

A l'occasion de l'introduction en bourse, la Société entend permettre aux actionnaires des sociétés Zeppelin A et Zeppelin O³¹ de devenir directement actionnaires de la Société. A cette fin, il est prévu que les sociétés Zeppelin A et Zeppelin O soient fusionnées avec la Société. Chacune de ces fusions sera soumise à l'approbation d'une assemblée générale des actionnaires de chacune des sociétés parties aux fusions concernées, devant se tenir au plus tard à la date d'approbation du prospectus par l'Autorité

³¹ Sociétés rassemblant l'investissement de certains salariés du Groupe dans la Société.

des marchés financiers ; chacune des fusions prendrait ensuite effet au jour du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse.

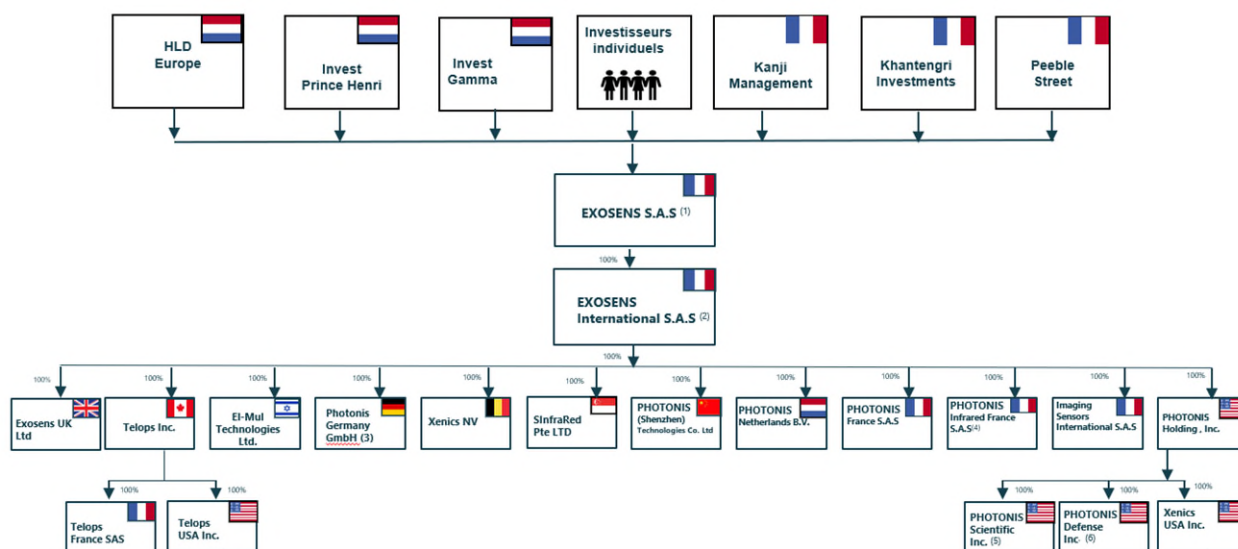
La parité de fusion sera déterminée sur la base de la valeur réelle de chacune des sociétés parties aux fusions concernées, cette valeur étant elle-même établie par référence, d'une part, au prix de l'introduction en bourse et, d'autre part, aux droits financiers des catégories de titres (actions ordinaires et/ou actions de préférence) détenus par les sociétés Zeppelin A et Zeppelin O. La valeur des actions de la Société émises dans le cadre de chacune des fusions sera égale au prix de l'introduction en bourse.

A la date de réalisation de ces fusions, les actionnaires actuels des sociétés Zeppelin A et Zeppelin O deviendront actionnaires directs de la Société. Les actions de la Société détenues par Zeppelin A et Zeppelin O reçues par la Société dans le cadre de chacune des fusions seront annulées.

6.1.2.2 Conversion des actions de préférence restantes en actions ordinaires de la Société

Préalablement au règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, l'ensemble des actions de préférence restantes émises par la Société (voir le paragraphe 19.1.1 « *Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis* » du présent document d'enregistrement) seront converties en actions ordinaires nouvelles. La parité de conversion sera déterminée par référence, d'une part, au prix de l'introduction en bourse et d'autre part, à la valeur vénale des actions de préférence converties, elle-même étant déterminée sur la base des droits financiers qui y sont attachés.

6.1.3 Organigramme simplifié du Groupe après prise en compte des opérations de réorganisation



(1) Anciennement dénommée PHOTONIS Group S.A.S.

(2) Anciennement dénommée PHOTONIS International S.A.S.

(3) Anciennement dénommée PROXIVISION GmbH.

(4) Anciennement dénommée Device-Alab S.A.S.

(5) Anciennement dénommée PHOTONIS USA, Inc.

(6) Anciennement dénommée PHOTONIS USA Pennsylvania, Inc.

6.2 Filiales et participations

6.2.1 Principales filiales

Les principales filiales directes ou indirectes de la Société au 31 décembre 2023 sont décrites ci-après :

- **Exosens international SAS** est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 386 628 523 euros, dont le siège social est situé Domaine de Pelus, 18 Avenue de Pythagore,

Axis Business Park Bat 5^e, 33700 Mérignac, France, et immatriculée sous le numéro 534 190 913 au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

- **Photonis France** est une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est situé Avenue Roger Roncier, 19100 Brive, France, et immatriculée sous le numéro 383 300 597 au Registre du commerce et des sociétés de Brive.
- **Photonis Netherlands** est une société de droit néerlandais, au capital de 52 377 546 euros, dont le siège social est situé à Roden, Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 820734883 au Registre du commerce et des sociétés de Roden.
- **Photonis Defense Inc.** est une société de droit américain, au capital de 130 205 316 USD, dont le siège social est situé à 1000 New Holland Avenue, Lancaster, Pennsylvanie, et immatriculée sous le numéro 976175 dans l'Etat de Pennsylvanie.
- **Photonis Scientific Inc.** est une société de droit américain, au capital de 8 813 497 USD, dont le siège social est situé à 660 Main Street, Sturbridge Park, Sturbridge, Massachusetts, et immatriculée sous le numéro 3031581 dans l'Etat du Delaware.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration qui sera adopté avec effet au jour du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris prévoit qu'un certain nombre de décisions importantes relatives aux filiales du Groupe devront être autorisées au préalable par le Conseil d'administration de la Société, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés (voir par ailleurs le paragraphe 19.2.2. « *Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du Conseil d'administration* » du présent document d'enregistrement).

6.2.2 Acquisitions et cessions récentes

Les acquisitions et cessions récentes du Groupe sont décrites à la section 7.2.2 « *Les opérations de croissance externe* » du présent document d'enregistrement. Le Groupe finalise par ailleurs l'acquisition d'un acteur européen du marché du Nucléaire (voir la section 5.7.2 « *Principaux investissements en cours de réalisation/futurs* » du présent document d'enregistrement).

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DU GROUPE

Les lecteurs sont invités à lire les informations suivantes sur les résultats du Groupe, conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022³², les états financiers consolidés d'Exosens International³³ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils figurent au chapitre 18 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » du présent document d'enregistrement et les informations financières *pro forma* du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, telles qu'elles figurent au paragraphe 18.3.1 « *Informations financières pro forma 2023* » du présent document d'enregistrement. Les informations financières *pro forma* ont été préparées uniquement à des fins d'illustration et incluses dans le présent document d'enregistrement afin de décrire une situation hypothétique. Voir le chapitre « *Remarques Générales* » du présent document d'enregistrement.

Les états financiers consolidés du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 et les états financiers consolidés d'Exosens International pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standard*), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les rapports d'audit des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés figurent dans les paragraphes 18.1.2 et 18.1.3 du présent document d'enregistrement. Les informations financières *pro forma* du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentées conformément à l'Annexe 20 du Règlement Délégué européen n°2019/980 complétant le règlement européen n°2017/1129. Les informations financières *pro forma* appliquent les recommandations émises par l'ESMA (ESMA 32-382-1138 du 4 mars 2021) et les dispositions de la Position - Recommandation n°2021-02 de l'Autorité des Marchés Financiers relatives aux informations financières *pro forma* émises le 8 janvier 2021 et modifiée le 28 juillet 2023. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les informations *pro forma* figure dans le paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement.

Les indicateurs alternatifs de performance décrits dans les chapitres 7 « *Examen de la situation financière et du résultat du Groupe* » et 8 « *Trésorerie et capitaux propres* » du présent document d'enregistrement, le cas échéant sur une base retraitée, peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Sauf mention contraire, les informations financières présentées et commentées dans le présent chapitre 7 « *Examen de la situation financière et du résultat du Groupe* » sont extraites des états financiers consolidés du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, des états financiers consolidés d'Exosens International pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des informations financières *pro forma* du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.1 Présentation générale

Le Groupe est une plateforme technologique proposant un large portefeuille de détecteurs et de solutions d'imagerie tels que des tubes intensificateurs de lumière, des caméras numériques dans différentes longueurs d'ondes, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons et de rayons gamma ainsi que des tubes de puissance et des tubes à ondes progressives, offrant des solutions sur-mesure afin de répondre aux besoins d'utilisateurs finaux faisant face à des problématiques complexes, survenant dans

³² L'exercice social de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un exercice de 22 mois, ouvert le 16 mars 2021, date de création de la Société. Le 22 juillet 2021, dans le cadre de l'acquisition du Groupe par HLD l'intégralité des titres de la société Exosens International (anciennement dénommée Photonis International) ont été acquis par la Société. A des fins de comparabilité, le présent document d'enregistrement présente par ailleurs une information intermédiaire sur la période de 12 mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que sur la période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021, afin de faciliter pour le lecteur la comparabilité des informations financières présentées. Le terme « Groupe » utilisé dans cette section désigne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, Exosens International ainsi que ses filiales et participations directes et indirectes.

³³ Exosens International (anciennement dénommée Photonis International) était la société-mère du Groupe jusqu'en juillet 2021, date à laquelle le Groupe a été acquis par HLD.

des environnements exigeants, dans les domaines de la défense et de la surveillance, des sciences de la vie, du nucléaire et du contrôle industriel.

Le Groupe est le leader sur le marché de l'Amplification de lumière (hors Etats-Unis) et l'un des leaders sur les marchés de la Détection et de l'Imagerie qu'il adresse.

Le Groupe organise ses activités au sein de deux segments (qui correspondent par ailleurs à la sectorisation utilisée pour ses besoins de *reporting*) :

- (i) Amplification, qui a représenté 72% (66% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant les systèmes utilisant l'amplification d'électrons ou d'ondes électromagnétiques pour produire une image ou une source de puissance. La majorité du chiffre d'affaires de l'activité d'Amplification est tirée de la vente de composants et modules destinés à être intégrés à des instruments et systèmes équipant des utilisateurs finaux présents dans le secteur de la défense (principalement les armées et services de sécurité intérieure) ;
- (ii) Détection et Imagerie, qui a représenté 28% (34% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant les systèmes permettant de détecter un signal (qu'il soit optique ou électronique) ou de réaliser une image dans différentes bandes de longueur d'onde du spectre optique. La grande majorité du chiffre d'affaires est tirée de la vente de composants et modules à haute valeur ajoutée destinés à être intégrés à des instruments et systèmes équipant des utilisateurs finaux présents sur des marchés du secteur commercial tels que la production d'énergie nucléaire ; les laboratoires de recherche ; l'industrie pétrolière et gazière ; les industries agroalimentaires, des sciences de la vie, des semi-conducteurs, de l'électronique et du recyclage ; ou encore le secteur aérospatial.

La Société ayant commencé à suivre une information sectorielle au titre du quatrième trimestre 2023 et ne disposant pas d'informations sectorielles pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, les états financiers clos au 31 décembre 2021 ne présentent pas d'information sectorielle au titre de la norme IFRS 8. Cependant, certaines données chiffrées sectorielles ont été préparées par la Société (voir note 18 des états financiers du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé s'élevant respectivement à 291,8 millions d'euros, 200,8 millions d'euros et 166,2 millions d'euros ; une marge brute ajustée, telle que définie dans le paragraphe 7.4 « *Principaux indicateurs de performance du présent document d'enregistrement* », s'élevant respectivement à 131,1 millions d'euros, 79,2 millions d'euros et 65,4 millions d'euros ; un EBITDA ajusté, tel que défini dans le paragraphe 7.4 « *Principaux indicateurs de performance du présent document d'enregistrement* », s'élevant respectivement à 86,0 millions d'euros, 55,6 millions d'euros et 47,5 millions d'euros ; et un EBIT ajusté tel que défini dans le paragraphe 7.4 « *Principaux indicateurs de performance du présent document d'enregistrement* », s'élevant respectivement à 66,1 millions d'euros, 42,5 millions d'euros et 35,5 millions d'euros. Sur une base *pro forma*, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ajusté s'établissent respectivement à 318,8 millions d'euros et 92,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques se décompose, respectivement, comme suit : 68% et 71% en Europe, dont 8% et 9% en France ; 14% et 17% en Amérique du Nord ; 18% et 11% en Asie ; et 0% et 1% en Océanie.

7.2 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats

Certains facteurs clés, notamment ceux présentés ci-dessous, ainsi que certains événements passés, ont eu, et pourraient continuer à avoir, une incidence sur les activités et les résultats d'exploitation du Groupe. Les facteurs de risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité du Groupe sont décrits

au chapitre 3 du présent document d'enregistrement. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe comprennent : (i) l'évolution des marchés où le Groupe est présent ; (ii) les opérations de croissance externe ; (iii) les investissements et coûts de recherche et développement ; (iv) l'optimisation des coûts du Groupe ; (v) l'évolution du coût des matières premières et des composants ; (vi) l'évolution et le coût de l'endettement financier ; (vii) la saisonnalité de l'activité ; et (viii) l'évolution des taux de change.

7.2.1. L'évolution des marchés où le Groupe est présent

Les activités et les résultats du Groupe sont influencés par les tendances des marchés de l'Amplification et de la Détection et Imagerie, ainsi que des conditions macroéconomiques en général.

Les activités d'Amplification du Groupe sont majoritairement liées au secteur de la défense (les produits du Groupe étant vendus en majorité à des OEMs qui les intègrent ensuite à leurs propres systèmes et équipements et vendent leurs produits aux utilisateurs finaux, qui sont souvent des entités gouvernementales) et par conséquent sont particulièrement dépendantes du niveau de dépenses liés à la défense des différents gouvernements et autorités publiques. Au cours des années 2020 à 2023, le marché de la défense a été particulièrement impacté de manière positive par l'augmentation générale des budgets de défense, liée aux évolutions du contexte géopolitique sur cette période, en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine et l'accroissement des tensions géopolitiques entre la Chine et Taïwan et, plus généralement, dans la zone Asie-Pacifique. Le conflit actuel entre Israël et l'organisation terroriste du Hamas, et ses répercussions actuelles et potentielles dans la région, s'inscrit également dans ce contexte d'accroissement et d'intensification des conflits. Ces événements ont des implications directes sur le secteur de la défense, avec en particulier une poursuite de l'augmentation des budgets de défense anticipée à terme, après un cycle de sous-investissement, notamment (a) en Europe, où les dépenses de défense devraient s'établir à environ 0,5 trilliard d'euros en 2027, contre environ 0,4 trilliard d'euros en 2023 (tirées notamment par une augmentation des dépenses en Allemagne, en Pologne, au Royaume-Uni et en France) ; (b) en Amérique du Nord, avec des dépenses de défense estimées à environ 0,9 trilliard d'euros en 2027 contre environ 0,8 trilliard d'euros en 2023 ; ou (c) en Asie-Pacifique, avec des dépenses de défense estimées à environ 0,4 trilliard d'euros en 2027 contre environ 0,3 trilliard d'euros en 2023 (*source : Renaissance Strategic Advisors*). Ces augmentations des budgets de défense ont notamment eu pour conséquence la croissance de la demande en équipements de défense, notamment les équipements de vision nocturne, qui intègrent des composants d'amplification de la lumière, fabriqués et vendus par le Groupe dans le cadre de ses activités d'Amplification. La guerre entre la Russie et l'Ukraine en particulier a mis en évidence la nécessité pour les forces armées d'améliorer rapidement leurs capacités de combat de nuit dans le contexte d'opérations à grande échelle dans des guerres symétriques à haute intensité. Le marché total adressable de l'Amplification est passé de 0,9 milliard d'euros en 2019 (*source : Renaissance Strategic Advisors*) à 1,2 milliard d'euros en 2023 (*source : Renaissance Strategic Advisors ; Verified Market Research*). Cette croissance du marché a eu un impact positif sur les activités d'Amplification du Groupe, dont le chiffre d'affaires est passé de 121,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 209,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un TCAM de 31,4% sur la même période.

Sur les marchés du secteur commercial, le Groupe vend majoritairement des produits de Détection et d'Imagerie, et est ainsi exposé à de nombreux marchés finaux en forte croissance, notamment la recherche et développement pharmaceutique et les sciences de la vie, certaines industries manufacturières (semi-conducteurs, électronique, agro-alimentaire, gestion des déchets), les batteries de véhicules électriques ou encore la recherche et développement scientifique. Les activités de Détection et d'Imagerie du Groupe sont ainsi exposées à des tendances de marché diverses et ne dépendent donc pas des évolutions de tendances d'un secteur ou d'une industrie unique. Le développement de ses marchés a été porté par, et devrait continuer à bénéficier de quatre tendances générales de fond : des marchés sous-jacents en croissance rapide ; un taux de pénétration croissant des équipements haut de gamme, utilisés pour des applications existantes et nouvelles ; le développement technologique ; et l'externalisation croissante de la conception et de la production des composants de détection et d'imagerie par les OEMs. Le marché total adressable de la Détection et de l'Imagerie est

passé de 1,0 milliard d'euros en 2019 (*source : estimations Société*) à 1,9 milliard d'euros en 2023 (*source : Roland Berger*). Ces tendances ont eu un impact favorable sur les activités de Détection et d'Imagerie du Groupe, dont le chiffre d'affaires est passé de 43,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 82,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un TCAM de 37,7% sur la même période. L'évolution des tendances de croissance des marchés du secteur commercial en particulier pourraient avoir un impact significatif sur la demande en produits de Détection et d'Imagerie du Groupe si les clients du Groupe et les utilisateurs finaux des produits du Groupe devaient restreindre le niveau de leurs investissements, dans un contexte de ralentissement économique notamment. Cette corrélation à l'évolution de la conjoncture macro-économique est moins directe et rapide pour les activités d'Amplification du Groupe, qui dépendent davantage de l'évolution des budgets de défense.

7.2.2. Les opérations de croissance externe

Au cours des dernières années, le Groupe a, dans le cadre de sa politique de croissance externe dynamique, procédé à un nombre important d'acquisitions ciblées ayant fortement contribué à la croissance de ses activités (voir notamment le paragraphe 5.7 « *Investissements* »), dont l'acquisition de Xenics fin 2022 et les acquisitions de ProxiVision, El-Mul et Telops en 2023.

Le Groupe entend continuer à l'avenir son développement en procédant à des acquisitions ciblées et synergétiques (accélération des ventes avec l'accès au réseau de vente mondial du Groupe, recherche et développement, excellence opérationnelle) afin de consolider ses positions de marché, poursuivre l'élargissement de son portefeuille de produits et d'accroître son potentiel de croissance organique.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe a acquis, en décembre 2022, par l'intermédiaire de sa filiale Photonis Technologies, l'intégralité des titres de la société Xenics, en Belgique, spécialisée dans la conception des capteurs d'image SWIR, permettant au Groupe de consolider sa position sur le marché de l'imagerie infrarouge. Pour financer cette acquisition, dont le prix d'acquisition s'est élevé à 39,9 millions d'euros, la Société a complété sa dette existante par une dette additionnelle de 40 millions d'euros (comprenant une dette additionnelle de 15 millions d'euros au titre des Obligations A, de 6,4 millions d'euros au titre de la dette Senior – Facility A1 et de 8,6 millions d'euros au titre de la dette Senior – Facility A2, ainsi que le tirage d'une facilité de crédit pour le financement d'acquisitions, pour un montant de 10 millions d'euros).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes, pour un montant total (hors trésorerie nette acquise et frais d'acquisition décaissés) de 69,9 millions d'euros :

- En octobre 2023, l'acquisition, pour un montant de 39,1 millions d'euros (hors trésorerie nette acquise de 0,5 million d'euros et frais d'acquisition décaissés de 1,6 million d'euros), de l'intégralité des titres de la société Telops, au Canada spécialisée dans la conception et la fabrication des systèmes d'imagerie hyperspectrale et des caméras infrarouges de haute performance, permettant au Groupe de renforcer son offre dans les technologies ultra-violet et dans ses capacités de production. L'acquisition de Telops a été financée par voie d'endettement, avec le tirage d'une Dette Senior – Acquisition Facility permis dans le cadre du Contrat de Crédits Senior (voir le paragraphe 8.2.2.1 du présent document d'enregistrement) et l'émission des Obligations Additionnelles (voir le paragraphe 8.2.2.2 du présent document d'enregistrement), également affectés au financement de l'acquisition d'El-Mul (voir ci-dessous).
- En juillet 2023, l'acquisition, pour un montant de 24,0 millions d'euros (hors trésorerie nette acquise de 1,0 million d'euros et frais d'acquisition décaissés de 0,6 million d'euros) de l'intégralité des titres de la société El-Mul, en Israël, spécialisée dans la fourniture de détecteurs de particules avancés et performants pour la microscopie électronique et la spectrométrie de masse, permettant au Groupe de poursuivre sa diversification, renforcer son accès aux marchés de la microscopie électronique et de l'inspection des semi-conducteurs et compléter son offre de services. L'acquisition d'El-Mul a été financée par voie d'endettement, avec le tirage d'une Dette Senior – Acquisition Facility permis dans le

cadre du Contrat de Crédits Senior (voir le paragraphe 8.2.2.1 et l'émission des Obligations Additionnelles (voir le paragraphe 8.2.2.2 du présent document d'enregistrement), également affectés au financement de l'acquisition de Telops (voir ci-dessus).

- En juin 2023, l'acquisition, pour un montant de 6,8 millions d'euros (hors trésorerie nette acquise de (0,7) million d'euros et frais d'acquisition décaissés de 0,3 millions d'euros) de l'intégralité des titres de la société ProxiVision, en Allemagne, spécialisée dans le développement et la fabrication de tubes intensificateurs d'image dans l'Ultra-Violet pour des applications de détecteurs de départ de missiles, d'inspection semiconducteurs et de maintenance des lignes électriques haute tension, permettant au Groupe de renforcer son offre dans les technologies ultra-violet et dans ses capacités de production. L'acquisition de ProxiVision a été financée sur la trésorerie disponible de la société.

Les acquisitions réalisées par le Groupe peuvent avoir, et ont eu, un impact significatif sur la croissance de son chiffre d'affaires et de sa marge brute ajustée au titre de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le chiffre d'affaires et la marge brute ajustée réalisés par la société nouvellement acquise étant intégrés aux résultats du Groupe à compter de l'acquisition de la société et son entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. En outre, les acquisitions peuvent avoir, et ont eu, un impact sur le taux de marge du Groupe, positif ou négatif, selon que les entreprises acquises présentent une meilleure ou moins bonne rentabilité que celle du Groupe avant l'acquisition.

L'acquisition de Xenics n'a pas eu d'impact sur les résultats du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans la mesure où, compte tenu de sa date d'acquisition par le Groupe, aucun flux au titre de cet exercice n'a été comptabilisé dans le compte de résultat du Groupe au titre de cet exercice. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires, l'EBITDA ajusté et le résultat net de Xenics se seraient élevés respectivement à 17,0 millions d'euros, 3,0 millions d'euros et 1,3 millions d'euros (données non auditées). Par ailleurs, Xenics aurait eu un impact négatif sur la marge d'EBITDA ajusté du Groupe de -0,8% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (données non auditées), faisant ressortir une marge d'EBITDA ajusté du Groupe après prise en compte de cet impact de 26,9% (données non auditées).

Les acquisitions de ProxiVision, El-Mul et Telops ont eu un impact significatif sur les résultats du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contribuant à hauteur de 8,2% à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe au titre de cet exercice (à comparer à une croissance totale du chiffre d'affaires de 45,4% sur cet exercice). Ces acquisitions ont par ailleurs eu un impact dilutif sur la marge d'EBITDA ajusté de -1,3% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (sur une base *pro forma*), compensée néanmoins par une amélioration de la marge d'EBITDA ajusté *pro forma* de 3,4% (comparée à une marge d'EBITDA ajusté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 26,9% (données non auditées) en tenant compte de l'impact négatif de -0,8% de l'acquisition de Xenics), grâce notamment aux augmentations de prix et à l'amélioration du mix produits, ainsi qu'aux économies d'échelles permises par l'augmentation des volumes.

Au total, le chiffre d'affaires cumulé réalisé par les acquisitions effectuées par le Groupe en 2022 et 2023 et l'acquisition d'un acteur européen du marché du Nucléaire, en cours de finalisation, s'élève à plus de 70 millions d'euros³⁴ (données non auditées). La marge d'EBITDA ajusté des sociétés acquises par le Groupe depuis 2022 (incluant l'acquisition en cours de finalisation d'un acteur européen du marché du Nucléaire), avant leur intégration, s'élevait en moyenne à environ 20% au titre de l'exercice précédant les acquisitions respectives (mesuré sur la base de comptes préparés en normes comptables locales).

Par ailleurs, lorsque les acquisitions sont financées, totalement ou partiellement, par endettement additionnel, ces dettes additionnelles augmentent les charges financières du Groupe et ont par conséquent un impact sur le résultat net du Groupe (voir le paragraphe 7.2.6 « *L'évolution et le coût de*

³⁴ Chiffre d'affaires réalisé par Xenics, Proxivision, El-Mul et Telops en 2023 et chiffre d'affaires réalisé en 2023 par l'acteur européen du marché du Nucléaire dont l'acquisition est en cours de finalisation (voir le paragraphe 5.7.2 du présent document d'enregistrement).

l'endettement financier »). Les acquisitions réalisées par le Groupe peuvent en outre donner lieu à l'enregistrement d'écarts d'acquisition (« goodwill ») pouvant le cas échéant faire l'objet de pertes de valeur (voir la note 16 des états financiers du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022).

7.2.3. Les investissements et coûts de recherche et développement

Afin de répondre au mieux à la demande de ses clients le Groupe procède à des investissements significatifs, d'une part dans son outil industriel, afin de faire croître sa capacité de production en ligne avec l'évolution de la demande et maintenir par ailleurs un outil industriel fiable permettant un approvisionnement continu de ses clients, et d'autre part, dans la recherche et développement, afin de proposer des produits à la pointe de la technologie répondant aux attentes de ses clients en termes de qualité, de fiabilité et de sécurité, pour une utilisation dans des secteurs aux exigences élevées.

Les dépenses d'investissement (« Capex ») du Groupe représentent les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires pour (i) faire croître les capacités de production par l'expansion de l'outil industriel existant (dépenses d'investissement de croissance), avec notamment l'acquisition de nouvelles machines, l'agrandissement de sites de production existants ou encore l'introduction de nouvelles technologies (intelligence artificielle, nouveaux procédés) (grâce aux investissements réalisés sur la période 2021 – 2023, le Groupe a par exemple été en mesure d'accroître ses capacités de production en composants d'Amplification de la lumière de 50% depuis 2020) ou (ii) destinées à l'entretien et la réparation de l'outil industriel existant (dépenses d'investissement de maintien de l'outil industriel et de fonctions support). L'acquisition des titres en est exclue. Elles correspondent aux acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles, déduction faite du montant des frais de recherche et développement capitalisés.

Le montant total des investissements du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été respectivement de 23,7 millions d'euros (dont 17,4 millions d'euros d'investissements de croissance et 6,3 millions d'euros d'investissements de maintien de l'outil industriel et de fonctions support), 15,1 millions d'euros (dont 9,3 millions d'euros d'investissements de croissance et 5,8 millions d'euros d'investissements de maintien de l'outil industriel et de fonctions support) et 10,4 millions d'euros (dont 6,2 millions d'euros d'investissements de croissance et 4,2 millions d'euros d'investissements de maintien de l'outil industriel et de fonctions support). Historiquement, les dépenses d'investissement du Groupe consistaient majoritairement en des investissements de maintien de l'outil industriel et de fonctions support. Depuis 2021, le Groupe a significativement augmenté la part des investissements de croissance, portant les dépenses d'investissement à 8,1% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, afin de répondre à l'augmentation importante de la demande en particulier dans les activités d'Amplification, qui ont enregistré une augmentation du chiffre d'affaires de 73% entre 2021 et 2023. Le Groupe a l'intention de ramener le niveau de dépenses d'investissement à environ 6% du chiffre d'affaires à horizon 2024 puis à un niveau normatif inférieur à environ 5% à moyen terme.

Les frais de recherche et développement du Groupe comprennent principalement les frais supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités de recherche appliquée, ainsi que les frais supportés pour la mise en place de partenariats (par exemple, des partenariats académiques) ou encore le développement de nouveaux produits. Les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais de personnel liés aux salariés affectés à ces activités ainsi que des achats et charges externes, notamment liés aux coûts de production des prototypes développés par le Groupe. Ces frais sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus, ou, sous réserve que certains critères soient remplis, sont inscrits en immobilisations incorporelles (dits « capitalisés ») et font ensuite l'objet d'amortissements avec comptabilisation des charges d'amortissement correspondantes. Une partie de ces frais est financée le cas échéant par des subventions versées par les autorités publiques ou des crédits d'impôts recherche.

Les frais de recherche et développement du Groupe (nets du montant des subventions et des crédits d'impôt recherche) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close

le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été respectivement de 16,3 millions d'euros (dont 8,6 millions d'euros capitalisés), 11,0 millions d'euros (dont 7,5 millions d'euros capitalisés) et 7,7 millions d'euros (dont 6,3 millions d'euros capitalisés). L'objectif du Groupe est de maintenir le niveau des frais de recherche et développement à environ 6% du chiffre d'affaires.

Les dépenses d'investissement et les frais de recherche et développement du Groupe ont ainsi un impact important sur les coûts du Groupe et peuvent être de nature à impacter sa rentabilité pendant un certain temps, dans la mesure où les projets pour lesquels ces dépenses et frais ont été engagés ne génèrent généralement pas immédiatement le chiffre d'affaires additionnel attendu.

7.2.4. L'optimisation des coûts du Groupe

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les coûts du Groupe comprennent à hauteur d'environ 70% les coûts de production, comprenant les coûts des ventes (soit principalement le coût des matières premières et composants), principalement variables, et les coûts de fabrication (comprenant principalement le coût de l'énergie, les coûts de main d'œuvre directement liée aux sites de production, les frais de transport, de maintenance et de contrôle qualité, en ce compris les frais de personnel liés, ainsi que les charges d'amortissement de dépréciation de l'outil industriel), principalement fixes. Environ 30% des coûts du Groupe comprennent par ailleurs les frais généraux et administratifs, principalement fixes (comprenant principalement les frais des fonctions support telles que les ressources humaines, finance et systèmes informatiques, consistant principalement en des frais de personnel), les frais commerciaux et marketing, dont les deux tiers sont fixes (comprenant principalement les frais de publicité et les coûts de distribution, et d'autres coûts, principalement fixes).

Le tableau ci-dessous présente la structure des coûts du Groupe par nature au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Nature	En pourcentage de la base de coûts totaux après la marge brute
Chiffre d'affaires	291,8	-	
Coût des biens vendus et consommables (incluant notamment des coûts de personnel)	(160,8)	Variable/fixe	
Marge brute	131,1	-	
Frais généraux et administratifs fixes	(24,6)	Fixe	36%
Charges de personnel fixes	(16,3)	Fixe	24%
Frais généraux et administratifs variables	(6,0)	Variable	9%
Frais de distribution et commerciaux	(5,8)	Variable	9%
<i>Profit sharing</i>	(5,6)	Variable	8%
Autres frais	(6,4)	Variable	10%
Charges de personnel variables	(2,6)	Variable	4%
Base de coûts totaux après la marge brute	(67,4)	-	
Base de coûts totaux³⁵	(228,2)	-	

³⁵ La base de coûts totaux comprend l'ensemble des charges/produits entre le chiffre d'affaires et l'EBIT, excluant les charges d'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition, les « autres produits et autres charges » et autres charges que le Groupe considère comme non récurrentes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 62% de la base totale de coûts du Groupe et environ 40% de la base de coûts totaux après la marge brute était de nature variable.

Parmi les coûts du Groupe, les charges de personnel du Groupe ont enregistré une augmentation importante au cours des derniers exercices (30,5% d'augmentation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et 10,9% d'augmentation au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022), le Groupe ayant procédé à un nombre significatif de nouveaux recrutements, afin de faire face à l'augmentation de la demande et des volumes à produire. Par ailleurs, afin de répondre au besoin urgent de main d'œuvre dans un contexte de forte croissance de ses activités, tout en gardant la flexibilité nécessaire pour limiter la part de ses coûts fixes le Groupe a eu recours de façon importante à l'intérim au cours des deux derniers exercices, avec une forte augmentation des charges de personnel intérimaire de 8,0 millions d'euros au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de 17,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Groupe cherche à réduire la part de ses coûts fixes par la mise en place de mesures visant à améliorer sa structure de coûts notamment en mettant en place une gestion intégrée de sa production afin de bénéficier, selon les produits et les contrats, des coûts de production, de sous-traitance et de transport les plus favorables possibles et de bénéficier d'une certaine flexibilité dans son processus de production. En outre, le Groupe analyse régulièrement son outil industriel afin de s'assurer qu'il est bien ajusté à l'exigence de compétitivité de ses clients et veille à optimiser son niveau de stocks en fonction de la demande des clients et de ses capacités de production. Par ailleurs, le Groupe réalise des investissements réguliers dans ses équipements industriels afin d'en améliorer l'efficacité opérationnelle et veille à ce que les meilleures pratiques soient partagées entre ses sites de production. Enfin, le Groupe met en œuvre des initiatives et mesures de réduction de coûts visant à améliorer son levier opérationnel.

7.2.5. L'évolution du coût des matières premières et des composants

Les activités du Groupe sont consommatrices de matières premières et de composants tels que certains métaux exotiques (le gallium par exemple), le verre et les matériaux optiques (pavés de fibres notamment). Au total, le montant des achats de matières premières et composants du Groupe a représenté 21%, 23% et 13% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les activités du Groupe sont par ailleurs consommatrices d'énergie, notamment d'électricité et de gaz. Le coût de l'énergie du Groupe s'établit historiquement à environ 1,8% du chiffre d'affaires du Groupe, avec toutefois un pic exceptionnel à plus de 3% en 2022, année marquée par une forte augmentation du coût de l'énergie, en lien avec la guerre russo-ukrainienne. Les prix du gaz et de l'électricité utilisés sur ses sites industriels varient en fonction d'événements que le Groupe ne maîtrise pas. Bien que le Groupe n'ait pas mis en place d'instruments financiers de couverture contre la variation des prix de l'énergie, le Groupe cherche à limiter son exposition à cette variation en négociant des prix déterminés à l'avance directement avec ses fournisseurs d'énergie. L'ensemble des approvisionnements en énergie pour 2024 pour le site de Brive (qui représente près de la moitié de la consommation en énergie du Groupe) et la moitié des approvisionnements en énergie du site de Brive pour 2025 ont ainsi été négociés par le Groupe sur la base de prix déterminés à l'avance dès la conclusion du contrat.

Les variations de prix des matières premières et composants et de l'énergie utilisés par le Groupe ont ainsi une incidence sur le coût des produits vendus par le Groupe.

Le Groupe effectue ses approvisionnements auprès de ses fournisseurs à la commande ou sur la base de contrats d'approvisionnement pour des périodes allant généralement de 12 à 36 mois, et pour lesquels les prix d'achat sont déterminés pour la durée du contrat.

Le Groupe conclut par ailleurs ses contrats commerciaux avec ses clients après une première phase d'appel d'offres, à l'issue de laquelle sa proposition technique et financière est transmise au client potentiel. Après cette phase d'appel d'offres, des phases de qualification et de sélection sont menées par le client, permettant notamment d'éprouver la qualité des produits du Groupe et sa capacité à

délivrer les volumes requis. Si ces différentes phases (qui peuvent ainsi durer, de l'appel d'offres à la signature du contrat, au minimum deux ans) sont concluantes, le contrat d'approvisionnement est conclu avec le client. Dans la mesure où le prix final du produit indiqué par le Groupe lors de l'appel d'offres l'engage dans le cadre du contrat d'approvisionnement, celui-ci est ainsi exposé au risque d'une augmentation du coût des matières premières et des composants nécessaires à la fabrication du produit, entre la phase d'appel d'offres et l'exécution du contrat d'approvisionnement, qui ne pourrait être répercutée sur le prix de vente convenu.

Le Groupe s'efforce de mettre en place dans ses contrats commerciaux des clauses de révision du prix prenant notamment en compte, directement ou indirectement, l'évolution du coût des matières premières. La plupart de ses contrats commerciaux (en général des contrats-cadres, conclus pour une période de 2 à 5 ans, avec des commandes d'une durée de 3 à 12 mois, pour l'activité Amplification ; et des commandes avec application des conditions générales de vente du Groupe, pour des durées de 6 à 24 mois, pour l'activité Détection et Imagerie) en restent toutefois dépourvus et la répercussion des hausses des coûts du Groupe fait alors l'objet d'une négociation commerciale avec les clients à l'occasion du passage de commandes ou de renouvellements de contrats.

Au cours des deux dernières années, le Groupe a observé, comme la plupart des secteurs industriels, une hausse significative des coûts de l'énergie, dans un contexte inflationniste lié notamment aux conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, cette hausse a impacté négativement la marge d'EBITDA ajusté du Groupe à hauteur de -0,9%, le Groupe n'ayant pas été en mesure, en raison de l'ampleur et du caractère soudain et inattendu de cette hausse, de répercuter immédiatement et en totalité la hausse du coût de l'énergie sur ses prix de vente (bien que cela ait été le cas pour la hausse du coût des matières premières), contribuant ainsi à la baisse de la marge d'EBITDA ajusté au cours de cette période, passée de 28,6% au titre l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 27,7% au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dans un contexte encore marqué par l'inflation, le Groupe a toutefois pu absorber ces hausses de coûts de l'énergie en les répercutant sur ses prix de vente, ayant permis, combiné à d'autres facteurs d'amélioration de la rentabilité, une augmentation de la marge d'EBITDA ajusté de 174 points de base entre la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.2.6. L'évolution et le coût de l'endettement financier

Au 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 le montant total de l'endettement financier brut du Groupe s'élevait à 317,9 millions d'euros, 253,4 millions d'euros et 226,2 millions d'euros, respectivement, et son endettement net s'élevait à 302,3 millions d'euros, 221,4 millions d'euros et 210,3 millions d'euros, respectivement. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021, le coût de l'endettement net s'est élevé à 26,9 millions d'euros, 15,2 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. L'intention du Groupe est de procéder à un refinancement concomitamment à son introduction en bourse (voir la section 8.1 du présent document d'enregistrement).

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette nette à taux variable du Groupe avant couverture du risque de taux s'élevait à 302,3 millions d'euros. Après couverture du risque de taux, l'encours de la dette nette à taux variable du Groupe s'élevait à 92,3 millions d'euros. La capacité du Groupe à gérer de manière appropriée son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt à l'avenir ou à continuer à le faire à un coût raisonnable est susceptible d'avoir une influence sur ses résultats (voir la section 3.4.2 « *Risques liés aux taux d'intérêt* » du présent document d'enregistrement).

Les charges d'intérêts, en particulier dans un contexte de hausse des taux, peuvent avoir un impact négatif significatif sur le résultat net du Groupe. En outre, les charges d'intérêts ainsi que les remboursements d'équipements ont un impact sur la trésorerie du Groupe.

7.2.7. Saisonnalité

Le chiffre d'affaires du Groupe est affecté par le caractère saisonnier des produits vendus à ses clients. Le niveau de commandes est ainsi typiquement plus élevé en fin d'année, en particulier pour les produits d'Amplification, liés majoritairement au secteur de la défense, qui répond à des bouclages budgétaires notamment. Le premier trimestre de l'exercice enregistre quant à lui généralement le niveau de commandes le plus faible de l'exercice. Le chiffre d'affaires enregistré par le Groupe au cours du dernier trimestre de l'exercice est ainsi significativement plus élevé et celui enregistré au cours du premier trimestre de l'exercice est généralement plus faible que pour les autres trimestres de l'année, il ne peut donc pas être extrapolé à l'ensemble de l'exercice.

Les produits et charges issus des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date des arrêtés trimestriels. Les charges et produits facturés sur une base annuelle sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée. Enfin, les risques nés dans le trimestre sont provisionnés dans les comptes de la période.

7.2.8. L'évolution des taux de change

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro. Cependant, dans chacun des pays où il exerce ses activités, le Groupe réalise généralement des ventes et engage des dépenses en monnaies locales, telles que le dollar américain, le dollar canadien, le shekel, le dollar singapourien ou encore le yuan. Par conséquent, ces opérations doivent être converties en euros lors de la préparation des états financiers. S'agissant du compte de résultat, cette conversion est effectuée en appliquant aux transactions le taux de change moyen de la période de chaque devise par rapport à l'euro. S'agissant du bilan, cette conversion est effectuée en prenant les taux de change applicables à la date d'arrêt du bilan. Les variations des taux de change peuvent ainsi avoir un impact sur la valeur en euros du chiffre d'affaires du Groupe, de ses charges et de ses résultats (voir le paragraphe 3.4.1 du présent document d'enregistrement).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 24% des ventes du Groupe étaient en devises autres que l'euro (25% sur l'exercice 2022 et 26% sur l'exercice 2021), dont l'essentiel en dollars américains (en totalité sur l'exercice 2022 et 2021). Par ailleurs, 100% de la dette financière était libellée en euro (en totalité à fin 2022 et 2021).

Le Groupe est par ailleurs exposé à la variation des taux de change sur ses transactions lorsque l'une de ses filiales procède à un achat ou une vente dans une devise différente de la devise fonctionnelle. Le risque de change généré par les transactions commerciales est toutefois limité : les ventes des activités d'Amplification du Groupe sont majoritairement en euros, et la partie réalisée en dollars est couverte par des achats en dollars pour un montant équivalent. Par ailleurs, la quasi-totalité des ventes réalisées par les entités américaines sont réalisées en dollars américains (99% sur la période de douze mois close le 31 décembre 2022).

7.3 Principaux postes du compte de résultat

Les principaux postes du compte de résultat du Groupe, qui sont utilisés par la direction pour analyser ses résultats financiers consolidés, sont décrits ci-dessous :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend tous les produits résultant de la vente de biens, de services et des droits de licence du Groupe.

Ventes de biens

Les ventes de biens correspondent aux ventes de produits finis et intermédiaires. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme impose d'identifier chaque contrat ainsi que les

différentes obligations de performance contenues dans celui-ci. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent, généralement, qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée à une date spécifique (« *point in time* »).

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'ils sont hautement probables. Enfin, les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Les produits des contrats de vente de produits standards sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le Groupe a conclu qu'il est le principal dans ses accords de revenus, car il contrôle les biens avant de les transférer au client.

Les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement chez le client. La durée normale du délai de règlement est de 30 à 90 jours à compter de la livraison.

Le Groupe examine si les contrats conclus avec les clients comprennent plusieurs obligations de performance distinctes. Sur les exercices historiques, le Groupe n'a identifié aucun contrat de ce type. Chaque contrat consiste uniquement à la livraison de produits (pas de prestation de formation, de maintenance ni de garantie significative).

Le chiffre d'affaires est enregistré net des éventuelles pénalités de retard de livraison imposées par les clients.

Ventes de services

Dans le cadre des contrats de prestations de services, les revenus ne peuvent être comptabilisés que si (i) le degré d'avancement du contrat peut être mesuré de manière fiable et (ii) les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour terminer la transaction peuvent être évalués de manière fiable.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré selon la méthode à l'avancement des travaux, mesuré sur la base des efforts et des coûts engagés.

Si le bénéfice du contrat ne peut pas être évalué de manière fiable, les produits ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts du contrat encourus.

Les marges contractuelles prévisionnelles sont revues régulièrement. Une provision est constituée pour les pertes à terminaison dès que ces pertes sont prévisibles.

Droits de licence pour le transfert de technologie

En ce qui concerne les droits de licence pour le transfert de technologie, le chiffre d'affaires est comptabilisé selon un échéancier contractuel qui définit les étapes du transfert de technologie et leurs rémunérations associées. Le stade du transfert de technologie et l'achèvement du contrat sont reflétés dans les revenus enregistrés.

Achats consommés

Les achats consommés comprennent principalement les achats de matières premières, de composants (tels que certains métaux exotiques (le gallium par exemple), le verre et les matériaux optiques (pavés de fibres notamment)) et d'énergie, ainsi que les achats de consommables (tels que du petit outillage).

Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les charges de personnel intérimaire, les honoraires (conseils externes notamment, engagés dans le cadre des projets d'acquisition du Groupe par exemple), les frais de voyages et réceptions, les charges de sous-traitance, les loyers, les frais de maintenance, les dépenses de communication (publicité, publications, relations publiques), les primes

d'assurance, les frais de transport de biens et de transport collectif du personnel, les frais postaux et de télécommunications, les frais de services bancaires et assimilés, les dépenses d'études et de recherches ainsi que diverses autres charges (tels que des frais liés à des services extérieurs divers, des charges de copropriété ou de location).

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et rémunérations, les charges de sécurité sociale, les avantages postérieurs à l'emploi et d'autres charges de personnel.

Autres produits et charges des activités opérationnelles

Les autres produits opérationnels comprennent principalement les subventions d'investissement et le montant du Crédit d'Impôt Recherche (système de crédit d'impôt en France mis à la disposition des entreprises pour certaines dépenses de recherche et développement éligibles).

Les autres charges opérationnelles comprennent principalement les pertes de change opérationnelles et diverses charges opérationnelles.

Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions comprennent les dépréciations sur actifs courants, les dotations sur autres actifs non courants ainsi que les dotations aux provisions.

Les actifs non courants recouvrent (i) les immobilisations incorporelles, telles que les frais de développement, les logiciels, concessions et brevets ou encore les relations clients et marques, (ii) les immobilisations corporelles, telles que les constructions ou encore les installations techniques et (iii) les droits d'utilisation des actifs de location portant principalement sur les constructions et les installations technologiques.

Les actifs courants comprennent principalement les stocks, les créances commerciales et les autres actifs à court terme.

Autres produits et autres charges

Les autres produits et autres charges enregistrent les éléments qui ne participent pas à la mesure de la performance effectuée par la Direction en raison de leur nature ou de leur caractère significatif, inhabituel ou anormal. Ils incluent notamment les frais d'acquisition d'entreprises et les variations de compléments de prix d'acquisition non pris en compte dans la détermination initiale de la contrepartie transférée, de même que les éventuelles dépréciations d'écart d'acquisition.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au chiffre d'affaires, minoré des achats consommés, des autres achats et charges externes, des impôts et taxes, des charges de personnel, majoré ou minoré des autres produits et charges opérationnels et minoré des dotations aux amortissements et aux provisions.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant, majoré ou minoré des autres produits et charges.

Résultat financier

Le résultat financier correspond à la somme (i) du coût de l'endettement net, qui comprend les charges d'intérêts sur les dettes et emprunts bancaires, les charges financières sur contrat de location et d'autres charges financières, et (ii) des gains ou pertes financiers nets sur instruments dérivés, qui comprennent les gains et pertes de change, les produits financiers sur instruments dérivés et d'autres gains ou pertes financiers sur instruments dérivés.

Résultat avant impôts

Le résultat avant impôts correspond au résultat opérationnel, minoré ou majoré du résultat financier.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt sur les sociétés comprend les impôts exigibles et les impôts différés des entités consolidées.

L'impôt exigible sur le résultat correspond à l'impôt sur le résultat dû à l'administration fiscale par chacune des sociétés intégrées dans le pays où elles opèrent. Il est calculé conformément aux règles locales et intègre les éventuels ajustements au titre des exercices précédents.

L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition appliqués ou raisonnablement estimés comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Un impôt différé est reconnu lors de l'enregistrement initial de transactions qui proviennent de regroupements d'entreprises ou celles qui affectent le résultat comptable ou le résultat fiscal.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

Une analyse des positions fiscales est effectuée périodiquement et si certaines sont considérées comme probablement non acceptées par l'administration fiscale, le montant le plus probable est provisionné afin de couvrir le risque. Les actifs/passifs résultant d'incertitudes liées aux traitements fiscaux sont présentés au titre des actifs/passifs d'impôts courants (exigibles) ou différés dans l'état de la situation financière consolidée.

Résultat net

Le résultat net correspond au résultat avant impôt, minoré ou majoré des impôts sur résultat.

7.4 Principaux indicateurs de performance

Le Groupe utilise des mesures financières et non financières clés pour analyser les performances de son activité. Les principaux indicateurs de performance utilisés comprennent le chiffre d'affaires, la marge brute ajustée, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté.

La marge brute ajustée correspond à la différence entre le prix de vente et le coût de revient des produits et services vendus (incluant notamment des coûts de personnel).

L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel, déduction faite (i) des dépréciations et des amortissements des actifs immobilisés, et leur reprise ; (ii) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges » et (iii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

L'EBIT ajusté correspond au résultat opérationnel, déduction faite (i) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges » et (ii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Les dépréciations et amortissements des actifs immobilisés, et leur reprise, inclus dans l'EBIT ajusté, excluent l'amortissement de la partie des actifs immobilisés correspondant aux allocations des prix d'acquisition.

La marge brute ajustée, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté ne sont pas des mesures comptables standards répondant à une définition unanimement admise. Ils ne doivent pas être considérés comme des substituts du résultat opérationnel, du bénéfice net, du flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, ni comme un indicateur de liquidité. D'autres sociétés peuvent calculer une marge brute ajustée, un EBITDA ajusté ou un EBIT ajusté en suivant des définitions différentes de celles utilisées par le Groupe. Voir le chapitre « Remarques Générales » du présent document d'enregistrement.

Indicateurs de performance (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Variation	Exercice clos le 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	291,8	91,0	200,8	34,6	166,2
Marge brute ajustée	131,1	51,9	79,2	13,8	65,4
EBITDA ajusté	86,0	30,4	55,6	8,1	47,5
EBIT ajusté	66,1 ³⁶	23,6	42,5	7,0	35,5

Tableau de passage du résultat opérationnel à l'EBITDA ajusté

(En millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
EBITDA ajusté	86,0	55,6	47,5
Retraitement relatif aux dotations aux amortissements et aux provisions	(29,4)	(20,5)	(12,0)
Retraitement relatif aux autres produits et autres charges	(4,3)	(3,9)	(146,3)
Autres retraitements*	(4,0)	(3,4)	(3,6)
Résultat opérationnel	48,3	27,8	(114,4)

* Les autres retraitements correspondent au retraitement des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Tableau de passage de l'EBIT ajusté au résultat opérationnel

(En millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
EBIT ajusté	66,1	42,5	35,5
Retraitement relatif aux dotations aux amortissements et aux provisions des actifs immobilisés correspondant aux allocations des prix d'acquisition	(9,5)	(7,4)	-
Retraitement relatif aux autres produits et autres charges	(4,3)	(3,9)	(146,3)
Autres retraitements*	(4,0)	(3,4)	(3,6)
Résultat opérationnel	48,3	27,8	(114,4)

* Les autres retraitements correspondent au retraitement des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

7.5 Analyse des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé (en milliers d'euros) du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

³⁶ 70,9 millions d'euros sur une base *pro forma*.

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires	291 819	200 752
Achats consommés	(75 977)	(55 675)
Autres achats et charges externes	(54 069)	(31 125)
Impôts et taxes	(1 607)	(1 340)
Charges de personnel	(81 277)	(62 290)
Autres produits opérationnels	4 547	2 172
Autres charges opérationnelles	(416)	(358)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(30 407)	(20 546)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	52 614	31 590
Autres produits	336	418
Autres charges	(4 665)	(4 241)
RESULTAT OPERATIONNEL	48 285	27 766
Coût de la dette nette	(26 914)	(15 153)
Résultats liés aux instruments dérivés	(1 661)	4 584
Autres	528	(91)
Résultat financier net	(28 046)	(10 662)
RESULTAT AVANT IMPOTS	20 239	17 104
Impôts sur le résultat	(1 833)	(5 893)
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	18 406	11 212
RESULTAT PAR ACTION		
De base (en €)	0,10	0,01
Dilué (en €)	0,10	0,01

7.5.1 Chiffre d'affaires

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Ventes de biens	277,8	197,6
Ventes de services & Droits de licence	14,1	3,1
Total chiffre d'affaires	291,8	200,8

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a augmenté de 91,0 millions d'euros, soit 45,4%, passant de 200,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 291,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se serait élevé à 318,8 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par :

- une croissance organique³⁷ du chiffre d'affaires de 37,1% résultant (i) principalement d'une croissance significative des volumes de ventes du Groupe, en particulier des produits

³⁷ La croissance organique est la croissance du chiffre d'affaires réalisée par le Groupe à périmètre constant, qui correspond au chiffre d'affaires réalisé au cours de la période « n » par l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de

d'Amplification, tirée par une forte augmentation de la demande (voir ci-dessous) et (ii) dans une moindre mesure, d'une augmentation des prix, dans un contexte inflationniste ;

- l'impact sur la quasi-totalité ou une partie du second semestre 2023 de l'intégration des sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision, acquises respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023 (voir ci-dessous), dans les activités de Détection et Imagerie. Sur l'ensemble de l'exercice 2023, la contribution des trois acquisitions, sur une base *pro forma*, se serait élevée à 43,5 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires par segment pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation (%)	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Amplification	209,9	34,7%	155,8
Détection et Imagerie	82,5	76,6%	46,7
Autres, éliminations et non alloués	(0,6)	(66,7%)	(1,8)
Total chiffre d'affaires	291,8	45,4%	200,8

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation (en %)	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Europe	197,5	38,5%	142,6
<i>Dont France</i>	24,0	35,3%	17,7
Amérique du Nord	40,9	19,5%	34,2
Asie	52,3	139,6%	21,8
Océanie	0,9	(53,0%)	1,8
Afrique	0,1	(83,1%)	0,3
Autres	0,2	-	-
Total Chiffre d'affaires	291,8	45,4%	200,8

La zone Asie a enregistré la plus forte croissance du chiffre d'affaires (+139,6%), portée principalement par l'activité Détection et Imagerie (notamment la détection nucléaire et les caméras en Chine) ainsi que par un contrat de fourniture de composants d'amplification de la lumière en Asie. L'Europe a également fortement contribué à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (+38,5%), portée par la poursuite de la croissance en équipements de défense, particulièrement forte dans les pays de cette zone, proche de la zone de guerre entre la Russie et l'Ukraine. L'Amérique du Nord a finalement contribué à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (+19,5%) portée par l'augmentation des dépenses de défense aux États-Unis dans un contexte d'accroissement global des tensions géopolitiques.

La zone Afrique a enregistré la plus forte diminution, de l'ordre de 83,1% du chiffre d'affaires, et la zone Océanie une diminution de 53,0% du chiffre d'affaires, liée à l'arrivée de grands contrats à leur échéance contractuelle dans ces zones.

consolidation du Groupe à la clôture de la période « n-1 » (à l'exclusion de toute contribution des sociétés éventuellement acquises après la clôture de la période « n-1 »), par rapport au chiffre d'affaires réalisé au cours de la période « n-1 » par les mêmes sociétés, indépendamment de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. La croissance organique au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 exclut ainsi la contribution des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops, acquises par le Groupe en juin 2023, juillet 2023 et octobre 2023 respectivement.

7.5.1.1 Chiffre d'affaires des activités d'Amplification

La forte augmentation de 34,7% du chiffre d'affaires généré par les activités d'Amplification s'explique principalement par (i) une croissance significative des volumes de ventes, liée à une augmentation générale des dépenses de défense de la part des gouvernements et une croissance de la demande en équipements de défense, notamment les équipements de vision nocturne, liée en particulier au contexte d'accroissement des tensions liées à la guerre entre la Russie et l'Ukraine et à la volonté des principales forces armées dans le monde d'améliorer rapidement leurs capacités de combat de nuit dans le contexte d'opérations à grande échelle dans des guerres symétriques à haute intensité et (ii) une augmentation des prix de vente du Groupe, dans un contexte inflationniste.

7.5.1.2 Chiffre d'affaires des activités de Détection et Imagerie

La forte augmentation de 76,6% du chiffre d'affaires généré par les activités de Détection et d'Imagerie s'explique principalement par les effets du déploiement de la stratégie du Groupe d'élargissement de son portefeuille de produits, avec l'impact sur la quasi-totalité, ou une partie selon le cas, du second semestre 2023, de l'intégration dans le périmètre de consolidation du Groupe des sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision, acquises respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023, ayant contribué à hauteur de 16,5 millions d'euros à l'augmentation totale de 35,8 millions d'euros du chiffre d'affaires des activités de Détection et d'Imagerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Hors effet de l'intégration de ces acquisitions, l'évolution du chiffre d'affaires des activités de Détection et d'Imagerie s'explique d'une part par l'impact sur une année pleine de l'intégration de Xenics, acquise en décembre 2022, et d'autre part l'augmentation des volumes de ventes, liée à une croissance de la demande sur les marchés sous-jacents (en particulier pour les caméras), sur lesquels le Groupe a poursuivi ses gains de part de marché en se positionnant auprès de clients et utilisateurs finaux connaissant une forte croissance de leurs activités, ainsi qu'une augmentation des prix de vente du Groupe, dans un contexte inflationniste. La croissance organique enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est moins significative qu'au cours de l'exercice précédent, qui avait été marqué par un phénomène de constitution de stocks par les clients et utilisateurs finaux, ayant contribué à une augmentation plus importante de la demande (voir le paragraphe 7.6.1.2 du présent document d'enregistrement).

7.5.2 Achats consommés

Les achats consommés ont augmenté de 20,3 millions d'euros, soit 36,5%, passant de 55,7 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 76,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, les achats consommés auraient représenté une charge de 84,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette augmentation de 36,5% des achats consommés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est directement corrélée à l'augmentation du chiffre d'affaires de 45,4% sur la même période.

7.5.3 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 22,9 millions d'euros, soit 73,7%, passant de 31,1 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 54,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, les autres achats et charges externes auraient représenté une charge de 57,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'augmentation des autres achats et charges externes s'explique principalement par la forte croissance des activités du Groupe. Le Groupe a en particulier enregistré une forte augmentation des charges de personnel intérimaire, qui ont plus que doublé sur la période, passant de 8,0 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 17,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'explique par un recours significatif à l'intérim par le Groupe (outre les recrutements d'équivalents temps plein, voir le paragraphe 7.5.4 ci-dessous) afin de répondre à un

besoin urgent de personnel pour faire face à l'augmentation de la demande. Le Groupe a en outre enregistré une augmentation des honoraires, passant de 8,3 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 11,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'expliquant par un effet périmètre avec l'intégration des nouvelles acquisitions, des frais supplémentaires pour des études de marché stratégiques et des coûts de marketing d'entreprise. Enfin, parmi les augmentations les plus significatives des autres achats et charges externes, les frais de maintenance sont passés de 3,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 6,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ce qui s'explique principalement par la forte croissance de l'activité.

7.5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 19 millions d'euros, soit 30,5%, passant de 62,3 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 81,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, les charges de personnel auraient représenté une charge de 90,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'augmentation des charges de personnel au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique principalement par l'augmentation des effectifs moyens du Groupe, passés de 945 au 31 décembre 2022 à 1 210 au 31 décembre 2023, en lien avec la forte croissance des activités du Groupe mais également l'intégration du personnel des sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision (soit au total plus de 200 salariés), acquises respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023.

7.5.5 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Les autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles sont passés d'un produit net de 1,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à un produit net de 4,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, les autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles auraient représenté un produit net de 5,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les autres produits opérationnels comprennent principalement des subventions d'investissement, d'un montant de 0,6 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et d'un montant de 2,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et le montant du Crédit d'Impôt Recherche, qui s'est établi à 1,0 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et à 1,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les autres charges opérationnelles comprennent divers éléments individuellement non significatifs, d'un montant de 0,4 million d'euros, au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, et d'un montant de 0,4 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.5.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (y compris droits d'utilisation des actifs de location) et incorporelles du Groupe a augmenté de 6,2 millions d'euros, soit 32,8%, passant de 19,0 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 25,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles auraient représenté une charge de 32,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique principalement par l'augmentation du montant de ces immobilisations, liée notamment (i) aux investissements réalisés en 2022 et 2023, en particulier, s'agissant des immobilisations incorporelles, des frais de recherche et développement, qui ont été capitalisés à hauteur de 7,5 millions d'euros et 8,6 millions d'euros respectivement (soit 3,7% et 2,9% du chiffres d'affaires, respectivement) et, s'agissant des immobilisations corporelles, l'acquisition de

matériel additionnel et des travaux d'infrastructure sur les sites existants et (ii) à la prise en compte des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision, acquises respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023 et de la société Xenics, acquise en décembre 2022, et dont aucun flux n'avait été comptabilisé au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 compte tenu de sa date d'acquisition.

Le montant des dépréciations sur actifs courants a augmenté de 2,5 millions d'euros, passant de 0,6 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 3,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le montant des dotations aux provisions a augmenté de 1,1 million d'euros, passant de 1,0 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 2,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.5.7 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant a augmenté de 21 millions d'euros, soit 66,6%, passant de 31,6 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 52,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La forte augmentation du résultat opérationnel courant s'explique principalement par (i) la forte croissance des activités du Groupe, ayant contribué à l'augmentation significative de son chiffre d'affaires, (ii) une bonne gestion de l'inflation par le Groupe, avec des hausses des prix de vente pratiquées par le Groupe visant notamment à répercuter les augmentations des coûts des matières premières et de l'énergie sur les prix de vente, et (iii) la maîtrise de ses charges opérationnelles (en particulier les autres achats et charges externes, majoritairement fixes, qui ont enregistré une forte augmentation de 73,7%, toutefois relativement mesurée dans un contexte de fort développement du Groupe, ayant permis de générer une croissance du chiffre d'affaires de 45,4%).

7.5.8 Autres produits et charges

Les autres produits et charges sont passés d'une charge nette de 3,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à une charge nette de 4,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, les autres produits et charges auraient également représenté une charge nette de 4,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les autres produits et charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 correspondent principalement à des frais d'acquisition, à hauteur de 4,4 millions d'euros, liés aux acquisitions des sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision.

Les autres produits et charges au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 correspondent principalement à des frais d'acquisition, à hauteur de 2,3 millions d'euros, liés à l'acquisition de Xenics.

7.5.9 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a augmenté de 20,5 millions d'euros, soit 73,9%, passant de 27,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 48,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, le résultat opérationnel se serait établi à 51,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette évolution résulte de l'augmentation du résultat opérationnel courant décrite au paragraphe 7.5.7 ci-dessus, partiellement compensée par une augmentation des autres charges, en raison de l'augmentation des frais d'acquisition liée aux acquisitions de Telops, El-Mul et ProxiVision au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.5.10 Résultat financier net

Le résultat financier net a diminué de 17,4 millions d'euros, passant d'une charge de 10,7 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à une charge de 28 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, le résultat financier net se serait établi à 32,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette diminution s'explique principalement par une augmentation des charges financières, liée à la souscription de nouveaux emprunts par le Groupe afin de financer les acquisitions réalisées en 2023 (voir les paragraphes 8.4.2 « *Acquisitions de sociétés ou d'activités* » et 8.5.3 « *Flux de trésorerie sur activités de financement* » du présent document d'enregistrement).

7.5.11 Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt a augmenté de 3,1 millions d'euros, soit 18,3%, passant de 17,1 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 20,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, le résultat avant impôt se serait établi à 18,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du résultat opérationnel et du résultat financier net, telle que décrite aux paragraphes 7.5.9 et 7.5.10 ci-dessus.

7.5.12 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 4,1 millions d'euros, soit 68,9%, passant d'une charge de 5,9 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à une charge de 1,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, l'impôt sur le résultat se serait établi à 1,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette diminution s'explique principalement par les impôts différés, passant d'une charge de 1,2 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à un produit de 3,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 résultant principalement d'un effet périmètre à hauteur de 1,1 millions d'euros et par une reprise sur l'exercice 2022 d'un déficit à hauteur de 1,6 millions d'euros.

7.5.13 Résultat net

Le résultat net a augmenté de 7,2 millions d'euros, soit 64,2%, passant de 11,2 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 18,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour les raisons décrites aux paragraphes ci-dessus. Sur une base *pro forma*, le résultat net se serait établi à 17,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7.5.14 Marge brute ajustée

La marge brute ajustée a augmenté de 51,9 millions d'euros, soit 65,5%, passant de 79,2 millions d'euros, soit 39,4% du chiffre d'affaires, au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 131,1 millions d'euros, soit 44,9% du chiffre d'affaires, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'augmentation de la marge brute ajustée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique principalement par (i) la forte croissance du chiffre d'affaires du Groupe de 45,4%, résultant d'une forte croissance organique et de l'intégration des sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision, acquises respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023, et de la société Xenics, acquise en décembre 2022, et dont aucun flux n'avait été comptabilisé au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 compte tenu de sa date d'acquisition, (ii) une bonne gestion de l'inflation par le Groupe, avec des hausses des prix de vente pratiquées par le Groupe visant notamment à répercuter les augmentations des coûts des matières premières et de l'énergie sur les prix de vente et (iii) la poursuite

de la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de sa structure de coûts (voir le paragraphe 7.2.4 « *L'optimisation des coûts du Groupe* » du présent document d'enregistrement).

Le tableau ci-dessous détaille la répartition de la marge brute ajustée par segment pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation (%)	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Amplification	93,3 (44,5% du chiffre d'affaires)	65,6%	56,4 (36,2% du chiffre d'affaires)
Détection et Imagerie	37,7 (45,7% du chiffre d'affaires)	65,6%	22,7, (48,7% du chiffre d'affaires)
Autres, éliminations et non alloués	0,1	25,8%	0,1
Total marge brute ajustée	131,1 (44,9% du chiffre d'affaires)	65,5%	79,2 (39,4% du chiffre d'affaires)

Marge brute ajustée des activités d'Amplification

La marge brute ajustée des activités d'Amplification a augmenté de 37,0 millions d'euros, soit 65,6%, passant de 56,4 millions d'euros, soit 36,2% du chiffre d'affaires, au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 93,3 millions d'euros, soit 44,5% du chiffre d'affaires, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'augmentation de la marge brute ajustée des activités d'Amplification s'explique principalement par (i) une forte augmentation de 34,7% du chiffre d'affaires des activités d'Amplification, résultant d'une croissance significative des volumes de ventes, liée à une augmentation générale des dépenses de défense de la part des gouvernements et une croissance de la demande en équipements de défense, notamment les équipements de vision nocturne, liée en particulier au contexte d'accroissement des tensions liée à la guerre entre la Russie et l'Ukraine et à la volonté des principales forces armées dans le monde d'améliorer rapidement leurs capacités de combat de nuit dans le contexte d'opérations à grande échelle dans des guerres symétriques à haute intensité, (ii) une augmentation des prix de vente du Groupe, dans un contexte inflationniste, cette augmentation des prix visant par ailleurs à répercuter l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie sur les prix de vente, permettant une amélioration de la marge brute ajustée en pourcentage du chiffre d'affaires et (iii) une normalisation du coût de l'énergie, après un exercice 2022 marqué par une forte augmentation du coût de l'énergie, en lien avec la guerre russo-ukrainienne.

Marge brute ajustée des activités de Détection et d'Imagerie

La marge brute ajustée des activités des activités de Détection et d'Imagerie a augmenté de 14,9 millions d'euros, soit 65,6%, passant de 22,7 millions d'euros, soit 48,7% du chiffre d'affaires, au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 37,7 millions d'euros, soit 45,7% du chiffre d'affaires, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'augmentation de la marge brute ajustée des activités de Détection et d'Imagerie s'explique principalement par (i) une très forte augmentation de 76,6% du chiffre d'affaires des activités de Détection et d'Imagerie, liée aux effets du déploiement de la stratégie du Groupe d'élargissement de son portefeuille de produits, avec l'impact sur la quasi-totalité, ou une partie selon le cas, du second semestre 2023, de l'intégration dans le périmètre de consolidation du Groupe des sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision, acquises respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023 et de la société Xenics, acquise en décembre 2022, et dont aucun flux n'avait été comptabilisé au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 compte tenu de sa date d'acquisition et (ii) une augmentation des prix de vente du Groupe, dans un contexte inflationniste, cette augmentation des prix visant par

ailleurs à répercuter l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie sur les prix de vente. La baisse de la marge brute ajustée en pourcentage du chiffre d'affaires (-3,0 points) entre la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique principalement par les dépréciations de stocks. Hors prise en compte de cet impact, la marge brute ajustée en pourcentage du chiffre d'affaires serait quasiment au même niveau entre les deux exercices.

7.5.15 EBITDA ajusté et EBIT ajusté

L'EBITDA ajusté a augmenté de 30,3 millions d'euros, soit 54,5%, passant de 55,6 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté³⁸ de 27,7% du chiffre d'affaires) au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, à 86,0 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté de 29,5% du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, l'EBITDA ajusté se serait établi à 92,2 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté de 28,9% sur une base *pro forma*) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (dont 6,3 millions d'euros généré par les sociétés Telops, El-Mul et ProxiVision du 1^{er} janvier 2023 à leurs dates d'acquisition respectives, en 2023).

L'EBIT ajusté a augmenté de 23,6 millions d'euros, soit 55,4%, passant de 42,5 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 21,2% du chiffre d'affaires) au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, à 66,1 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 22,7% du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base *pro forma*, l'EBIT ajusté se serait établi à 70,9 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 22,2% sur une base *pro forma*) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'augmentation de la marge d'EBITDA ajusté et de la marge d'EBIT ajusté s'explique principalement par (i) la forte croissance des activités du Groupe, ayant contribué à l'augmentation significative de son chiffre d'affaires, (ii) une bonne gestion de l'inflation par le Groupe, avec des hausses des prix de vente pratiquées par le Groupe visant notamment à répercuter les augmentations des coûts des matières premières et de l'énergie sur les prix de vente, et (iii) la maîtrise de ses charges opérationnelles (en particulier les autres achats et charges externes, majoritairement fixes, qui ont enregistré une forte augmentation de 75,5%, toutefois relativement mesurée dans un contexte de fort développement du Groupe, ayant permis de générer une croissance du chiffre d'affaires de 45,4%). Ces facteurs ont compensé l'impact dilutif sur la marge d'EBITDA ajusté de -1,3% sur une base *pro forma* des acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (mesuré sur la base de comptes préparés en normes comptables locales).

7.6 Analyse des résultats pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et le compte de résultat consolidé d'Exosens International pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

COMPTE DE RÉSULTAT	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	de Exercice clos le 31 décembre 2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires	200 752	166 168
Achats consommés	(55 675)	(42 916)
Autres achats et charges externes	(31 125)	(23 219)
Impôts et taxes	(1 340)	(1 309)

³⁸ La marge d'EBITDA ajusté correspond au rapport de l'EBITDA ajusté sur le chiffre d'affaires.

COMPTE DE RÉSULTAT	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Charges de personnel	(62 290)	(56 172)
Autres produits opérationnels	2 172	2 041
Autres charges opérationnelles	(358)	(652)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(20 546)	(11 982)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	31 590	31 955
Autres produits	418	-
Autres charges	(4 241)	(146 343)
RESULTAT OPERATIONNEL	27 766	(114 388)
Coût de la dette nette	(15 153)	(37 599)
Résultats liés aux instruments dérivés	4 584	1 748
Autres	(91)	(27)
Résultat financier net	(10 662)	(35 878)
RESULTAT AVANT IMPOTS	17 104	(150 265)
Impôts sur le résultat	(5 893)	1 299
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	11 212	(148 965)
RESULTAT PAR ACTION		
De base	0,01	N/A
Dilué	0,01	N/A

7.6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a augmenté de 34,6 millions d'euros, soit 20,8%, passant de 166,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 200,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

L'acquisition de Xenics fin décembre 2022 n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, dans la mesure où, compte-tenu de la date de son acquisition par le Groupe, aucun flux lié au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 n'a été comptabilisé au compte de résultat consolidé 2022 du Groupe.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires par activité pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

<i>(En millions d'euros)</i>	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Variation (%)	Exercice clos le 31 décembre 2021
Amplification	155,8	28,2%	121,5
Détection et Imagerie	46,7	7,4%	43,5
Autres, éliminations et non alloués	(1,8)	-254,8%	1,2
Total chiffre d'affaires	200,8	20,8%	166,2

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Variation (en %)	Exercice clos le 31 décembre 2021
Europe	142,6	46,3%	97,4
<i>Dont France</i>	<i>17,7</i>	<i>-15,1%</i>	<i>20,9</i>
Amérique du Nord	34,2	5,6%	32,4
Asie	21,8	-23,6%	28,6
Océanie	1,8	46,3%	1,2
Afrique	0,3	-95,0%	6,5
Total Chiffre d'affaires	200,8	20,8%	166,2

La zone Europe a enregistré la plus forte croissance du chiffre d'affaires (+46,3%), portée principalement par l'augmentation de la demande en équipements de défense particulièrement forte dans les pays de cette zone, proche de la zone de guerre entre la Russie et l'Ukraine. L'Amérique du Nord a également contribué à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (+5,6%), bien que de façon plus limitée, portée par l'augmentation des dépenses de défense aux États-Unis dans un contexte d'accroissement global des tensions géopolitiques.

La zone Asie a enregistré une diminution de -23,6% du chiffre d'affaires et la zone Afrique une diminution de 95% du chiffre d'affaires, liée à l'arrivée de grands contrats à leur échéance contractuelle dans ces zones.

7.6.1.1 Chiffre d'affaires des activités d'Amplification

La forte augmentation de 28,2% du chiffre d'affaires généré par les activités d'Amplification s'explique principalement par (i) une croissance significative des volumes de ventes du Groupe, tirée en particulier par une forte augmentation de la demande en équipements de défense, notamment les équipements de vision nocturne, liée en particulier au contexte d'accroissement des tensions lié à la guerre entre la Russie et l'Ukraine et à la volonté des principales forces armées dans le monde d'améliorer rapidement leurs capacités de combat de nuit dans le contexte d'opérations à grande échelle dans des guerres symétriques à haute intensité et (ii) d'une augmentation des prix, dans un contexte inflationniste.

7.6.1.2 Chiffre d'affaires des activités de Détection et d'Imagerie

L'augmentation de 7,4% du chiffre d'affaires généré par les activités de Détection et d'Imagerie s'explique principalement par une augmentation des volumes de ventes, liée principalement à la constitution de stocks par les clients du Groupe et les utilisateurs finaux ainsi qu'une croissance de la demande sur les marchés sous-jacents, sur lesquels le Groupe a gagné des parts de marché en se positionnant auprès de clients et utilisateurs finaux connaissant une forte croissance de leurs activités.

7.6.2 Achats consommés

Les achats consommés ont augmenté de 12,8 millions d'euros, soit 29,7%, passant de 42,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 55,7 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Cette augmentation des achats consommés s'explique principalement par la forte croissance des activités du Groupe. Le Groupe a par ailleurs observé une forte augmentation du coût de l'énergie, liée aux conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, et du coût de composants tels que les semi-conducteurs, dans un contexte de pénurie de ces composants ayant affecté l'ensemble des secteurs industriels. Le Groupe a par ailleurs procédé à des approvisionnements en anticipation de la croissance de ces activités pour l'exercice 2023. Pour ces raisons, le rythme d'augmentation des achats consommés, qui s'est établi à 29,7%, bien qu'en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires, a ainsi été supérieur à celui de l'augmentation du chiffre d'affaires, qui s'est établi à 20,8%.

7.6.3 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 7,9 millions d'euros, soit 34,0%, passant de 23,2 millions d'euros (soit 14,0% du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 31,1 millions d'euros (soit 15,5% du chiffre d'affaires) au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

L'augmentation des autres achats et charges externes s'explique principalement par la forte croissance des activités du Groupe. Le Groupe a en particulier enregistré une forte augmentation des charges de personnel intérimaire, qui ont plus que doublé sur la période, passant de 3,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 8,0 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, qui s'explique à un recours significatif à l'intérim par le Groupe (outre les recrutements d'équivalents temps plein, voir le paragraphe 7.6.4 ci-dessous) afin de répondre à un besoin urgent de personnel pour faire face à l'augmentation de la demande. Le Groupe a enregistré une augmentation des honoraires, passant de 6,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 8,3 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, principalement en lien avec les acquisitions au cours de la période. Le Groupe a également enregistré une forte augmentation des frais de publicité, publications et relations publiques, qui ont quasiment doublé sur la période, passant de 0,8 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 1,5 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, l'exercice 2021 ayant été marqué par une limitation des événements de communication et de relations publiques, dans un contexte de restrictions des déplacements liées à la pandémie de Covid-19.

7.6.4 Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 6,1 millions d'euros, soit 10,9%, passant de 56,2 millions d'euros (soit 33,8% du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 62,3 millions d'euros (soit 31,0% du chiffre d'affaires) au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

L'augmentation des charges de personnel au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 s'explique principalement par l'augmentation des effectifs moyens du Groupe, passés de 862 au 31 décembre 2021 à 945 au 31 décembre 2022, en lien avec la forte croissance des activités du Groupe.

7.6.5 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Les autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles sont passés d'un produit net de 1,4 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un produit net de 1,8 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Les autres produits opérationnels comprennent principalement des subventions d'investissement, d'un montant de 1,5 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont 0,8 million d'euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche et des subventions d'investissement d'un montant de 1,5 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 dont 1,0 million d'euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche.

Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des charges liées à la destruction de stocks en France et aux Pays-Bas, d'un montant de 0,4 million d'euros, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et des charges liées à des pertes de change opérationnelles, d'un montant de 0,2 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

7.6.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (y compris droits d'utilisation des actifs de location) et incorporelles du Groupe a augmenté de 7,5 millions d'euros, soit

65,3%, passant de 11,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 19,0 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 s'explique principalement par l'augmentation du montant de ces immobilisations, liée notamment aux investissements réalisés en 2020 et 2021 pour accompagner la croissance des activités du Groupe, en particulier, s'agissant des immobilisations incorporelles, des frais de recherche et développement, qui ont été capitalisés à hauteur de 4,8 millions d'euros et 6,3 millions d'euros, respectivement (soit 3,2% et 3,8% du chiffre d'affaires, respectivement), et s'agissant des immobilisations corporelles, l'acquisition de matériel et de travaux d'infrastructure pour augmenter ou modifier les surfaces de production de sites existants.

Le montant des dépréciations sur actifs courants a augmenté de 0,2 million d'euros, soit 39,4%, passant de 0,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 0,6 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Le montant des dotations aux provisions a augmenté de 0,9 million d'euros, passant de 0,1 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 1,0 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

7.6.7 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant a diminué de 0,4 million d'euros, soit -1,1%, passant de 32,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 31,6 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Malgré une forte augmentation de son chiffre d'affaires, liée à l'augmentation des volumes et l'augmentation des prix de vente dans un contexte inflationniste, l'augmentation significative du coût de l'énergie n'a pas pu être répercutée en intégralité sur ses prix de vente par le Groupe en 2022, et le Groupe a par ailleurs enregistré une augmentation importante des autres achats et charges externes, avec notamment une forte augmentation des charges de personnel intérimaire, qui ont plus que doublé en 2022, le Groupe ayant eu recours de manière importante à l'intérim (outre les recrutements d'équivalents temps plein, voir le paragraphe 7.4.4 ci-dessous) afin de répondre à un besoin urgent de personnel pour faire face à l'augmentation de la demande. Le Groupe a par ailleurs enregistré une augmentation importante de ses dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, liée aux investissements significatifs réalisés en 2020 et 2021 pour accompagner la croissance de ses activités. Ces augmentations des charges opérationnelles n'ayant pas été compensées intégralement par l'augmentation du chiffre d'affaires, le Groupe a ainsi enregistré une légère baisse de son résultat opérationnel courant de 1,1% au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

7.6.8 Autres produits et charges

Les autres produits et charges sont passés d'une charge nette de 146,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à une charge nette de 3,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Les autres produits et charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 correspondent principalement à une charge liée à la dépréciation de l'écart d'acquisition du Groupe à hauteur de 143,9 millions d'euros, dans le cadre du rachat de Photonis International par Photonis Group, intervenu en juillet 2021. La Société a retenu la valeur de transaction comme valeur d'utilité, qui, comparée à la valeur comptable, a fait ressortir une dépréciation d'un montant de 143,9 millions d'euros (voir par ailleurs la note 5 des états financiers consolidés d'Exosens International au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021).

Les autres produits et charges au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à hauteur de 2,3 millions d'euros correspondent principalement à des frais d'acquisition liés à l'acquisition de Xenics.

7.6.9 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a augmenté de 142,2 millions d'euros, passant d'une perte opérationnelle de -114,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un résultat opérationnel de 27,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Cette augmentation est liée au fait qu'une charge de nature non courante d'un montant de 143,9 millions d'euros, liée à la dépréciation des écarts d'acquisition (voir le paragraphe 7.6.8), avait été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, alors que le résultat opérationnel courant au titre de cet exercice s'élevait à 32,0 millions d'euros. Au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, les autres produits et charges ont représenté une charge nette limitée à 3,8 millions d'euros, venant en déduction du résultat opérationnel courant d'un montant de 31,6 millions d'euros, soit un résultat opérationnel d'un montant de 27,8 millions d'euros.

7.6.10 Résultat financier net

Le résultat financier net a augmenté de 25,2 millions d'euros, soit 70,3%, passant d'une charge de 35,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à une charge de 10,7 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Cette diminution s'explique principalement par la modification de la structure de financement du Groupe suite à l'acquisition du groupe par HLD.

7.6.11 Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt a augmenté de 167,4 millions d'euros, passant d'une perte avant impôt de -150,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un résultat opérationnel de 17,1 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Cette augmentation s'explique par l'évolution du résultat opérationnel et du résultat financier net, telle que décrite aux paragraphes 7.6.9 et 7.6.10 ci-dessus.

7.6.12 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est passé d'un produit fiscal de 1,3 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à une charge fiscale de -5,9 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

Le produit fiscal de 1,3 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 correspond au montant des déficits fiscaux non utilisés pouvant être reportés sur les exercices suivants, résultant principalement de la part déductible fiscalement de la charge liée à la dépréciation de l'écart d'acquisition du Groupe, dans le cadre du rachat de Photonis International par Photonis Group, intervenu en juillet 2021 (voir le paragraphe 7.6.8 ci-dessus).

La charge fiscale de -5,9 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 est principalement liée à l'impôt sur les sociétés dû au titre du résultat avant impôt d'un montant de 17,1 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

7.6.13 Résultat net

Le résultat net a augmenté de 160,2 millions d'euros, passant d'une perte nette de -149,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un résultat net de 11,2 millions d'euros au titre

de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, pour les raisons décrites aux paragraphes ci-dessus.

7.6.14 EBITDA ajusté et EBIT ajusté

L'EBITDA ajusté a augmenté de 8,1 millions d'euros, soit 17,1%, passant de 47,5 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté de 28,6% du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 55,6 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté de 27,7% du chiffre d'affaires) au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

L'EBIT ajusté a augmenté de 7,0 millions d'euros, soit 19,7%, passant de 35,5 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 21,4% du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 42,5 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 21,2% du chiffre d'affaires) au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

La forte croissance des activités du Groupe a contribué à l'augmentation significative de son chiffre d'affaires, de son EBITDA ajusté et de son EBIT ajusté. Toutefois, le Groupe a fait face à des augmentations importantes du coût de l'énergie, qui n'ont pu être intégralement répercutées sur ses prix de vente, ayant eu pour conséquence une baisse de la marge d'EBITDA ajusté du Groupe de 90 points de base, au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

8.1 Présentation générale

Les principaux besoins de financement du Groupe incluent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement (notamment relatives à la recherche et au développement), ses paiements d'intérêts, ainsi que ses dépenses liées à sa stratégie d'acquisitions.

Les principales sources de liquidité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 étaient les suivantes :

- les flux de trésorerie sur activités opérationnelles, qui se sont élevés à 50,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 47,5 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et 42,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (voir le paragraphe 8.5.1 « Flux de trésorerie sur activités opérationnelles » du présent document d'enregistrement) ;
- un Contrat de Crédits Senior d'un montant total brut de 90,0 millions d'euros, comprenant trois lignes de crédit à terme et une ligne de crédit renouvelable, dont le montant en principal restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 73,7 millions d'euros (voir le paragraphe 8.2.2.1 « Contrat de crédits senior » du présent document d'enregistrement) ; et
- des émissions obligataires au titre d'un Contrat d'Emission Obligataire, d'un montant total brut de 235,0 millions d'euros, dont le montant en principal restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 235,0 millions d'euros (voir le paragraphe 8.2.2.3 « Emissions obligataires » du présent document d'enregistrement)

Lors de son introduction en bourse, le Groupe entend procéder, avec effet à la date de règlement-livraison des actions de la Société offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, (i) au remboursement intégral des prêts à terme (Facility A1, Facility A2 et Acquisition Facility) mis à disposition dans le cadre du Contrat de Crédits Senior ainsi que l'annulation de la totalité des engagements disponibles au titre de la ligne de crédit renouvelable (RCF) et (ii) au remboursement intégral des Obligations A, Obligations B et Obligations Additionnelles émises au titre du Contrat d'Emission Obligataire ainsi qu'à l'annulation de la totalité des engagements disponibles au titre des Obligations Additionnelles 2024, avec (x) le produit du tirage qui sera effectué par la Société sur le prêt à terme mis à disposition dans le cadre du Nouveau Contrat de Crédits Senior (voir la section 8.3 du présent document d'enregistrement) pour un montant maximum de 250,0 millions d'euros et (y) pour le solde, une partie du produit de l'augmentation de capital d'environ 180 millions d'euros qui sera réalisée par la Société dans le cadre de son introduction en bourse (le « **Refinancement** »).

Sur la base des prévisions de trésorerie mises à jour, la direction du Groupe considère que celui-ci sera en mesure de financer ses besoins de liquidités au cours de la période de douze mois suivant la date du présent document d'enregistrement, ainsi que de procéder au paiement des intérêts de sa dette financière au cours de cette période.

Les lecteurs sont invités à lire les informations suivantes sur les flux de trésorerie du Groupe, conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre

2023 et le 31 décembre 2022³⁹ et les états financiers consolidés d'Exosens International⁴⁰ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et présentés au chapitre 18 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » du présent document d'enregistrement.

8.2 Ressources financières et passifs financiers

8.2.1 Flux de trésorerie sur activités opérationnelles

Les flux de trésorerie sur activités opérationnelles se sont élevés à 50,5 millions d'euros, 47,5 millions d'euros et 42,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021, respectivement. L'analyse détaillée des flux de trésorerie sur activités opérationnelles du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est présentée à la section 8.6.1 « *Flux de trésorerie sur activités opérationnelles* » du présent document d'enregistrement.

Le Groupe utilise sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie pour financer ses besoins d'exploitation courante mais également ses dépenses d'investissement. La trésorerie du Groupe est majoritairement libellée en euros.

8.2.2 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes locatives et les autres passifs financiers et s'élevaient respectivement à 317,9 millions d'euros, 253,4 millions d'euros et 226,2 millions d'euros aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021. L'évolution de l'endettement financier du Groupe est détaillée dans la note 27 des comptes consolidés du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 et dans la note 13 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le tableau ci-après présente la répartition de la dette du Groupe aux dates indiquées :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Obligations A	185,1 ⁽¹⁾	184,1 ⁽²⁾	168,5 ⁽³⁾
Obligations B	9,8 ⁽⁴⁾	9,8 ⁽⁴⁾	-
Obligations Additionnelles	33,7 ⁽⁵⁾	-	-
Dettes Senior ⁽⁶⁾	71,9 ⁽⁷⁾	45,3 ⁽⁸⁾	33,5 ⁽⁹⁾
Dettes relative aux contrats de location	10,0	9,6	6,1
Dettes financières envers Exosens Group	-	-	16,4 ⁽¹⁰⁾
Autres dettes financières	6,2 ⁽¹¹⁾	4,2 ⁽¹¹⁾	1,5 ⁽¹²⁾
Intérêts courus	1,1 ⁽¹³⁾	0,3 ⁽¹⁴⁾	0,2 ⁽¹⁵⁾
Dettes financières	317,9	253,4	226,2

³⁹ L'exercice social de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un exercice de 22 mois, ouvert le 16 mars 2021, date de création de la Société. Le 22 juillet 2021, dans le cadre de l'acquisition du Groupe par HLD l'intégralité des titres de la société Exosens International (anciennement dénommée Photonis International) ont été acquis par la Société. A des fins de comparabilité, le présent document d'enregistrement présente par ailleurs une information intermédiaire sur la période de 12 mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que sur la période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021, afin de faciliter pour le lecteur la comparabilité des informations financières présentées.

⁴⁰ La société Exosens International (anciennement dénommée Photonis International) était la société-mère du Groupe jusqu'en juillet 2021, date à laquelle le Groupe a été acquis par HLD.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments financiers dérivés (passifs)	-	1,9	-
Instruments financiers dérivés (actifs)	(0,2)	(5,0)	-
Instruments financiers dérivés (net)⁽¹⁶⁾	(0,2)	(3,1)	-
Trésorerie	(15,4)	(22,4)	(15,9)
Dépôts bancaires à préavis de moins de trois mois	(0,01)	(6,5)	(0,01)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15,5)	(29,0)	(15,9)
Totale dette financière nette	302,3	221,4	210,3

⁽¹⁾ Montant brut de 190,0 millions d'euros, minoré de 4,9 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.

⁽²⁾ Montant brut de 190,0 millions d'euros, minoré de 5,9 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.

⁽³⁾ Montant brut de 174,2 millions d'euros, minoré de 5,5 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.

⁽⁴⁾ Montant brut de 10,0 millions d'euros, minoré de 0,2 million d'euros de frais d'émission d'emprunt.

⁽⁵⁾ Montant brut de 35,0 millions d'euros, minoré de 1,3 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.

⁽⁶⁾ La « Dette Senior » comprend les Facility A1, Facility A2, Acquisition Facility ainsi que le RCF. Le RCF n'a pas été tiré à la date de clôture de chacun des bilans concernés.

⁽⁷⁾ Au 31 décembre 2023, les Dettes Senior sont composées de

- 14,5 millions d'euros : Dette Senior – Facility A1 dont 4,3 millions d'euros prévu à moins d'un an

- 27,8 millions d'euros : Dette Senior – Facility A2

- 29,6 millions d'euros : Dette Senior – Acquisition Facility A3.

Le montant total des Dettes Senior comprend le montant brut égal à 73,7 millions d'euros, moins 1,8 million d'euros de frais d'émission d'emprunt

⁽⁸⁾ Au 31 décembre 2022, les Dettes Senior sont composées de

- 17,8 millions d'euros : Dette Senior – Facility A1, dont 4,2 millions d'euros prévu à moins d'un an

- 27,5 millions d'euros : Dette Senior – Facility A2

Le montant total des Dettes Senior comprend le montant brut égal à 47,3 millions d'euros, moins 1,9 million d'euros de frais d'émission d'emprunt.

⁽⁹⁾ Au 31 décembre 2021, les Dettes Senior sont composées de

- 14,3 millions d'euros : Dette Senior – Facility A1, dont 2,7 millions d'euros prévu à moins d'un an

- 19,1 millions d'euros : Dette Senior – Facility A2

Le montant total des Dettes Senior comprend le montant brut égal à 35 millions d'euros, moins 1,5 million d'euros de frais d'émission d'emprunt.

⁽¹⁰⁾ Dette au niveau d'Exosens International (précédemment Photonis International), tête de consolidation du Groupe pour les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

⁽¹¹⁾ Les autres dettes financières au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 correspondent principalement à plusieurs prêts souscrits par Photonis Infrared France.

⁽¹²⁾ Les autres dettes financières au 31 décembre 2021 correspondent à plusieurs prêts souscrits par Device-Alab (devenu Photonis Infrared France).

⁽¹³⁾ Les intérêts courus en 2023 concernent principalement la Dette Senior – Facility A1 pour 168 milliers d'euros, ceux de la Dette Senior – Facility A2 pour 389 milliers d'euros et ceux de la Dette Senior – Acquisition Facility A3 pour 405 milliers d'euros. Les intérêts sont courus et payables selon le barème contractuel de la dette.

⁽¹⁴⁾ Les intérêts courus en 2022 concernent principalement la Dette Senior – Facility A1 pour 93 milliers d'euros et la Dette Senior – Facility A2 pour 203 milliers d'euros. Les intérêts sont courus et payables selon le barème contractuel de la dette.

⁽¹⁵⁾ Les intérêts courus en 2021 concernent la dette Senior – Facility A1 pour 223 milliers d'euros. Les intérêts sont courus et payables selon l'échéancier contractuel de la dette.

⁽¹⁶⁾ Représente principalement des couvertures de change et de devises (voir la note 33.2 des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023).

Aux 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, le ratio dette nette totale / EBITDA ajusté du Groupe (tel que calculé conformément aux stipulations de la documentation des émissions obligataires) s'élevait respectivement à 3,3x, 3,7x et 4,4x. Le Groupe prévoit d'atteindre un ratio endettement financier net/EBITDA ajusté d'environ 1,50x post-introduction en bourse et de 1,60x au 31 décembre 2024 (en incluant les acquisitions prévues en 2024).

Le tableau ci-après présente le passage de la ventilation des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ainsi que les taux d'intérêt applicables avant et après le Refinancement :

(en millions d'euros)	Total au 31 décembre 2023 (avant Refinancement)	Diminution	Augmentation	Total au 31 décembre 2023 (après Refinancement)
Obligations A	185,1	185,1	-	-
Obligations B	9,8	9,8	-	-
Obligations Additionnelles	33,7	33,7	-	-
Dette Senior	71,9	71,9	-	-
Nouveau Contrat de Crédits Senior, dont :				
- Prêt à terme (<i>Term Loan</i>)	-	-	250,0	250,0
- Ligne de crédit renouvelable (<i>RCF</i>)	-	-	-	_(1)
Dette relative aux contrats de location	10,0	-	-	10,0
Autres dettes financières	6,2	-	-	6,2
Intérêts courus	1,1	-	-	1,1
Dette financière brute	317,9	300,5	250,0	267,4

⁽¹⁾ La ligne de crédit renouvelable, d'un montant maximum, au jour de l'introduction en bourse, de 100,0 millions d'euros, mis à disposition dans le cadre du Nouveau Contrat de Crédits Senior, ne sera pas tiré immédiatement après le Refinancement.

Les Obligations A, les Obligations B, les Obligations Additionnelles et la Dette Senior – Facility A1, Facility A2 et Acquisition Facility mises à disposition dans le cadre du Contrat de Crédits Senior seront intégralement remboursées dans le cadre du Refinancement qui interviendra concomitamment au règlement-livraison de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le Groupe estime que le coût de la dette du Groupe après réalisation de l'introduction en bourse s'établirait à EURIBOR + une marge comprise entre 150 et 250 points de base.

Les principaux éléments constituant les passifs financiers du Groupe sont détaillés ci-après.

8.2.2.1 Contrat de crédits senior

Un contrat de crédits en langue anglaise, intitulé *Senior Term and Revolving Credit Facilities Agreement*, a été conclu en date du 20 juillet 2021 (ce contrat, tel que modifié par ses avenants successifs, le « **Contrat de Crédits Senior** ») entre notamment la Société, en qualité d'emprunteur et de garant, Crédit Industriel et Commercial en qualité d'agent, Aether Financial Services en qualité d'agent des sûretés, BNP Paribas et Crédit Industriel et Commercial en qualité d'arrangeurs et BNP Paribas, Crédit Industriel et Commercial, Banque CIC Sud-Ouest, BNP Paribas European SME Debt Fund 2 S.C.S., Société Générale et Crédit Lyonnais en qualité de banques prêteuses.

Lignes de crédit

Aux termes du Contrat de Crédits Senior, d'un montant total en principal de 90,0 millions d'euros, les lignes de crédit suivantes ont été mises à la disposition de la Société :

- Une Dette Senior – Facility A1 venant à échéance le 22 janvier 2027 d'un montant de 15,0 millions d'euros amortissable, augmentée de 6,4 millions d'euros le 22 décembre 2022 afin de financer l'acquisition de Xenics par Photonis Technologies ; au 31 décembre 2023, 6,3 millions d'euros liés à la Dette Senior – Facility A1 ont été remboursés par la Société et les montants restants dus au titre de la Dette Senior – Facility A1 s'élèvent à 15,1 millions d'euros ;
- Une Dette Senior – Facility A2 venant à échéance le 22 juillet 2027 d'un montant de 20,0 millions d'euros remboursable *in fine*, augmentée de 8,6 millions d'euros le 22 décembre 2022 afin de financer l'acquisition de Xenics par Photonis Technologies ; au 31 décembre 2023, les montants restants dus au titre de la Dette Senior – Facility A2 s'élèvent à 28,6 millions d'euros ;
- Une Dette Senior – Acquisition Facility venant à échéance le 22 juillet 2027 d'un montant de 30,0 millions d'euros amortissable, utilisée, avec le produit d'émission des Obligations Additionnelles (voir le paragraphe 8.2.2.3 ci-dessous), pour le financement des acquisitions de Telops et d'El-Mul ; au 31 décembre 2023, les montants restants dus au titre de la Dette Senior – Acquisition Facility s'élèvent à 30,0 millions d'euros ;
- Une ligne de crédit renouvelable (*RCF*) venant à échéance le 22 janvier 2027 d'un montant maximum de 10,0 millions d'euros, non-tirée au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le 15 novembre 2023, le Groupe a conclu avec les prêteurs au titre du Contrat de Crédits Senior une lettre de mandat pour la mise en place (i) d'une ligne d'acquisition additionnelle d'un montant maximum en principal de 35 millions d'euros pour le financement de futures acquisitions par le Groupe ainsi (ii) qu'une augmentation de la ligne de crédit renouvelable de 15 millions d'euros. A ce titre, le Contrat de Crédits Senior a été modifié par voie d'avenant le 15 mars 2024.

Intérêts et frais

Les prêts contractés en vertu du Contrat de Crédits Senior portent intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois.

Les marges applicables à chacune des tranches sont ajustées comme suit en fonction du ratio dette nette totale (tel que défini dans le Contrat de Crédits Senior) / EBITDA ajusté calculé sur la base des comptes consolidés de la Société, conformément aux stipulations du Contrat de Crédits Senior :

Ratio de levier	Marge (% par an)			
	Facility A1 et Facility A1 complémentaire	Facility A2 et Facility A2 complémentaire	Crédit renouvelable (RCF)	Acquisition Facility
Supérieur ou égal à 4x	2,75	4,25	2,75	3,60
Supérieur ou égal à 3,5x mais inférieur à 4x	2,50	4,00	2,50	3,35
Supérieur ou égal à 3x mais inférieur à 3,5x	2,25	3,75	2,25	3,10
Supérieur ou égal à 2,5x mais inférieur à 3x	2,00	3,50	2,00	2,85
Inférieur à 2,5x	1,75	3,50	1,75	2,60

Par ailleurs, un ajustement de la marge à la baisse peut avoir lieu lorsque les objectifs ESG fixés par le Contrat de Crédits Senior ont été atteints par la Société, pouvant conduire à une diminution de la marge de 0,05% pour les douze mois suivants.

Ainsi, compte tenu du ratio dette nette totale/EBITDA ajusté au 31 décembre 2023, calculé conformément aux stipulations du Contrat de Crédits Senior sur la base des comptes consolidés de la Société, les marges applicables à la date du présent document d'enregistrement sont les suivantes :

- pour le *Facility A1* et le *Facility A1* complémentaire : 2,25% par an ;
- pour le *Facility A2* et le *Facility A2* complémentaire : 3,75% par an ;
- pour le crédit renouvelable (RCF) : marge de 2,25% et commission de non-utilisation égale à 35% par an de la marge alors applicable ;
- pour l'*Acquisition Facility* : 3,10% par an et commission de non-utilisation égale à 35% par an de la marge alors applicable.

Sûretés

Dans le cadre du Contrat de Crédits Senior, les banques prêteuses bénéficient de sûretés et garanties consenties par les sociétés du Groupe emprunteuses et/ou garantes, afin de garantir leurs obligations (sous réserve des limitations usuelles afin notamment de respecter leur intérêt social). Ainsi, des nantisements ont notamment été consentis aux banques prêteuses sur (i) les titres des principales filiales du Groupe, (ii) certains comptes bancaires et (iii) certaines créances issues de prêts intragroupe.

Une main levée définitive de ces sûretés sera effectuée à l'occasion du remboursement intégral des prêts consentis au titre du Contrat de Crédits Senior devant intervenir à la date de règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Engagements et clauses restrictives

Le Contrat de Crédits Senior contient certains engagements de faire, de ne pas faire et d'information, usuels pour ce type de financement, et notamment des limitations concernant :

- la souscription d'endettements financiers supplémentaires ;
- les opérations de croissance externe ;
- l'octroi de sûretés réelles, personnelles et engagements hors bilan ;
- les mobilisations/cessions de créances ;
- les paiements aux actionnaires ;
- les cessions/transferts d'actifs ;
- les opérations de fusion, scission, apport, dissolution et autres formes de réorganisation ; et
- la conclusion d'accords de joint-venture.

Par ailleurs, le Groupe est tenu de respecter un ratio de dette nette (tel que défini dans le Contrat de Crédits Senior)/EBITDA ajusté (calculé conformément aux stipulations du Contrat de Crédits Senior sur la base des comptes consolidés de la Société), testé sur une base trimestrielle selon les modalités suivantes :

Date trimestrielle	Ratio de levier
31 décembre 2021	6,80
31 mars 2022	6,80
30 juin 2022	6,80

Date trimestrielle	Ratio de levier
30 septembre 2022	6,70
31 décembre 2022	6,30
31 mars 2023	6,20
30 juin 2023	6,20
30 septembre 2023	6,00
31 décembre 2023	5,60
31 mars 2024	5,50
30 juin 2024	5,40
30 septembre 2024	5,30
31 décembre 2024	4,90
31 mars 2025	4,80
30 juin 2025	4,80
30 septembre 2025	4,70
31 décembre 2025	4,30
31 mars 2026	4,20
30 juin 2026	4,10
30 septembre 2026	4,10
A chaque date trimestrielle suivante	4,00

Cas de remboursement anticipé obligatoire ou volontaire

L'endettement contracté en vertu du Contrat de Crédits Senior doit faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions), en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements habituels, tels qu'un changement de contrôle, une vente de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs du Groupe, le remboursement ou l'annulation totale de l'emprunt obligataire contracté aux termes du Contrat d'Emission Obligataire ou une introduction en bourse (même si cette introduction en bourse ne donne pas lieu à un changement de contrôle).

L'endettement contracté en vertu du Contrat de Crédits Senior peut être volontairement remboursé par anticipation par les emprunteurs, en tout ou partie, sous réserve des conditions stipulées dans le Contrat de Crédits Senior, notamment de montants minimaux.

Cas d'exigibilité anticipée

Le Contrat de Crédits Senior prévoit un certain nombre de cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de financement, dont notamment les défauts de paiement, le non-respect du ratio financier ou de tout autre engagement, fausse déclaration, défaut croisé, procédures collectives et insolvabilité, certaines condamnations pécuniaires ou survenance d'un événement significatif défavorable.

Dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il est prévu que le Contrat de Crédits Senior soit résilié et que les montants restants dus au titre du Contrat de Crédits Senior soient intégralement remboursés au moyen de tirages effectués au titre du Nouveau Contrat de Crédits Senior décrit à la section 8.3 du présent document d'enregistrement. Le remboursement des prêts consentis aux termes du Contrat de Crédits Senior et la

mise en place du Nouveau Contrat de Crédits Senior ainsi que la mainlevée des sûretés décrites ci-dessus seront effectués à la date du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext Paris, préalablement au dit règlement-livraison.

8.2.2.2 Convention Inter-créanciers

Le 22 juillet 2021, la Société a conclu, en tant qu'émetteur et emprunteur, un contrat en langue anglaise intitulé « *Intercreditor Agreement* » avec notamment Aether Financial Services S.A.S., en tant qu'agent des porteurs des Obligations et agent des sûretés, Crédit Industriel et Commercial, en tant qu'agent des prêteurs au titre du Contrat de Crédits Senior, les arrangeurs des Obligations, BNP Paribas et Crédit Industriel et Commercial en tant qu'arrangeurs au titre du Contrat de Crédits Senior et certains établissements financiers en tant qu'obligataires et prêteurs (ci-après, la « *Convention Inter-créanciers* »). La Convention Inter-créanciers est régie par le droit français.

Il serait mis fin à la Convention Inter-créanciers dans le cadre du Refinancement.

8.2.2.3 Emissions obligataires

La Société a procédé à une émission obligataire en deux tranches, aux termes d'un contrat en langue anglaise intitulé « *Bond Facilities Agreement* » conclu le 20 juillet 2021, pour un montant maximum en principal de 185,0 millions d'euros, entre la Société, en qualité d'émetteur, Aether Financial Services S.A.S., en tant qu'agent des porteurs des Obligations et agent des sûretés et certains investisseurs en tant qu'arrangeurs et porteurs des Obligations (ci-après nommé le « **Contrat d'Emission Obligatoire** »)). Le Contrat d'Emission Obligatoire est régi par le droit français, et prévoit les émissions suivantes :

- Une émission d'obligations (« **Obligations A** ») pour un montant en principal de 175,0 millions d'euros, portant intérêts à un taux annuel égal à l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge de 6,75% et venant à échéance le 22 juillet 2028, réalisée le 22 juillet 2021. Des Obligations A complémentaires ont été émises par la Société le 22 décembre 2022 pour 15,0 millions d'euros, afin de financer l'acquisition de Xenics. Le montant total émis d'Obligations A, soit 190,0 millions d'euros, a été réalloué, dans le cadre de prêts intragroupe, à Exosens International à hauteur de 87,5 millions d'euros, Photonis Technologies à hauteur de 33,0 millions d'euros (dont 15,0 millions d'euros pour l'acquisition de Xenics), Photonis Netherlands à hauteur de 38,4 millions d'euros, Photonis Holding Inc. à hauteur de 24,2 millions d'euros et Photonis Defense à hauteur de 6,1 millions d'euros ; et
- Une émission d'obligations (« **Obligations B** ») d'un montant en principal de 10 millions d'euros, portant intérêts à un taux annuel égal à l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge de 6,75% et venant à échéance le 22 juillet 2028, réalisée le 22 juillet 2021 afin de financer l'acquisition de Xenics.

Le 13 octobre 2023, la Société a procédé à une émission additionnelle d'obligations (les « **Obligations Additionnelles** »), régie par le Contrat d'Emission Obligatoire, pour un montant de 35 millions d'euros et venant à échéance le 22 juillet 2028, portant intérêts à un taux annuel égal à l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge de 7%, utilisée, avec la Dette Senior – Acquisition Facility au titre du Contrat de Crédits Senior (voir le paragraphe 8.2.2.1 ci-dessus), pour financer les acquisitions de Telops et El-Mul.

Par ailleurs, le 15 novembre 2023, le Groupe a conclu avec les porteurs obligataires au titre du Contrat d'Emission Obligatoire une lettre de mandat pour la mise en place d'émissions obligataires additionnelles pour un montant en principal maximum de 130 millions d'euros dans le cadre de futures acquisitions prévues par le Groupe, portant intérêts à un taux annuel égal à l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge de 6.75%, faisant l'objet d'un ajustement dans les mêmes conditions que la marge

applicables aux Obligations A et aux Obligations B (les « **Obligations Additionnelles 2024** »). A ce titre une lettre de confirmation de ces émissions obligataires additionnelles a été signée le 15 mars 2024.

Intérêts et frais

Les obligations émises en vertu du Contrat d'Emission Obligataire portent intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR. Les marges applicables sont, pour les Obligations A et les Obligations B et les Obligations Additionnelles 2024, de 6,75% par an, et pour les Obligations Additionnelles, de 7,00% par an.

Les marges applicables aux Obligations A et aux Obligations B sont ajustées comme suit sur une base trimestrielle en fonction du ratio dette nette totale / EBITDA ajusté calculé sur la base des comptes consolidés de la Société, conformément aux stipulations du Contrat d'Emission Obligataire :

Ratio de levier (dette nette totale / EBITDA ajusté)	Marge annuelle applicable
Supérieur à 4,0x	6,75%
Supérieur ou égal à 3,5x et inférieur à 4,0x	6,50%
Inférieur à 3,5x	6,25%

La marge applicable aux Obligations Additionnelles est ajustée comme suit sur une base trimestrielle en fonction du ratio dette nette totale / EBITDA ajusté calculé sur la base des comptes consolidés de la Société, conformément aux stipulations du Contrat d'Emission Obligataire :

Ratio de levier (dette nette totale / EBITDA ajusté)	Marge annuelle applicable
Supérieur à 4,0x	7,00%
Supérieur ou égal à 3,5x et inférieur à 4,0x	6,75%
Inférieur à 3,5x	6,50%

Garanties et sûretés

Dans le cadre du Contrat d'Emission Obligataire, les établissements prêteurs bénéficient de sûretés et garanties (comprenant notamment des nantissements de compte-titres, des nantissements de créances issues de prêts intragroupe ou encore des nantissements de comptes bancaires) consenties par la Société et/ou certaines de ses filiales, afin de garantir leurs obligations (sous réserve des limitations usuelles).

Engagements et clauses restrictives

Le Contrat d'Emission Obligataire prévoit certains engagements de faire, de ne pas faire et d'information, usuels pour ce type de financement, et notamment des limitations concernant :

- la souscription d'endettements financiers supplémentaires ;
- les opérations de croissance externe ;
- l'octroi de sûretés réelles, personnelles et engagements hors bilan ;
- les mobilisations/cessions de créances ;
- les paiements aux actionnaires ;
- les cessions/transferts d'actifs ;
- les opérations de fusion, scission, apport, dissolution et autres formes de réorganisation ; et

- la conclusion d’accords de joint-venture.

Remboursement anticipé obligatoire ou volontaire

L’endettement contracté en vertu du Contrat d’Emission Obligataire doit faire l’objet d’un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions), en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements habituels, tels qu’un changement de contrôle, une vente de la totalité ou d’une partie substantielle des actifs du Groupe ou une introduction en bourse (même si cette introduction en bourse ne donne pas lieu à un changement de contrôle).

L’endettement contracté en vertu du Contrat d’Emission Obligataire peut être volontairement remboursé par anticipation par les emprunteurs, en tout ou partie, sous réserve des conditions stipulées dans le Contrat d’Emission Obligataire, notamment de montants minimaux.

Cas d’exigibilité anticipée

Le Contrat d’Emission Obligataire prévoit un certain nombre de cas d’exigibilité anticipée usuels pour ce type de financement, dont notamment les défauts de paiement, le non-respect du ratio financier ou de tout autre engagement, fausse déclaration, défaut croisé, procédures collectives et insolvabilité, certaines condamnations pécuniaires ou survenance d’un événement significatif défavorable.

Dans le cadre de l’admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext Paris, il est prévu que le Contrat d’Emission Obligataire soit résilié et que les Obligations A, les Obligations B et les Obligations Additionnelles soient remboursées au moyen de tirages effectués au titre du Nouveau Contrat de Crédits Senior décrit à la section 8.3 du présent document d’enregistrement.

Le remboursement du Contrat d’Emission Obligataire et la mise en place du Nouveau Contrat de Crédits Senior ainsi que la mainlevée des sûretés décrites ci-dessus seront effectués à la date du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l’admission des actions aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext Paris, préalablement au dit règlement-livraison.

8.2.2.4 Emprunts bancaires souscrits par les filiales

Des emprunts bancaires ont été souscrits par certaines filiales acquises par le Groupe, dont le montant restant dû au 31 décembre 2023 s’élève à 6,2 millions d’euros.

8.3 Nouveau Contrat de Crédits Senior

A l’occasion de l’introduction en bourse de la Société, le Groupe entend procéder au Refinancement avec effet à la date du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l’admission aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext Paris, en procédant notamment au remboursement de toute somme due au titre du Contrat de Crédits Senior (voir la section 8.2.2.1 « *Contrat de crédits senior* » du présent document d’enregistrement).

A cette fin, le Groupe conclura un nouveau Contrat de Crédits Senior intitulé « *EUR350,000,000 (or its equivalent in Optional Currencies) FACILITIES AGREEMENT* » (le « **Nouveau Contrat de Crédits Senior** ») avec un syndicat de banques internationales comprenant BNP Paribas, Citibank, N.A., London Branch, J.P. Morgan SE, Crédit Agricole Corporate Investment Bank, Le Crédit Lyonnais, Natixis, Société Générale, La Banque Postale, Crédit Industriel et Commercial et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels (les « **Prêteurs** »), pour une durée de cinq ans à compter de la date du premier tirage (ledit premier tirage devant intervenir le jour du règlement-livraison de l’introduction en bourse). Le Nouveau Contrat de Crédits Senior est régi par le droit français. Le tirage des sommes mises à disposition du Groupe par les Prêteurs au titre du Nouveau Contrat de Crédits Senior est soumis à certaines conditions.

8.3.1 Lignes de crédit

Le Nouveau Contrat de Crédits Senior prévoit deux lignes de crédit d'un montant total maximum de 350 millions d'euros se décomposant de la manière suivante :

- un prêt à terme (*Term Loan*) en euros d'un montant maximum de 250 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans à compter du premier tirage, remboursable *in fine* ; et
- une ligne de crédit renouvelable (*RCF*) d'un montant maximum de 100 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans à compter du premier tirage du prêt à terme, chaque montant tiré étant remboursable à la fin de la période d'intérêts applicable.

8.3.2 Intérêt et frais

Les prêts contractés en vertu du Nouveau Contrat de Crédits Senior porteront intérêt à un taux variable indexé, selon la devise du tirage, sur le Taux de Référence à Terme (*Term Reference Rate*) ou le Taux de Référence Composé (*Compounded Reference Rate*), augmenté dans chaque cas d'une marge de 2,00% (augmentée de 0,40% pour les prêts en dollars américains, livres sterling ou dollars canadiens, mis à disposition au titre de la ligne de crédit renouvelable).

Une commission de non-utilisation sera par ailleurs due au titre de la ligne de crédit renouvelable à un taux de 35% de la marge alors applicable par an.

Le tableau ci-dessous présente l'échelonnement des marges de chacune des lignes de crédit en fonction du ratio dette nette totale / EBITDA ajusté, tel que défini dans le Nouveau Contrat de Crédits Senior. Les marges seront revues semestriellement en testant ledit ratio au dernier jour de chaque semestre et pour la première fois à la date tombant six mois à compter de l'introduction en bourse de la Société.

Ratio de levier (dette nette totale / EBITDA ajusté)	Marge du prêt à terme	Marge de la ligne de crédit renouvelable
Supérieur à 2,5x	2,50%	2,50%
Supérieur ou égal à 2,0x et inférieur à 2,5x	2,25%	2,25%
Supérieur ou égal à 1,5x et inférieur à 2,0x	2,00%	2,00%
Supérieur ou égal à 1,0x et inférieur à 1,5x	1,75%	1,75%
Inférieur à 1,0x	1,50%	1,50%

8.3.3 Garanties et sûretés

La Société est emprunteuse des engagements au titre du Nouveau Contrat de Crédits Senior et garante des engagements de ses filiales qui adhéreront au contrat en qualité d'emprunteurs.

Le Nouveau Contrat de Crédits Senior n'impose pas au Groupe de constituer des sûretés réelles au bénéfice des Prêteurs.

8.3.4 Engagements et clauses restrictives

Le Nouveau Contrat de Crédits Senior contient certains engagements de faire ou de ne pas faire, notamment de ne pas :

- constituer des sûretés (*negative pledge*) ;
- céder des actifs, sauf pour des actifs ne représentant pas plus de 10 % de l'EBITDA ajusté du Groupe par exercice social et un total de 50 000 000 euros d'EBITDA ajusté cédé jusqu'au remboursement intégral des crédits consentis aux termes du Nouveau Contrat de

Crédits Senior (calculé conformément aux stipulations du Nouveau Contrat de Crédits Senior sur la base des comptes consolidés de la Société);

- réaliser certaines fusions, scissions, apports partiels d'actifs et opérations similaires ;
- réaliser des acquisitions d'actions, d'instruments financiers et fonds de commerce ; et
- procéder à un changement de la nature des activités du Groupe ;

dans chaque cas sous réserve des montants *de minimis* stipulés et d'exceptions usuelles pour ce type de financement.

Le Nouveau Contrat de Crédits Senior contient également des engagements de faire comme le maintien de polices d'assurances, le respect des lois applicables, le maintien de l'emprunt au titre du Nouveau Contrat de Crédits Senior au moins au même rang que les autres obligations non garanties et non subordonnées contractées par la Société. Enfin, le Nouveau Contrat de Crédits Senior impose le respect d'un ratio financier, qui limitera le montant de la dette financière pouvant être contractée par les membres du Groupe. En effet, le Groupe sera tenu de maintenir un ratio de levier (dette nette totale/EBITDA ajusté, calculé conformément aux stipulations du Nouveau Contrat de Crédits Senior sur la base des comptes consolidés de la Société), testé à la fin de chaque semestre à partir du premier semestre suivant l'introduction en bourse de la Société, inférieur ou égal à 3.0:1 jusqu'à l'échéance du Nouveau Contrat de Crédits Senior. En outre, la dette financière pouvant être souscrite par les filiales principales de la Société est limitée à (i) la dette financière contractée auprès d'un autre membre du Groupe, (ii) la dette financière court termes contractée dans le cours normal des affaires et (iii) toute autre dette financière dont le montant en principal n'excède pas à tout moment le montant le plus élevé entre 15 millions d'euros et un montant correspondant à 15% de l'EBITDA ajusté.

8.3.5 Remboursement anticipé volontaire

Le Nouveau Contrat de Crédits Senior autorise des remboursements anticipés volontaires moyennant un préavis et un montant minimum.

8.3.6 Cas de remboursement anticipé obligatoire

Le Nouveau Contrat de Crédits Senior prévoit notamment un cas de remboursement et/ou d'annulation anticipé en cas de changement de contrôle. Ainsi, chaque Prêteur a la faculté de demander l'annulation de ses engagements disponibles et le remboursement des avances qu'il a mises à disposition au titre du Nouveau Contrat de Crédits Senior dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la notification du changement de contrôle qui aura été faite par la Société à l'agent des crédits et (x) ses engagements disponibles seront alors annulés à l'expiration d'un délai de cinq jours ouvrés suivant la demande qui aura été faite par le Prêteur concerné à l'agent des crédits et (y) ses avances seront remboursées à la date tombant 60 jours calendaires suivant la notification de changement de contrôle faite par la Société à l'agent des crédits .

Un changement de contrôle interviendrait dans l'hypothèse où (i) la Société cesserait de détenir, directement ou indirectement, 100% du capital ou des droits de vote d'Exosens International ou (ii) une personne ou groupe de personnes (autres que (a) HLD Europe et d'autres fonds et/ou véhicules et/ou sociétés conseillés par et/ou gérés par (A) HLD Associés Europe et/ou (B) un affilié d'HLD Associés Europe et (b) le management du Groupe) agissant de concert (au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce), acquerrait le contrôle (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce) de la Société.

8.3.7 Cas d'exigibilité anticipé

Le Nouveau Contrat de Crédits Senior prévoit un certain nombre de cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de financement, dont notamment les défauts de paiement, le non-respect du ratio financier ou de tout autre engagement, cas de défaut croisés, procédures collectives, la survenance d'un litige ayant un effet significatif défavorable.

8.4 Présentation et analyse des principales catégories d'utilisation de la trésorerie du Groupe

8.4.1 Dépenses d'investissement et frais de recherche et développement

Les dépenses d'investissement (« *Capex* ») du Groupe représentent les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires pour (i) entretenir et réparer l'outil industriel existant, et maintenir ainsi la valeur des actifs du Groupe (dépenses d'investissement de maintien de l'outil industriel et de fonctions support) ou (ii) pour augmenter les capacités de production du Groupe (dépenses d'investissement de croissance, telles que l'acquisition de nouvelles machines, l'agrandissement de sites existants ou encore l'introduction de nouvelles technologies (intelligence artificielle, nouveaux procédés). L'acquisition des titres en est exclue. Elles correspondent aux acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles, déduction faite du montant des frais de recherche et développement capitalisés.

Les dépenses d'investissement du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont élevées à 23,7 millions d'euros, 15,1 millions d'euros et 10,4 millions d'euros respectivement. Pour plus d'informations concernant les dépenses d'investissement historiques, en cours de réalisation et futures du Groupe, voir la section 5.7 « *Investissements* » du présent document d'enregistrement.

Les frais de recherche et développement du Groupe comprennent principalement les frais supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités de recherche appliquée, ainsi que les frais supportés pour la mise en place de partenariats ou encore le développement de nouveaux produits. Les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais de personnel liés aux salariés affectés à ces activités ainsi que des achats et charges externes, notamment liés aux coûts de production des prototypes développés par le Groupe. Ces frais sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus, ou, sous réserve que certains critères soient remplis, sont inscrits en immobilisations incorporelles (dits « capitalisés ») et font ensuite l'objet d'amortissements avec comptabilisation des charges d'amortissement correspondantes. Une partie de ces frais est financée le cas échéant par des subventions versées par les autorités publiques ou des crédits d'impôts recherche.

Les frais de recherche et développement du Groupe (nets du montant des subventions et des crédits d'impôt recherche) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été respectivement de 16,3 millions d'euros (dont 8,6 millions d'euros capitalisés), 11,0 millions d'euros (dont 7,5 millions d'euros capitalisés) et 7,7 millions d'euros (dont 6,3 millions d'euros capitalisés).

8.4.2 Acquisitions de sociétés ou d'activités

Le Groupe affecte une partie de sa trésorerie au financement de l'acquisition de sociétés ou d'activités, dans le cadre de sa politique de croissance externe (voir notamment le paragraphe 7.2.2 du présent document d'enregistrement).

Les décaissements liés aux acquisitions, nets de la trésorerie acquise, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont élevés à 69,3 millions d'euros, 35,5 millions d'euros et 1,7 millions d'euros, respectivement (voir la section 7.2.2 « Les opérations de croissance externe » du présent document d'enregistrement).

8.4.3 Paiement d'intérêts et remboursement d'emprunts

Une partie des flux de trésorerie du Groupe est affectée au service et au remboursement de son endettement. Le Groupe a versé des intérêts au titre de ses emprunts d'un montant de 24,5 millions d'euros, 13,4 millions d'euros et 21,9 millions d'euros respectivement, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il a par ailleurs versé, au titre du remboursement de ses emprunts, 5,4 millions d'euros, 3,1 millions d'euros et 271,3 millions d'euros, respectivement, au cours de l'exercice clos le

31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

8.4.4 Financement du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement nette des pertes de valeur s'est élevée à -21,7 millions d'euros, 1,6 million d'euros et 0,2 million d'euros respectivement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La variation du besoin en fonds de roulement du Groupe a eu, sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022, un impact positif sur sa génération de trésorerie, reflétant les efforts du Groupe visant à diminuer son besoin en fonds de roulement, par une politique rigoureuse de facturation et de recouvrement des créances. La variation du besoin en fonds de roulement sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique principalement par la hausse de l'activité au cours de l'exercice (voir par ailleurs le paragraphe 7.3.1 du présent document d'enregistrement), ayant notamment eu pour un effet une augmentation significative du niveau des stocks et des créances clients, de respectivement 41,1% et 111,7%.

Le besoin en fonds de roulement brut du Groupe s'est élevé à 80,5 millions d'euros, 52,3 millions d'euros et 55,8 millions d'euros respectivement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit respectivement 27,6%, 26,1% et 33,6% du chiffre d'affaires consolidé. Le besoin en fonds de roulement brut correspond à la valeur brute des stocks augmentée de la valeur brute des créances clients et des autres créances opérationnelles et diminuée des dettes fournisseurs et des autres dettes opérationnelles (hors créances/dettes d'impôts sur les sociétés).

8.5 Flux de trésorerie consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la période de douze mois close le 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Flux de trésorerie sur activités opérationnelles	50,5	47,5
Flux de trésorerie sur activités d'investissement	(99,6)	(55,5)
Flux de trésorerie sur activités de financement	35,5	20,3
Effet des variations des parités monétaires	0,2	0,1
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(13,5)	12,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	29,0	16,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15,5	29,0

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 15,5 millions d'euros, comparé à 29,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

8.5.1 Flux de trésorerie sur activités opérationnelles

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie sur activités opérationnelles du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Résultat net	18,4	11,2
Ajustements :		
Coût de l'endettement net	21,0	15,2
Autres produits et charges financiers	7,0	(4,5)
Impôts sur le résultat	1,8	5,9
Amortissement des actifs incorporels et corporels	30,9	20,5
Autres produits et autres charges	(0,2)	0,7
Impôts reçus/(payés)	(6,9)	(3,1)
Variation des besoins en fonds de roulements nets des pertes de valeur	(21,7)	1,6
Flux de trésorerie sur activités opérationnelles	50,5	47,5

Les flux de trésorerie sur activités opérationnelles du Groupe se sont élevés à 50,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à 47,5 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

L'augmentation des flux de trésorerie sur activités opérationnelles de 3,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique principalement par la forte croissance des activités du Groupe, ayant notamment généré une augmentation importante de l'EBITDA ajusté de 30,4 millions d'euros.

8.5.2 Flux de trésorerie sur activités d'investissement

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie sur activités d'investissement du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	(30,9)	(21,8)
Acquisitions de participations, nettes de trésorerie acquise	(69,3)	(35,5)
Subventions d'investissements reçues	1,1	1,8
Flux de trésorerie sur les autres actifs financiers	(0,5)	0,03

Flux de trésorerie sur activités d'investissement	(99,6)	(55,5)
--	---------------	---------------

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements du Groupe correspondent principalement aux investissements incorporels et corporels ainsi qu'aux acquisitions de société (voir le paragraphe 8.4.1 « Dépenses d'investissement et frais de recherche et développement » et le paragraphe 8.4.2 « Acquisition de société ou d'activité » du présent document d'enregistrement).

Les flux de trésorerie sur activités d'investissement se sont élevés à -99,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à -55,5 millions d'euros pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

L'augmentation des flux de trésorerie sur activités d'investissement de 44,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique principalement par (i) les acquisitions de ProxiVision pour 7,5 millions d'euros, El-Mul pour 23,1 millions d'euros et de Telops pour 38,6 millions d'euros (nets de la trésorerie acquise), qui furent respectivement réalisées le 30 juin 2023, le 18 juillet 2023 et le 13 octobre 2023, à comparer aux décaissements liés à l'acquisition de Xenics, pour un montant de 35,6 millions d'euros (nets de la trésorerie acquise), réalisée le 22 décembre 2022 et (ii) l'augmentation des dépenses d'investissement et frais de recherche et développement capitalisés du Groupe, au soutien de la forte croissance de ses activités, avec des investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles passées de 21,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 à 30,9 millions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

8.5.3 Flux de trésorerie sur activités de financement

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie sur activités de financement du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022
Augmentations et diminutions du capital social	-	-
Paiement des intérêts des obligations convertibles	-	-
Refinancement emprunts non courants	65,0	40,0
Remboursements emprunts non courants	-	-
Refinancement emprunts courants	0,08	-
Remboursements emprunts courants	(5,4)	(3,1)
Paiement des intérêts courus	0,7	0,05
Remboursement des dettes financières liées à IFRS 16	(2,1)	(1,5)
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts	(24,5)	(13,4)
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux dettes financières (IFRS 16)	(0,6)	(0,5)

Produits financiers avec flux de trésorerie liés aux instruments dérivés	4,1	-
Frais d'émission d'emprunt	(1,8)	(1,3)
Autres	-	0,0
Flux de trésorerie sur activités de financement	35,5	20,3

Les activités de financement ont généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 un flux de trésorerie de 35,5 millions d'euros et ont généré au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 un flux de trésorerie de 20,3 millions d'euros.

Les principaux flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont concerné :

- Le refinancement d'emprunts non courants, à hauteur de 65,0 millions d'euros, correspondant à la souscription d'endettement financier additionnel destiné à financer l'acquisition de Telops et d'El-Mul et comprenant l'émission des Obligations Additionnelles pour 35,0 millions d'euros et la souscription d'une Dette Senior – Acquisition Facility pour un montant de 30,0 millions d'euros ;
- Le paiement d'intérêts, à hauteur de 24,5 millions d'euros, au titre de l'endettement financier du Groupe.

Les principaux flux de trésorerie au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 ont concerné :

- Le refinancement d'emprunts non courants, à hauteur de 40,0 millions d'euros, correspondant à la souscription d'endettement financier additionnel destiné à financer l'acquisition du Groupe Xenics et comprenant l'émission des Obligations B pour 10,0 millions d'euros et d'Obligations A additionnelles pour 15,0 millions d'euros, la souscription d'une part additionnelle de dette Senior – Facility A1 de 6,4 millions d'euros et d'une part additionnelle de dette Senior – Facility A2 de 8,6 millions d'euros ;
- Le paiement d'intérêts, à hauteur de 13,4 millions d'euros, au titre de l'endettement financier du Groupe.

8.6 Flux de trésorerie consolidés du Groupe pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie du Groupe au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Flux de trésorerie sur activités opérationnelles	47,5	42,7
Flux de trésorerie sur activités d'investissement	55,5	(21,3)
Flux de trésorerie sur activités de financement	20,3	(36,8)
Effet des variations des parités monétaires	0,1	0,2

Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12,4	(15,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	16,6	31,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29,0	15,9

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 29,0 millions d'euros, comparé à 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

8.6.1 Flux de trésorerie sur activités opérationnelles

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie sur activités opérationnelles du Groupe au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Résultat net	11,2	(149,0)
Ajustements :		
Coût de l'endettement net	15,2	37,6
Autres produits et charges financiers	(4,5)	(1,7)
Impôts sur le résultat	5,9	1,3
Amortissement des actifs incorporels et corporels	20,5	12,0
Autres produits et autres charges	0,7	144,7
Impôts reçus/(payés)	(3,1)	(2,0)
Variation des besoins en fonds de roulements nets des pertes de valeur	1,6	0,2
Flux de trésorerie sur activités opérationnelles	47,5	42,7

Les flux de trésorerie sur activités opérationnelles du Groupe se sont élevés à 47,5 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et à 42,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'augmentation des flux de trésorerie sur activités opérationnelles de 4,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 s'explique principalement par la forte croissance des activités du Groupe, ayant notamment généré une augmentation importante de l'EBITDA ajusté de 8,2 millions d'euros, ainsi que par les efforts d'amélioration du besoin en fonds de roulement du Groupe (voir le paragraphe 8.4.4 « *Financement du besoin en fonds de roulement* » du présent document d'enregistrement), ayant eu un impact positif sur les flux de trésorerie de 1,6 million d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, à comparer à un impact positif de la variation du besoin en fonds de roulement de 0,2 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

8.6.2 Flux de trésorerie sur activités d'investissement

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie sur activités d'investissement du Groupe au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	(21,8)	(17,1)
Acquisitions de participations, nettes de trésorerie acquise	(35,5)	(1,7)
Subventions d'investissements reçues	1,8	-
Flux de trésorerie sur les autres actifs financiers	0,0	(2,5)
Flux de trésorerie sur activités d'investissement	(55,5)	(21,3)

Les flux de trésorerie sur activités d'investissement se sont élevés à -55,5 millions d'euros pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et à -21,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont ainsi augmenté de 34,2 millions d'euros au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022, cette augmentation s'expliquant principalement (i) par l'acquisition de Xenics, pour un montant de 35,6 millions d'euros (nets de la trésorerie acquise), réalisée le 22 décembre 2022, à comparer à des décaissements liés à des acquisitions de 1,7 million d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, liés à l'exercice de l'option d'achat des titres restants (soit 60,1% du capital) de Device-Alab (devenu Photonis Infrared France), le 5 mars 2021 et (ii) l'augmentation des dépenses d'investissement et frais de recherche et développement capitalisés du Groupe, au soutien de la forte croissance de ses activités, avec des investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles passées de 17,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 21,8 millions d'euros au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022.

8.6.3 Flux de trésorerie sur activités de financement

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie sur activités de financement du Groupe au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Augmentations et diminutions du capital social	-	42,7
Financement interne	-	18,0
Refinancement emprunts non courants	40,0	212,1
Remboursements emprunts non courants	-	(258,9)
Refinancement emprunts courants	-	0,4
Remboursements emprunts courants	(3,1)	(12,4)

<i>(En millions d'euros)</i>	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Paiement des intérêts courus	0,0	(9,1)
Remboursement des dettes financières liées à IFRS 16	(1,5)	0,4
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts	(13,4)	(21,9)
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux dettes financières (IFRS 16)	(0,5)	(0,4)
Frais d'émission d'emprunt	(1,3)	(7,7)
Autres	0,0	-
Flux de trésorerie sur activités de financement	20,3	(36,8)

Les activités de financement ont généré au cours de la période close le 31 décembre 2022 un flux de trésorerie de 20,3 millions d'euros et ont entraîné au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 une consommation de trésorerie de 36,8 millions d'euros.

Les principaux flux de trésorerie au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 ont concerné :

- Le refinancement d'emprunts non courants, à hauteur de 40,0 millions d'euros, correspondant à la souscription d'endettement financier additionnel destiné à financer l'acquisition du Groupe Xenics et comprenant l'émission des Obligations B pour 10,0 millions d'euros et d'Obligations A additionnelles pour 15,0 millions d'euros, la souscription d'une part additionnelle de dette Senior – Facility A1 de 6,4 millions d'euros, d'une part additionnelle de dette Senior – Facility A2 de 8,6 millions d'euros ;
- Des charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts, à hauteur de 13,4 millions d'euros, correspondant aux intérêts payés par le Groupe au titre de son endettement financier.

Les principaux flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont concerné, suite à l'acquisition du Groupe par HLD :

- A hauteur de 42,7 millions d'euros, le montant d'une augmentation de capital de Photonis International intégralement souscrite par la Société par voie de compensation avec la créance détenue par la Société sur Photonis International au titre d'un « *delegation agreement* », ayant donné lieu à un paiement en espèces de 44,9 millions d'euros au bénéfice de Photonis International, partiellement compensé avec le solde créditeur du compte courant d'associé ;
- Le remboursement d'emprunts non courants et courants, à hauteur de 271,3 millions d'euros, comprenant principalement le remboursement d'obligations convertibles à hauteur de 167,0 millions d'euros et de dette junior – PIK à hauteur de 94,6 millions d'euros, remboursés avec le produit de l'émission des Obligations A et des tirages au titre du Contrat de Crédits Senior visés ci-dessous, dans le cadre du refinancement de l'endettement existant du Groupe mis en œuvre à l'occasion de l'acquisition du Groupe par HLD en juillet 2021 ;
- Le refinancement d'emprunts non courants et courants, à hauteur de 210,0 millions d'euros, avec l'émission des Obligations A pour un montant en principal de 175,0 millions d'euros, le tirage d'une Dette Senior – Facility A1 d'un montant de 15,0 millions d'euros et d'une Dette Senior –

Facility A2 d'un montant de 20,0 millions d'euros au titre du Contrat de Crédits Senior, dans le cadre du refinancement de l'endettement existant du Groupe mis en œuvre à l'occasion de l'acquisition du Groupe par HLD en juillet 2021 ;

- Des charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts, à hauteur de 21,9 millions d'euros, correspondant aux intérêts payés par le Groupe au titre de son endettement financier.

8.7 *Cash conversion*

Le principal indicateur de performance utilisé par le Groupe pour l'analyse de ses flux de trésorerie est la *cash conversion*. Cet indicateur de performance permet au Groupe de mesurer sa capacité à convertir sa rentabilité en flux de trésorerie afin de soutenir sa stratégie d'investissement. Cet indicateur de performance est suivi de manière régulière par le Groupe pour analyser et évaluer ses activités et leurs tendances, mesurer leur performance, préparer les prévisions de résultats et procéder à des décisions stratégiques.

La *cash conversion* constitue un indicateur alternatif de performance au sens de la position AMF n°2015-12.

La *cash conversion* n'est pas un agrégat comptable standardisé répondant à une définition unique généralement acceptée par les normes IFRS. Elle ne doit pas être considérée comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle qui constituent des mesures définies par les IFRS ou encore à une mesure de liquidité. D'autres émetteurs pourraient calculer la *cash conversion* de façon différente par rapport à la définition retenue par le Groupe.

La *cash conversion* est calculée selon la formule suivante : (EBITDA ajusté – frais de recherche et développement capitalisés – dépenses d'investissement) / (EBITDA ajusté – frais de recherche et développement capitalisés)

Tableau de passage du résultat opérationnel à la cash conversion

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Période de douze mois close le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Résultat opérationnel	48,3	27,8	(114,4)
Retraitement relatif aux dotations aux amortissements et aux provisions	29,4	20,5	12,0
Retraitement relatif aux autres produits et autres charges	4,3	3,9	146,3
Autres retraitements*	4,0	3,4	3,6
EBITDA ajusté	86,0	55,6	47,5
Frais de recherche et développement capitalisés	(8,6)	(7,5)	(6,3)
Dépenses d'investissement	(23,7)	(15,1)	(10,4)
EBITDA ajusté – frais de recherche et développement capitalisés – dépenses d'investissement	53,6	33,0	30,7
EBITDA ajusté – frais de recherche et développement capitalisés	77,4	48,1	41,2
<i>Cash conversion</i>	69,3%	68,6%	74,7%

*Les autres retraitements correspondent au retraitement des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

La *cash conversion* du Groupe s'est élevée à 69,3%, 68,6% et 74,7% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021, respectivement.

La légère diminution de la *cash conversion* au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2023 comparé à la *cash conversion* au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'explique par l'augmentation significative des dépenses d'investissement du Groupe au cours de ces périodes, qui n'ont pu être entièrement compensées par l'augmentation importante de l'EBITDA ajusté enregistrée. Depuis 2021, le Groupe a en effet significativement augmenté la part des investissements de croissance, portant les dépenses d'investissement à 8,1% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, afin de répondre à l'augmentation importante de la demande en particulier dans les activités d'Amplification, qui ont enregistré une augmentation du chiffre d'affaires de 72,8% entre 2021 et 2023. Le Groupe a l'intention de ramener le niveau de dépenses d'investissement à environ 6% du chiffre d'affaires à horizon 2024 puis à un niveau normatif inférieur à environ 5% à moyen terme.

8.8 Capitaux propres

Le tableau suivant présente les capitaux propres de la Société issus des états financiers consolidés du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 :

<i>(en milliers €)</i>	Capital social	Primes liées au capital	Réserves			Total
			<i>Écarts de conversion</i>	<i>Autres réserves</i>	<i>Résultats non distribués</i>	
Au 16 mars 2021	0	0	0	0	0	0
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	240	-	240
Écarts de conversion	-	-	291	-	-	291
Autres éléments du résultat global	-	-	291	240	-	531
Résultat net de la période	-	-	-	-	(3 404)	(3 404)
Total du résultat global de la période	-	-	291	240	(3 404)	(2 873)
Augmentation de capital	1 900	188 100	-	-	-	190 000
Acquisition de Photonis International	-	-	-	(16 101)	-	(16 101)
Autres	-	-	-	(412)	-	(412)
Au 31 décembre 2021	1 900	188 100	291	(16 273)	(3 404)	170 614
Variation de couverture des flux de trésorerie	-	-	-	(124)	-	(124)
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	1 339	-	1 339
Écarts de conversion	-	-	(85)	-	-	(85)
Autres éléments du résultat global	-	-	(85)	1 215	-	1 130
Résultat net de la période	-	-	-	-	11 212	11 212
Total du résultat global de la période	-	-	(85)	1 215	11 212	12 342
Augmentation de capital	41	(41)	-	-	-	0
Autres	-	-	-	97	-	97
Au 31 décembre 2022	1 941	188 059	206	(14 961)	7 808	183 053
Variation de couverture des flux de trésorerie	-	-	-	124	-	124

<i>(en milliers €)</i>	Capital social	Primes liées au capital	Réserves			Total
			<i>Ecarts de conversion</i>	<i>Autres réserves</i>	<i>Résultats non distribués</i>	
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	(60)	-	(60)
Ecarts de conversion	-	-	562	-	-	562
Autres éléments du résultat global	-	-	562	64	-	626
Résultat net de la période	-	-	-	-	18 406	18 406
Total du résultat global de la période	-	-	562	64	18 406	19 032
Augmentation de capital	6	(6)	-	-	-	0
Autres	-	-	-	1 980	-	1 980
Au 31 décembre 2023	1 947	188 053	768	(12 917)	26 214	204 065

9. ENVIRONNEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le Groupe est présent sur deux secteurs d'activité : (i) l'Amplification, qui a représenté 72% (66% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, majoritairement liée au secteur de la défense et (ii) la Détection et l'Imagerie, qui a représenté 28% (34% sur une base *pro forma*) du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en grande majorité liée à des marchés du secteur commercial tels que la production d'énergie nucléaire, les laboratoires de recherche, l'industrie pétrolière et gazière, les industries agroalimentaire, des sciences de la vie, des semiconducteurs, de l'électronique et du recyclage, ou encore le secteur aérospatial.

Compte tenu de la diversité des secteurs d'activités adressés par le Groupe, il est ainsi tenu de se soumettre à une grande diversité de lois, réglementations et normes, applicables dans les pays où ses sites de production sont implantés et depuis lesquels ses produits sont exportés, et également dans les pays dans lesquels ses produits sont distribués.

Les principales réglementations applicables plus spécifiquement aux activités du Groupe et susceptibles d'influer de manière significative sur son activité sont résumées ci-après.

9.1 Règlementation relative au contrôle des exportations

Une majorité des produits fabriqués et vendus par le Groupe dans le cadre de ses activités d'Amplification, et, dans une moindre mesure, certains produits fabriqués et vendus dans le cadre de ses activités Détection et Imagerie, ont été déterminés par le Groupe comme entrant dans la définition des biens spécialement conçus pour une application de défense ou des biens à double usage. A ce titre, le Groupe est sujet à des réglementations relatives au contrôle des exportations des produits qu'il fabrique.

9.1.1 Règlementation européenne

Biens à double usage

Les technologies du Groupe qui sont produites en Europe, notamment sur ses sites de production situés en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, sont soumises aux dispositions du Règlement (UE) 2021/821 du 20 mai 2021 de contrôle des exportations des biens à double usage (le « **Règlement Double Usage** »), d'application directe dans ces pays.

Les biens à double usage sont des biens, logiciels ou technologies répondant à de nombreux besoins et qui peuvent être utilisés dans le cadre d'applications commerciales, mais qui peuvent aussi être utilisés à des fins de défense. Ces biens peuvent consister en des matières premières, composants, systèmes ou les savoir-faire technologiques qui y sont liés. Ils peuvent également consister en des biens utilisés dans la production ou le développement de produits de défense, tels que des machines-outils, matériaux chimiques, logiciels ou codes sources. Le contrôle découlant du Règlement Double-Usage s'effectue pour les exportations des biens hors du territoire douanier de l'Union européenne, à l'exception du transfert de certains biens à double usage à l'intérieur de celui-ci pour lesquels une autorisation préalable est également nécessaire, du fait du caractère sensible de ces transferts.

L'Annexe I du Règlement Double-Usage contient une liste commune à l'ensemble des vingt-huit États membres des produits (y compris les logiciels et les technologies) qui sont classés comme biens à double usage, et regroupe en son sein les produits visés par ailleurs par différents régimes de non-prolifération et/ou groupes internationaux de contrôle des exportations, notamment du NSG (*Nuclear Suppliers Group* - Groupe des fournisseurs nucléaires) contre la prolifération des biens et technologies nucléaires ou l'Arrangement de Wassenaar dont le contrôle porte essentiellement sur les transferts de biens industriels et cryptologiques et sur les technologies avancées pouvant rentrer dans différents programmes militaires. Les types de biens à double usage énumérés dans cette annexe sont ainsi très variés et concernent des biens utilisés aussi bien dans les secteurs de la sécurité, de l'électronique, de l'informatique, de l'avionique, que du nucléaire, de l'aérospatiale, de la marine ou encore des télécommunications. Le Groupe doit par conséquent déterminer si les produits qu'il vend se trouvent

sur cette liste, afin de déterminer si une autorisation est requise pour l'exportation du ou des produits concernés. A titre d'exemple, sont visés dans cette liste les « matières, installations et équipements nucléaires » mais également les « capteurs et lasers », qui concernent certains produits du Groupe.

Le Groupe estime qu'environ 80% de son chiffre d'affaires est lié à la vente de biens à double usage, tels que les tubes intensificateurs de lumière, caméras infrarouge, détecteurs de neutrons et de rayonnement gamma, caméras refroidies ou encore détecteurs UV.

Conformément au Règlement Double Usage, les exportations d'un pays de l'Union européenne vers un autre pays de l'Union européenne de biens à double usage ne sont généralement pas soumises à autorisation, sauf si les biens en question figurent sur la liste de l'Annexe IV (article 22, paragraphe 1, du règlement) de ce règlement. En revanche, toute exportation en dehors de l'Union européenne de biens à double usage énumérés à l'Annexe I du Règlement Double-Usage nécessite une licence d'exportation de l'autorité compétente de l'État membre dans lequel l'exportateur est établi, comme le Service des biens à double usage (SBDU) rattaché à la Direction générale des Entreprises du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique en France, cette licence pouvant, le cas échéant, être applicable à plusieurs pays d'exportation.

Les autorisations d'exportation prennent la forme de licences, dont il existe trois types, à savoir : la licence individuelle (autorisant l'exportation en une ou plusieurs fois de biens, pour une certaine quantité, à un destinataire identifié), la licence globale (autorisant l'exportation de biens à un ou plusieurs destinataires identifiés, sans limite de quantité ni de montant) et la licence générale (autorisation générale de l'Union européenne ou licence générale nationale permettant à tout exportateur ou fournisseur disposant du droit de l'utiliser d'effectuer des opérations d'exportation comprises dans son champ d'application (biens et destinations spécifiés) et selon les conditions prévues pour la licence concernée, sans avoir à demander préalablement une licence individuelle pour chacune de ces opérations). La licence générale peut être une autorisation générale de l'Union, qui sont au nombre de huit dans le Règlement Double Usage, ou une autorisation générale nationale. A titre d'exemple, les biens à double usage fabriqués et vendus depuis les sites de production du Groupe situés en France, Belgique et Pays-Bas peuvent être exportés en vertu de la licence EU001, notamment, vers l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et les États-Unis sous une autorisation générale, sans que des licences individuelles soient par ailleurs nécessaires.

Il appartient aux sociétés exportatrices de déterminer elles-mêmes si leurs produits sont concernés ou non par le contrôle des « biens à double usage » en fonction des caractéristiques technologiques de leurs produits, et l'exportateur est responsable de leur utilisation dans les conditions prévues par la réglementation européenne et nationale. A cette fin, le Groupe met en œuvre un programme de conformité (*Internal Export Control Compliance Program*) sur la base de standards exigeants, qui s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe (voir le paragraphe 3.6.2.2 « La gestion des risques opérationnels » du présent document d'enregistrement).

Matériel de guerre et assimilé

Au niveau européen, la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 encadre les transferts dans l'Union européenne des produits liés à la défense (la « **Directive Transferts** »). Elle instaure un système d'autorisation fondé sur l'octroi de licences de transfert aux fournisseurs de produits liés à la défense et facilite la circulation de ceux-ci dans l'Union européenne avec pour objectif de dynamiser la compétitivité du secteur européen de la défense. Les produits rentrant dans la catégorie des biens liés à la défense auxquels cette directive fait référence sont énumérés en annexe de celle-ci.

Les exportations de biens considérés comme du matériel de guerre, tant entre pays de l'Union européenne qu'à destination de pays tiers, doivent faire l'objet d'une licence au titre de la Directive Transferts.

Par ailleurs, en France, le contrôle des matériels de guerre repose sur le principe général de prohibition des importations et des exportations d'armement, en application de l'article R.311-2 du Code de la sécurité intérieure et des articles L.2335-1 et suivants du Code de la défense, en vertu duquel les technologies développées pour le marché de la défense doivent également obtenir des autorisations

spécifiques du Ministère français de la défense et de la Direction Générale de l'Armement pour toute exportation en dehors de l'Union européenne.

Le Groupe estime que moins de 5% de son chiffre d'affaires est lié à la vente de produits classés dans la catégorie de matériel de guerre, non légal. Au sein de l'Union européenne, les produits concernés sont principalement des tubes de puissance à très haute performance produits sur le site de Brive-la-Gaillarde et des produits fabriqués par la filiale allemande du Groupe.

En France, en outre, la fabrication et le commerce de produits entrant dans la classification de matériels de guerre sont soumis à une autorisation spécifique accordée par l'Etat. Les AFCI (Autorisation de Fabrication, Commerce, Intermédiation, exploitation et utilisation de matériels de guerre) peuvent être délivrées par le ministère des Armées ou le ministère de l'Intérieur en fonction de la nature de l'activité de l'entreprise et du classement du matériel, des armes, munitions et leurs éléments. La filiale du Groupe Photonis France dispose ainsi d'une AFCI délivrée par la Direction Générale de l'Armement.

Gestion par le Groupe

Le Groupe met en œuvre de nombreuses mesures de contrôle et de conformité pour se conformer au Règlement Double Usage et à la réglementation européenne et nationale relative au matériel de guerre et assimilé, et opère un suivi régulier desdites réglementations. Le Groupe a également adhéré au Syndicat des Industries Exportatrices de Produits Sensibles (SIEPS) en France pour suivre les évolutions réglementaires relatives à l'exportation de tels produits.

Le Groupe dispose notamment d'un service dédié au contrôle des exportations avec du personnel dédié en charge d'assurer, à travers la chaîne logistique, un contrôle des produits soumis à cette réglementation, depuis la vente potentielle jusqu'à l'expédition du ou des produits couverts, par chacune des filiales concernées. Par ailleurs, tous les nouveaux salariés du Groupe sont tenus de suivre une formation sur le contrôle des exportations et des sessions régulières de formation sont également obligatoires pour le personnel qualifié de « sensible » (équipes de vente, d'achat et d'approvisionnement ou encore de recherche et développement).

Le délai de validité des licences est différent selon le pays d'exportation. A titre d'exemple, le délai de validité des licences en France est de 2 ans pour les biens à double usage et 3 ans pour le matériel de guerre ; 1 an en Belgique et aux Pays-Bas pour les biens à double usage et le matériel de guerre et 4 ans aux Etats-Unis pour le matériel de guerre. Le délai d'obtention moyen des licences varie selon les pays. Il est ainsi d'environ 4 semaines pour les biens à double usage et environ 10 semaines pour le matériel de guerre, en France ; 3 mois en moyenne en Belgique et aux Pays-Bas et 4 à 5 semaines en moyenne aux Etats-Unis.

9.1.2 Réglementation américaine

Biens à double usage

Aux États-Unis, des dispositions similaires au cadre européen s'appliquent par le biais des *Export Administration Regulations* (« **EAR** »), qui soumettent les exportations de biens à double usage fabriqués aux États-Unis à un système d'autorisations basé sur des licences délivrées par le Ministère américain du commerce (plus précisément le *Bureau of Industry and Security* au sein du Ministère américain du commerce) en fonction des pays d'exportation.

Le champ d'application de l'EAR couvre un large éventail de biens et de technologies, le processus de classification est très technique et la nécessité d'une licence dépend non seulement du type de bien mais aussi de ses destination et utilisation finales ainsi que de son utilisateur final. De manière générale, tous les produits d'origine américaine ou situés physiquement aux États-Unis sont soumis à l'EAR et les conditions spécifiques applicables à leur exportation dépendra de cette classification.

La réglementation EAR exige une licence pour l'exportation de biens à double usage figurant sur la Liste de Contrôle Commerciale (*Commercial Control List* – « **CCL** »). Les biens qui ne figurent pas

sur la CCL, désignés comme des biens EAR99⁴¹, peuvent généralement être exportés sans licence, à moins que l'exportation ne soit destinée à un pays sous embargo (notamment Cuba, l'Iran ou la Corée du Nord) ou sous restriction ou qu'ils soient destinés à une personne ou une utilisation finale prohibée.

La réexportation d'un bien américain est soumise à contrôle, au même titre que son exportation initiale, et l'EAR concerne également les biens contenant des composants américains, sauf si la valeur de ces composants américains au sein d'un ensemble est inférieure à un certain seuil (règle dite du « *de minimis* »). La réglementation EAR s'applique donc aux entreprises de l'Union européenne qui fabriquent des biens incorporant des composants, des logiciels et/ou des technologies d'origine américaine. Par conséquent, chaque fois que le Groupe utilise un composant fabriqué aux États-Unis représentant un certain pourcentage de la valeur totale du produit fini dans lequel est intégré ce composant, il doit s'assurer de la conformité avec les EAR. Par ailleurs, certains produits fabriqués par les filiales du Groupe situées aux États-Unis sont des biens à double usage figurant sur la CCL, devant à ce titre faire l'objet d'une licence pour l'exportation.

Matériel de guerre et assimilé

Certains produits du Groupe fabriqués aux États-Unis peuvent être soumis à la réglementation américaine *International Traffic in Arms Regulations* (« **ITAR** »). Les produits d'amplification électronique (qui représentent une part très minoritaire du chiffre d'affaires des activités d'Amplification) et certains produits d'imagerie refroidie de la marque Telops du Groupe sont soumis à la réglementation ITAR.

La réglementation ITAR régit les biens et composants relatifs à la défense et aux technologies liées à la défense nationale figurant sur la liste militaire américaine (*US Military List* ou « **USML** »). Le régime de l'ITAR s'applique également aux produits d'origine américaine qui incorporent un composant ou sous-ensemble lui-même soumis à l'ITAR. Cette réglementation est également susceptible de s'appliquer à un produit d'origine non-américaine, dès lors qu'une entité américaine est impliquée dans l'opération d'exportation (incluant notamment l'implication de personnels américains ou le transfert de données techniques qui transitent via des supports américains).

Toute exportation ou réexportation soumise à ITAR est limitée aux organismes et personnes américaines, sauf à obtenir une licence du d'État américain (*Department of State*) ou de bénéficier d'une exemption spéciale. Ainsi, en vertu de cette réglementation, une personne américaine qui souhaite exporter des biens listés sur la USML, ou un produit qui incorpore un tel composant, à une personne étrangère doit au préalable obtenir l'autorisation du département d'État américain (*Department of State*). En particulier, pour tout transfert de technologies de défense d'origine américaine, contrôlées en vertu de l'ITAR, à une entité non américaine, l'entité américaine est tenue d'accepter un accord de transfert technique ou d'obtenir une licence des autorités américaines. Une fois l'exportation approuvée par les autorités américaines, l'entité américaine doit soumettre au *Directorate of Defense Trade Controls* (« **DDTC** »), dans les 30 jours suivant l'exportation du bien en question, une copie de la licence d'exportation américaine signée par toutes les parties.

Pour garantir une bonne maîtrise des risques liés à l'exposition à une réglementation étrangère, et notamment les réglementations ITAR et EAR, pouvant affecter les activités sensibles du Groupe, une veille réglementaire est assurée par les Responsables du Contrôle des Exportations locaux avec un cabinet d'avocats américain pour les règles ITAR.

9.2 Règlements relative au contrôle des investissements étrangers

Bien que le Règlement (UE) n°2019/452 du 19 mars 2019 établissant un cadre de filtrage des investissements directs étrangers ne crée pas de mécanisme de filtrage au niveau de l'Union européenne,

⁴¹ Les articles EAR99 sont généralement des biens de consommation de faible technologie et peuvent être exportés sans licence, mais les exportateurs d'articles EAR99 doivent toutefois faire preuve de diligences raisonnables pour s'assurer que l'article n'est pas destiné à un pays frappé d'embargo ou de sanctions, à un utilisateur final interdit ou à une utilisation finale interdite.

il fixe un cadre et des exigences minimales pour les mécanismes de filtrage applicables par les États membres de l'Union européenne qui ont la possibilité d'adopter des mesures restrictives concernant les investissements directs étrangers pour des motifs de sécurité nationale et d'ordre public. Ce règlement fixe une liste non exhaustive des facteurs pouvant être pris en considération pour déterminer si un investissement direct étranger est susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public. Par ailleurs, le règlement met en place un dispositif de coopération entre les États membres et impose aux États qui mettent en place une telle législation nationale de prévoir un moyen de recours au profit des investisseurs étrangers et des entreprises concernées contre les décisions de filtrage des autorités nationales.

En France, certains investissements étrangers dans des sociétés de droit français intervenant dans des secteurs limitativement énumérés sont soumis à l'autorisation préalable du Ministre de l'Économie, notamment lorsque tout ou partie de l'activité de la cible se rapporte à un secteur stratégique tel que la défense, l'énergie, les transports, la santé publique ou encore les télécommunications. A la date du présent document d'enregistrement, certaines activités du Groupe sont couvertes par la réglementation applicable aux investissements étrangers en France notamment au titre des activités du Groupe dans le secteur de la défense nationale et de l'énergie nucléaire, mais aussi du fait de la production de biens à double usage. Ainsi, la Société et l'une de ses filiales françaises entrent dans le champ d'application des dispositions légales et réglementaires applicables aux investissements étrangers en France prévues par les articles L. 151-3 et R. 151-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Dans le cadre de ces dispositions, l'acquisition, par un citoyen non français, un citoyen français ne résidant pas en France, une entité non française ou une entité française contrôlée par ces personnes ou entités, du contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou de tout ou partie d'une branche d'activité de la Société ou d'une de ses filiales françaises exerçant des activités énumérées par les dispositions susvisées est soumise à une procédure d'autorisation préalable par le Ministre de l'Économie. De plus, l'acquisition par un investisseur non ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ayant pour conséquence le franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 25 % des droits de vote de la Société ou d'une de ses filiales françaises exerçant ces activités, est soumise à cette même procédure. Le décret n°2023-1293 du 28 décembre 2023 a pérennisé l'abaissement de ce seuil à 10% des droits de vote pour les sociétés françaises dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, ce qui sera le cas de la Société postérieurement à son introduction en bourse.

Dans le cadre de cette procédure d'autorisation préalable, le Ministre de l'Économie est notamment en charge de vérifier que les conditions de l'opération envisagée préservent les intérêts nationaux ; il peut à cet égard assortir l'autorisation d'une telle opération d'une ou plusieurs conditions afin d'assurer la pérennité des activités concernées, des capacités industrielles, des capacités de recherche et développement ou des savoir-faire associés, voire, sur décision motivée, refuser une telle autorisation, notamment si les intérêts nationaux ne pourraient être préservés (voir notamment la section 16.4.1 « *Engagements pris par HLD Europe à l'égard du Gouvernement français* » du présent document d'enregistrement).

Toute opération effectuée en violation de ces dispositions est nulle ; elle est en outre susceptible d'une sanction pécuniaire dont le montant maximum s'élève au double du montant de l'investissement irrégulier et des sanctions pénales prévues à l'article 459 du Code des douanes.

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations de croissance externe le Groupe est susceptible de devoir respecter un corpus de règles similaires mis en place dans d'autres juridictions. Ainsi, aux États-Unis, les investissements étrangers soulevant des préoccupations en matière de sécurité nationale sont soumis à l'autorisation préalable du Comité sur les investissements étrangers aux États-Unis (*Committee on Foreign Investments in the United States* ou « **CFIUS** »). Le CFIUS est un comité interinstitutionnel du gouvernement créé en 1975 et codifié à l'article 721 du *Defense Production Act* de 1950 (tel qu'amendé par la section 5021 de l'*Omnibus Trade and Competitiveness Act* de 1988). Ce comité est chargé de vérifier les opérations visées par la réglementation afin de protéger la sécurité nationale des États-Unis

et de recommander au président d'autoriser ou non des opérations présentant une menace, ou de les soumettre à des conditions propres à en atténuer les risques.

Le *Foreign Investment Risk Review Modernization Act* (« **FIRRMA** »), entré en vigueur le 13 août 2018, a élargi les compétences du CFIUS. Auparavant, la compétence du CFIUS se limitait à l'examen des fusions, acquisitions ou prises de contrôle qui pouvaient entraîner un « contrôle étranger » sur une entreprise américaine. Désormais, le FIRRMA étend la compétence du CFIUS pour englober les investissements, y compris minoritaires ou sans droits de vote, dans certaines entreprises américaines identifiées comme stratégiques (celles opérant dans des « infrastructures critiques » et « technologies critiques » et celles qui conservent ou collectent des données personnelles sensibles de citoyens américains) (voir notamment la section 16.4.2 « *Engagements pris par HLD Europe à l'égard du Gouvernement américain* » du présent document d'enregistrement).

Dans le cadre de ses opérations de croissance externe le Groupe pourrait être soumis à des législations similaires relatives au contrôle des investissements directs étrangers dans les juridictions où ces opérations sont réalisées.

9.3 Règlements relative aux activités du Groupe liées au secteur nucléaire

Radioprotection

Les articles L. 1333-1 à L. 1333-20 et R. 1333-1 à R. 1333-112 du Code de la santé publique fixent le régime de la protection générale de la population contre les rayonnements ionisants. Toute activité nucléaire est ainsi soumise à un régime de déclaration ou d'autorisation. En tant que détenteur de sources radioactives scellées⁴² (dont la structure ou le conditionnement empêche, en utilisation normale, toute dispersion de matières radioactives), le Groupe est soumis à des obligations de déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, qui est chargée de contrôler les activités nucléaires en France. Elle assure ainsi, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires.

Les articles L. 4451-1 et suivants, et R. 4451-1 et suivants du Code du travail déterminent le régime de protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants. En effet, ces derniers peuvent impacter la matière vivante, avec des effets qui peuvent être déterministes (altération des tissus à court terme) ou stochastiques (aléatoires, augmentation du risque de cancer à long terme). La radioprotection consiste à évaluer les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants et, si nécessaire, à mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention destinées à réduire ces risques. Outre diverses obligations à la charge de l'employeur des salariés susceptibles d'être exposés, telles que la détermination de zones surveillées et de zones contrôlées, le contrôle des émetteurs de rayonnement et l'élaboration de mesures de protections collective et individuelle, le code du travail fixe les limites d'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, et notamment celle à 20 millisieverts (mSv) sur douze mois consécutifs pour la dose limite.

Dans ce cadre, le Groupe est tenu de disposer d'un système de gestion certifié par le comité français de Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants, sous la responsabilité d'un collaborateur portant la fonction de « Responsable désigné » ainsi que d'un collaborateur nommé « personne compétente en radioprotection ». En outre, il a l'obligation de mettre en œuvre des méthodes de préparation permettant d'éviter ou de limiter les rayonnements reçus par les intervenants, ainsi qu'un processus de détection, d'analyse et de traitement des écarts de conformité et événements significatifs (en déterminant les causes techniques, organisationnelles et humaines, en définissant des actions curatives, préventives et correctives appropriées et en les mettant en œuvre puis en évaluant celles-ci).

⁴² Les matières radioactives des sources sont scellées à l'intérieur d'un conteneur de protection. Les ondes ou particules énergétiques qu'émettent ces matières sont ce qu'on appelle les rayonnements ionisants.

Autorité de sûreté nucléaire

En tant qu'entreprise fournissant des clients opérant dans le secteur nucléaire, le Groupe est soumis aux décisions de ASN. Le Groupe est par exemple tenu de déclarer à l'ASN ses propres incidents en matière de sécurité, de radioprotection et d'environnement et les produits d'instrumentation nucléaire qu'il produit doivent faire l'objet d'une autorisation de la part de l'ASN.

L'ASN joue un rôle important dans l'élaboration de la réglementation applicable à l'industrie nucléaire ; elle est consultée sur les projets de décret et d'arrêté ministériel de nature réglementaire relatifs à la sécurité nucléaire, et elle peut prendre des décisions réglementaires à caractère technique pour compléter les modalités d'application des décrets et arrêtés pris en matière de sûreté nucléaire ou de radioprotection. L'ASN peut également prononcer des décisions individuelles et imposer des prescriptions dans les conditions définies par les articles L. 592-1 et suivants du code de l'environnement et, en particulier les articles L. 592-19 et suivants de ce code.

9.4 Règlementation en matière environnementale

Le règlement CE n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (« **Règlement REACH** »), tel qu'amendé par le règlement (UE) n°2021/979 du 17 juin 2021, impose une série d'obligations à l'ensemble des secteurs industriels en matière d'enregistrement, d'utilisation et de restrictions applicables aux substances chimiques utilisées dans les processus de production. Les professionnels doivent enregistrer leurs substances afin d'en décrire les risques potentiels, et après diagnostic, si celles-ci ne posent pas de risque ou que le risque est maîtrisé elles pourront être utilisées, soit elles présentent certains risques et leur utilisation est encadrée, voire interdite. Ainsi, le Groupe a la qualité d'utilisateur aval (définie comme toute personne, autre que le fabricant ou l'importateur, qui utilise une substance, telle quelle ou contenue dans une préparation) ce qui lui implique de s'assurer que ses fournisseurs ont bien procédé à l'enregistrement de leurs substances lorsque celle-ci ne sont pas exemptées. Mais, le Groupe a également la qualité d'importateur d'articles qui lui impose des obligations d'information de ses clients sur les substances incorporées dans ses produits.

En outre, le Groupe est soumis aux dispositions du décret n°2013-988 du 6 novembre 2013, transposant la directive RoHS « *Restriction of Hazardous Substances* » (limitation des substances dangereuses) 2011/65/UE du 8 juin 2011, telle qu'amendée par la directive (UE) 2015/863 du 31 mars 2015. Cette directive vise à limiter l'utilisation de dix substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (plomb, mercure, cadmium, etc.). A ce jour, seul le plomb a été identifié comme présent dans les produits mis sur le marché par le Groupe et soumis à la limitation posée par la directive RoHS. Des exceptions s'appliquent toutefois à certaines catégories d'équipements, certaines applications, certains composants et certaines matières et les produits du Groupe identifiés comme contenant du plomb bénéficient de plusieurs exemptions en application de la directive RoHS, notamment celles applicables aux équipements nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sécurité des Etats Membres, les équipements destinés à être envoyés dans l'espace et les équipements qui sont spécifiquement conçus pour être installés en tant que partie d'un autre type d'équipement qui ne relève pas du champ d'application de la directive RoHS. Le Groupe bénéficie par ailleurs d'exemptions à durée limitée accordées par la Commission Européenne, qui concernent, pour ses activités, à la date du présent document d'enregistrement, les composant électriques et électroniques contenant du plomb dans du verre ou les gallettes de microcanaux contenant du plomb. Le non-respect de la directive RoHS est sanctionné au niveau national par les autorités de contrôle compétentes et les pénalités peuvent donc varier considérablement d'un Etat membre à l'autre.

De telles restrictions et/ou interdictions peuvent impacter significativement les activités du Groupe et doivent être surveillées attentivement et anticipées au plus tôt afin d'identifier des substances alternatives appropriées.

9.5 Règlementation relative aux sanctions économiques et à la lutte contre la corruption

Le Groupe est soumis à diverses réglementations visant la fraude et les abus. Ces réglementations visent la fraude comme les détournements d'actifs ou la corruption, les comportements non conformes à l'éthique dans les interactions avec des tiers, notamment les représentants gouvernementaux, les clients, les fournisseurs ainsi que les pratiques de marketing ou de promotion inappropriées et les situations de conflit d'intérêts.

Le Groupe est ainsi soumis aux réglementations relatives à la lutte contre la corruption, applicables dans les pays dans lesquels il opère, comme la loi Sapin II en France, le *Foreign Corrupt Practices Act* (« **FCPA** ») des États-Unis ou les dispositions du Code pénal Néerlandais et Allemand.

En outre, certains produits du Groupe sont susceptibles d'utiliser de l'or de sorte qu'il doit se conformer au règlement (UE) 2017/821 fixant les obligations pour les importateurs d'étain, de tantale et de tungstène, de leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque (le « **Règlement Minerais de Conflits** »). Dans les zones politiquement instables, l'extraction et le commerce de ces minerais peuvent conduire directement ou indirectement à des conflits armés, des violations des droits de l'homme, la corruption et au blanchiment d'argent. Aux termes de ce règlement et conformément aux lignes directrices de l'OCDE les entreprises sont soumises à un devoir de vigilance sur leur chaîne d'approvisionnement, et doivent s'assurer qu'elles s'approvisionnent en minerais et métaux de manière responsable et qu'elles ne contribuent pas aux conflits, à leurs effets néfastes ou à d'autres activités illégales. Les entreprises soumises au devoir de vigilance doivent identifier les risques liés à l'approvisionnement en matières premières issues d'une zone politiquement instables ou de conflit et mettre en place des systèmes de gestion des risques, de vérifications par des tiers indépendants et de communication de rapports. Elles doivent également déterminer si l'exploitation de ces matières premières est susceptible de favoriser le financement du conflit, le travail forcé ou tout autre risque visé par le règlement Minerais de Conflits.

Le Groupe est enfin vigilant quant à l'évolution des mesures restrictives imposées notamment par l'Union Européenne en matière d'importations en provenance de pays sous embargo ou de zones de conflits (par exemple produits ou services ayant directement ou indirectement pour origine la Russie ou la Biélorussie) pouvant affecter sa chaîne d'approvisionnement.

9.6 Règlementation relative à la protection des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, le Groupe collecte et traite des informations soumises aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel en Europe ainsi que dans d'autres régions où le Groupe mène ses activités.

En Europe, le Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« **RGPD** ») s'applique au Groupe. Le RGPD a posé le nouveau cadre réglementaire de protection des données personnelles en Europe dès son entrée en application le 25 mai 2018. Le RGPD s'applique aux traitements automatisés ou non de données à caractère personnel réalisés par toute entité établie sur le territoire de l'Union Européenne ou aux traitements réalisés par une entité en dehors de l'Union Européenne lorsque les activités de traitement se rapportent à l'offre de biens ou de services à des personnes au sein de l'Union européenne ou au suivi du comportement (ciblage) de ces personnes. Les données à caractère personnel sont définies largement comme toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable de façon directe ou indirecte et ce, quel que soit le pays de résidence ou de nationalité de cette personne.

En application du RGPD, le Groupe doit respecter plusieurs règles essentielles :

- les données à caractère personnel doivent être traitées de manière licite et transparente, en garantissant la loyauté envers les personnes dont les données à caractère personnel sont traitées (« licéité, loyauté et transparence ») ;

- il doit exister des finalités spécifiques pour traiter les données et le Groupe doit indiquer ces finalités aux personnes concernées lorsqu'il collecte leurs données à caractère personnel (« limitation des finalités ») ;
- le Groupe ne peut collecter et traiter que les données à caractère personnel qui sont nécessaires pour atteindre ces finalités (« minimisation des données ») ;
- le Groupe doit s'assurer que les données à caractère personnel sont exactes et tenues à jour au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et les corriger le cas échéant (« exactitude ») ;
- le Groupe doit s'assurer que les données à caractère personnel ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées (« limitation de la conservation ») ; et
- le Groupe doit mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées qui garantissent la sécurité des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite de ces données et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle de celles-ci, à l'aide de la technologie appropriée (« intégrité et confidentialité »).

En outre, le RGPD :

- prévoit un renforcement de la responsabilité des personnes en charge du traitement et des sous-traitants, exigeant de ceux-ci la capacité de démontrer à tout moment et de manière continue le respect des règles imposées par le RGPD, notamment à travers la mise en place de mesures techniques et organisationnelles et d'une obligation de documentation. A cet effet, le RGPD exige la tenue d'un registre des traitements de données mis en œuvre ;
- renforce les droits des personnes concernées par les traitements des données, notamment par l'introduction des mentions d'information additionnelles relatives par exemple au cadre juridique du traitement, aux intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement, au droit à la limitation du traitement des données et à la portabilité des données et lorsque le traitement est fondé sur le consentement, au droit de retirer son consentement ;
- impose la notification des violations de données à l'autorité de contrôle et aux personnes concernées par ces violations ;
- commande, pour les traitements à risque lors des manipulations de données sensibles, de conduire une étude d'impact complète faisant apparaître les caractéristiques du traitement, les risques et les mesures adoptées afin d'assurer leur protection ;
- impose à certains responsables de traitement et sous certaines conditions de désigner un délégué à la protection des données (« DPO »).

Selon les manquements, le non-respect des dispositions du RGPD peut engendrer le prononcé de sanctions pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial du contrevenant, étant précisé que le montant le plus élevé sera celui pris en compte.

Le RGPD offre aux États membres de l'Union européenne la possibilité d'adopter des spécificités locales. La France a usé de cette faculté dans le cadre de la loi du 20 juin 2018, portant réforme de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« Loi Informatique et Libertés ») et ses décrets d'application, lorsque certains articles du RGPD renvoyaient aux législations nationales. Dès lors, il convient, en plus du RGPD, de prendre en compte les lois locales de protection des données dans les pays dans lesquels le Groupe est établi ou propose des services, en l'occurrence la Loi Informatique et Libertés en France.

Le Groupe a mis en œuvre de nombreuses mesures aux fins de déployer la conformité RGPD au sein des différentes entités du Groupe concernées par cette réglementation, qu'il entend renforcer au cours des prochains mois.

10. INFORMATION SUR LES TENDANCES

10.1 Tendances d'activités

Une description détaillée des résultats du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 figure au Chapitre 7 « *Examen de la situation financière et du résultat du Groupe* » du présent document d'enregistrement.

10.2 Perspectives d'avenir à moyen terme

Les objectifs et les tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations, notamment en matière de perspectives économiques, considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document d'enregistrement.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques du Groupe, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe. Les chiffres, données, hypothèses, estimations et objectifs présentés ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés de façon imprévisible, en fonction, entre autres, de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, légal, réglementaire, comptable et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent document d'enregistrement.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 3 « *Facteurs de risque* » du présent document d'enregistrement pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière, la situation de marché, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe et de sa mise en œuvre.

Par conséquent, le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

Perspectives d'évolution des activités du Groupe et objectifs financiers

Les perspectives d'évolution des activités du Groupe et les objectifs financiers présentés ci-dessous reposent notamment sur des tendances et perspectives de marché en ligne avec celles exposées aux paragraphes 5.5.1.1 « *Tendances du Marché de l'Amplification* » et 5.5.2.1 « *Tendances du Marché de la Détection et de l'Imagerie* » du présent document d'enregistrement et sur les hypothèses présentées à la section 11.1 ci-dessous.

Sur la période 2023-2027, le Groupe se fixe pour objectif de dégager une croissance organique annuelle moyenne⁴³ de son chiffre d'affaires dans le haut de la fourchette à un chiffre, avec une croissance annuelle de son chiffre d'affaires supérieure au milieu de la fourchette à un chiffre sur la période 2025-2027.

Le Groupe se fixe par ailleurs pour objectif de doubler son chiffre d'affaires total entre 2023⁴⁴ et 2027, correspondant à un TCAM de 18% sur la période, incluant la contribution des opérations de croissance externe.

⁴³ La croissance organique est la croissance du chiffre d'affaires réalisée par le Groupe à périmètre constant, qui correspond au chiffre d'affaires réalisé au cours de la période « n » par l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe à la clôture de la période « n-1 » (à l'exclusion de toute contribution des sociétés éventuellement acquises après la clôture de la période « n-1 »), par rapport au chiffre d'affaires réalisé au cours de la période « n-1 » par les mêmes sociétés, indépendamment de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

⁴⁴ Sur la base du chiffre d'affaires *pro forma* enregistré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit 318,8 millions d'euros.

Le Groupe vise en outre une croissance annuelle moyenne de l'EBITDA ajusté⁴⁵ dans le haut de la fourchette à un chiffre sur la période 2025-2027, avec, à horizon 2027, une légère amélioration de la marge d'EBITDA ajusté par rapport à 2024 (que le Groupe prévoit elle-même légèrement supérieure au niveau de la marge d'EBITDA ajusté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit 29,5%, ou 28,9% sur une base *pro forma*). Le Groupe vise par ailleurs une légère amélioration progressive de sa marge d'EBIT ajusté⁴⁶, qui devrait tendre vers 25% à horizon 2027.

Le Groupe entend en outre poursuivre l'optimisation de ses flux de trésorerie, pour atteindre une *cash conversion*⁴⁷ supérieure à 80% à horizon 2027. Il a par ailleurs pour objectif de continuer de déployer sa politique ambitieuse de recherche et développement, avec un maintien des frais de recherche et développement bruts⁴⁸ entre 7% et 8% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe se fixe pour objectif de distribuer sur la période 2025 – 2027 des dividendes pour un montant annuel compris entre 20% et 25% de son résultat net, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, avec l'objectif de verser en 2025 au titre de l'exercice 2024 un premier dividende compris entre 10% et 12,5% de son résultat net.

S'agissant de la croissance externe, le Groupe entend poursuivre sa stratégie actuelle d'acquisitions ciblées, au même rythme que celui observé historiquement, basée sur des critères et paramètres similaires, et en ligne avec ses objectifs stratégiques. Le Groupe a pour objectif, en réalisant ces acquisitions, d'atteindre une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires entre ses activités d'Amplification et de Détection et Imagerie d'ici 2027. Au soutien de cette stratégie, le Groupe entend allouer entre 300 et 400 millions d'euros à ses opérations de croissance externe entre 2024 et 2027, tout en maintenant un ratio d'endettement financier net/EBITDA ajusté d'environ 2x d'ici 2027.

⁴⁵ L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel, déduction faite (i) des dépréciations et des amortissements des actifs immobilisés, et leur reprise ; (ii) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges » et (iii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

⁴⁶ L'EBIT ajusté correspond au résultat opérationnel, déduction faite (i) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges » et (ii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Les dépréciations et amortissements des actifs immobilisés, et leur reprise, inclus dans l'EBIT ajusté, excluent l'amortissement de la partie des actifs immobilisés correspondant aux allocations des prix d'acquisition.

⁴⁷ Définie comme : $(\text{EBITDA ajusté} - \text{dépenses de recherche et développement capitalisées} - \text{dépenses d'investissement}) / (\text{EBITDA ajusté} - \text{dépenses de recherche et développement capitalisées})$.

⁴⁸ Les frais de recherche et développement bruts incluent les subventions et crédits d'impôts.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Les prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document d'enregistrement. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent document d'enregistrement. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 3 « Facteurs de risque » du présent document d'enregistrement pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause ces prévisions. Par ailleurs, la réalisation des prévisions suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

Les prévisions présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont par ailleurs été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) n°2019/980 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

11.1 Hypothèses

Le Groupe a construit ses prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces prévisions reposent principalement sur les hypothèses suivantes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Hypothèses internes à la Société

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, telle que décrite au paragraphe 5.3 « *Stratégie* » du présent document d'enregistrement ;
- un coût des principales matières premières et composants utilisés par le Groupe et de l'énergie en ligne avec le coût moyen observé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la possibilité pour le Groupe de poursuivre sa politique de prix, en répercutant les variations de coûts des matières premières et composants et du coût de l'énergie à ses clients ;
- un taux d'imposition effectif entre 17% et 18% sur la période 2024 – 2027⁴⁹ ;
- la capacité du Groupe à réaliser les acquisitions envisagées en 2024,
- le refinancement de l'endettement du Groupe à l'occasion de son introduction en bourse grâce (i) au produit du tirage qui sera effectué par la Société sur le prêt à terme mis à disposition dans le cadre du Nouveau Contrat de Crédits Senior (voir la section 8.3 du présent document d'enregistrement) pour un montant maximum de 250,0 millions d'euros et (ii) pour le solde, une partie du produit de l'augmentation de capital, d'un montant minimum d'environ 180 millions d'euros, qui sera réalisée par la Société dans le cadre de son introduction en bourse (voir également le paragraphe 8.1 du présent document d'enregistrement) ;
- la poursuite des efforts d'amélioration de sa structure de coûts par le Groupe.

⁴⁹ Au 31 décembre 2023, l'activation des déficits fiscaux reportables s'élève à 27,4 millions d'euros (au 31 décembre 2022 : 28,9 millions d'euros) et concernent principalement le groupe d'intégration fiscale français pour 22,8 millions d'euros (voir par ailleurs la note 21 des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022).

Hypothèses macro-économiques et de marché

- une croissance du marché de l'Amplification et du marché de la Détection et de l'Imagerie en ligne avec les perspectives exposées au paragraphe 5.5.1.1 « *Tendances du marché de l'Amplification* » et au paragraphe 5.5.1.2 « *Tendances du marché de la Détection et de l'Imagerie* » du présent document d'enregistrement ;
- l'absence de changement significatif de l'environnement réglementaire et fiscal existant à la date du présent document d'enregistrement ;
- l'absence de variation majeure des taux de change des principaux pays hors zone Euro dans lesquels le Groupe génère ses revenus (en particulier le taux de change euro/dollar), par rapport à ceux observés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

11.2 Prévisions du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus, le Groupe prévoit d'atteindre au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 une croissance organique de son chiffre d'affaires dans le haut de la fourchette 15%-20% par rapport au chiffre d'affaires *pro forma* enregistré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et une croissance totale de son chiffre d'affaires, incluant la contribution sur 12 mois des acquisitions réalisées en 2024, d'environ 30% par rapport au chiffre d'affaires *pro forma* enregistré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Groupe prévoit par ailleurs d'atteindre au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 une marge d'EBITDA ajusté⁵⁰ légèrement supérieure à la marge d'EBITDA ajusté enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, où elle s'établissait à 29,5% du chiffre d'affaires consolidé (28,9% sur une base *pro forma*), pour un EBITDA ajusté d'au moins 115 millions d'euros (excluant les acquisitions réalisées en 2024) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Groupe prévoit en outre d'atteindre une marge d'EBIT ajusté⁵¹ comprise entre 24% et 25% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Groupe entend en outre poursuivre l'optimisation de ses flux de trésorerie, pour atteindre une *cash conversion* comprise entre 75% et 80% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et entend continuer à déployer sa politique ambitieuse de recherche et développement, avec un maintien des frais de recherche et développement bruts⁵² entre 7% et 8% du chiffre d'affaires consolidé.

Enfin, grâce au refinancement que le Groupe entend réaliser concomitamment à son introduction en bourse et à l'augmentation de capital qui sera réalisée à cette occasion, le Groupe prévoit d'atteindre un ratio endettement financier net/EBITDA ajusté d'environ 1,50x post-introduction en bourse et de 1,60x au 31 décembre 2024 (en incluant les acquisitions prévues en 2024).

⁵⁰ Correspond à l'EBITDA ajusté rapporté au chiffre d'affaires. L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel déduction faite (i) des dépréciations et des amortissements des actifs immobilisés, et leur reprise ; (ii) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges » et (iii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

⁵¹ Correspond à l'EBIT ajusté rapporté au chiffre d'affaires. L'EBIT ajusté correspond au résultat opérationnel, déduction faite (i) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges » et (ii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base du Groupe tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Les dépréciations et amortissements des actifs immobilisés, et leur reprise, inclus dans l'EBIT ajusté, excluent l'amortissement de la partie des actifs immobilisés correspondant aux allocations des prix d'acquisition.

⁵² Les frais de recherche et développement bruts incluent les subventions et crédits d'impôts.

11.3 Rapport des commissaires aux comptes sur la prévision de bénéfice (EBITDA ajusté, marge d'EBITDA ajusté et marge d'EBIT ajusté) relative à l'exercice clos

« Au Président de la société EXOSENS,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en réponse à votre demande, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfice (EBITDA ajusté, marge d'EBITDA ajusté et marge d'EBIT ajusté) du Groupe Exosens (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 incluses dans la partie 11.2 du document d'enregistrement.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980 et des orientations de l'ESMA relatives aux prévisions de bénéfice.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la Société. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- *les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;*
- *la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables de la Société.*

Ce rapport est émis aux seules fins :

- *de l'approbation du document d'enregistrement par l'AMF*
- *le cas échéant de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus approuvé par l'AMF serait notifié,*
- *et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.*

Fait à Nantes et Toulouse, le 20 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Baker Tilly Strego

Bertrand Cuq

Jean-Marc Binson

François Pignon-Hériard »

12. ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est constituée sous forme de société par actions simplifiée. Préalablement à l'approbation du prospectus relatif à l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris par l'Autorité des marchés financiers, la Société sera transformée en société anonyme à conseil d'administration.

En outre, l'assemblée générale des associés décidera d'adopter de nouveaux statuts sous condition suspensive de la fixation du prix des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Un descriptif résumé des principales stipulations de ces statuts relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et ses pouvoirs, ainsi qu'un descriptif résumé des principales stipulations du règlement intérieur du conseil d'administration que la Société envisage de mettre en place sous la même condition suspensive susvisée figurent au paragraphe 19.2.2 du présent document d'enregistrement.

12.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle

(i) Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la composition envisagée du conseil d'administration à la date de règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, qui comprendra huit membres, ainsi que les mandats des membres du conseil d'administration de la Société au cours des cinq dernières années :

Nom et prénom	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Comités			Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
						Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE	
Jean-Hubert Vial ¹	Française	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Président du conseil d'administration	N/A	Non				<p>Mandats et fonctions exercés à la date du présent document d'enregistrement :</p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Exosens, Président du conseil d'administration</p> <p><i>Hors Groupe :</i> HLD, Président et administrateur</p> <p>Co-invest Dentressangle, Directeur général</p> <p>Tessi, Président et membre du comité de surveillance</p> <p>Kiloutou, Membre du comité de surveillance</p> <p>Aresia, Membre du conseil de surveillance</p> <p>Arcelle Investissements, Gérant</p>

Nom et prénom	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Comités			Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
						Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE	
									<p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p>
Jérôme Cerisier	Française	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Directeur général et administrateur	N/A	Non				<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Kanji Management SAS, Président</p> <p>Xenics NV, Administrateur</p> <p>Photonis Defense, Administrateur</p> <p>Sinfrared Pte Ltd, Administrateur</p> <p>Telops Inc., Administrateur</p> <p>Xenics USA, Administrateur</p> <p>Telops USA, Président</p> <p>Exosens UK Ltd, Administrateur</p> <p>Photonis Asia Pacific Pte Ltd, Administrateur</p> <p>Photonis Technologies Co. Ltd, Administrateur</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Kanji Management SASU, Président</p> <p>SCI Kanji & Co, Gérant</p> <p>SARL Kanji Gestion, Gérant</p>

Nom et prénom	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Comités			Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
						Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE	
									<p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> 14841981 Canada Inc., Président-directeur général</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p>
Christophe Bernardini	Française	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Administrateur	N/A	Non				<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Pebble Street SAS, Président</p> <p>SCI Berman, Gérant</p> <p>SCI Amuredda, Gérant</p> <p>ESTACA, membre du conseil de surveillance</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Néant</p>
HLD Europe, représenté par Salim Helou ¹	Française	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Administrateur	N/A	Non				<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i></p>

Nom et prénom	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Comités			Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
						Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE	
									<p>Rainbow holding, Membre du comité de surveillance</p> <p>Aresia, Membre du comité de surveillance</p> <p>Murex Group, représentant permanent de la société Indium SARL, Membre du conseil d'administration</p> <p>Société Générale de Presse et d'Éditions, Membre du conseil d'administration</p> <p>Sierra Fox Aviation, Directeur général</p> <p>Sierra Juliet Advisory, Président</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Echo Sierra Aviation, Président</p>
Constance Lanèque ¹	Française	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Administrateur	N/A	Non				<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Invest Coop, Administrateur délégué</p> <p>Invest Pixel, Gérant</p> <p>Muse 2, Gérant</p> <p>HLD Italy Uno, Présidente</p>

Nom et prénom	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Comités			Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
						Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE	
									<p>HLD Italy Due, Présidente</p> <p>Rainbow holding, Membre du conseil de surveillance</p> <p>Tessi, représentante de HLD Conseils, Membre du conseil de surveillance</p> <p>Butterfly I SAS, Membre du conseil de surveillance</p> <p>JMBN, Administrateur délégué</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> <i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i></p> <p>Eviola, Membre du conseil d'administration</p>
Michel Mariton ²	Française	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Administrateur	N/A	Oui				<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u> <i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Triamon Conseil, Président</p> <p>SATT Paris-Saclay, Administrateur</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> <i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p>

Nom et prénom	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Comités			Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
						Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE	
									<i>Hors Groupe :</i> Néant
Wendy Kool-Foulon ²	Franco-Néerlandaise	A l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027	Administrateur	N/A	Oui				<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent document d'enregistrement :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Verallia Deutschland AG, Membre du comité de surveillance</p> <p>Kavminsteklo, Membre du comité exécutif</p> <p>Kamyshinsky Steklotarny Zavod, Membre du conseil d'administration</p> <p>Vidrieras de Canarias S.A., représentante permanente Verallia Spain, S.A., administrateur</p> <p>Verallia Holding UK, Membre du conseil d'administration</p> <p>Verallia Latitude, Présidente</p> <p>Cap Verallia, Présidente du conseil d'administration</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <p><i>Au sein du Groupe :</i> Néant</p> <p><i>Hors Groupe :</i> Laminate Park GmbH, Membre du conseil d'administration</p> <p>Tarkett Services, Gérante</p>

Nom et prénom	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Nombre de mandats actuels dans des sociétés cotées	Administrateur indépendant (au sens du Code AFEP-MEDEF)	Comités			Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
						Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Comité RSE	
									Somalre, Membre du conseil d'administration Obale (France), Présidente Verallia USA, Membre du conseil d'administration

¹ Administrateur désigné sur proposition de HLD.

² Administrateur indépendant au sens du Code Afep-Medef.

Outre les sept membres susvisés, la Société désignera un huitième administrateur dans le cadre de son introduction en bourse. L'information correspondante sera incluse dans un supplément au présent document d'enregistrement.

Les administrateurs indépendants de la Société seront désignés sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, par une assemblée générale des actionnaires qui se réunira préalablement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à cette admission, les autres administrateurs étant désignés avec effet au jour de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à cette admission.

Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration

Jérôme Cerisier, 52 ans, est diplômé de l'Ecole Polytechnique ainsi que d'un master en aéronautique de l'ISAE-Supaéro et d'un master en administration des affaires de l'INSEAD. Il a débuté sa carrière à la Direction Générale de l'Armement en 1997 avant de rejoindre A.T. Kearney en 2001, en qualité de consultant puis de responsable d'équipe. En 2006, Jérôme Cerisier a rejoint Zodiac Aerospace en tant que Directeur des achats et de l'amélioration de la performance de l'activité Technologies et systèmes élastomères d'Aerazur, filiale du groupe, avant d'en devenir le Directeur Général de 2008 à 2011 ; il est ensuite devenu Directeur Général de l'activité des systèmes d'oxygène de 2011 à 2013 et enfin de l'activité des cabines et cockpits de 2013 à 2016. En 2016, Jérôme Cerisier a rejoint Exosens (anciennement Photonis Group) pour en devenir le Président et y conduire la transformation puis l'expansion du Groupe.

Jean-Hubert Vial, 54 ans, est diplômé des Mines ParisTech et de l'université Paris Dauphine-PSL. Il a débuté sa carrière en tant qu'auditeur chez Arthur Andersen en 1994 avant de rejoindre en qualité de Manager le département fusions-acquisitions de la Société Générale en 1998. En 2000, il intègre le département fusions-acquisitions de Rothschild & Cie avant d'y être nommé Directeur en 2005. En 2006, Jean-Hubert Vial rejoint Arstog Partners et y occupe le poste de Directeur. En mars 2015, il devient associé du groupe HLD spécialisé dans le secteur industriel et prestation de services ; dans ce cadre il suit les participations du groupe HLD au sein des sociétés Exosens, Aresia, Kiloutou et Tessi.

Christophe Bernardini, 63 ans, est diplômé de l'ESTACA (l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile) ainsi que d'un Executive MBA de HEC Paris. Il a débuté sa carrière en 1987 au sein du Groupe Aéronautique Français TAT. En 1997, il est nommé Directeur Général de TAT Industries, une filiale du Groupe TAT. En 2006, il devient le Président-Directeur Général de Sabena Technics. Christophe Bernardini rejoint en 2012 le comité exécutif de l'équipementier aéronautique Zodiac Aerospace en qualité de Directeur général de la branche Services. En 2016, il devient Directeur général de la branche Cabine basée en Californie. C'est en 2019 qu'il rejoint le Groupe HLD en tant qu'associé (Operating Partner) spécialisé dans le secteur

aéronautique, de la défense et industriel ; dans ce cadre il suit la participation du groupe HLD au sein de la société Exosens.

Salim Helou, 38 ans, est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'université de Columbia (Etats-Unis). Il a débuté sa carrière en tant que consultant chez McKinsey & Company en 2011. En 2013 il rejoint Murex où il occupe les postes de consultant senior et chef de projet. Il rejoint en 2016 le Groupe HLD en qualité de managing director, dans ce cadre il suit les participations du groupe HLD au sein des sociétés Exosens, Aresia, CBG Acciai et MVG.

Constance Lanèque, 41 ans, est diplômée de l'ESCP (Ecole Supérieure de Commerce de Paris). Elle a débuté sa carrière en tant qu'auditeur chez PwC en 2006. Elle rejoint en 2008 CDC Entreprises en qualité de contrôleur de gestion avant d'intégrer Dassault Systèmes comme financial planning & analysis analyst en 2011. Elle occupe à partir de 2016 le poste de controlling manager à POST Luxembourg. Elle rejoint en 2019 le Groupe HLD, d'abord en tant qu'administrateur délégué puis en qualité de responsable de la gestion des véhicules d'investissement et de HLD Associés Europe.

Michel Mariton, 64 ans, est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Paris-Saclay et Docteur es Sciences Physiques, ultérieurement diplômé du Centre de Perfectionnement aux Affaires et de l'Institut Français des Administrateurs. Après un début de carrière au CNRS et à l'Université de Californie, il rejoint en 1989 MATRA Défense Espace où il travaille sur le traitement d'images de grands programmes d'armement, avant de devenir Vice-Président pour les systèmes d'observation de la terre. En 1999 il prend la Direction Générale puis la Présidence de JOBIN YVON et conduit son développement au sein du groupe japonais HORIBA, dont il dirige ensuite l'ensemble du segment instrumentation scientifique. Après des missions chez SURYS (holographie) et AMPLITUDE (lasers ultra-rapides), il devient en 2020 Vice-Président de l'Université Paris-Saclay, puis conseiller pour le développement économique de sa présidence. Il préside par ailleurs depuis 2016 TRIAMON Conseil, société de conseil qu'il a fondée en 2016.

Wendy Kool-Foulon, 50 ans, est diplômée de l'Université Paris Dauphine-PSL ainsi que de l'Ecole de Formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris. Elle a débuté sa carrière d'avocate en 1997 au sein du cabinet Landwell Partners (anciennement PricewaterhouseCoopers Juridique et Fiscal). Elle a rejoint par la suite en 1999 le cabinet d'avocats Salans Hertzfeld & Heilbronn. En 2001, Wendy Kool-Foulon intègre la société IBM France en qualité de juriste fiscaliste puis, à partir de 2004, elle y occupe le poste de responsable corporate et M&A. En 2009, elle devient responsable juridique de la division SCO de la société GEODIS. Elle occupe ensuite le poste de directrice juridique de la division EMEA, APAC et LATAM au sein du groupe TARKETT à partir de 2012 puis devient directrice juridique du groupe et secrétaire du conseil de surveillance en 2016. En 2020, elle rejoint le groupe Verallia en qualité de directrice juridique et RSE du groupe et secrétaire du conseil d'administration et du comité de développement durable.

Censeur

Conformément aux stipulations de l'article 15.1 des statuts, le Conseil d'administration désignera, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, M. François Calvarin en tant que censeur au sein du Conseil d'administration pour une durée de 4 ans.

François Calvarin fera ainsi bénéficier le Conseil d'administration de la Société de sa solide expertise sectorielle, ainsi que de sa connaissance approfondie du Groupe à travers sa présence historique au sein des organes de gouvernance de la Société.

François Calvarin, 61 ans, est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMP). Il a débuté sa carrière en 1985 en tant qu'ingénieur minier au sein de la société Compania Minera Huaron, au Pérou. En 1987, il rejoint la société l'Equipement Minier et y occupe le poste de marketing manager. François Calvarin intègre en 1990 la société Teleflex Lionel Dupont (TLD) en qualité de vice-président et industrial manager. Au sein du groupe TLD il initie et développe la stratégie dans le domaine des équipements aéroportuaires de piste. En 1996, il occupe le poste de vice-président exécutif au sein de la société Gifi Cable / Draka France pour ensuite, en 1999, intégrer la société FCI, filiale

du groupe AREVA, en qualité de vice-président exécutif de la division militaire, aérospatiale et industrielle (MAI). En 2003, il rachète avec des investisseurs la division (MAI) qui prend le nom de Souriau, l'entreprise devient en quelques années le leader mondial de la connectique aéronautique. En 2012 après la revente de Souriau, François Calvarin fonde sa société Khantengri Investments. Par ailleurs, il a été membre de diverses organisations dont notamment le comité du directeur des équipementiers de l'aéronautique (GEAD/GIFAS) de 2003 à 2012, membre du conseil des prélèvements obligatoires de la cour des comptes de 2004 à 2008, membre de 2009 à 2021 du conseil général de la Banque de France.

Nationalité des membres du conseil d'administration

Un membre du conseil d'administration est de nationalité étrangère.

Membres indépendants du conseil d'administration

Au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP-MEDEF dans sa version mise à jour en décembre 2022, auquel la Société entend se référer à compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le Conseil d'administration a estimé que deux membres du Conseil d'administration, soit M. Michel Mariton et Mme Wendy Fool-Koulon, sont des membres indépendants au sein du Conseil d'administration.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

A compter du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le conseil d'administration comprendra trois femmes sur un total de huit administrateurs. La composition du conseil d'administration sera ainsi conforme aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce prévoyant une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

(ii) Présidence du conseil d'administration et direction générale

A compter du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général seront dissociées. M. Jean-Hubert Vial exercera les fonctions de Président du Conseil d'administration et M. Jérôme Cerisier exercera les fonctions de Directeur général.

12.2 Déclarations relatives aux organes d'administration

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration, du Président du conseil d'administration ou du Directeur général de la Société, (ii) aucun des membres du conseil d'administration, ni le Président du conseil d'administration, ni le Directeur général de la Société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration, du Président du conseil d'administration ou du Directeur général de la Société par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun des membres du conseil d'administration, ni le Président du conseil d'administration, ni le Directeur général de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

12.3 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent document d'enregistrement, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration, du Président du conseil d'administration et du Directeur général de la Société et leurs intérêts privés.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée dotée d'un conseil de surveillance.

La Société sera transformée en société anonyme à conseil d'administration, avec modification concomitante de ses statuts, avec effet à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Monsieur Jérôme Cerisier sera désigné en qualité de Directeur général de la Société.

13.1 Rémunérations et avantages versés aux dirigeants non-mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'administration de la Société tels que décrits dans le chapitre 12 « *Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale* » du présent document d'enregistrement n'ont pas reçu de rémunération de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023, à l'exception de M. Michel Mariton, qui a perçu une rémunération forfaitaire annuelle de 30.000 euros en 2023 et 2022 en tant que membre du conseil de surveillance de la Société. L'assemblée générale de la Société qui décidera la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, avec effet à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, fixera à 500 000 euros le montant global de la rémunération allouée au Conseil d'administration, sous sa nouvelle forme de société anonyme, pour l'exercice 2024 et jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Les administrateurs percevront une rémunération qui comprendra une part fixe et une part variable, dont le montant dépendra de leur participation effective aux réunions du Conseil d'administration et de l'étendue des travaux du conseil d'administration. Les administrateurs membres de comités du conseil d'administration percevront également une rémunération à ce titre, comportant une part fixe et une part variable en fonction de leur participation effective aux réunions des comités dont ils sont membres. La rémunération du directeur général à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (M. Jérôme Cerisier), qui sera également administrateur de la Société, est présentée au paragraphe 13.2.2 « *Rémunérations du directeur général de la Société à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché règlementé d'Euronext Paris* » du présent document d'enregistrement.

Pour les administrateurs non-exécutifs, il est prévu que la politique de rémunération à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris soit la suivante :

Pour chaque administrateur

- une part fixe de 20 000 euros ; et
- une part variable de 3 500 euros par réunion du conseil d'administration.

Pour les administrateurs participant à un comité du conseil d'administration

- une part fixe de 5 000 euros, pour le Président du Comité d'audit et une part fixe de 3 500 euros pour le Président du Comité des nominations et des rémunérations et pour le Président du Comité RSE et une part variable de 2 500 euros pour le Président du Comité d'audit et de 2 000 euros pour le Président du Comité des nominations et des rémunérations et le Président du Comité RSE, par réunion du Comité concerné ; et
- s'agissant des autres membres, une part fixe de 2 500 euros et une part variable de 2 500 euros par réunion du Comité concerné.

Cette politique de rémunération des administrateurs pourra être revue annuellement sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration aura en outre la faculté d'attribuer des rémunérations complémentaires en cas de travaux exceptionnels.

Le Conseil d'administration pourra également attribuer une rémunération aux censeurs éventuels à la lumière des services rendus à la Société.

13.2 Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous détaille la rémunération versée à Monsieur Jérôme Cerisier et à la société Kanji Management (société détenue par M. Jérôme Cerisier), par la Société et par toute société du Groupe au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 :

Tableau n° 1 (nomenclature AMF) : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(montants versés en euros)	Exercice 2022	Exercice 2023
M. Jérôme Cerisier, président de Kanji Management, président de la Société		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) ¹	633 200	633 200
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
Total	633 200	633 200

¹ Rémunération versée au titre de contrat de travail de M. Cerisier avec la Société (auquel il sera mis fin à compter de l'introduction en bourse de la Société) et du contrat de mandat social de Kanji Management avec la Société.

Tableau n° 2 (nomenclature AMF) : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(montants versés en euros)	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Jérôme Cerisier, président de Kanji Management, président de la Société				
Rémunération fixe	400 200 €	400 200 €	400 200 €	400 200 €
Rémunération variable annuelle ¹	219 000 €	306 145 € ³	219 000 €	285 207 € ⁴
Rémunération variable pluriannuelle	Néant			
Rémunération exceptionnelle	Néant			
Avantages en nature ²	2 455 €	1 665 €	2 455 €	1 651 €
Total	633 200 €	708 010 €	633 200 €	687 058 €

¹ La rémunération variable annuelle est soumise à des conditions de performance liées notamment à l'EBITDA ajusté, aux flux de trésorerie et à la dette nette du Groupe.

² Les avantages en nature correspondent à un véhicule de fonction, dont la valeur peut atteindre 80 000 euros.

³ Le montant de la rémunération variable versé au cours de l'exercice 2022 comprend le solde de la rémunération variable perçue au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 129 645 euros.

⁴ Le montant de la rémunération variable versé au cours de l'exercice 2023 comprend le solde de la rémunération variable perçue au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 109 457 euros.

Tableau n° 10 (nomenclature AMF) : Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2022	Exercice 2023
M. Jérôme Cerisier, président de Kanji Management, président de la Société	Non applicable	Non applicable

Tableau n° 11 (nomenclature AMF)

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Jérôme Cerisier, président de Kanji Management, président de la Société	X ¹		X		X ²		X ²	

¹ Contrat de travail conclu entre la Société et M. Jérôme Cerisier, auquel il sera mis un terme dans le contexte de l'introduction en bourse de la Société.

² Les conditions de versement de l'indemnité en cas de départ de M. Jérôme Cerisier et de l'indemnité due à raison de son engagement de non-concurrence, telles qu'applicables à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sont décrites à la section 13.2.2. du présent document d'enregistrement.

13.2.1 Attribution d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription

Tableau n° 4 (nomenclature AMF) : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2023 à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Jérôme Cerisier, président de Kanji Management, président de la Société	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau n° 5 (nomenclature AMF) : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2023 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant	N° et date du plan	Nombre d'options levées	Prix
------------------	--------------------	-------------------------	------

mandataire social		durant l'exercice	d'exercice
M. Jérôme Cerisier, <i>président de Kanji Management, président de la Société</i>	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Tableau n° 8 (nomenclature AMF) : Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Informations sur les options de souscription ou d'achat				
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4
Date de l'assemblée générale	Néant			
Date du conseil d'administration				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par M. Jérôme Cerisier, président de Kanji Management, président de la Société				
Point de départ d'exercice des options				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)				
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques				
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice				

Tableau n° 9 (nomenclature AMF) : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

Attribution d'actions de performance

Tableau n° 6 (nomenclature AMF) : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice 2023 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
N/A	N/A					

Tableau n° 7 (nomenclature AMF) : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
N/A	N/A	N/A

Tableau n° 10 (nomenclature AMF) : Historique des attributions d'actions gratuites

Information sur les actions attribuées gratuitement			
Plan d'attribution gratuite	ADP O'	ADP A'	ADP R1
Date d'assemblée (date de l'autorisation sociale)	Décision d'associé unique en date du 22 juillet 2021		
Date de décision d'attribution	22/07/2021 15/09/2021 18/05/2022		22/07/2021 15/09/2021 18/05/2022 13/07/2022 15/03/2023 19/07/2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	1 000 000	1 500 000	3 950 000
dont le nombre attribué à M. Jérôme Cerisier	480 000	720 000	1 086 250
Date d'acquisition des actions	22/07/2022 15/09/2022 18/05/2023		22/07/2022 15/09/2022 18/05/2023 13/07/2023 15/03/2024 19/07/2024
Date de fin de période de conservation	22/07/2023 15/09/2023 18/05/2024		22/07/2023 15/09/2023 18/05/2024 13/07/2024 15/03/2025 19/07/2025
Nombre d'actions souscrites	792 000	1 188 000	2 975 732
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	49 375
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Néant	Néant	47 400

Plan d'intéressement à long terme

Dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend mettre en œuvre une politique d'intéressement à long terme des salariés et dirigeants du Groupe. Cette politique aura pour objectif de fidéliser et de fédérer les collaborateurs autour des objectifs de croissance, de rentabilité et de responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

A cet effet, la Société a décidé de mettre en place, sous la condition suspensive non rétroactive de la fixation du prix des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, un plan d'attribution gratuite d'actions réparti sur une période de deux ans courant à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché

réglementé d'Euronext Paris, représentant au maximum 1% du capital social de la Société à l'issue de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Ce plan bénéficiera à certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, y compris notamment le Directeur général de la Société.

L'attribution définitive, à l'issue de la période d'acquisition, de l'intégralité des actions attribuées gratuitement chaque année dans le cadre de ce plan sera soumise à l'atteinte de critères de performance mesurés sur les deux années précédant l'attribution définitive (dont la moitié portée sur chaque année concernée) liés (i) à hauteur de 50%, à un objectif d'évolution du chiffre d'affaires de la Société, (ii) à hauteur de 25% à la progression de l'EBITDA ajusté en valeur absolue et (iii) à hauteur de 25%, à des critères RSE, relatifs notamment à (a) des critères axés sur l'environnement (notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diminution de la consommation d'énergie, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, la réduction de la production des déchets, la gestion durable des ressources naturelles) et (b) des critères axés sur les pratiques sociales et humaines (notamment, le respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement, l'adoption de mesures visant à assurer la santé et la sécurité des employés, l'augmentation du nombre de managers femmes).

Une première attribution, à hauteur d'environ 0,5% du capital social de la Société sera effectuée concomitamment à l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il est par ailleurs envisagé qu'une autre tranche d'actions soit attribuée, sur décision du conseil d'administration, au premier anniversaire de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Les actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan seront soumises à une période d'acquisition de deux ans et une période de conservation d'un an.

Les actions à attribuer gratuitement dans le cadre de ce plan ne pourront pas représenter, en cas d'atteinte de 100% des critères de performance susmentionnés, plus de 1% du capital social à l'issue de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il est précisé qu'à chaque attribution, les actions attribuées au Directeur général de la Société ne pourront pas représenter plus de 20% de l'attribution considérée.

13.2.2 Rémunérations du directeur général de la Société à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la rémunération de M. Jérôme Cerisier au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société sera la suivante pour le reste de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (calculée sur une base *prorata temporis*) :

- i. une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 450.000 euros,
- ii. une rémunération variable annuelle d'un montant égal à 70% de la rémunération fixe annuelle (soit 315.000 euros bruts) en cas d'atteinte de 100% des conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à l'atteinte (a) à hauteur de 70%, d'objectifs financiers quantitatifs qui dépendront principalement de la croissance du chiffre d'affaires, du flux de trésorerie disponible et de l'EBITDA ajusté du Groupe et (b) à hauteur de 30%, d'objectifs qualitatifs, fixés annuellement par le Conseil d'administration qui dépendront principalement de l'atteinte de critères liés à la politique RSE mise en œuvre par le Groupe. Les critères RSE recouvrent notamment (i) des critères axés sur l'environnement (notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diminution de la consommation d'énergie, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, la réduction de la production des déchets, la gestion durable des ressources naturelles) et (ii) des critères axés sur les pratiques sociales et humaines (notamment, le respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement, l'adoption de mesures visant à assurer la santé et la sécurité des employés, l'augmentation du nombre de

managers femmes). En cas de dépassement de ces objectifs, cette rémunération variable est augmentée jusqu'à un montant maximum correspondant à 100% de la rémunération fixe annuelle (soit 450.000 euros bruts).

Etant précisé que Monsieur Jérôme Cerisier ne percevra pas de rémunération à raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Monsieur Jérôme Cerisier continuera de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Monsieur Jérôme Cerisier bénéficiera par ailleurs d'une indemnité en cas de révocation d'un montant brut égal à 18 mois de la somme de la rémunération fixe et variable relative aux douze derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. Cette indemnité serait due en cas de révocation de son mandat de Directeur général, sauf en cas de révocation pour faute lourde.

Monsieur Jérôme Cerisier serait par ailleurs soumis à un engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois à compter de la cessation de ses fonctions et percevrait à ce titre (si la Société ne renonce pas à l'application de cet engagement lors de la cessation des fonctions) une indemnité forfaitaire mensuelle égale à 1/12^e de 70% de la somme de sa rémunération fixe relative aux douze derniers mois précédant la cessation effective de son mandat. Cette indemnité ne serait pas due en cas de départ à la retraite avant l'âge légal.

En cas de cumul de l'application de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence décrites ci-dessus, le montant cumulé de ces deux indemnités ne pourra pas excéder un montant correspondant à la somme de la rémunération fixe et variable perçue par Monsieur Jérôme Cerisier au cours des deux années précédant la cessation effective de son mandat.

Monsieur Jérôme Cerisier ne percevra pas de rémunération exceptionnelle en cas de réalisation de l'introduction en bourse.

13.3 Montants des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a provisionné aucune somme au titre de versements de pensions, de retraites ou autres avantages similaires au profit de son dirigeant mandataire social.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction

Les informations concernant la date d'expiration des mandats des membres du conseil d'administration et de la direction figurent à la section 12.1 « *Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle* » du présent document d'enregistrement.

14.2 Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document d'enregistrement, de contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'un avantage.

14.3 Comités du conseil d'administration

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée.

La Société sera transformée en société anonyme à conseil d'administration, avec modification concomitante de ses statuts, avec effet à la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Dans le cadre de cette transformation, la Société constituera les comités suivants au sein de son conseil d'administration : un comité d'audit, un comité des nominations et des rémunérations et un comité RSE.

Les règlements intérieurs de ces comités, dont les principales dispositions sont présentées ci-après, seront adoptés sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

– Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit sera composé de 3 membres, dont 2 membres au moins sont désignés parmi les membres indépendants du conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Le comité d'audit ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.

Les membres du comité d'audit doivent disposer de compétences particulières en matière financière et/ou comptable.

Tous les membres du comité d'audit doivent bénéficier, lors de leur nomination, d'une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la Société.

La durée du mandat des membres du comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le président du comité d'audit est désigné, après avoir fait l'objet d'un examen particulier, par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations parmi les membres indépendants du conseil d'administration. Le comité d'audit ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.

Missions

La mission du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables, financières et extra-financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le Conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, le comité d'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information comptable, financière et extra-financière ;
- suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société ;
- suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ; et
- suivi des dispositifs et procédures en place pour assurer la diffusion et l'application des politiques et règles de bonnes pratiques en matière notamment de conformité.

Le comité d'audit rend compte régulièrement de l'exercice de ses missions au conseil d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux (2) fois par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels et, le cas échéant, trimestriels.

La composition du Comité d'audit à compter de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sera détaillée dans un supplément au présent document d'enregistrement.

– **Comité des nominations et des rémunérations**

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations sera composé de 3 membres, dont 2 membres seront des membres indépendants du conseil d'administration, comprenant, s'il a été désigné, l'administrateur référent. Le comité des nominations et des rémunérations ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.

Ils sont désignés par le conseil d'administration parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance et de leur compétence en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

La durée du mandat des membres du comité des nominations et des rémunérations coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le comité des nominations et des rémunérations est présidé par un membre indépendant du conseil d'administration.

Missions

Le comité des nominations et des rémunérations est un comité spécialisé du conseil d'administration dont les missions principales sont d'assister celui-ci dans (i) la composition des instances dirigeantes de la Société et de son Groupe et (ii) la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe. Le comité des nominations et des rémunérations participe en outre à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et de ses filiales.

Dans le cadre de ses missions en matière de nominations, le comité exerce notamment les missions suivantes :

- propositions de nomination des membres du conseil d'administration, des dirigeants mandataires sociaux et des comités du conseil d'administration; et
- évaluation annuelle de l'indépendance des membres du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses missions en matière de rémunérations, il exerce notamment les missions suivantes :

- examen et proposition au conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération des principaux dirigeants de la Société ;
- examen et proposition au conseil d'administration concernant la méthode de répartition de la somme annuelle globale allouée au conseil d'administration ; et
- consultation pour recommandation au conseil d'administration sur toutes rémunérations afférentes à des missions exceptionnelles qui seraient confiées, le cas échéant, par le conseil d'administration à certains de ses membres.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux (2) fois par an, préalablement à la réunion du conseil d'administration se prononçant sur la situation des membres du conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société et, en tout état de cause, préalablement à toute réunion du conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des membres de la direction générale ou sur la répartition de la somme annuelle globale allouée à la rémunération des membres du conseil d'administration.

La composition du Comité des nominations et des rémunérations à compter de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sera détaillée dans un supplément au présent document d'enregistrement.

– **Comité RSE**

Composition

Le comité RSE sera composé de 3 membres, dont au moins 2 membres sont désignés parmi les membres indépendants du conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

La durée du mandat des membres du comité RSE coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le président du comité RSE est désigné parmi les membres indépendants du conseil d'administration.

Missions

La mission du comité RSE est d'assurer la gouvernance et le suivi de la prise en compte des sujets de responsabilité sociale d'entreprise dans la définition de la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, le comité RSE a notamment pour missions :

- de s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) et climatique dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- d'examiner le rapport de durabilité prévu à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce ainsi que la politique de reporting de l'information extra-financière dans le cadre notamment de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ;

- d'examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale, environnementale et climatique ; et
- d'examiner et d'évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale, environnementale et climatique, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre.

Le comité RSE rend compte régulièrement de l'exercice de ses missions au conseil d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité RSE se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux (2) fois par an.

La composition du Comité RSE à compter de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sera détaillée dans un supplément au présent document d'enregistrement.

14.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

A compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend se référer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) (le « **Code AFEP-MEDEF** ») dans sa version mise à jour en décembre 2022, en particulier dans le cadre de l'élaboration du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société entend se référer, peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.medef.com>. La Société tient à la disposition permanente des membres de ses organes sociaux des copies de ce code.

Pour les aspects de son gouvernement d'entreprise connus à la date du présent document d'enregistrement, la Société se conformera aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

14.5 Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein du Groupe est détaillé à la sous-section 3.6.2 du présent document d'enregistrement.

15. SALARIÉS

15.1 Nombre et répartition des salariés

15.1.1 Nombre et répartition des salariés

Au 31 décembre 2023, le Groupe emploie environ 1 232 salariés (hors intérimaires et stagiaires).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la masse salariale du Groupe s'élevait à 81,3 millions d'euros. La masse salariale correspond à l'addition de tous les salaires bruts et des charges sociales patronales, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés et les autres coûts de personnel, payés au cours de chaque exercice.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe entre ses filiales (hors intérimaires et stagiaires) à la clôture de chaque exercice :

Filiales	Effectifs* au 31 décembre 2023	Effectifs* au 31 décembre 2022
Exosens SAS	26	17
Photonis France SAS	483	465
Photonis Infrared France (anciennement Device-Alab)	16	22
Photonis Nertherlands BV	275	258
Photonis Asia Pacific Pte Ltd	1	1
Photonis Scientific Inc.	75	73
Photonis Defense Inc	62	68
Photonis China	3	3
SInfrared	12	10
Xenics NV	69	49
Xenics Inc.	4	3
Photonis Germany**	58	-
Telops Inc.	84	-
Telops SAS	4	-
Telops USA Inc.	6	-
El-Mul Technologies	54	-
Total	1 232	969

*Effectifs hors intérimaires et stagiaires.

*** Anciennement dénommée Proxivision, acquise par le Groupe en 2023.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs par zone géographique :

Répartition géographique	Effectifs* au 31 décembre 2023	Effectifs* au 31 décembre 2022
Europe	927	811
États-Unis	235	144
Asie et Moyen-Orient	70	14
Total	1 232	969

**Effectifs hors intérimaires et stagiaires.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle (CSP) :

Répartition de l'effectif par CSP	Effectifs* au 31 décembre 2023	Effectifs* au 31 décembre 2022
Cadres	171	136
ETAM (employés, techniciens et agents de maîtrise)	672	502
Ouvriers	367	307
Total	1210	945

**Effectifs hors intérimaires, stagiaires et CDD, en moyenne sur l'exercice.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs par type de contrats :

Répartition de l'effectif* par type de contrat	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Contrat à durée indéterminée (CDI)	1 183	941
Contrat à durée déterminée (CDD)	49	28
Intérimaires	403	228
Total	1 635	1 197

**Effectif hors stagiaires.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs par catégorie d'activité :

Répartition de l'effectif* par catégorie d'activité	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Amplification	847	809

Répartition de l'effectif* par catégorie d'activité	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Détection et Imagerie	385	160
Total	1 232	969

*Effectif hors intérimaires et stagiaires.

15.1.2 Emploi

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'emploi au sein du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

Emploi*	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Turnover total (départs)	105	105
Turnover volontaire (démission)	72	65
Taux d'embauche	21,80%	21,39%
Taux d'embauche en CDI	21%	16%
Pourcentage de personnes en situation de handicap/effectif moyen	2%	1%

*Effectifs hors intérimaires et stagiaires.

15.1.3 Conditions de travail et politique de ressources humaines

Le Groupe attache une importance particulière aux enjeux sociaux concernant en particulier la santé et la sécurité au travail, la motivation des collaborateurs, la qualité du dialogue social, la promotion de la diversité et l'intégration au tissu social local. Tous ces thèmes font partie de la stratégie RSE du Groupe, déclinée dans ses différentes filiales et pays d'implantation.

La politique de gestion des ressources humaines constitue un élément majeur de la stratégie du Groupe. Elle vise notamment à anticiper les besoins du Groupe en compétences, à assurer la tenue des postes critiques, à créer les conditions de l'adhésion des salariés aux objectifs de l'entreprise et à répondre à leurs attentes, notamment par la prise en compte de leurs projets professionnels et des conditions dans lesquelles s'effectue leur travail.

Le Groupe s'engage à respecter les droits fondamentaux du travail. Il interdit également toute forme de discrimination telle que la discrimination fondée sur la race, la religion, la nationalité, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, les caractéristiques physiques, le handicap, etc.

L'adhésion aux valeurs du Groupe constitue le socle d'une pyramide sur lequel se bâtit la mission, les objectifs et la stratégie, afin d'engager l'ensemble des équipes, dans le respect de ces valeurs et l'excellence opérationnelle.

Le respect des salariés commence par la qualité de leur environnement de travail qui doit permettre d'éviter les accidents du travail et de prévenir les maladies professionnelles. Cet engagement du Groupe se traduit par des efforts constants pour évaluer et améliorer les équipements, établir et respecter les meilleures pratiques de travail et atténuer de manière proactive les risques liés aux contacts avec des substances nocives et aux dangers sur le lieu de travail.

Enfin, le Groupe porte une attention particulière à l'apprentissage continu et au développement des compétences de ses salariés. Le Groupe permet ainsi à ses employés de progresser en permanence en leur proposant des formations de qualité.

15.1.4 Politique en matière de diversité et mixité

Le Groupe valorise la diversité, l'équité et l'inclusion. Sa politique de ressources humaines se concentre notamment sur l'élimination de la discrimination et de toutes les formes d'abus sur le lieu de travail.

Le Groupe s'attache à conserver un lieu de travail harmonieux et inclusif guidé par la mise en œuvre de politiques et de pratiques qui soutiennent les idéaux de l'égalité des chances, de l'équité et de l'inclusion.

Ces valeurs sont la clé d'une main-d'œuvre dynamique, innovante et performante. Le Groupe adhère au pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) et s'engage à promouvoir les principes relatifs aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption.

15.2 Options de souscription et d'achat d'actions et attributions d'actions gratuites

A l'occasion de la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites, certains salariés du Groupe ont bénéficié de l'attribution gratuite d'actions ordinaires et actions de préférence de la Société.

A la date du présent document d'enregistrement, les actions ordinaires et actions de préférence attribuées et émises au titre de ces plans d'attribution d'actions gratuites représentent environ 2,44% du capital de la Société (voir par ailleurs la section 13.2 « *Rémunérations et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux* » du présent document d'enregistrement).

Dans le cadre de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend mettre en œuvre une politique d'intéressement à long terme de son management, et notamment de son Directeur général, en ligne avec les pratiques de marché (voir le paragraphe section 13.2 « *Rémunérations et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux* » du présent document d'enregistrement).

15.3 Accords de participation et d'intéressement

15.3.1 Accords de participation

Les salariés de Photonis France, filiale du Groupe située en France, bénéficient de la participation, en fonction des résultats, en application des conditions prévues par la loi.

15.3.2 Accord d'intéressement

Les salariés de Photonis France, de Photonis Netherlands B.V. (filiale du Groupe située aux Pays-Bas) et de la Société, bénéficient d'un intéressement aux résultats de leur entreprise, calculés en fonction d'indicateurs de performance.

16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Actionnariat

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société à la date du présent document d'enregistrement :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Catégories d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
HLD Europe SCA	145 669 944	74,72%	58 268 052 actions ordinaires 87 401 892 actions de préférence ADP A	145 669 944	74,72%
Invest Prince Henri SCA	23 250 000	11,92%	9 300 000 actions ordinaires 13 950 000 actions de préférence ADP A	23 250 000	11,92%
Invest Gamma S.à.r.l.	16 699 000	8,56%	6 679 600 actions ordinaires 10 019 400 actions de préférence ADP A	16 699 000	8,56%
Total HLD⁽¹⁾	185 618 944	95,20%	74 247 652 actions ordinaires 111 371 292 actions de préférence ADP A	185 618 944	95,20%
Zeppelin O ⁽²⁾	661 315	0,34%	661 315 actions ordinaires	661 315	0,34%
Zeppelin A ⁽³⁾	992 149	0,51%	992 149 actions de préférence ADP A	992 149	0,51%
Autres actionnaires ⁽⁴⁾	7 693 224	3,94%	1 059 393 actions ordinaires 1 589 099 actions de préférence ADP A 50 000 actions de préférence ADP R2 39 000 actions de préférence ADP R3 792 000 actions de préférence ADP O' 1 188 000 actions de préférence ADP A' 2 975 732 actions de préférence ADP R1	7 693 224	3,94%
TOTAL	194 965 632	100%	75 968 360 actions ordinaires 113 952 540 actions de préférence ADP A 50 000 actions de préférence ADP R2 39 000 actions de préférence ADP R3 792 000 actions de préférence ADP O' 1 188 000 actions de préférence ADP A' 2 975 732 actions de préférence ADP R1	194 965 632	100%

⁽¹⁾ HLD Europe SCA, Invest Prince Henri SCA et Invest Gamma S.à.r.l. sont toutes gérées par HLD Associés Europe S.A. et agissent de concert à l'égard de la Société.

⁽²⁾⁽³⁾ Sociétés rassemblant l'investissement de certains salariés du Groupe dans la Société. Il est prévu que les sociétés Zeppelin A et Zeppelin O soient fusionnées avec la Société dans le cadre de l'introduction en bourse ; chacune des fusions prendrait effet au jour du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse (voir par ailleurs le paragraphe 6.1.2.1 du présent document d'enregistrement).

⁽⁴⁾ Dont 2 286 250 actions (soit 480 000 ADP O', 720 000 ADP A' et 1 086 250 ADP R1) détenues directement par M. Jérôme Cerisier et 300 000 actions (soit 114 500 actions ordinaires, 171 750 ADP A et 13 750 ADP R2) détenues par l'intermédiaire de la société Kanji Management, intégralement détenue par M. Jérôme Cerisier.

A la date du présent document d'enregistrement, la Société a pour actionnaire majoritaire HLD (tel que décrit dans le tableau ci-dessus).

Fondé en 2010 par un groupe d'entrepreneurs, HLD est un groupe d'investissement européen à capitaux permanents présent au Luxembourg, en France, en Suisse, au Pays-Bas et en Italie. HLD a vocation à accompagner les équipes de direction dans la construction d'entreprises leaders dans leur domaine. À ce titre, HLD investit dans des entreprises à fort potentiel et leur donne les moyens humains et financiers de croître sur le long terme. Son approche est basée sur un partenariat entrepreneurial et privilégie le développement opérationnel responsable plutôt que le levier financier. HLD soutient, avec 3 milliards d'actifs gérés, 22 entreprises qui emploient plus de 36 000 collaborateurs et connaissent une croissance annuelle moyenne supérieure à 10%.

16.2 Déclaration relative au contrôle de la Société

A la date du présent document d'enregistrement, la Société est contrôlée par HLD. Il est envisagé qu'à l'issue de la réalisation de l'introduction en bourse, la Société reste contrôlée par la société HLD.

Afin que le contrôle d'HLD ne soit pas exercé de manière abusive, il est notamment rappelé qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, au moins un tiers des membres du conseil d'administration seront des membres indépendants, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF applicables aux sociétés contrôlées. Par ailleurs, à compter de la transformation de la Société en société anonyme, les fonctions de Président et de Directeur général de la Société seront dissociées et exercées par des personnes différentes (voir également le chapitre 12 du présent document d'enregistrement).

16.3 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la date du présent document d'enregistrement, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

16.4 Engagements pris à l'égard de gouvernements relatifs à la gouvernance de certaines entités du Groupe

16.4.1 Engagements pris par HLD Europe à l'égard du Gouvernement français

Lors de sa prise de contrôle du Groupe en 2021, HLD a pris divers engagements à l'égard du Gouvernement français. Ces engagements ont été pris en application de la réglementation du contrôle des investissements directs étrangers en France (articles L.151-3 et R.151-1 et suivants du Code monétaire et financier), le Groupe intervenant notamment dans des activités entrant dans le champ des dispositions susvisées du Code monétaire et financier, et en particulier en matière d'activités relatives à la défense nationale (les « Activités Sensibles »). A ce titre, HLD s'est notamment engagé à veiller à ce que (i) le Groupe maintienne ses Activités Sensibles sur le territoire national, (ii) le Groupe respecte un plan de cloisonnement de l'information permettant la protection des données et informations relatives à ces Activités Sensibles, et (iii) Exosens International, société-mère des filiales françaises exerçant des Activités Sensibles, se dote d'un comité de sécurité ayant notamment pour mission de veiller à la pérennité des Activités Sensibles en France.

HLD reste soumis à ces engagements tant qu'il détient le contrôle des sociétés du Groupe au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

16.4.2 Engagements pris par HLD Europe à l'égard du Gouvernement américain

Le 17 août 2017, Photonis Technologies (désormais Exosens International) et Photonis USA Pennsylvania, Inc (désormais Photonis Defense Inc.) qui opère le site de Lancaster aux Etats-Unis sous habilitation du Gouvernement des Etats-Unis en tant que *Cleared Facility* (installation autorisée) ont signé un *Special Security Agreement* (« Accord SSA ») avec le Département de la Défense des Etats-Unis (« DoD »). Par un avenant conclu en 2021, suite à l'acquisition du Groupe, HLD est devenue partie à l'Accord SSA. Les dispositions de l'Accord SSA ont pour objet de permettre au Gouvernement

américain de s'assurer que Photonis Defense Inc., *Cleared Facility* détenue par une entité non américaine, est protégée du contrôle et de l'influence de sa société-mère étrangère et peut continuer à fonctionner sans effet négatif sur les intérêts de sécurité des États-Unis. Le SSA a également pour objet de protéger les États-Unis contre la divulgation non autorisée d'informations relatives à la sécurité nationale. L'Accord SSA vise aussi à cloisonner l'accès sans autorisation à des informations classifiées et soumises à la réglementation américaine en matière de contrôle des exportations. L'habilitation spécifique accordée par le DoD permet en outre à Photonis Defense, Inc. de pouvoir participer à des programmes classifiés du gouvernement américain.

L'Accord SSA encadre également le fonctionnement de Photonis Defense Inc. et contient, entre autres, des dispositions liées à sa gouvernance. Dans ce cadre, Photonis Defense Inc. s'est engagé à mettre en place une structure organisationnelle stricte et des procédures spécifiques pour assurer la protection des informations classifiées et des informations relatives au contrôle à l'exportation dont elle est détentrice du fait de ses activités. A cet effet, Photonis Defense Inc. a mis en place un comité permanent, le *Government Security Committee*, rattaché à son conseil d'administration, afin de superviser et contrôler le respect des exigences en matière de contrôle des exportations et de sécurité nationale. L'Accord SSA exige également que le conseil d'administration de Photonis Defense Inc. comprenne au moins trois administrateurs externes (*Outside Directors*), le nombre d'administrateurs externes devant excéder le nombre d'administrateurs internes (*Inside Directors*). Il est précisé que ces administrateurs externes, ainsi que les dirigeants de Photonis Defense Inc., doivent être des citoyens résidents des États-Unis et disposer d'une habilitation délivrée par le DoD. L'Accord SSA a été conclu pour une période initiale de 5 ans ; au terme de cette période l'Accord SSA se renouvelle tacitement pour des périodes successives de 30 jours jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord.

Le 6 juillet 2021, (i) HLD Europe S.C.A., (ii) PH Holding SAS (devenu Exosens), une filiale du groupe HLD, (iii) Photonis International SAS (devenu Exosens International), (iv) Photonis Defense Inc., (v) Photonis Scientific Inc., et (vi) Photonis Holding Inc. ont signé un accord de sécurité nationale (National Security Agreement – l'« Accord NSA I », qui a été modifié par un avenant en date du 12 août 2022) avec le gouvernement américain, représenté par le DoD (*U.S. Department of Defense*), le DOE (*U.S. Department of Energy*) et le département du Trésor (*U.S. Department of the Treasury*). L'Accord NSA I a été conclu dans le cadre de l'acquisition indirecte par HLD de l'intégralité du capital de Photonis International SAS, société-mère détenant les participations des filiales américaines opérationnelles du Groupe. L'Accord NSA I impose plusieurs obligations liées aux activités américaines du Groupe. En particulier, le Groupe s'engage, pour une période de cinq ans, renouvelable, à compter de la date de l'Accord NSA I, à fournir, directement ou indirectement, certains produits (*Covered Products*) et services (*Covered Services*) des filiales américaines du Groupe au gouvernement américain. L'Accord NSA I encadre également le fonctionnement des filiales américaines du Groupe et requiert en particulier la nomination au sein de ces sociétés d'un *Security Officer* chargé de veiller au respect de l'Accord NSA I. Enfin, le Groupe est également tenu d'assurer au gouvernement américain un droit d'accès et d'inspection aux infrastructures et équipements de ses filiales américaines.

Le 18 septembre 2023, (i) HLD Europe S.C.A., (ii) Photonis Group SAS (devenu Exosens), (iii) Telops Inc. et (iv) Telops USA, Inc. ont signé un accord de sécurité nationale (l'« Accord NSA II ») avec le gouvernement américain, représenté par le DOE (*U.S. Department of Energy*) et le département du Trésor (*U.S. Department of the Treasury*). L'Accord NSA II a été conclu dans le cadre de l'acquisition directe par le Groupe de l'intégralité des actions et droits de vote de Telops Inc. (voir section 7.2.2 « Les opérations de croissance externe » du présent document d'enregistrement). L'Accord NSA II prévoit plusieurs obligations liées aux activités américaines de Telops. En particulier, les actionnaires du Groupe, Telops Inc. et Telops USA Inc. se sont engagés, pour une période de trois ans à compter de la date de l'Accord NSA II à fournir, directement ou indirectement, certains produits (*Covered Products*) et services (*Covered Services*) de Telops au gouvernement américain. L'Accord NSA II encadre également le fonctionnement de Telops et requiert en particulier (i) la nomination d'un *Security Officer* au sein de Telops, chargé de veiller au respect de l'Accord NSA II et (ii) la soumission au gouvernement américain d'un rapport de conformité annuel (*Annual Compliance Report*). Enfin, Telops est également tenu d'assurer au gouvernement américain un droit d'accès et d'inspection aux infrastructures et équipements gérés par Telops.

17. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

17.1 Principales opérations avec les apparentés

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires de la Société, ses filiales non consolidées, les entreprises associées (les sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

Les données chiffrées précisant les relations avec ces parties liées figurent dans la note 34.1 des états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 et dans la note 27 des états financiers consolidés d'Exosens International pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentés à la section 18.2.1 du présent document d'enregistrement.

17.2 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

17.2.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes d'Exosens SAS sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale

EXOSENS

18 avenue Pythagore

33700 Merignac

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Toulouse et Nantes, le 13 mai 2024

Les commissaires aux comptes

Bertrand Cuq
Associé

Jean-Marc Binson
Associé

François Pignon-Hériard
Associé

17.2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes d'Exosens SAS (anciennement Photonis Groupe) sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux Associés
PHOTONIS GROUP
18 avenue Pythagore
33700 Merignac

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le 30 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Bertrand Cuq
Associé

Stéphane Michel
Associé

17.2.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes d'Exosens International (anciennement Photonis International) sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Associés

PHOTONIS INTERNATIONAL

Domaine de Pelus
33700 MERIGNAC

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 13 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Toulouse, le 31 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Fiducial Audit

Bertrand Cuq
Associé

Stéphane Michel
Associé

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

18.1 États financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 et rapport de PricewaterhouseCoopers Audit

18.1.1 Etats financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

Table Des Matières

Etat de la situation financière consolidée.....	191
Compte de résultat consolidé	192
Etat du résultat global consolidé	193
Tableau de flux de trésorerie consolidé	194
Tableau de variations des capitaux propres consolidés.....	196
Note 1 - Informations Générales.....	197
Note 2 - Modalités d'élaboration	198
Note 3 - Principes comptables généraux.....	200
Note 4 - Evolutions par rapport aux états financiers consolidés historiques certifiés au 31 décembre 2022	202
Note 5 - Evolution du périmètre de consolidation et événements significatifs.....	202
Note 6 - Information sectorielle.....	210
Note 7 - Chiffre d'affaires.....	212
Note 8 -Autres achats et charges externes	215
Note 9 - Charges de personnel	215
Note 10 - Autres produits et charges opérationnels	216
Note 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions	216
Note 12 - Autres produits et autres charges	217
Note 13 -Résultat financier	217
Note 14 - Impôts sur le résultat.....	218
Note 15 - Résultat par action	220
Note 16 - Goodwill	220
Note 17 - Immobilisations incorporelles.....	223
Note 18 - Immobilisations corporelles.....	226
Note 19 - Droits d'utilisation des actifs de location.....	228
Note 20 - Participations dans les sociétés mises en équivalence	231
Note 21 - Impôts	232
Note 22 - Stocks.....	233
Note 23 - Créances commerciales.....	233
Note 24 - Actifs financiers et autres actifs à court terme	235

Note 25 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	235
Note 26 - Capital social et primes liées au capital	236
Note 27 - Dettes financières.....	237
Note 28 - Provisions et autres passifs	241
Note 29 - Paiements sous forme d'actions.....	243
Note 30 - Engagements pour indemnités de départ à la retraite.....	245
Note 31 - Fournisseurs et comptes rattachés.....	247
Note 32 - Engagements hors bilan	248
Note 33 - Gestion des risques financiers.....	249
Note 34 - Transactions avec des parties liées	255
Note 35 - Evènements postérieurs à la clôture.....	255
Note 36 - Liste des sociétés consolidées.....	256
Note 37 - Honoraires des commissaires aux comptes.....	257

Etat de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

<i>(en milliers €)</i>	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Goodwill	16	174 344	139 644
Immobilisations incorporelles	17	202 351	181 087
Immobilisations corporelles	18	72 051	51 122
Droits d'utilisation des actifs de location	19	10 759	9 336
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20	3 410	2 758
Actifs financiers et autres actifs à long terme		744	284
Impôts différés actif	21	44	282
ACTIFS NON COURANTS		463 703	384 514
Stocks	22	78 544	55 661
Créances commerciales	23	69 189	32 683
Instruments financiers dérivés	27	152	4 968
Actifs financiers et autres actifs à court terme	24	29 366	22 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	15 458	28 955
ACTIFS COURANTS		192 709	144 737
TOTAL ACTIFS		656 412	529 251
Capital social	26	1 948	1 941
Primes liées au capital	26	188 052	188 059
Réserves		14 065	(6 947)
CAPITAUX PROPRES		204 065	183 053
Dettes financières à long terme	27	300 844	238 366
Dettes financières liées aux contrats de location à long terme	27	7 693	7 571
Provisions pour avantages du personnel	30	7 595	7 081
Provisions et autres passifs à long terme	28	8 554	6 336
Impôts différés passif	21	17 578	14 392
PASSIFS NON COURANTS		342 263	273 746
Dettes financières à court terme	27	7 026	5 373
Dettes financières liées aux contrats de location à court terme	27	2 360	2 063
Instruments financiers dérivés	33.2	0	1 902
Dettes fournisseurs	31	32 304	22 891
Provisions et autres passifs à court terme	28	68 394	40 220
PASSIFS COURANTS		110 084	72 450
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		656 412	529 251

Les notes 1 à 37 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

(en milliers €)	Note	Exercice 2023		Exercice 2022	
		12 mois	Période 12 mois*	Période 10 mois**	22 mois
Chiffre d'affaires	7	291 819	200 752	82 281	283 033
Achats consommés		(75 977)	(55 675)	(31 379)	(87 054)
Autres achats et charges externes	8	(54 069)	(31 125)	(11 178)	(42 303)
Impôts et taxes		(1 607)	(1 340)	(569)	(1 909)
Charges de personnel	9	(81 277)	(62 290)	(23 003)	(85 292)
Autres produits opérationnels	10	4 547	2 172	234	2 406
Autres charges opérationnelles	10	(416)	(358)	(567)	(925)
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	(30 407)	(20 546)	(7 850)	(28 397)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		52 614	31 590	7 969	39 559
Autres produits	12	336	418	-	418
Autres charges	12	(4 665)	(4 241)	(9 280)	(13 521)
RESULTAT OPERATIONNEL		48 285	27 766	(1 311)	26 455
Coût de la dette nette		(26 914)	(15 153)	(6 579)	(21 732)
Résultats liés aux instruments dérivés		(1 661)	4 584	1 829	6 413
Autres		528	(91)	4	(87)
Résultat financier net	13	(28 046)	(10 662)	(4 745)	(15 407)
RESULTAT AVANT IMPOTS		20 239	17 104	(6 056)	11 048
Impôts sur le résultat	14	(1 833)	(5 893)	2 652	(3 241)
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		18 406	11 212	(3 404)	7 808
RESULTAT PAR ACTION					
De base	15	0,10	0,01	(0,10)	(0,09)
Dilué	15	0,10	0,01	(0,10)	(0,09)

* Information volontaire : période de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (cf. Note 1 Informations Générales et Note 2.1 Déclaration de conformité)

** Information volontaire : période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021 dont 5 mois d'activité (cf. Note 1 Informations Générales et Note 2.1 Déclaration de conformité)

Les notes 1 à 37 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat du résultat global consolidé

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

(en milliers €)	Exercice 2023	Exercice 2022		
	12 mois	Période 12 mois*	Période 10 mois**	22 mois
RESULTAT NET	18 406	11 212	(3 404)	7 808
Ecart actuariels sur engagements de retraites et assimilés, avant impôts	(81)	1 786	360	2 146
Impôts différés sur engagements de retraites et assimilés	20	(447)	(120)	(567)
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat</i>	<i>(61)</i>	<i>1 339</i>	<i>240</i>	<i>1 579</i>
Variation de juste valeur des instruments de couverture, avant impôts	166	(166)		(166)
Impôts différés sur variation de juste valeur des instruments de couverture	(42)	42		42
Ecart de conversion	562	(85)	291	206
<i>Autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat</i>	<i>687</i>	<i>(209)</i>	<i>291</i>	<i>82</i>
Autres éléments du résultat global	626	1 130	531	1 661
RESULTAT GLOBAL	19 032	12 342	(2 873)	9 469
Attribuable aux actionnaires de la Société	19 032	12 342	(2 873)	9 469

* Information volontaire : période de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (cf. Note 1 Informations Générales et Note 2.1 Déclaration de conformité)

** Information volontaire : période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021 dont 5 mois d'activité (cf. Note 1 Informations Générales et Note 2.1 Déclaration de conformité)

Les notes 1 à 37 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

(en milliers €)	Note	Exercice 2023		Exercice 2022	
		12 mois	Période 12 mois*	Période 10 mois**	22 mois
Résultat net		18 406	11 212	(3 404)	7 808
Ajustements					
• Coût de l'endettement net	13	21 031	15 153	6 579	21 732
• Autres produits et charges financiers	13	7 016	(4 493)	(1 833)	(6 326)
• Impôts sur le résultat	14	1 833	5 893	(2 652)	3 241
• Dotations, reprises et amortissements	11	30 932	20 546	7 852	28 397
• Autres produits et autres charges (1)		(216)	684	7 324	8 008
Impôts reçus/(payés)		(6 871)	(3 076)	(1 201)	(4 277)
Variation des besoins en fonds de roulement nets des pertes de valeur		(21 667)	1 565	693	2 258
Flux de trésorerie sur activités opérationnelles		50 464	47 484	13 358	60 841
Investissements nets en immobilisations incorporelles et corporelles	17/18/19	(30 938)	(21 798)	(10 202)	(32 000)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					
Acquisitions de participations, nettes de trésorerie acquise (2)		(69 302)	(35 541)	(37 498)	(73 039)
Cessions de participations, nettes de trésorerie cédée					
Subventions d'investissement reçues		1 080	1 835		1 835
Flux de trésorerie sur les autres actifs financiers		(483)	28		28
Flux de trésorerie sur activités d'investissement		(99 643)	(55 476)	(47 700)	(103 176)
Augmentations et diminution du capital social				174 758	174 758
Paiement des intérêts des obligations convertibles	27			(51 100)	(51 100)
Refinancement emprunts non courants	27	65 000	40 000	212 829	252 829
Remboursements emprunts non courants	27			(258 902)	(258 902)
Refinancement emprunts courants	27	82		446	446
Remboursements emprunts courants	27	(5 401)	(3 144)	(12 398)	(15 542)
Paiement des intérêts courus	27	719	48		48
Remboursement des dettes financières liées à IFRS 16	27	(2 126)	(1 508)	(367)	(1 874)
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts		(24 495)	(13 426)	(5 686)	(19 111)
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux dettes financières (IFRS 16)		(631)	(454)	(190)	(644)
Produits financiers avec flux de trésorerie liés aux instruments dérivés	13	4 096			
Frais d'émission d'emprunt	27	(1 752)	(1 259)	(8 710)	(9 968)
Autres			2	2	
Flux de trésorerie sur activités de financement		35 492	20 259	50 682	70 940
Effet des variations des parités monétaires		192	138	211	349
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(13 497)	12 405	16 550	28 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25	28 955	16 550	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	25	15 458	28 955	16 550	28 955

* Information volontaire : période de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (cf. Note 1 Informations Générales et Note 2.1 Déclaration de conformité)

*** Information volontaire : période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021 dont 5 mois d'activité (cf. Note 1 Informations Générales et Note 2.1 Déclaration de conformité)*

(1) Les « Autres produits et autres charges » au titre de l'exercice 2023 se composent principalement de 1,6 M€ d'impact IFRS 2 et d'un produit de 2,0 M€ d'étalement des subventions (non cash). Au titre de l'exercice 2022 – 22 mois, les « Autres produits et autres charges » se composent principalement de 6,8 M€ d'évaluation à la juste-valeur des stocks reconnu lors de l'allocation du prix d'acquisition de Photonis International et de 0,9 M€ d'impact IFRS2.

(2) Exercice 2023 : composé principalement des acquisitions des titres nets de trésorerie de ProxiVision pour 7,5 M€, de El-Mul pour 23,1 M€ et de Telops pour 38,6 M€. Exercice 2022 – période 12 mois : acquisition des titres XENICS nets de trésorerie pour 35,6 M€. Exercice 2022 – période 10 mois : acquisition des titres de Photonis International nets de trésorerie pour 37,5 M€.

Les notes 1 à 37 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variations des capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

(en milliers €)	Capital social (Note 26)	Primes liées au capital (Note 26)	Réserves			Total
			Ecarts de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	
Au 16 mars 2021	0	0	0	0	0	0
Variation de couverture des flux de trésorerie						0
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi				240		240
Ecarts de conversion			291			291
Autres éléments du résultat global			291	240		531
Résultat net de la période					(3 404)	(3 404)
Total du résultat global de la période			291	240	(3 404)	(2 873)
Augmentation de capital	1 900	188 100				190 000
Acquisition de Photonis International				(16 101)		(16 101)
Autres				(412)		(412)
Au 31 décembre 2021**	1 900	188 100	291	(16 273)	(3 404)	170 614
Variation de couverture des flux de trésorerie				(124)		(124)
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi				1 339		1 339
Ecarts de conversion			(85)			(85)
Autres éléments du résultat global			(85)	1 215	-	1 130
Résultat net de la période					11 212	11 212
Total du résultat global de la période			(85)	1 215	11 212	12 342
Augmentation de capital	41	(41)				0
Autres	-	-		97		97
Au 31 décembre 2022	1 941	188 059	206	(14 961)	7 808	183 053
Variation de couverture des flux de trésorerie				124		124
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi				(60)		(60)
Ecarts de conversion			562			562
Autres éléments du résultat global			562	64		626
Résultat net de la période					18 406	18 406
Total du résultat global de la période			562	64	18 406	19 032
Augmentation de capital	6	(6)				0
Autres (1)				1 980		1 980
Au 31 décembre 2023	1 947	188 053	768	(12 917)	26 214	204 065

** Information volontaire : période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021 (cf. Note 1 Informations Générales et Note 2.1 Déclaration de conformité)

(1) L'impact « Autres » sur l'exercice 2023 correspond principalement à l'impact IFRS 2 relatif aux plans d'attribution d'actions pour un montant de 1,6 M€.

Les notes 1 à 37 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 - Informations Générales

EXOSSENS (« la Société ») et ses filiales (formant ensemble, « le Groupe » ou « le Groupe EXOSSENS ») est un groupe de haute technologie spécialisé dans l'innovation, le développement, la fabrication et la vente de technologies dans le domaine de la détection, de la photo-détection et de l'imagerie. Accompagné par le groupe d'investissement européen HLD depuis 2021, EXOSSENS propose à ses clients des détecteurs et des solutions d'imagerie tels que des tubes intensificateurs de lumière, des caméras numériques, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons et de gamma ainsi que des tubes à ondes progressives. EXOSSENS répond à des problématiques complexes dans des environnements exigeants en proposant des solutions sur-mesure à ses clients dans les domaines de la défense & surveillance, des sciences de la vie, du nucléaire et du contrôle industriel. Grâce à ses investissements soutenus et permanents en R&D, le groupe est reconnu internationalement comme un innovateur majeur en optoélectronique. Il dispose de 9 sites de production en Europe et en Amérique du Nord et compte plus de 1 500 employés. Le Groupe EXOSSENS fabrique également des composants pour des caméras digitales de haute technologie ainsi que des détecteurs scientifiques utilisés, par exemple, pour l'exploration spatiale ou l'industrie nucléaire. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays.

EXOSSENS est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège est au Domaine de Pelus, Axis Business Park, Bloc E, 18 avenue Pythagore à Mérignac, France. La société Photonis Group a été constituée le 16 mars 2021 et a changé de dénomination sociale pour EXOSSENS le 5 octobre 2023.

Les données utilisées pour la préparation des états financiers couvrent la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ainsi que pour les périodes de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021. L'exercice 2022 a constitué le premier exercice du Groupe, du 16 mars 2021 au 31 décembre 2022, soit une durée de 22 mois. Le palier Exosens International (anciennement Photonis International) est consolidé depuis son acquisition par EXOSSENS, soit sur 17 mois (acquisition le 22 juillet 2021), de fin juillet 2021 à fin décembre 2022.

Les états financiers pour les exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 ont été préparés dans le contexte du projet d'introduction en bourse et l'admission des actions sur Euronext Paris. Ils ont été ainsi préparés spécifiquement pour les besoins de l'approbation du document d'enregistrement et du prospectus d'EXOSSENS par l'autorité des marchés financiers.

Le 13 mai 2024, le Président a arrêté les comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. Cet ensemble unique d'états financiers consolidés couvrant deux exercices ne remplace pas les comptes consolidés historiques de l'exercice clos le 31 décembre 2022 arrêtés par le Président le 30 mars 2023 et approuvés par l'Assemblée Générale le 26 juin 2023.

Les événements survenus après la date d'arrêtés des comptes par le Président ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers consolidés, conformément à la décision du comité d'interprétation de l'IASB (IFRS IC Rejection – IAS 10 Events After the Reporting Period : Reissuing Previously Issued Financial Statements of May 2013). En particulier, en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2022, ces états financiers ne reflètent pas les événements survenus après le 30 mars 2023 (date d'arrêtés des comptes IFRS historiques par le Président).

Ces états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 intègrent les évolutions suivantes par rapport aux états financiers consolidés initialement publiés par le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Retraitement 2022 pour tenir compte de l'ajustement rétrospectif sur l'allocation du prix d'acquisition de Xenics en application de la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", comme mentionné à la note 4 "Evolutions par rapport aux états financiers consolidés publiés au 31 décembre 2022". Le détail de cette opération est également présenté en note 5.2.1 "Xenics". Dans les états financiers consolidés initialement publiés par le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'acquisition de Xenics est présentée sur la ligne « Participations dans les entreprises associés » à l'actif du Bilan.

A des fins de comparabilité, les états financiers 2022 présentés au titre des présentes annexes comprennent les éléments de flux de l'ensemble de l'exercice 2022 (22 mois), ainsi que ceux relatifs à la période 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (« Période 12 mois »), ainsi que ceux relatifs à la période 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021 (« Période 10 mois »).

Les états financiers consolidés suivants sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître.

Note 2 - Modalités d'élaboration

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe :

- ont été préparés en appliquant les normes internationales d'informations financières (IFRS) adoptées par l'Union européenne à la date de clôture et qui sont d'application obligatoire ;
- sont aussi conformes aux normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) ; et
- ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des investissements en actions non consolidés et des actifs et passifs financiers (y compris les dérivés) à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global.

2.2 Principes comptables

Les principes comptables généraux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe sont décrits dans la note 3 "Principes comptables généraux".

2.3 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoires applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2023 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Elles concernent principalement :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » : cette norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ;
- Amendements à IAS 1 - « Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives » : ces amendements visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers.
- Amendements à IAS 8 – « Définition des estimations comptables » : ces amendements clarifient les différences entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les estimations comptables sont désormais définies comme « des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation ».
- Amendement à IAS 12 – « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique » : cet amendement supprime l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés pour les transactions résultant des différences temporaires taxables et déductibles d'un même montant ;
- Amendement à IAS 12 – « Réforme fiscale internationale - Règles du Pilier 2 » : cet amendement fournit une exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à la réforme fiscale Pilier 2.

2.4 Nouvelles normes, mises à jour et interprétations publiées mais pas encore d'application obligatoire

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2023 :

- Amendements à IAS 1 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- Amendements à IFRS 16 - « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - « Accords de financements fournisseurs » ;
- Amendements à IAS 21 – « Absence de convertibilité ».

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2.5 Risque climatique

Le Groupe prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact potentiel dans les états financiers.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques tels qu'inondations, ouragans, etc. et d'autre part, sur les risques de transition tels que les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes sur les énergies fossiles, la réduction des gaz à effet de serre ou aux conséquences de la taxonomie et réglementation européenne en matière de durabilité.

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type « Dommages ». De façon générale, lors de la survenance de sinistres, les impacts négatifs (partie non couverte du risque) sont comptabilisés en charges de la période considérée.

Les principaux risques de transition ont également été revus au mieux de notre connaissance. Les évolutions de marché à plus long terme liées à la transition environnementale sont difficiles à anticiper et à quantifier, mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie des actifs du Groupe. Cependant, les conséquences des incertitudes climat et des ambitions du Groupe en matière de stratégie climat ont été intégrées dans l'arrêté des comptes. En matière de transition énergétique, le Groupe s'engage dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur la méthodologie reconnue de la SBTi (*Science Based Targets*), avec pour objectif de réduire de 42% les émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030 et d'atteindre le net zéro d'ici 2040 pour les mêmes scopes. Le Groupe prévoit également de se fixer des objectifs de réduction de ses émissions de scope 3 d'ici 2030 et travaille à la définition de ces objectifs et des plans d'action associés pour l'ensemble des scopes. Déterminé à avoir un impact sur l'environnement et sa production, le Groupe prévoit d'intégrer une approche d'écoconception dans le développement de ses produits, tout en optimisant les consommations d'eau et d'électricité. Il a pour objectif de mettre en place des critères d'éco-conception sur l'intégralité de ses nouveaux produits d'ici 2027.

Le Groupe intègre à ses prévisions de flux futurs de trésorerie servant aux tests de dépréciation des actifs immobilisés ses engagements en matière de transition énergétique à travers ses investissements, qui intègrent désormais nativement cette dimension, et à travers un budget complémentaire, représentant environ 5% des CAPEX du Groupe, dédié à transformer les actifs de production existants.

Enfin, et dès que nécessaire en fonction de l'activité concernée, le Groupe incorpore dans son processus de croissance externe une revue des risques environnementaux qui est présentée lors des comités statuant sur les projets d'acquisition.

Le Groupe n'est pas soumis au système d'échange de quotas d'émission de CO₂ de l'Union Européenne.

2.6 Hypothèses clés et principales sources d'estimations

L'élaboration des états financiers consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date d'arrêté de l'état de la situation financière consolidée et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- la capitalisation des frais de développement – note 17 “Immobilisations incorporelles” ;
- les pertes de valeur d'actifs non financiers - note 16 “Goodwill” ;
- les avantages du personnel - note 30 “Engagements pour indemnités de départ à la retraite” ;
- la reconnaissance et l'évaluation des impôts différés – note 21 “Impôts” ;
- les écarts d'acquisition - note 16 “Goodwill” ;
- les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ainsi que leur durée de vie estimée - note 17 “Immobilisations incorporelles” ;
- la définition de la période exécutoire des contrats de location – note 19 - “Droits d'utilisation des actifs de location” ; et
- les litiges – note 28 - “Provisions et autres passifs”.

Note 3 - Principes comptables généraux

3.1 Consolidation

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, des coentreprises et des entreprises associées de EXOSENS.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou à droit en raison de ses liens avec elles.

Les participations du Groupe dans les entreprises mises en équivalence comprennent les participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées ne sont pas consolidées.

3.2 Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Lorsque le Groupe acquiert le contrôle d'une entreprise, le regroupement d'entreprises est évalué et comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition, ou goodwill, est déterminé comme la différence à la date d'acquisition entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le cas échéant le montant des compléments de prix éventuels ; et
- les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels repris, évalués eux aussi à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La période d'évaluation d'un regroupement d'entreprises n'excède pas 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux UGT ou aux regroupement d'UGT qui vont bénéficier des synergies issues de l'acquisition et qui représentent le niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Un test de sensibilité aux changements d'hypothèses majeures est réalisé au niveau des UGT détenant des goodwill (note 16 - "Goodwill"). Les pertes de valeur éventuelles relatives aux écarts d'acquisition sont inscrites sur la ligne « autres charges » au sein du résultat opérationnel et sont irréversibles. Les coûts directs liés au regroupement (honoraires d'évaluateurs, de conseils, ...) sont enregistrés en « autres charges opérationnelles » dès qu'ils sont encourus.

3.3 Opérations en devises étrangères

3.3.1 Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire celle de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en euros (monnaie de présentation), qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

3.3.2 Transactions

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change effectif à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la réévaluation au taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat.

Les gains et pertes de change sur les investissements en actions non consolidés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession de l'actif.

3.3.3 Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis en euros comme suit : les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture à la date de l'état de la situation financière consolidée, les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice (ce dernier étant considéré comme une estimation raisonnable du taux de change effectif à la date de transaction) et les écarts de change qui en résultent sont imputés dans les autres éléments du résultat global.

Les flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, le résultat de change accumulé dans les autres éléments du résultat global est inclus dans le résultat de cession.

Lors d'acquisitions de sociétés, les goodwill et les ajustements de valeur constatés sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité acquise et sont convertis au taux de change effectif à la date de la transaction.

3.3.4 Taux de change des principales devises

Par rapport à l'euro :	Taux de clôture		Taux moyen	
	2023	2022	2023	2022
Dollar américain (USD)	1,1050	1,0666	1,0797	1,0592
Dollar canadien (CAD)	1,4642	N/A	1,4558	N/A
Dollar Singapour (SGD)	1,4591	1,4300	1,4519	1,4597
Yuan (CNY)	7,8509	7,3582	7,6396	7,0705

Nouveau shekel (ILS)	3,9993	N/A	3,9449	N/A
----------------------	--------	-----	--------	-----

3.4 Élimination des transactions intragroupe

Les transactions entre filiales consolidées (et les créances et dettes qui en découlent) sont totalement éliminées. Il en est de même pour les marges intragroupe (dividendes, plus et moins-values de cession) qui sont éliminées du résultat consolidé.

Note 4 - Evolutions par rapport aux états financiers consolidés historiques certifiés au 31 décembre 2022

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2022 historiques	Ajustements Xenics	31 décembre 2022 retraité
Goodwill	125 389	14 255	139 644
Immobilisations incorporelles	162 070	19 018	181 087
Immobilisations corporelles	48 628	2 494	51 122
Droits d'utilisation des actifs de location	6 813	2 523	9 336
Participations dans les entreprises associées	41 706	(38 948)	2 758
Actifs financiers et autres actifs à long terme	284	-	284
Impôts différés actif	282	-	282
ACTIFS NON COURANTS	385 172	(658)	384 514
Stocks	53 015	2 646	55 661
Créances commerciales	29 343	3 340	32 683
Instruments financiers dérivés	4 968	-	4 968
Actifs financiers et autres actifs à court terme	20 553	1 917	22 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 556	4 399	28 955
ACTIFS COURANTS	132 435	12 302	144 737
TOTAL ACTIFS	517 607	11 643	529 251
Capital social	1 941	-	1 941
Primes liées au capital	188 059	-	188 059
Réserves	(6 947)	-	(6 947)
CAPITAUX PROPRES	183 053	-	183 053
Dettes financières à long terme	235 631	2 735	238 366
Dettes financières liées aux contrats de location à long terme	5 584	1 987	7 571
Provisions pour avantages du personnel	7 047	33	7 081
Provisions et autres passifs à long terme	5 945	391	6 336
Impôts différés passif	13 588	804	14 392
PASSIFS NON COURANTS	267 797	5 949	273 746
Dettes financières à court terme	4 922	451	5 373
Dettes financières liées aux contrats de location à court terme	1 490	574	2 063
Instruments financiers dérivés	1 902	-	1 902
Dettes fournisseurs	20 540	2 351	22 891
Provisions et autres passifs à court terme	37 902	2 319	40 220
PASSIFS COURANTS	66 756	5 693	72 450
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	517 607	11 644	529 251

Note 5 - Evolution du périmètre de consolidation et événements significatifs

5.1 Opérations de l'année 2023

5.1.1 ProxiVision

Le 30 juin 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% de la société ProxiVision, spécialisée dans le développement et la fabrication de tubes intensificateurs d'image dans l'Ultra-Violet pour des applications de détecteurs de départ de missiles, d'inspection semiconducteurs et de maintenance des

lignes électriques Haute Tension. Le Groupe renforce ainsi son offre dans les technologies ultra-violet et dans ses capacités de production.

Cette société a été consolidée par intégration globale et a changé de dénomination sociale pour Photonis Germany au cours du second semestre.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 100% des titres de ProxiVision est le suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	(6 750)
Trésorerie nette acquise	(719)
Frais d'acquisition décaissés	(346)
Flux de trésorerie lié à l'acquisition	(7 815)

L'identification et l'évaluation des actifs et dettes reprises à leur juste valeur ont débuté au cours du second semestre 2023 et seront finalisés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, au plus tard le 30 juin 2024.

L'évaluation provisoire à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	931
Immobilisations corporelles	6 441
Actifs financiers et autres actifs à long terme	6
Impôts différés actifs	122
Actifs non courants	7 500
Stocks	3 279
Créances commerciales et autres actifs à court terme	1 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(719)
Actifs courants	3 622
Dettes financières à long terme	(2 517)
Provisions et autres passifs à long terme	(318)
Impôts différés passifs	(277)
Passifs non courants	(3 113)
Dettes financières à court terme	
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	(2 881)
Passifs courants	(2 881)
Total juste valeur de l'actif net acquis	5 128

Au 31 décembre 2023, l'allocation provisoire du prix d'acquisition, une fois l'évaluation à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris réalisée, a ainsi conduit à la reconnaissance d'un goodwill de 1,6 millions d'euros, comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 750
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	5 128

Ce goodwill est affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

Sur l'exercice 2023, ProxiVision a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 5,6 millions d'euros et au résultat net pour 0,6 millions d'euros. Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et le résultat net de ProxiVision, se seraient élevés respectivement à 9,1 millions d'euros et 0,2 millions d'euros (données non auditées).

5.1.2 El-Mul

Le 18 juillet 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% de la société El-Mul spécialisée dans la fourniture de détecteurs de particules avancés et performants pour la microscopie électronique et la spectrométrie de masse. Le Groupe continue ainsi sa diversification, renforce son accès aux marchés de la microscopie électronique et de l'inspection des semi-conducteurs et complète son offre de services.

Cette société a été consolidée par intégration globale au cours du second semestre.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 100% des titres de El-Mul est le suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	(24 011)
Trésorerie nette acquise	955
Frais d'acquisition décaissés	(631)
Flux de trésorerie lié à l'acquisition	(23 687)

L'identification et l'évaluation des actifs et dettes reprises à leur juste valeur ont débuté au cours du second semestre 2023 et seront finalisés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, au plus tard le 18 juillet 2024.

L'évaluation provisoire à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	11 185
Immobilisations corporelles	2 291
Actifs financiers et autres actifs à long terme	37
Impôts différés actifs	170
Actifs non courants	13 683
Stocks	2 187
Créances commerciales et autres actifs à court terme	1 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie	955
Actifs courants	4 788
Dettes financières à long terme	(1 929)
Provisions et autres passifs à long terme	(34)
Impôts différés passifs	(2 360)
Passifs non courants	(4 323)
Dettes financières à court terme	
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	(1 721)

Passifs courants	(1 721)
Total juste valeur de l'actif net acquis	12 428

Au 31 décembre 2023, l'allocation provisoire du prix d'acquisition, une fois l'évaluation à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris réalisée, a ainsi conduit à la reconnaissance d'un goodwill de 11,6 millions d'euros, comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	24 011
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	12 428
Goodwill après impôts différés	11 583

Ce goodwill est affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

Sur l'exercice 2023, El-Mul a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 6,0 millions d'euros et au résultat net pour (0,0) millions d'euros. Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et le résultat net de El-Mul, se seraient élevés respectivement à 11,1 millions d'euros et 0,8 millions d'euros (données non auditées).

5.1.3 Telops

Le 13 octobre 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% de la société Telops, spécialisée dans la conception et la fabrication des systèmes d'imagerie hyperspectrale et des caméras infrarouges de haute performance. L'intégration de Telops permettra au Groupe de développer une offre unique de solutions d'imagerie hauts de gamme destinées à des acteurs Business to Business.

Cette société a été consolidée par intégration globale au cours du second semestre.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 100% des titres de Telops est le suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	(39 137)
Trésorerie nette acquise	501
Frais d'acquisition décaissés	(1 576)
Flux de trésorerie lié à l'acquisition	(40 212)

L'identification et l'évaluation des actifs et dettes reprises à leur juste valeur ont débuté au cours du second semestre 2023 et seront finalisés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, au plus tard le 13 octobre 2024.

L'évaluation provisoire à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	15 769
Immobilisations corporelles	1 795
Actifs financiers et autres actifs à long terme	5
Impôts différés actifs	970
Actifs non courants	18 539
Stocks	8 723

Créances commerciales et autres actifs à court terme	4 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie	501
Actifs courants	13 910
Dettes financières à long terme	(1 271)
Provisions et autres passifs à long terme	
Impôts différés passifs	(4 795)
Passifs non courants	(6 066)
Dettes financières à court terme	(14)
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	(8 726)
Passifs courants	(8 739)
Total juste valeur de l'actif net acquis	17 645

Au 31 décembre 2023, l'allocation provisoire du prix d'acquisition, une fois l'évaluation à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris réalisée, a ainsi conduit à la reconnaissance d'un goodwill de 21,5 millions d'euros, comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	39 137
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	17 645
Goodwill après impôts différés	21 492

Ce goodwill est affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

Sur l'exercice 2023, Telops a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 5,0 millions d'euros et au résultat net pour (0,8) millions d'euros. Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires et le résultat net de Telops, se seraient élevés respectivement à 23,3 millions d'euros et 2,0 millions d'euros (données non auditées).

5.2 Opérations de l'année 2022

5.2.1 Xenics

Le 22 décembre 2022, le Groupe EXOSENS, par sa filiale Photonis Technologies, a fait l'acquisition de 100% des titres de la société XENICS NV, société de droit belge située Ambachtenlaan 44, 3001 Leuven. XENICS NV détient elle-même 100% des titres des entités XENICS USA Inc. située aux Etats-Unis et SINFRARED LTD située à Singapour, et spécialisée dans la conception des capteurs d'image SWIR, des noyaux et des caméras offrant la meilleure image de leur catégorie, tant pour le balayage linéaire que pour le balayage surfacique. Cette acquisition permet à EXOSENS de consolider sa position sur le marché de l'imagerie infrarouge.

Pour financer cette acquisition, le groupe EXOSENS a complété sa dette existante par une dette additionnelle de 40 millions d'euros.

L'identification et l'évaluation des actifs acquis et dettes reprises à leur juste valeur ont été réalisées au cours du premier semestre 2023, avec l'assistance d'un expert externe.

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	19 018

Immobilisations corporelles	5 017
Actifs financiers et autres actifs à long terme	992
Impôts différés actifs	
Actifs non courants	25 026
Stocks	2 646
Créances commerciales et autres actifs à court terme	5 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 399
Actifs courants	12 323
Dettes financières à long terme	(4 722)
Provisions et autres passifs à long terme	(424)
Impôts différés passifs	(804)
Passifs non courants	(5 950)
Dettes financières à court terme	(1 025)
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	(4 691)
Passifs courants	(5 716)
Total juste valeur de l'actif net acquis	25 685

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition. Le goodwill définitif s'élève ainsi à 14,3 millions d'euros comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	39 940
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	25 685
Goodwill après impôts différés	14 255

Ce goodwill a été affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires et le résultat net de Xenics, se seraient élevés respectivement à 17,0 millions d'euros et 1,3 millions d'euros (données non auditées). Compte tenu de la date de son acquisition par EXOSENS, aucun flux lié au titre de la période 2022 n'a été comptabilisé au compte de résultat consolidé 2022 du Groupe.

5.3 Opérations de l'année 2021

5.3.1 Photonis International

Le 22 juillet 2021, la société EXOSENS (anciennement dénommée Photonis Group) a fait l'acquisition de 100% des titres de la société Photonis International (désormais dénommée Exosens International).

L'identification et l'évaluation des actifs acquis et dettes reprises à leur juste valeur ont été réalisées au cours de l'exercice 2022, avec l'assistance d'un expert externe.

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	163 775
Immobilisations corporelles	45 026
Actifs financiers et autres actifs à long terme	1 818
Impôts différés actifs	22 110
Actifs non courants	232 729

Stocks	60 152
Créances commerciales et autres actifs à court terme	40 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 969
Actifs courants	113 793
Dettes financières à long terme	(214 034)
Provisions et autres passifs à long terme	(11 162)
Impôts différés passifs	(37 648)
Passifs non courants	(262 844)
Dettes financières à court terme	(31 378)
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	(12 268)
Passifs courants	(43 647)
Total juste valeur de l'actif net acquis	40 031

Les principales réévaluations des actifs et passifs acquis portent sur la marque Photonis, la technologie et les relations clients. Les valeurs retenues s'élèvent respectivement à 24,1 millions d'euros, 44,9 millions d'euros et 94,7 millions d'euros. La marque et la technologie ont été évaluées selon la méthode des redevances. Les relations clients ont été évaluée selon la méthode du surprofit qui intègre notamment un taux d'attrition compris entre 3 et 6%.

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition. Le goodwill définitif s'élève ainsi à 125 389 milliers d'euros comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	165 420
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	40 031
Goodwill	125 389

5.4 Evènements significatifs

- **Acquisition du Groupe EXOSENS par HLD EUROPE**

Le 16 février 2021, HLD Europe est entré en négociation exclusive avec Ardian concernant l'acquisition du Groupe EXOSENS. L'acquisition a été conclue en date du 22 juillet 2021, et HLD Europe est désormais l'actionnaire majoritaire du Groupe EXOSENS.

- **Refinancement de la dette historique**

Concomitamment au rachat par HLD Europe, la dette souscrite jusqu'alors par l'ancien groupe Photonis et qui s'élevait le jour de la transaction à un montant de 270 millions d'euros en incluant les intérêts courus a été intégralement remboursée, et un nouveau financement a été mis en place le 22 juillet 2021 pour un montant total de 210 millions d'euros.

Pour financer l'acquisition du Groupe XENICS en décembre 2022, EXOSENS a souscrit un complément d'emprunt d'un montant total de 40 millions d'euros.

La nouvelle dette est en euro, entièrement souscrite par la société EXOSENS, et est structurée de la manière suivante au 31 décembre 2022 :

- 190 millions d'euros de Bonds A pour une durée de 7 ans, à un taux d'intérêt variant de 6,25% à 6,75% + Euribor 6 mois, remboursable in fine ;
- 21,4 millions d'euros de dette senior Facility A1 pour une durée de 5.5 ans, à un taux d'intérêt variant de 1,75% à 2.75% + Euribor 3 mois, amortissable dont 6,3 millions d'euros remboursés en 2023 ;

- 28,6 millions d’euros de dette senior Facility A2 pour une durée de 6 ans, à un taux d’intérêt variant de 3,50% à 4.25% + Euribor 3 mois, remboursable in fine ;
 - 10 millions d’euros de facilités d’acquisition (Bonds B), utilisés au 31 décembre 2022, à un taux d’intérêt variant de 6,50% à 6,75% + Euribor 6 mois ;
 - 20 millions d’euros de facilités de crédit renouvelable (RCF) à un taux d’intérêt variant de 1,75% à 2,75%.
- **Création de PHOTONIS SHENZHEN**

Le 30 juin 2022 la société PHOTONIS SHENZHEN TECHNOLOGIES CO., LTD a été créée. Son capital social est de 2 770 085 CNY, détenu à 100% par PHOTONIS TECHNOLOGIES. Cette société emploie 3 salariés pour promouvoir les instruments et compteurs électroniques, optiques et optoélectroniques sur la partie non-défense.

- **Augmentation de capital**

Plusieurs augmentations de capital ont eu lieu chez EXOSENS en dans le cadre du plan d’attribution d’actions gratuites :

- 22 juillet 2022 : augmentation de capital par incorporation de 24 051,25 € prélevés sur la prime d’émission ;
- 15 septembre 2022 : augmentation de capital par incorporation de 17 162,50 € prélevés sur la prime d’émission ;
- 18 mai 2023 : augmentation de capital par incorporation de 5 791,87 € prélevés sur la prime d’émission ;
- 13 juillet 2023 : augmentation de capital par incorporation de 493,75 € prélevés sur la prime d’émission ;

A l’issue de ces augmentations de capital, le capital social s’élevait à 1 947 598,37 €.

- **Changement de dénomination sociale**

Le 5 octobre 2023, la société Photonis Group a changé de dénomination sociale pour EXOSENS.

- **Fusion simplifiée de Exosens International et de Photonis Technologies**

Par simplification de l’organigramme juridique, le Groupe a procédé en 2023 à la fusion simplifiée des sociétés Exosens International et Photonis Technologies avec effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2023. En effet, la holding Photonis Technologies n’avait plus d’activité depuis la création de la société EXOSENS en 2021.

- **Intégration de Xenics USA Inc. au sein du pallier Photonis Holding Inc.**

Afin de centraliser les activités du Groupe aux Etats Unis sous une même holding, le Groupe a procédé en septembre 2023 au transfert des titres de la société Xenics USA Inc., initialement détenue par Xenics NV, vers la société Photonis Holding Inc. (qui détient également les sociétés Photonis Defense Inc. et Photonis Scientific Inc.).

- **Financements**

Sur l’exercice 2023, pour financer les acquisitions de la période la société EXOSENS a souscrit les nouvelles dettes suivantes :

- 35,0 millions d’euros de Bonds Additionnelles pour une durée de 5 ans, à un taux d’intérêt variant de 6,50% à 7,00% + Euribor 6 mois, remboursable in fine ;

- 30,0 millions d'euros de Dette senior Facility A3, à maturité 4 ans, à un taux d'intérêt variant de 2,60% à 3,60% + Euribor 3 mois, amortissable à partir de 2025 ;
- Modification du montant maximum de la ligne crédit renouvelable (RCF) à 10,0 millions d'euros.

Note 6 - Information sectorielle

Principes comptables

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la Direction du Groupe.

Le Président Directeur Général examine régulièrement la marge brute des secteurs pour évaluer leur performance. Il a donc été identifié comme le principal décideur opérationnel du Groupe.

L'information sectorielle est présentée selon les deux secteurs opérationnels suivants :

- Amplification qui comprend les systèmes utilisant l'amplification d'électrons ou d'ondes électromagnétiques pour produire une image ou une source de puissance ;
- Détection et Imagerie qui comprend les systèmes qui permettent de détecter un signal (qu'il soit optique ou électronique) ou de réaliser une image dans différentes bandes de longueur d'onde du spectre optique (de l'UltraViolet jusqu'à l'infrarouge).

La performance des secteurs opérationnels est mesurée notamment par les ventes et la marge brute des secteurs, établis selon les mêmes bases d'évaluation que celles utilisées dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

La marge brute (ajustée), présenté ci-après par secteur, correspond à la différence entre le prix de vente et le coût de revient des produits et services (incluant notamment des coûts de personnel).

Le Groupe définit l'EBITDA (ajusté) comme le résultat opérationnel, déduction faite (i) des dépréciations et des amortissements des actifs immobilisés et leur reprise ; (ii) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges », (iii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associées aux paiements en actions (IFRS2).

Exercice 2023 (12 mois)				
<i>(en millions €)</i>	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	209,9	82,5	(0,6)	291,8
<i>Contribution (% du total des ventes)</i>	72%	28%	0%	
Marge brute (ajustée)	93,3	37,7	0,1	131,1
<i>En pourcentage des ventes</i>	44%	46%	-14%	
	44,5%	45,7%	-13,8%	
			EBITDA (ajusté)	86,0
Période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (12 mois)				
<i>(en millions €)</i>	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	155,8	46,7	(1,8)	200,8

<i>Contribution (% du total des ventes)</i>	78%	23%	-1%	
Marge brute (ajustée)	56,4	22,7	0,1	79,2
<i>En pourcentage des ventes</i>	36%	49%	-4%	

EBITDA (ajusté)	55,6
------------------------	-------------

Période de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021 (10 mois*)

<i>(en millions €)</i>	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	58,4	23,6	0,3	82,3
<i>Contribution (% du total des ventes)</i>	72%	29%	0%	
Marge brute (ajustée)	24,8	8,2	0,0	33,0
<i>En pourcentage des ventes</i>	43%	35%	0%	

EBITDA (ajusté)	24,9
------------------------	-------------

Exercice 2022 (22 mois)**

<i>(en millions €)</i>	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	214,3	70,3	(1,5)	283,0
<i>Contribution (% du total des ventes)</i>	76%	25%	-1%	
Marge brute (ajustée)	81	31	0	112,2
<i>En pourcentage des ventes</i>	38%	44%	-4%	

EBITDA (ajusté)	80,6
------------------------	-------------

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

Le chiffre d'affaires figurant en « Autres, éliminations et non alloués » concerne principalement l'élimination des flux entre les secteurs.

La marge brute (ajustée) non allouée inclut le résultat des activités Corporate non imputable aux secteurs et l'élimination des flux entre les secteurs.

Réconciliation des informations avec les états financiers consolidés

<i>(en millions €)</i>	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
EBITDA ajusté	86	56	25	81
Amortissements et dépréciations	(29)	(21)	(8)	(28)
Autres produits et autres charges (note 12)	(4)	(4)	(9)	(13)
Impacts PPA*	-	-	(7)	(7)
Autres**	(4)	(3)	(2)	(6)
RESULTAT OPERATIONNEL	48	28	(1)	26

* les impacts PPA correspondent à l'évaluation à la juste-valeur des stocks acquis lors du regroupement d'entreprise de Photonis International.

** Pour l'exercice 2023, la ligne « Autres » comprend principalement les charges associées aux paiements en actions (IFRS2) ainsi que divers éléments non récurrents individuellement non significatifs. Pour l'exercice 2022, cela concerne principalement les coûts d'implémentation de One Photonis et des éléments non récurrents individuellement non significatifs.

Les actifs non courants par zones géographiques se décomposent comme suit :

(en millions €)	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Autre	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Autre
Goodwill, Immobilisations et droits d'utilisation des actifs de location	289,9	93,3	62,9	13,4	249,8	91,1	40,3	0,0

Note 7 - Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le groupe fabrique et commercialise des composants électro-optiques utilisés dans la détection et l'amplification d'ions, d'électrons et de photons.

Les principaux types de contrats identifiés dans le Groupe EXOSENS sont les contrats standards de vente de produits et les contrats de service.

Si un report de paiement a un impact significatif sur le calcul de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il est pris en compte en actualisant les paiements futurs.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme impose d'identifier chaque contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans celui-ci. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent, généralement, qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée à une date spécifique (« point in time »).

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'ils sont hautement probables. Enfin, les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Contrats de vente de produits standards

Les produits des contrats avec les clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le Groupe a conclu qu'il est le principal dans ses accords de revenus, car il contrôle les biens ou les services avant de les transférer au client.

Les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement chez le client. La durée normale de règlement est de 30 à 90 jours à compter de la livraison.

Le Groupe examine si les contrats conclus avec les clients comprennent plusieurs obligations de performance distinctes. Sur les exercices historiques, le Groupe n'a identifié aucun contrat de ce type. Chaque contrat consiste uniquement à la livraison de produits (pas de prestation de formation, de maintenance ni de garantie significative).

Le chiffre d'affaires est enregistré net des éventuelles pénalités de retard de livraison imposées par les clients.

Contrats de prestations de services

Dans le cadre des contrats de prestations de service, les revenus ne peuvent être comptabilisés que si :

- le degré d'avancement du contrat peut être mesuré de manière fiable ; et
- les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour terminer la transaction peuvent être évalués de manière fiable.

Le résultat des contrats de prestations du Groupe est enregistré selon la méthode à l'avancement des travaux, mesuré sur la base des efforts et des coûts engagés.

Si le bénéfice du contrat ne peut pas être évalué de manière fiable, les produits ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts du contrat encourus.

Les marges contractuelles prévisionnelles sont revues régulièrement. Une provision est constituée pour les pertes à terminaison dès que ces pertes sont prévisibles.

Droits de licence pour le transfert de technologie

En ce qui concerne les droits de licence pour le transfert de technologie, le chiffre d'affaires est comptabilisé selon un échéancier contractuel qui définit les étapes du transfert de technologie et leurs rémunérations associées. Le stade du transfert de technologie et l'achèvement du contrat sont reflétés dans les revenus enregistrés.

Le chiffre d'affaires du Groupe se décompose comme suit :

(en milliers €)	Exercice 2023		Exercice 2022					
	12 mois	%	Période 12 mois	%	Période 10 mois*	%	22 mois**	%
Ventes de biens	277 755	95%	197 636	98%	80 082	97%	277 686	98%
Ventes de services & Droits de licence	14 064	5%	3 115	2%	2 216	3%	5 332	2%
Total Chiffre d'affaires	291 819	100%	200 752	100%	82 281	100%	283 033	100%

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

La part du Chiffre d'affaires du Groupe imputable à chacune des acquisitions de la période est présentée en note 5 "Evolution du périmètre de consolidation".

Le chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques se décompose comme suit :

(en milliers €)	Exercice 2023		Exercice 2022					
	12 mois	%	Période 12 mois	%	Période 10 mois*	%	22 mois**	%
Europe	197 495	68%	142 576	71%	44 382	54%	186 958	66%
<i>Dont Grèce</i>	<i>103 814</i>	<i>36%</i>	<i>53 719</i>	<i>27%</i>	<i>6 393</i>	<i>8%</i>	<i>60 111</i>	<i>21%</i>
<i>Dont France</i>	<i>23 958</i>	<i>8%</i>	<i>17 704</i>	<i>9%</i>	<i>11 282</i>	<i>14%</i>	<i>28 986</i>	<i>10%</i>
Amérique du Nord	40 890	14%	34 216	17%	16 361	20%	50 577	18%
<i>Dont Etats-Unis</i>	<i>35 472</i>	<i>12%</i>	<i>31 983</i>	<i>16%</i>	<i>15 887</i>	<i>19%</i>	<i>47 870</i>	<i>17%</i>
Asie	52 276	18%	21 815	11%	14 922	18%	36 737	13%
Océanie	856	0%	1 820	1%	926	1%	2 746	1%
Afrique	55	0%	325	0%	5 690	7%	6 015	2%
Autres	246	0%		0%		0%	0	0%
Total Chiffre d'affaires	291 819	100%	200 752	100%	82 281	100%	283 033	100%

** 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales*

*** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales*

Le groupe a réalisé 103,8 millions d'euros de ventes avec le client Theon au 31 décembre 2023 (60,1 millions d'euros en 2022) soit 36 % du chiffre d'affaires de la période (21% en 2022). Il n'existe pas d'autre client dont la part excède au moins 10% des ventes.

Les ventes reconnues au moment précis où le contrôle des marchandises ou des services est transféré au client représentent 98,9% des ventes du Groupe (2022 – période 12 mois : 99%) et totalisent 288,6 millions d'euros (2022 – période 12 mois : 199 millions d'euros).

En 2023, le montant reconnu en ventes au titre des obligations de performance remplies progressivement s'élève à 3,2 millions d'euros, soit 1,1% des ventes totales enregistrées sur l'exercice (2022 – période 12 mois : 1,6 million d'euros et 1%).

Le Groupe estime qu'environ 80% de son chiffre d'affaires est lié à la vente de biens à double usage. Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires.

Note 8 -Autres achats et charges externes

<i>(en milliers €)</i>	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Personnel intérimaire	(17 603)	(7 998)	(2 520)	(10 519)
Honoraires	(11 782)	(8 293)	(2 809)	(11 101)
Voyages et réceptions	(3 443)	(2 055)	(862)	(2 917)
Sous-traitance	(4 331)	(3 050)	(1 049)	(4 099)
Loyers	(1 580)	(864)	(289)	(1 152)
Maintenance	(6 461)	(3 794)	(1 549)	(5 343)
Publicité, publications, relations publiques	(1 648)	(1 473)	(480)	(1 954)
Primes d'assurance	(1 254)	(858)	(228)	(1 086)
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	(673)	(480)	(249)	(728)
Frais postaux & télécommunications	(615)	(728)	(213)	(941)
Services bancaires & assimilés	(703)	(398)	(160)	(558)
Autres services - Divers	(1 995)	113	(76)	37
Etudes et recherches	(1 426)	(659)	(557)	(1 216)
Autres (services extérieurs divers, charges de copropriété, location)	(555)	(587)	(137)	(724)
Autres achats et charges externes	(54 069)	(31 125)	(11 178)	(42 303)

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

Note 9 - Charges de personnel

<i>(en milliers €)</i>	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Salaires et rémunérations	(55 833)	(42 217)	(15 594)	(57 810)
Charges de sécurité sociale	(19 332)	(15 087)	(5 470)	(20 557)
Avantages postérieurs à l'emploi	(185)	(223)	(62)	(285)
Autres charges de personnel	(5 926)	(4 764)	(1 877)	(6 640)
Charges de personnel	(81 277)	(62 290)	(23 003)	(85 292)

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

Les autres charges de personnel correspondent principalement à la participation et à l'intéressement pour 5 435 milliers d'euros pour l'exercice 2023, 4 258 milliers d'euros pour la période 12 mois 2022 et 1 744 milliers d'euros pour la période 10 mois 2021.

Le nombre moyen de personnes employées (à l'exclusion du personnel temporaire) par le Groupe au cours de l'année 2023 est de 1 210 (2022 : 945 - Xenics inclus).

Décomposition des effectifs moyens pour chaque exercice :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cadres et professions supérieures	171	136
Techniciens et agents de maîtrise	283	256
Employés	389	246
Ouvrier	367	307
Total	1 210	945

Note 10 - Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Le Groupe EXOSENS bénéficie de financements publics sous forme de subventions pour le développement de certains projets. Les subventions d'investissement sont initialement comptabilisées à la juste valeur lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe se conformera à toutes les conditions attachées.

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », ces avances sont comptabilisées en produits constatés d'avance qui sont comptabilisés en résultat sur la durée d'utilité des frais de développement correspondants.

- **Autres produits opérationnels**

(en milliers €)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Subventions d'investissements	2 598	568	219	787
Autres produits d'exploitation (1)	1 599	972	442	1 414
Autres	350	633	(427)	206
Total autres produits d'exploitation	4 547	2 172	234	2 406

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

(1) Les autres produits d'exploitation sont principalement composés du crédit d'impôt recherche pour un montant de 1,2 millions d'euros en 2023 (2022 – période 22 mois : 1,4 million d'euros).

- **Autres charges opérationnelles :**

Les Autres charges opérationnelles d'un montant total de 416 milliers d'euros (2022 – période 22 mois : 925 milliers d'euros) correspondent à divers éléments individuellement non significatifs.

Note 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se ventilent comme suit :

(en milliers €)	Note	Exercice 2023		Exercice 2022	
		12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Sur autres actifs non courants (hors IFRS 16)	17/18	(26 177)	(17 311)	(7 394)	(24 705)
Sur autres actifs non courants (retraitement IFRS 16)	19	(1 944)	(1 678)	(622)	(2 300)
Sur dépréciation sur actifs courants		(1 313)	(1 360)	754	(606)
Sur provisions		274	(197)	(589)	(786)

Sur provisions ne reflétant pas la performance opérationnelle de base	(1 247)	0	0	0
Total dotations et reprises	(30 407)	(20 546)	(7 851)	(28 397)

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

Note 12 - Autres produits et autres charges

Principes comptables

Les autres produits et autres charges enregistrent les éléments qui ne participent pas à la mesure de la performance effectuée par la Direction en raison de leur nature ou de leur caractère significatif et inhabituel. Ils incluent notamment les frais d'acquisition d'entreprises et les variations de compléments de prix d'acquisition non pris en compte dans la détermination initiale de la contrepartie transférée de même que les éventuelles dépréciations d'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2023, le total des autres produits et des autres charges s'élève à 4,3 millions d'euros (2022 – période 22 mois : 13,1 millions d'euros). Sur l'exercice 2023, les autres charges correspondent principalement aux frais d'acquisition de Telops, El-Mul et Photonis Germany (anciennement ProxiVision). Sur l'exercice 2022, les autres charges correspondent principalement aux coûts d'acquisition de Exosens International (anciennement Photonis International) par Exosens (7,3 millions d'euros) et aux coûts d'acquisition de Xenics (1,4 million d'euros).

(en milliers €)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Frais d'acquisition d'entreprises***	4 358	2 320	7 386	9 706
Complément de prix d'acquisition			1 654	1 654
Autres	(29)	1 503	240	1 743
Autres produits et autres charges	4 329	3 823	9 280	13 103

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

*** Y compris les frais d'acquisition sur les projets abandonnés ou en cours

Note 13 - Résultat financier

Le coût de l'endettement net et les autres produits et charges financiers sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Charges d'intérêts sur les dettes et emprunts bancaires	(26 282)	(14 699)	(6 392)	(21 090)
Charges financières sur contrat de location	(631)	(455)	(187)	(642)
Autres charges financière	0	1	0	1
Coût de l'endettement net	(26 914)	(15 153)	(6 579)	(21 732)
Gains et pertes de change	(2 675)	1 567	1 586	3 152
Produits financiers sur instruments dérivés	4 383	3 016	199	3 215
Charges financières sur instruments dérivés	(3 369)	-	-	-
Autres gains/(pertes) financiers sur instruments dérivés	0	-	44	44

Gains/(pertes) financiers nets sur instruments dérivés	(1 661)	4 584	1 829	6 413
Autres	528	(91)	4	(87)
Résultat financier net	(28 046)	(10 662)	(4 745)	(15 407)

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

Les gains/pertes de change sont constitués de l'impact du change sur les prêts.

Au 31 décembre 2023, la hausse des produits/(charges) financiers sur instruments dérivés correspond principalement aux débouclages des *Floor Caps* et *Cross Currency Swap* comptabilisés en résultat de la période.

Note 14 - Impôts sur le résultat

Principes comptables

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'impôt sur les sociétés comprend les impôts exigibles et les impôts différés des entités consolidées.

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le résultat correspond à l'impôt sur le résultat dû à l'administration fiscale par chacune des sociétés intégrées dans le pays où elles opèrent. Il est calculé conformément aux règles locales et intègre les éventuels ajustements au titre des exercices précédents.

Impôt différé

L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables ou raisonnablement estimés comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Un impôt différé est reconnu lors de l'enregistrement initial de transactions qui proviennent de regroupements d'entreprises ou celles qui affectent le résultat comptable ou le résultat fiscal.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

Une analyse des positions fiscales est effectuée périodiquement et si certaines sont considérées comme probablement non acceptées par l'administration fiscale, le montant le plus probable est provisionné afin de couvrir le risque. Les actifs/passifs résultant d'incertitudes liées aux traitements fiscaux sont présentés au titre des actifs/passifs d'impôts courants (exigibles) ou différés dans l'état de la situation financière consolidée.

(en milliers €)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Charges d'impôts exigibles	(4 862)	(4 661)	(1 313)	(5 974)
Produits/(charges) d'impôts différés (note 21)	3 030	(1 232)	3 965	2 733
Impôts sur le résultat	(1 833)	(5 893)	2 652	(3 241)

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

Le rapprochement de la charge fiscale effective du Groupe est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en milliers €)</i>	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
Résultat avant impôt	20 239	17 105	(6 056)	11 049
Taux d'impôt de la société consolidante	25%	25%	25%	25%
Impôts calculés aux taux de la société consolidante	(5 060)	(4 276)	1 514	(2 762)
Impact fiscal des :				
- Charges non déductibles	(377)	22	(313)	(291)
- Charges d'intérêts non déductibles des impôts des années antérieures	0	0	2 428	2 428
- Crédits d'impôts	1 231	254	182	436
- Utilisation des déficits non activés précédemment	(224)	5	26	31
- Pertes fiscales pour lesquelles aucun produit d'impôt différé n'a été reconnu	3 790	39	2 002	2 041
- Pertes fiscales comptabilisées/(décomptabilisées)***	(449)	(1 600)	(1 299)	(2 899)
- Différence de taux d'imposition entre mère filiales	319	324	(80)	245
- Frais d'acquisition de filiales reclassés en résultat	8		(1 846)	(1 846)
- Contribution sociale	(345)	(129)	(117)	(247)
- Autres différences	(726)	(533)	156	(377)
Charge d'impôts	(1 833)	(5 893)	2 652	(3 241)
Taux effectif d'impôt en %	9,06%	34,45%	-43,79%	29,34%

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

*** Ajustement des IDA sur déficits reportables

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. La moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut donc varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables.

Jusqu'en 2021, Photonis International était à la tête du groupe fiscal comprenant les entités suivantes :

- Photonis Technologies SAS
- Photonis France SAS
- Imaging Sensors International SARL

A compter de 2022, un nouveau groupe d'intégration fiscale est créé dont EXOSENS est la société mère. Les entités membres du groupe sont les suivantes :

- Exosens International (anciennement Photonis International)
- Photonis Technologies SAS (société fusionnée dans Exosens International courant 2023)
- Photonis France SAS
- Photonis Infrared France
- Imaging Sensors International SARL

Note 15 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion en action de toutes les actions potentielles et dilutives. La dilution est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

	Exercice 2023			Exercice 2022 (Période 12 mois*)			Exercice 2021 (Période 10 mois*)			Exercice 2022 (Période 22 mois)		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en K€)	Résultat par action (en €)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en K€)	Résultat par action (en €)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en K€)	Résultat par action (en €)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en K€)	Résultat par action (en €)
Actions ordinaires	75 968 360			75 968 360			75 968 360			75 968 360		
Résultat de base avant dilution	75 968 360	7 354	0,10	75 968 360	803	0,01	75 968 360	(7 956)	(0,10)	75 968 360	(7 153)	-0,09
Actions de préférence	0			0			0			0		
Résultat après dilution	75 968 360	7 354	0,10	75 968 360	803	0,01	75 968 360	(7 956)	(0,10)	75 968 360	(7 153)	-0,09

Au 31 décembre 2023, les actions de préférence attribuées par la société et décrites dans la note 29 ci-après ne réunissent pas les conditions de convertibilité en actions ordinaires et n'ont pas d'impact dilutif sur le calcul du résultat par action.

(en milliers d'euros)	2023 12 mois	2022 Période 12 mois	2021 Période 10 mois*	Exercice 2022 Période 22 mois**
Résultat net (A)	18 406	11 212	(3 404)	7 808
Dividende préférentiel attribuable aux ADP A (B)	11 052	10 409	4 552	14 961
Résultat net attribuable de la Société (A-B)	7 354	803	(7 956)	(7 153)

* 5 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

** 17 mois d'activité - cf. Note 1 Informations générales

*** Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaire pour 2021 a été calculé sur la période du 22 juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Note 16 - Goodwill

Principes comptables

Dans le cadre des acquisitions qu'il réalise, le Groupe est amené à identifier, évaluer et reconnaître des immobilisations incorporelles (marques et relations clients, par exemple) et à déterminer leur durée de vie résiduelle. La différence entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, d'une part, et le prix d'acquisition, d'autre part, représente le goodwill qui est affecté aux UGT bénéficiant des synergies attendues du regroupement d'entreprises. Pour réaliser l'allocation du prix d'acquisition, le Groupe prend en compte les différents objectifs stratégiques et opérationnels qui ont motivé l'acquisition et s'appuie sur l'expertise de cabinets d'évaluations.

La valeur future des actifs et des passifs comptabilisés à l'occasion des regroupements d'entreprises peut être impactée si les jugements, estimations et hypothèses clés retenues lors de l'acquisition, telles que les taux de croissance du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle ou les taux d'actualisation, devaient ne pas se réaliser.

La valeur recouvrable des actifs (goodwill, immobilisation incorporelle ou corporelle) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs. Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de perte de valeur des goodwill, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur recouvrable.

En matière d'actifs individuels, les indices de perte de valeur proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché, d'une obsolescence technique ou d'une modification prévue dans leur utilisation. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée.

Les goodwill ont évolué comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Total
Montants au 16 mars 2021	0	0	0
Ecart de conversion			0
Variation du périmètre de consolidation	125 389		125 389
Pertes de valeur nettes			0
Autres			0
Montants au 31 décembre 2021	125 389	0	125 389
Ecart de conversion			0
Variation du périmètre de consolidation	14 255		14 255
Pertes de valeur nettes			0
Autres			0
Montants au 31 décembre 2022	139 644	0	139 644
Ecart de conversion			0
Variation du périmètre de consolidation	34 700		34 700
Pertes de valeur nettes			0
Autres			0
Montants au 31 décembre 2023	174 344	0	174 344

Les goodwill sont affectés aux UGT de la manière suivante :

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Amplification	94 041	94 041
Détection et Imagerie	80 302	45 602
Goodwill	174 344	139 644

Au 31 décembre 2021, le goodwill initial de 125,4 millions d'euros provient de l'acquisition de Photonis International par Exosens (anciennement dénommée Photonis Group). Il a été alloué aux deux segments, « Amplification » et « Détection et Imagerie », en fonction du poids relatif de chaque segment (cf. Note 5.3 – Opérations de l'année 2021).

Le goodwill de 14,3 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2022 provient de l'acquisition du groupe Xenics par Exosens et a été affecté à 100% à l'UGT « Détection et Imagerie » (cf. Note 5.2 – Opérations de l'année 2022).

Le goodwill de 34,7 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2023 provient des acquisitions de Telops, El-Mul et ProxiVision et ont été affectés à 100% à l'UGT Détection et Imagerie (Cf. note 5.1 – Opérations de l'année 2023).

Les tests de perte de valeur ont été réalisés sur la base d'un calcul de valeur d'utilité en prenant en compte les données prévisionnelles (*business plan*) à quatre ou cinq ans approuvées par la Direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ou cinq ans. Les tests par UGT sont réalisés sur le même horizon de données prévisionnelles (5 ans pour les tests de perte de valeur 2022 et 4 ans pour ceux de 2023). Le taux de croissance à long terme retenu ne dépasse pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité dans lequel l'UGT opère. Ces flux reflètent la meilleure estimation du management dans le contexte économique actuel.

Les hypothèses retenues en matière de croissance des activités et de valeur terminale sont fondées sur une approche spécifique à chaque secteur prenant en compte les contraintes de capacité, l'introduction des nouveaux produits et les tendances macroéconomiques de chaque marché.

En particulier, pour le segment Amplification il a été tenu compte de l'investissement dans l'outil industriel permettant d'augmenter la capacité, ainsi que de l'évolution du mix produit vers des produits de dernière génération à prix plus élevé, pour répondre à la demande en forte croissance des utilisateurs.

Pour le segment Détection et Imagerie, les hypothèses retenues incluent les opportunités de vente croisée dans les marchés de l'imagerie haut de gamme et à croissance rapide, avec une offre de portefeuille complète offrant une plus grande étendue d'application. La stratégie commerciale se concentre sur les secteurs de la maintenance des réseaux électriques, de l'imagerie SWIR et des semi-conducteurs, où les alternatives technologiques sont rares. Les détecteurs bénéficient de l'augmentation de la base installée sur de nouvelles machines, et l'industrie nucléaire prend en compte le développement des réacteurs SMR.

Les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini intégrés en 2023 et en 2022 dans l'évaluation de la valeur terminale sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en %)	CMCP		Taux de croissance à l'infini	
	2023	2022	2023	2022
Amplification	8,4%	8,5%	1,8%	1,8%
Détection et Imagerie	10,3%	10,5%	2,4%	2,0%

Le Groupe a par ailleurs testé la sensibilité des valeurs d'utilité des UGT retenues à la variation des taux et des flux.

Au 31 décembre 2023	Sensibilité aux taux		Sensibilité au niveau des flux			
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Variation des free cash-flows prévisionnels			
(en millions €)	1,0%	(1,0%)	1,0%	(1,0%)	5,0%	(5,0%)
Amplification	(95)	129	100	(74)	37	(37)
Détection et Imagerie	(28)	36	29	(22)	11	(11)

Au 31 décembre 2022	Sensibilité aux taux		Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Variation des free cash-flows prévisionnels	

(en millions €)	1,0%	(1,0%)	1,0%	(1,0%)	5,0%	(5,0%)
Amplification	(36)	48	38	(28)	17	(17)
Détection et Imagerie	(15)	19	15	(12)	6	(6)

Selon ces calculs de sensibilité, une variation de 100 points de base des hypothèses de taux ou une variation de +/- 5% des free cash-flows prévisionnels n'aurait pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Le Groupe ne réalise pas d'analyses de sensibilité à une variation des coûts de l'électricité et des matières premières car le Groupe limite son exposition à cette variation à travers deux mécanismes :

- En négociant des prix déterminés à l'avance directement avec ses fournisseurs d'énergie et d'approvisionnements clés ;
- En mettant en place dans la majorité de ses contrats commerciaux clients pluriannuels des clauses de révision du prix prenant notamment en compte, directement ou indirectement, l'évolution du coût des matières premières.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie bas-carbone, le Groupe met en œuvre des plans d'actions visant la réduction de ses émissions de CO2 opérationnelles, l'accélération des innovations et la généralisation de l'éco-conception. Leur impact éventuel sur les flux de trésorerie a été intégré dans les plans d'affaires des UGT concernées pour les besoins des tests de dépréciation. Sur la base des analyses conduites dans le cadre des travaux internes sur le changement climatique, le Groupe n'a pas identifié de risque significatif en lien avec le climat dont les conséquences financières seraient susceptibles d'entraîner une perte de valeur de ses actifs.

Note 17 - Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production pour les logiciels créés (c'est-à-dire le coût d'utilisation des ressources utilisées augmenté des coûts directs et d'une fraction des coûts indirects de production). Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Les immobilisations à durée d'utilité déterminée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité prévue :

- logiciels : 1 à 5 ans
- concessions, brevets et droits assimilés : 8 à 15 ans
- relations clients : 8 à 20 ans

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif concerné et si le coût peut être évalué de manière fiable et affecté à l'actif.

Marques

Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif. Elles correspondent principalement à la valeur des marques reconnues lors des regroupements d'entreprises, en particulier Photonis International. Les marques sont évaluées à titre principal par la méthode des flux

de trésorerie prévisionnels actualisés ou selon la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque.

Les marques du Groupe sont à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Le classement d'une marque en actifs à durée d'utilisation indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ;
- ancienneté de la marque.

En ce qui concerne la marque PHOTONIS, la durée de vie économique est considérée comme indéfinie car la marque existe depuis 1937, elle jouit d'une forte visibilité sur son marché et est très appréciée par ses principaux clients utilisateurs finaux. De plus, le marché sur lequel les marques Photonis sont présentes est très peu concurrentiel. Les investissements annuels pour maintenir les produits en vie et les faire progresser sont importants grâce à la R&D et grâce à la présence du Groupe dans les salons d'exposition professionnels.

Les frais engagés pour développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si, et seulement si, les six conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de la réalisation du projet de développement ;
- l'intention du Groupe de mener à bien le projet ;
- la capacité du Groupe à utiliser cette immobilisation incorporelle ;
- la démonstration de la probabilité que l'actif génère des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ; et
- la mesure fiable des dépenses de développement.

Ces coûts sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque projet, soit généralement entre trois et cinq ans à compter de leur mise en service.

Le tableau suivant fournit des détails concernant les actifs incorporels du Groupe :

<i>(en milliers €)</i>	Frais de développement	Logiciels, concessions, brevets	Relations clients et marques	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
------------------------	-------------------------------	--	-------------------------------------	---	--------------

Montants bruts au 16 mars 2021	-	-	-	-	-
Variations de périmètre de consolidation	38 829	2 180	118 838	3 928	163 775
Acquisitions	3 740	2 011		146	5 897
Sorties d'actifs					0
Ecart de conversion		324		17	341
Transferts et autres		(37)		37	0
Montants bruts au 31 décembre 2021	42 569	4 478	118 838	4 128	170 013
Variations de périmètre de consolidation	9 415	0	9 485	118	19 018
Acquisitions	7 502	418	0	1 381	9 301
Sorties d'actifs	0	(732)	(0)	(615)	(1 347)
Ecart de conversion	(4)	430	0	25	451
Transferts et autres	0	202	29	(202)	29
Montants bruts au 31 décembre 2022	59 482	4 796	128 351	4 835	197 465
Variations de périmètre de consolidation	10 425	37	17 422	1	27 885
Acquisitions	8 606	891	0	2 606	12 103
Sorties d'actifs	-	-	-	-	0
Ecart de conversion	155	(177)	350	(2)	326
Transferts et autres	(841)	(1 483)	-	1 282	(1 042)
Montants bruts au 31 décembre 2023	77 827	4 064	146 123	8 722	236 737
Amortissements et pertes de valeur au 16 mars 2021	-	-	-	-	-
Amortissements	(2 331)	(358)	(2 559)	(58)	(5 306)
Pertes de valeur nettes					0
Sorties d'actifs					0
Ecart de conversion		(169)		(11)	(180)
Transferts et autres					0
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	(2 331)	(527)	(2 559)	(69)	(5 486)
Amortissements	(4 773)	(463)	(6 141)	(11)	(11 388)
Pertes de valeur nettes					0
Sorties d'actifs		34			34
Ecart de conversion	2	(228)		(16)	(242)
Transferts et autres	(4)	471	0	238	705
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	(7 106)	(713)	(8 700)	142	(16 377)
Amortissements	(7 370)	(796)	(7 351)	(111)	(15 628)
Pertes de valeur nettes	(2 614)	-	-	-	(2 614)
Sorties d'actifs	-	-	-	-	0
Ecart de conversion	24	123	7	(11)	143
Transferts et autres	(1)	(2)	-	92	89
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	(17 067)	(1 388)	(16 044)	112	(34 387)
Montants nets au 31 décembre 2023	60 760	2 676	130 080	8 834	202 351
Montants nets au 31 décembre 2022	52 376	4 083	119 652	4 977	181 087
Montants nets au 31 décembre 2021	40 238	3 951	116 279	4 059	164 527

Frais de développement :

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des frais de recherche et développement enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 60 760 milliers € (2022 : 52 376 milliers €) et sont rattachés à des projets de développement de nouveaux produits et services. Les frais de recherche et de développement non capitalisés s'élèvent à 7 691 milliers € (2022 : 3 495 milliers €).

Marques :

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des marques enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 28 431 milliers € (2022 : 25 374 milliers €) et correspondent à des marques à durée de vie indéterminée. Ce montant correspond principalement à la valeur des marques reconnues lors des regroupements d'entreprises, en particulier Photonis International et Telops.

Relations clients :

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des relations clients enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 101 215 milliers € (2022 : 94 278 milliers €). Ces montants correspondent essentiellement à la valeur des listes clients reconnues à l'occasion des regroupements d'entreprises, en particulier Photonis International, Xenics, Telops et El-Mul.

Note 18 - Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Ce coût comprend les coûts d'acquisition ou de production et tout autre coût directement attribuable à l'acquisition ou à la production de l'actif. Les subventions d'investissements sont initialement présentées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe comme des produits différés et ultérieurement comptabilisées en produits sur la durée d'utilité de l'actif concerné.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'actif ou enregistrés séparément dans la mesure où les critères de comptabilisation d'un actif sont satisfaits.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

- Bâtiments : 30 à 50 ans
- Agencements : 10 ans
- Installations spécifiques : 10 ans
- Equipement industriel : 10 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans

- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- Outillage : 3 à 5 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles ainsi que leur valeur résiduelle respective font l'objet d'un examen annuel.

Lorsque les actifs sont vendus ou sortis de l'état de la situation financière consolidée, l'écart entre le produit net de cession et la valeur nette comptable des actifs est enregistré comme un produit ou une charge dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Les principales catégories d'immobilisations corporelles du Groupe au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

(en milliers €)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	Total
Montants Bruts au 16 mars 2021	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	1 802	4 636	22 725	589	9 594	39 346
Acquisitions	-	32	398	153	2 585	3 168
Sorties d'actifs	-	(40)	(460)	-	(10)	(510)
Ecarts de conversion	-	41	575	108	22	746
Transferts et autres	-	594	1 950	75	(2 458)	161
Montants Bruts au 31 décembre 2021	1 802	5 263	25 188	925	9 733	42 911
Variation du périmètre de consolidation	0	0	703	1 782	0	2 485
Acquisitions	0	3 574	5 556	833	3 341	13 303
Sorties d'actifs	(4)	(173)	(565)	(209)	0	(951)
Ecarts de conversion	0	51	752	159	27	989
Transferts et autres	0	45	1 790	(1)	(388)	1 446
Montants Bruts au 31 décembre 2022	1 798	8 759	33 424	3 489	12 713	60 183
Variation du périmètre de consolidation	762	4 401	2 120	312	33	7 627
Acquisitions	212	1 145	4 462	405	14 027	20 251
Sorties d'actifs	0	(33)	(844)	(56)	-	(933)
Ecarts de conversion	-	(44)	(444)	(60)	(65)	(612)
Transferts et autres	-	2 191	5 024	145	(6 822)	538
Montants Bruts au 31 décembre 2023	2 772	16 419	43 741	4 235	19 886	87 053
Amortissements et pertes de valeur au 16 mars 2021	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	(390)	(1 620)	(112)	-	(2 122)
Pertes de valeur nettes	-	0	0	0	-	0
Sorties d'actifs	-	35	428	0	-	463
Ecarts de conversion	-	(34)	(491)	(100)	-	(625)
Transferts et autres	-	0	(160)	1	-	(159)
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	-	(389)	(1 843)	(211)	0	(2 443)
Amortissements	-	(1 092)	(4 027)	(260)	-	(5 379)
Pertes de valeur nettes	-	0	0	0	-	0
Sorties d'actifs	-	173	414	190	-	777
Ecarts de conversion	-	(43)	(640)	(146)	-	(829)
Transferts et autres	-	0	(1 200)	14	-	(1 186)
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	-	(1 351)	(7 296)	(413)	0	(9 061)
Amortissements	-	(1 337)	(4 926)	(832)	-	(7 096)

Pertes de valeur nettes	-	-	-	-	-	0
Sorties d'actifs	-	33	581	64	-	678
Ecarts de conversion	-	26	396	55	-	477
Transferts et autres	-	-	(1)	-	-	(1)
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	-	(2 629)	(11 246)	(1 127)	0	(15 002)
Montants nets au 31 décembre 2023	2 772	13 790	32 495	3 108	19 886	72 051
Montants nets au 31 décembre 2022	1 798	7 408	26 127	3 075	12 713	51 122
Montants nets au 31 décembre 2021	1 802	4 874	23 345	714	9 733	40 468

Note 19 - Droits d'utilisation des actifs de location

Principes comptables

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période moyennant une contrepartie. Le Groupe apprécie si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de signature du contrat ou, si elle est antérieure, à la date d'engagement réciproque des parties sur les principaux termes et conditions de ce contrat de location.

Dans la quasi-totalité des contrats de location, le Groupe est preneur. Les biens loués sont principalement des actifs immobiliers et des installations technologiques.

Dettes liées aux contrats de location

Le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée du montant des paiements futurs à l'exclusion des loyers variables qui ne sont pas liés à un index ou un taux.

Lorsqu'un contrat contient une composante locative et des autres composantes non locatives (par exemple un service), seule la composante locative rentre dans le calcul de la valeur actualisée.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de le déterminer. À défaut, chaque entité du Groupe utilise son taux d'emprunt marginal reflétant le risque de crédit propre à chaque filiale, la devise du contrat et l'échéance moyenne pondérée de remboursement de la dette.

Au cours de la vie du contrat, la charge d'intérêt vient augmenter la dette de location tandis que les paiements des loyers viennent la diminuer.

Le Groupe réévalue la valeur comptable de la dette de location et le droit d'utilisation correspondant pour refléter, le cas échéant, un changement dans la durée du contrat, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent, un changement dans les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements.

Droit d'utilisation

Les immobilisations corporelles (actifs au titre du droit d'utilisation) faisant l'objet d'un contrat de location sont initialement enregistrées à la valeur égale à la somme des paiements futurs actualisés de la dette de location. Le cas échéant, les paiements de loyers versés avant ou à la date de début du contrat, les coûts directs initiaux, l'estimation des coûts que le Groupe devra engager pour le démantèlement ou la restauration du bien, sont inclus dans la valeur du droit d'utilisation, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Lorsque le transfert de propriété des actifs loués est incertain ou n'est pas prévu dans le contrat, les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif loué et la durée du contrat de location.

Période exécutoire

Le Groupe détermine la période exécutoire du contrat en prenant en compte tous les faits et circonstances économiques (par exemple les termes et conditions contractuels par rapport aux taux du marché, les aménagements importants des locaux, les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, tels que les coûts de négociation, les coûts de déménagement, la nature spécifique du bien ou de l'endroit où il se trouve), ainsi que les options de renouvellement et les options de résiliation anticipées prévues par le contrat. Ainsi pour les contrats à tacite reconduction et les baux dits 3/6/9 en France, la période exécutoire va au-delà de la date de résiliation possible contractuellement. Cela permet de déterminer la date de fin du contrat qui est la plus pertinente économiquement. Pour les contrats de location relatifs aux bâtiments, le Groupe a retenu, en fonction de la période exécutoire du contrat, l'échéance permettant de s'approcher d'une durée résiduelle en ligne avec la prévision d'utilisation de l'actif. Ainsi, pour les contrats de durée supérieure à dix ans, la première date de sortie possible a été retenue pour l'évaluation de la dette, à moins que des informations spécifiques et circonstances économiques n'amènent à retenir une période plus longue.

Exceptions

Les contrats de location avec une durée égale ou inférieure à 12 mois, ou relatifs à des actifs de faible valeur (principalement ordinateurs, imprimantes et outillage) ne sont pas reconnus dans l'état de la situation financière consolidée, exemptions permises par la norme. Les paiements relatifs aux contrats de location court terme ou relatifs à des actifs de faible valeur sont enregistrés en charge de manière linéarisée sur la durée des contrats. Les loyers variables sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Les droits d'utilisation des actifs de location ont évolué comme suit :

Droits d'utilisation relatifs à IFRS16				
(en milliers €)	Constructions	Installations technologiques	Autres	Total
Montants Bruts au 16 mars 2021	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	4 730	932	18	5 680
Acquisitions	352	134	0	486
Sorties d'actifs	(214)	(123)	0	(337)
Ecarts de conversion	255	9	0	264
Transferts et autres	0	0	0	0
Montants Bruts au 31 décembre 2021	5 123	952	18	6 093
Variation du périmètre de consolidation	813	1 714	0	2 527
Acquisitions	2 002	276	0	2 278
Sorties d'actifs	0	(55)	0	(55)
Ecarts de conversion	319	11	2	332
Transferts et autres	65	(53)	0	12
Montants Bruts au 31 décembre 2022	8 322	2 845	20	11 187
Variation du périmètre de consolidation	2 833	72	-	2 906
Acquisitions	258	972	29	1 259
Sorties d'actifs	(208)	(229)	-	(437)
Ecarts de conversion	(168)	(9)	(1)	(178)
Transferts et autres	(21)	7	-	(14)
Montants Bruts au 31 décembre 2023	11 017	3 658	48	14 723
Amortissements et pertes de valeur au 16 mars 2021	-	-	-	-
Amortissements	(427)	(156)	(4)	(587)
Pertes de valeur nettes	0	0	0	0
Sorties d'actifs	0	97	0	97
Ecarts de conversion	(36)	(2)	0	(38)
Transferts et autres	480	(4)	0	476
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	17	(65)	(4)	(52)
Amortissements	(1 254)	(376)	(14)	(1 644)
Pertes de valeur nettes	0	0	0	0
Sorties d'actifs	0	0	0	0
Ecarts de conversion	(107)	(3)	(1)	(111)
Transferts et autres	(87)	43	0	(44)
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	(1 431)	(401)	(19)	(1 851)
Amortissements	(1 436)	(1 053)	(10)	(2 499)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	0
Sorties d'actifs	57	221	-	278
Ecarts de conversion	101	6	0	108
Transferts et autres	0	-	-	0
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023	(2 709)	(1 227)	(28)	(3 964)

Droits d'utilisation nets au 31 décembre 2023	8 307	2 432	20	10 759
Droits d'utilisation nets au 31 décembre 2022	6 891	2 444	1	9 336
Droits d'utilisation nets au 31 décembre 2021	5 140	887	14	6 041

Note 20 - Participations dans les sociétés mises en équivalence

La coentreprise dans laquelle le Groupe détient des intérêts est structurée en une société distincte. En vertu de l'accord d'arrangement conjoint, le consentement unanime de toutes les parties à l'accord est requis pour toutes les activités pertinentes. Le Groupe et son partenaire ont des droits sur les actifs nets de la société selon les termes des accords contractuels.

(en milliers €)	Total
Ouverture au 16 mars 2021	-
Variation de périmètre	1 689
Acquisition de titres de participation	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-
Ecart de conversion	78
Dépréciation	-
Au 31 décembre 2021	1 767
Variation de périmètre	992
Acquisition de titres de participation	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-
Ecart de conversion	-
Dépréciation	-
Au 31 décembre 2022	2 759
Variation de périmètre	649
Acquisition de titres de participation	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-
Ecart de conversion	2
Dépréciation	-
Au 31 décembre 2023	3 410

Au 31 décembre 2023, la variation de l'investissement dans les coentreprises et les entreprises associées s'explique par la prise de participation dans la société Think Deep AI SAS à hauteur de 10%.

Au 31 décembre 2022, la variation de l'investissement s'explique par les titres de participation détenus par Xenics, principalement une participation de 11% dans FBGS Technologies GmbH.

Au 31 décembre 2021, les investissements dans les coentreprises et les entreprises associées comprennent une participation de 49% dans IGG Photonis Night Vision Electronics and Equipment Repairs and Testing LLC (« IGG »).

Il convient de noter qu'IGG n'a eu aucune activité au cours des années 2021, 2022 et 2023 et qu'il n'y a pas de contribution de FBGS Technologies GmbH sur 2022 et sur 2023.

Note 21 - Impôts

Impôts différés

Les montants d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée sont les suivants :

<i>(en milliers €)</i>	Exercice 2023		Exercice 2022	
	12 mois	Période 12 mois	Période 10 mois*	22 mois**
A l'ouverture	(14 110)	(11 865)	-	-
Impôts différés actifs	282	-	-	-
Impôts différés passifs	(14 392)	(11 865)	-	-
Produit/(charge) d'impôts différés	3 030	(1 232)	3 965	2 733
Variation de périmètre	(6 394)	(804)	(16 144)	(16 948)
Ecart de conversion	(174)	187	620	807
Autres éléments du résultat global	20	(386)	(155)	(541)
Autres	94	(11)	(150)	(161)
A la clôture	(17 534)	(14 110)	(11 865)	(14 110)
Impôts différés actifs	44	282	-	282
Impôts différés passifs	(17 578)	(14 392)	(11 865)	(14 392)

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice, indépendamment de toutes compensations des soldes, est le suivant :

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Allocation du PPA	(40 335)	(35 476)
<i>dont ID relatifs aux Relations clients</i>	(27 020)	(25 376)
<i>dont ID relatifs aux Marques</i>	(7 699)	(6 844)
<i>dont ID relatifs aux Technologies</i>	(5 496)	(3 256)
<i>dont ID relatifs aux Carnets de commande</i>	(120)	-
Instruments financiers dérivés	(31)	(1 242)
Différences temporaires	1 642	955
Coûts d'acquisition liés aux investissements	(3 475)	(2 742)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	1 381	1 325
Activation des frais de recherches	(7 487)	(6 954)
Activation des déficits fiscaux reportables	27 438	28 902
Impôts différés relatifs aux paiements en actions	-	-
Crédit impôt recherche	678	625
Marge en stock	692	668
Autres	1 962	(172)
Impôts différés actifs/(passifs) net	(17 534)	(14 110)

Les actifs d'impôts différés pour les déficits fiscaux reportables ont été constatés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques futurs imposables sur lesquels ces pertes reportées pourront être imputées et en tenant compte des limitations d'utilisation prévues par les autorités fiscales. Les perspectives de récupération sont analysées en fonction de l'entité et des perspectives de revenus imposables projetés. Ces perspectives prennent en compte des hypothèses qui sont cohérentes avec les budgets à court et moyen termes préparés par les entités du Groupe.

Au 31 décembre 2023, l'activation des déficits fiscaux reportables s'élève à 27,4 millions d'euros (2022 : 28,9 millions d'euros) et concernent principalement le groupe d'intégration fiscale français pour 22,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les déficits non reconnus pour un montant total de 5,2 millions d'euros (2022 : 24,5 millions d'euros) concernent principalement le groupe d'intégration fiscale français pour lequel le déficit a été activé à hauteur des impôts différés passifs et en fonction des perspectives de résultat taxable pour les prochaines années et pour lesquelles des limitations de recouvrement de déficits s'appliquent. Les pertes fiscales françaises sont indéfiniment reportables mais leur utilisation est limitée à 50% pour la part du profit taxable dépassant 1 million d'euros.

Note 22 - Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main-d'œuvre directe ainsi que les autres coûts directement liés aux unités produites et les frais généraux de production, basés sur la capacité normale des installations de production. Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO (First in First Out), « premier arrivé premier sorti ».

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de leur valeur nette qui est appréciée sur la base de la détérioration physique, l'obsolescence, la rotation lente des stocks ainsi que l'évolution des marchés. La dépréciation des stocks pour rotation lente est calculée en prenant en compte (1) les consommations historiques, (2) l'existence ou non d'une commande, et (3) la connaissance du marché associé. En fonction de ces trois éléments, le montant de la dépréciation est alors généralement compris entre 25% et 100% de la valeur brute du stock considéré.

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières	36 497	23 501	14 859
En-cours	41 197	31 111	28 050
Produits finis	12 887	10 561	10 551
Marchandises	513	231	-
Stock - valeur brute	91 094	65 405	53 461
Provision pour obsolescence	(12 549)	(9 744)	(8 438)
Stocks - valeur nette	78 544	55 661	45 023

Note 23 - Créances commerciales

Principes comptables

Une créance commerciale est un droit inconditionnel à paiement de la part du client. Les créances sont comptabilisées initialement au montant qui est inconditionnellement dû par le client. A chaque arrêté

des comptes, les créances clients sont évalués au coût amorti diminué des dépréciations tenant compte d'un éventuel risque de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est effectuée à chaque arrêté des comptes et donne lieu à la constatation d'une dépréciation. Le risque de non-recouvrement est calculé en fonction des retards de paiement et de la capacité de paiement du débiteur.

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche simplifiée permise par IFRS 9, qui impose la comptabilisation des pertes attendues sur la durée de vie dès la comptabilisation initiale. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances clients ont été regroupées sur la base de caractéristiques communes de risque de crédit.

Les taux de pertes de crédits se fondent sur la base des taux de pertes de crédit historiques observés par l'entité et ajustés pour tenir compte d'informations prospectives (« forward-looking »).

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés - brut	62 692	33 301	32 428
Clients - Factures à émettre	6 883	756	959
Provision pour dépréciations des créances clients	(386)	(1 374)	(1 391)
Créances commerciales - net	69 189	32 683	31 997

Au 31 décembre 2023, la hausse des créances commerciales s'explique principalement par la hausse du volume de ventes, un effet périmètre et des créances échues en hausse pour un client (créances recouvrées au cours du premier trimestre 2024).

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 386 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 (1 374 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 9, le Groupe a mis à jour sa revue de la dépréciation de ses créances clients sur les cinq dernières années, ce qui a donné lieu à un impact non significatif. Par conséquent, aucune dépréciation supplémentaire n'a été enregistrée.

Les informations sur la gestion du risque de crédit sont présentées dans la note 33.

Au 31 décembre 2023, l'analyse de l'ancienneté des créances clients nettes est la suivante :

(en milliers €)	Total	Ni en retards, ni dépréciés	En retard mais non dépréciés			
			< 31 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	> 90 jours
Créances clients nettes	69 189	58 537	4 716	2 412	660	2 864

Au 31 décembre 2022, l'analyse de l'ancienneté des créances clients nettes est la suivante :

(en milliers €)	Total	Ni en retards, ni dépréciés	En retard mais non dépréciés			
			< 31 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	> 90 jours
Créances clients nettes	32 683	26 027	4 505	1 363	528	261

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la majeure partie des créances clients âgées de plus de 90 jours concerne des clients pour lesquels le Groupe n'anticipe pas de risque de non-recouvrement.

Note 24 - Actifs financiers et autres actifs à court terme

Principes comptables

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe. Ainsi :

- Les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti s'ils sont gérés dans le seul objectif de collecter ces flux ;
- Dans les autres cas, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception des instruments de capitaux propres (titres de participation...) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et dont les variations de valeur affectent, sur option, les « autres éléments du résultat global ».

Ces principes se traduisent comme suit sur les actifs financiers présentés dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe :

- Les créances et les prêts financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une perte attendue ou une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat financier, peut être ultérieurement reprise en résultat si les conditions le justifient.
- Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Les actifs financiers et autres actifs à court terme se répartissent comme suit :

(en milliers €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
TVA et autres créances fiscales	8 478	6 887	5 672
Impôts sur les sociétés	10 141	7 352	4 468
Autres créances	8 351	6 895	5 982
Créances fiscales et sociales	2 326	1 285	(103)
Actifs financiers courants	70	50	41
Actifs financiers et autres actifs à court terme	29 366	22 470	16 059

Note 25 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les placements à court terme et très liquides d'une échéance de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

(en milliers €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 444	22 409	16 537
Dépôts bancaires à préavis de moins de trois mois	14	6 546	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 458	28 955	16 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie net des concours bancaires courants	15 458	28 955	16 550

Note 26 - Capital social et primes liées au capital

Capital souscrit

Le capital social émis de la société s'élève à 1 947 598,37 € et se compose de 194 759 837 actions de 0,01€ de valeur nominale, souscrites en totalité et intégralement libérées, comme suit :

- 75 968 360 actions ordinaires (AO) ;
- 113 952 540 actions de préférence A (ADPA) ;
- 50 000 ADP actions de préférence R2 (ADP R2) ;
- 39 000 actions de préférence R3 (ADP R3) ;
- 2 769 937 actions de préférence R1 (ADP R1) ;
- 792 000 actions de préférence O' (ADP O') ;
- 1 188 000 actions de préférence A' (ADP A').

Ces émissions d'actions sont assorties d'une prime d'émission pour un montant total de 188 052 K€.

L'actionnaire majoritaire est HLD Europe.

Les trois catégories d'actions de préférence supplémentaires qui avaient été créées dans les statuts avec une valeur nominale est de 0,01€, et attribuées sur les exercices 2021, 2022 et en 2023, ont été partiellement émises aux bénéficiaires concernés en 2022 et 2023.

Ces trois catégories d'actions ont été attribuées dans les limites suivantes définies en 2021 :

- Actions de préférence ADP O' – 1 000 000 maximum ;
- Actions de préférence ADP A' – 1 500 000 maximum ;
- Actions de préférence ADP R1 – 3 950 000 maximum.

Droits, préférences et restrictions de chaque catégorie d'action

Les ADP A et ADP A' donnent droit à un montant prioritaire, cumulatif et exclusif dans les distributions et dans l'actif net de liquidation. Le montant prioritaire A est égal à 9% l'an du prix de souscription calculé à partir de la date d'émission sur une base quotidienne et capitalisé à chaque date d'anniversaire de la date d'émission.

Les ADP R et les ADP O' donnent droit à une quote-part spécifique dans les distributions et dans l'actif net de liquidation.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires et de préférence en circulation :

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Actions de préférence R2	Actions de préférence R3	Actions de préférence R1	Actions de préférence O'	Actions de préférence A'	Total
Ouverture au 16 mars 2021	0	0	0	0	0	0	0	0
Souscription de capital	75 968	113 953	50	39				190 010
Augmentation								0
Diminution								0
Au 31 décembre 2021	75 968	113 953	50	39	0	0	0	190 010
Souscription de capital								0
Augmentation					2 261	744	1 116	4 121
Diminution								0

Au 31 décembre 2022	75 968	113 953	50	39	2 261	744	1 116	194 131
Souscription de capital								0
Augmentation					509	48	72	629
Diminution								0
Au 31 décembre 2023	75 968	113 953	50	39	2 770	792	1 188	194 760

Note 27 - Dettes financières

Principes comptables

Les dettes financières comprennent principalement les obligations, les prêts à terme Senior, les lignes de crédit renouvelables, les dettes de location-financement, les découverts bancaires et diverses dettes financières.

Tous ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de transaction et sont ultérieurement évalués au coût amorti à chaque date de clôture. Ainsi, les frais de mouvement, les primes d'émission, les primes de remboursement et toute autre différence entre le produit net de l'émission et la valeur de remboursement finale sont amortis sur la durée de l'instrument de dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs (capital et intérêts) sur la durée de l'instrument, à un montant égal à la valeur comptable initiale de l'instrument.

Les charges d'intérêts sont enregistrées sur la base du taux d'intérêt effectif et non du taux d'intérêt nominal.

La part des dettes financières classée en non courant correspond à la dette sur laquelle le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture.

La valeur comptable des dettes financières est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	Note	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
		Total	Courant	Non-courant	Total	Courant	Non-courant
Bonds A	1	185 111		185 111	184 060	-	184 060
Bonds B	2	9 840		9 840	9 762	-	9 762
Bonds 2023	3	33 712		33 712	-		
Dette Senior	4	71 924	4 334	67 590	45 337	4 156	41 181
Dette relative aux contrats de location		10 043	2 360	7 683	9 634	2 063	7 571
Autres dettes financières	5	6 166	1 565	4 601	4 246	882	3 364
Intérêts courus	6	1 127	1 127		336	336	
Dettes financières		317 923	9 386	308 537	253 374	7 437	245 937
Instruments financiers dérivés (passifs)	Note 4	0			1 902	1 902	
Instruments financiers dérivés (actifs)	Note 4	(152)	(152)		(4 968)	(4 968)	
Instruments financiers dérivés (net)		(152)	(152)		(3 066)	(3 066)	
Trésorerie	Note 25	(15 444)	(15 444)		(22 409)	(22 409)	
Dépôts bancaires à préavis de moins de trois mois	Note 25	(14)	(14)		(6 546)	(6 546)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(15 458)	(15 458)		(28 955)	(28 955)	
Total dette financière nette		302 313	(6 224)	308 537	221 353	(24 584)	245 937

- (1) Le montant de la dette Bonds A, à un taux d'intérêt variant de 6,25% à 6,75% + Euribor 6 mois, en 2023 comprend le montant brut égal à 190 millions d'euros, minoré de 4,9 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.

- (2) Le montant de la dette Bonds B, à un taux d'intérêt variant de 6,25% à 6,75% + Euribor 6 mois, en 2023 comprend le montant brut égal à 10 millions d'euros, minoré de 0,2 million d'euros de frais d'émission d'emprunt.
- (3) Le montant de la dette Bonds 2023, à un taux d'intérêt variant de 6,50% à 7,00% + Euribor 6 mois, en 2023 comprend le montant brut égale à 35 millions d'euros, minoré de 1,3 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.
- (4) Au 31 décembre 2023, les dettes Senior sont composées de :
- o 14,5 millions d'euros : Dette Senior – Facility A1 dont 4,3 millions d'euros prévu à moins d'un an, à un taux d'intérêt variant de 1,75% à 2.75% + Euribor 3 mois ;
 - o 27,8 millions d'euros : Dette Senior – Facility A2, à un taux d'intérêt variant de 3,50% à 4.25% + Euribor 3 mois ;
 - o 29,6 millions d'euros : Dette Senior – Acquisition Facility A3, à un taux d'intérêts variant de 2,60% à 3,60% + Euribor 3 mois.

Le montant des dettes Senior en 2023 comprend le montant brut égal à 73,7 millions d'euros, moins 1,8 million d'euros de frais d'émission d'emprunt.

- (5) Les autres dettes financières correspondent principalement à plusieurs prêts souscrits par Xenics (3,2 m€), Photonis Germany (2,1 m€) et Photonis Infrared France (0,6 m€).
- (6) Les intérêts courus en 2023 concernent principalement la facilité de dette senior A1 pour 168 milliers d'euros, ceux de la dette senior A2 pour 389 milliers d'euros et ceux de la dette senior A3 pour 405 milliers d'euros. Les intérêts sont courus et payables selon le barème contractuel de la dette.

Les nantissements et engagements donnés par le Groupe sur les dettes financières sont détaillés dans la note 32 « Engagements hors bilan ».

La variation des dettes financières et instruments dérivés par type de flux est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers €)</i>	Flux de trésorerie		Mouvements "non cash"			31/12/2021	
	Ouverture au 16 mars 2021	Entrées	Sorties	Variations de périmètre	Autres variations*		Total "non cash"
Obligations, emprunts et autres		212 829	(318 712)	308 202	(2 151)	306 051	200 168
Dettes financières liées aux contrats de location					4 639	4 639	4 639
Instruments dérivés						0	0
Dettes financières à long terme	-	212 829	(318 712)	308 202	2 488	310 690	204 807
Obligations, emprunts et autres		466	(12 398)	12 686	2 727	15 413	3 481
Dettes financières liées aux contrats de location			(367)		1 816	1 816	1 449
Instruments dérivés						0	0
Dettes financières à court terme	-	466	(12 765)	12 686	4 543	17 229	4 930
TOTAL DETTES FINANCIERES	-	213 295	(331 477)	320 888	7 031	327 919	209 737

Instruments dérivés actifs

**Impact net (entrées/sorties)
dans le tableau de flux de
trésorerie consolidés** (118 182)

<i>(en milliers €)</i>	Flux de trésorerie			Mouvements "non cash"			31/12/2022
	Ouverture au 1er janvier 2022	Entrées	Sorties	Variations de périmètre	Autres variations*	Total "non cash"	
Obligations, emprunts et autres	200 168	40 000	(1 259)	2 735	(3 280)	(544)	238 366
Dettes financières liées aux contrats de location	4 639			1 987	945	2 932	7 571
Instruments dérivés	0					0	0
Dettes financières à long terme	204 807	40 000	(1 259)	4 722	(2 335)	2 388	245 937
Obligations, emprunts et autres	3 481	48	(3 144)	451	4 556	4 988	5 373
Dettes financières liées aux contrats de location	1 449		(1 508)	573	1 549	2 122	2 063
Instruments dérivés	0				1 902	1 902	1 902
Dettes financières à court terme	4 930	48	(4 652)	1 024	8 007	9 012	9 338
TOTAL DETTES FINANCIERES	209 737	40 048	(5 911)	5 746	5 672	11 400	255 275
Instruments dérivés actifs	0				(4 968)	(4 968)	(4 968)
Impact net (entrées/sorties) dans le tableau de flux de trésorerie consolidés		34 138					

<i>(en milliers €)</i>	Flux de trésorerie			Mouvements "non cash"			31/12/2023
	Ouverture au 1er janvier 2023	Entrées	Sorties	Variations de périmètre	Autres variations	Total "non cash"	
Obligations, emprunts et autres	238 366	65 000	(1 752)	4 334	(5 105)	(771)	300 843
Dettes financières liées aux contrats de location	7 571			1 404	(1 282)	123	7 694
Instruments dérivés	0					0	0
Dettes financières à long terme	245 937	65 000	(1 752)	5 739	(6 387)	(648)	308 537
Obligations, emprunts et autres	5 373	801	(5 400)	72	6 180	6 252	7 026
Dettes financières liées aux contrats de location	2 063		(2 126)		2 423	2 423	2 360
Instruments dérivés	1 902				(1 902)	(1 902)	0
Dettes financières à court terme	9 338	801	(7 526)	72	6 701	6 773	9 386
TOTAL DETTES FINANCIERES	255 275	65 801	(9 278)	5 811	314	6 125	317 923
Instruments dérivés actifs	(4 968)				4 816	4 816	(152)
Impact net (entrées/sorties) dans le tableau de flux de trésorerie consolidés		56 523					

** Les autres variations correspondent pour les dettes financières liées aux contrats de location, aux nouvelles dettes en contrepartie des actifs constatés en consolidation ainsi que, pour les lignes obligations, emprunts et autres, aux amortissements des frais d'émission d'emprunts.*

27.1 Structure de financement

Le 22 juillet 2021, le Groupe EXOSENS a souscrit un premier financement complété le 22 décembre 2022 par un second destiné au financement de l'acquisition de Xenics et par un troisième financement les 30 juin et 13 octobre 2023 destinés au financement des sociétés Telops et El-Mul.

La structure de financement d'un total de 316 millions d'euros se compose des éléments suivants :

Emissions obligataires :

Le Groupe a procédé à :

- Une émission d'obligations (« Obligations A ») pour un montant en principal de 175,0 millions d'euros, portant intérêts à un taux annuel variable indexé sur l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge et venant à échéance le 22 juillet 2028, réalisée le 22 juillet 2021. Des Obligations A complémentaires ont été émises par la Société le 22 décembre 2022 pour 15,0 millions d'euros, afin de financer l'acquisition de Xenics ; et,
- Une émission d'obligations (« Obligations B ») d'un montant en principal de 10,0 millions d'euros, portant intérêts à un taux annuel variable indexé sur l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge et venant à échéance le 22 juillet 2028, réalisée le 22 juillet 2021 ;
- Une émission additionnelle d'obligations (« Obligations Additionnelles »), le 13 octobre 2023, d'un montant de 35,0 millions d'euros, portant intérêts à un taux annuel variable indexé sur l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge et venant à échéance le 22 juillet 2028.

Intérêts et frais

Les obligations émises en vertu du Contrat d'Emission Obligataire portent intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR 6 mois. Les marges applicables varient en fonction du ratio de levier (voir note 27.2), pour les Obligations A et les Obligations B, de 6,25% à 6,75% (par défaut) par an, et pour les Obligations Additionnelles, de 6,50% à 7,00% (par défaut) par an.

Contrat de crédit senior :

Les lignes de crédit suivantes ont été mises à la disposition de la Société :

- Une Dette Senior – Facility A1 venant à échéance le 22 janvier 2027 d'un montant de 15,0 millions d'euros amortissable, augmentée de 6,4 millions d'euros le 22 décembre 2022 ; au 31 décembre 2023, 6,3 millions d'euros liés à la Dette Senior – Facility A1 ont été remboursés par la Société et les montants restants dus au titre de la Dette Senior – Facility A1 s'élèvent à 15,1 millions d'euros ;
- Une Dette Senior – Facility A2 venant à échéance le 22 juillet 2027 d'un montant de 20,0 millions d'euros remboursable in fine, augmentée de 8,6 millions d'euros le 22 décembre 2022 afin de financer l'acquisition de Xenics par Photonis Technologies ; au 31 décembre 2023, les montants restants dus au titre de la Dette Senior – Facility A2 s'élèvent à 28,6 millions d'euros ;
- Une Dette Senior – Acquisition Facility venant à échéance le 22 juillet 2027 d'un montant de 30,0 millions d'euros amortissable, utilisée, avec le produit d'émission des Obligations Additionnelles, pour le financement des acquisitions de Telops et d'El-Mul ; au 31 décembre 2023, les montants restants dus au titre de la Dette Senior – Acquisition Facility s'élèvent à 30,0 millions d'euros ;

- Une ligne de crédit renouvelable (RCF) venant à échéance le 22 janvier 2027 d'un montant maximum de 10,0 millions d'euros non tiré au 31 décembre 2023.

Intérêts et frais

Les prêts contractés en vertu du Contrat de Crédits Senior portent intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois.

Les marges applicables à chacune des tranches sont ajustées en fonction du ratio de levier (voir note 27.2) et varient de 1,75% à 2,75% (par défaut) pour Facility A1 et Facility A1 complémentaire, de 3,50% à 4,25% (par défaut) pour Facility A2 et Facility A2 complémentaire, de 2,60% à 3,60% (par défaut) pour Acquisition Facility et de 1,75% à 2,75% (par défaut) pour la ligne de crédit renouvelable.

Par ailleurs, un ajustement de la marge à la baisse peut avoir lieu lorsque les objectifs ESG fixés par le Contrat de Crédits Senior ont été atteints par la Société, pouvant conduire à une diminution de la marge de 0,05% pour les douze mois suivants.

27.2 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio de levier financier (*Leverage Ratio*) qui fait le rapport entre la dette financière consolidée nette et l'EBITDA ajusté consolidé.

Au 31 décembre 2022, le ratio de levier (dette nette/EBITDA ajusté) devait être inférieur à 6,30 pour le contrat de crédits senior et à 6,00 pour les émissions obligataires.

Au 31 décembre 2023, le ratio de levier (dette nette/EBITDA ajusté) devait être inférieur à 5,60 pour le contrat de crédits senior et à 5,30 pour les émissions obligataires.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le ratio dette nette totale / EBITDA ajusté du Groupe s'élevait respectivement à 3,3x et 3,7x.

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ces covenants financiers et, dans un contexte macroéconomique instable, a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers.

Sur les exercices 2022 et 2023, le Groupe n'a pas connu de bris de ces covenants financiers basés sur le ratio de levier financier.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe.

Note 28 - Provisions et autres passifs

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler l'obligation et quand une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Les provisions sont classées comme « Provisions à long terme » lorsque le règlement de l'obligation connexe ne devrait pas se produire dans un délai d'un an ou que la date de règlement ne peut être déterminée.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés, à moins que la possibilité d'une sortie de ressources ne soit éloignée.

Le Groupe évalue ses provisions sur la base des faits et circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, de son expérience en la matière et des meilleures connaissances disponibles à la date de clôture.

Si la sortie de ressources attendue est compensée par un revenu, un actif est comptabilisé lorsque ce revenu est quasi certain. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe comptabilise des provisions pour litiges lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et lorsqu'une estimation fiable de l'obligation peut être faite. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues nécessaires pour éteindre l'obligation. Pour déterminer la valeur actuelle de ces engagements, le Groupe utilise des taux d'actualisation qui reflètent des estimations de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions constituées pour tenir compte de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits financiers » et « Autres charges financières ».

Les provisions et autres passifs s'élèvent à 76 948 milliers d'euros (2022 : 46 556 milliers d'euros) et comprennent principalement des provisions pour garanties données aux clients, des dettes auprès des organismes sociaux et des dettes envers l'Etat.

Provisions

La Société et ses filiales ont conclu divers contrats de garantie qui comprennent des provisions d'indemnisation et de garantie, notamment en cas de retour de produits, dans le cadre des activités commerciales courantes du Groupe. Le Groupe enregistre une provision relative à ces garanties, sur la base d'un taux de retour des produits.

<i>(en milliers €)</i>	Provisions pour litiges	Garanties données aux clients	Autres provisions	Total
Ouverture au 16 mars 2021	-	-	-	-
Variations de périmètre				0
Acquisition de Photonis International		1 483	256	1 739
Augmentations		308	21	329
Reprises		(229)	(64)	(293)
Reclassement				0
Autres mouvements				0
Ecart de conversion		8		8
Au 31 décembre 2021	-	1 570	213	1 783
<i>Dont part court terme</i>				595
Ouverture au 1er janvier 2022	-	1 570	213	1 783
Variations de périmètre	100	25	266	391
Augmentations	450	62	158	670
Reprises		(385)	(211)	(596)
Reclassement				0
Autres mouvements			13	13
Ecart de conversion		11		11
Au 31 décembre 2022	550	1 283	439	2 272
<i>Dont part court terme</i>				829

Ouverture au 1er janvier 2023	550	1 283	439	2 272
Variations de périmètre	635	96	234	965
Augmentations	630	588	956	2 175
Reprises	(450)	(36)	(134)	(620)
Reclassement		240	(56)	184
Autres mouvements				0
Ecarts de conversion		(10)	9	0
Au 31 décembre 2023	1 365	2 163	1 449	4 976
<i>Dont part court terme</i>				<i>1 295</i>

Autres passifs à long et à court terme

Les autres passifs à long terme s'élèvent à 4 872 milliers d'euros (2022 : 4 893 milliers d'euros) et sont principalement liés aux subventions de recherche et de développement et à des comptes courants créditeurs.

Les autres passifs à court terme s'analysent comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes auprès des organismes sociaux	21 448	15 630
TVA et autres taxes	9 940	7 282
Charges à payer	7 583	5 396
Fournisseurs d'immobilisations	2 755	1 309
Avances et acomptes reçus sur commandes	19 394	5 082
Dettes diverses	5 979	4 692
Autres passifs à court terme	67 099	39 391

Au 31 décembre 2023, la hausse des autres passifs à court terme s'explique principalement par la hausse de l'activité et un effet périmètre.

Note 29 - Paiements sous forme d'actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions gratuites représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les différents plans d'attribution d'actions gratuites sont liquidés en actions (« equity-settled »).

Plans d'actions gratuites

Les actions gratuites sont attribuées à certains salariés du groupe en France et à l'étranger.

Juridiquement, les droits sont sujets à une condition de présence au sein du Groupe d'une durée de 1 ans à compter de la date d'attribution.

La juste valeur des différents instruments a été déterminée comme la valeur d'une action de préférence diminuée des dividendes éventuels actualisés au taux sans risque ainsi que de la valeur d'achat.

Les hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur des instruments sont décrites ci-dessous :

- Le prix de l'instrument à la date d'attribution a été déterminé sur la base du rapport d'un évaluateur indépendant.
- La maturité estimée correspond aux prévisions du management sur la date la plus probable de l'événement de sortie. Cette dernière est estimée au 31 décembre 2025.
- Le taux de dividendes est déterminé à la date d'attribution et est basé sur l'historique de versement et aux attentes futures du management.

La charge relative à ces plans d'attribution d'action est reconnue dans les comptes sur la période d'attribution des droits courant de la date d'attribution des actions jusqu'au 31/12/2025. Cette charge est reconnue en « charges de personnel » dans les comptes du Groupe et représente un montant de 0,1 million d'euros en 2021, 0,8 million d'euros en 2022 et 1,6 millions d'euros en 2023.

Les évolutions du nombre de droits à des actions gratuites sont les suivantes :

<i>En nombre d'actions</i>	Nombre de droits à des actions gratuites en circulation
Au 16 mars 2021	-
Attribués	5 148 188
Annulés	(49 375)
Actions livrées	-
Au 31 janvier 2021	5 098 813
Attribués	817 937
Annulés	-
Actions livrées	(4 121 375)
Au 31 décembre 2022	1 795 375
Attribués	533 250
Annulés	-
Actions livrées	(628 562)
Au 31 décembre 2023	1 700 063

Actions de préférence 2021 :

- Les ADP A, R2 et R3 ont été attribuées le 22 juillet 2021 et seront émises 1 an après leur attribution aux bénéficiaires.
- Les ADP O' , A' et R1 ont été attribuées le 15 septembre 2021 et seront émises 1 an après leur attribution aux bénéficiaires.

Actions de préférence 2022 :

- Les ADP O' , A' et R1 ont été attribuées le 18 mai 2022 et seront émises 1 an après leur attribution aux bénéficiaires.
- Des ADP R1 complémentaires ont été attribuées le 13 juillet 2022 et seront émises 1 an après leur attribution aux bénéficiaires.

Actions de préférence 2023 :

- Les ADP O' , A' et R1 ont été attribuées le 15 mars 2023 et seront émises 1 an après leur attribution aux bénéficiaires.
- Des ADP R1 complémentaires ont été attribuées le 19 juillet 2023 et seront émises 1 an après leur attribution aux bénéficiaires.

Note 30 - Engagements pour indemnités de départ à la retraite

Principes comptables

Certains employés sont admissibles à des médailles du travail ou à des primes incitatives à long terme, payables en espèces lorsqu'une période de service requise a été accomplie. Tous les bonus, médailles, récompenses et autres régimes d'avantages à long terme sont accumulés sur la période d'acquisition, en utilisant des hypothèses actuarielles. Ces avantages du personnel sont des régimes à prestations définies selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel » selon lesquels le Groupe a l'obligation de fournir les avantages convenus aux employés actuels et anciens. Le risque actuariel (que les prestations coûteront plus cher que prévu) et le risque d'investissement incombent en substance au Groupe.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'hypothèses relatives aux taux de mortalité, à la rotation du personnel et aux niveaux de salaires futurs estimés.

Les écarts actuariels résultant des ajustements d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière à la fin de chaque exercice comptable au titre des régimes à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée d'une obligation au titre des prestations définies est la valeur actualisée probable des paiements futurs attendus nécessaires pour régler l'obligation résultant du service des employés au cours de la période en cours et des périodes précédentes.

Conformément à la norme IAS 19R, le Groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont dues lorsque le Groupe a mis fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ; et (b) lorsque le Groupe comptabilise des coûts de restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et impliquant le paiement des indemnités de cessation d'emploi. Dans le cas d'une offre d'incitation au départ volontaire, les indemnités de cessation d'emploi sont évaluées en fonction du nombre de salariés censés accepter l'offre. Les prestations échues plus de 12 mois après la clôture de l'exercice comptable sont actualisées.

Le Groupe est engagé dans des plans d'avantages sociaux à long terme. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », l'obligation de fournir des prestations au titre des régimes à prestations définies est déterminée par des actuaires indépendants selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est la suivante :

<i>Durée (en années)</i>	<i>moyenne</i>	<i>pondérée</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Indemnités de fin de carrière			11,4	10,4
Gratifications d'ancienneté			6,8	5,9
Régime de retraite supplémentaire			2,5	3,5

Les décaissements prévus au cours des 10 prochaines années sont les suivants :

<i>Décaissements attendus des 10 prochaines années (en milliers)</i>	Indemnités de fin carrière	Médaille du travail	Retraite supplémentaire	Total
31 décembre 2024	432	123	-	554
31 décembre 2025	235	288	254	777
31 décembre 2026	212	113	371	696
31 décembre 2027	210	107	-	317
31 décembre 2028	181	58	-	239
31 décembre 2029 - 31 décembre 2033	1 371	68	-	1 439

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations des entités françaises sont les suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation (IFC et médailles du travail)	3,20%	3,75%
Taux d'actualisation (Retraite supplémentaire)	3,10%	3,30%
Table de mortalité	INSEE TD/TV 17-19 TGH/TGF 05	INSEE TD/TV 15- 17 TGH/TGF 05
Rotation des employés	Sur la base des démissions observées	Sur la base des démissions observées
Taux de revalorisation des salaires (IFC et Gratif. d'ancienneté)	2,70%	2,70%
Taux de revalorisation des salaires (Retraite supplémentaire)	2,70%	2,70%
Taux de charges sociales patronales (IFC)	38,40%	38,40%
Age de départ à la retraite (cadres)	64 ans	63 ans
Age de départ à la retraite (non-cadres)	64 ans	62 ans
Age liquidation de la Retraite Supplémentaire	65 ans	65 ans

La charge nette des prestations comptabilisée dans le compte de résultat se décompose comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charges de personnel actuelles	340	537
Charges financières	240	89
Rendement réel du fond	(7)	(2)
Charges de personnel passées	(278)	(304)
Modification de régime	108	-
Total	403	320

La charge totale a été incluse dans les « charges de personnel » et les « autres charges financières » du compte de résultat.

Le montant comptabilisé dans la situation financière se décompose comme suit :

(en milliers €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligation du titre des prestations définies	(7 602)	(7 081)
Valeur des fonds de fin d'exercice	7	-
Actifs/(passif) comptabilisé dans le bilan	(7 595)	(7 081)

La variation de l'obligation de prestations définies au cours de l'année est la suivante :

(en milliers €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
A l'ouverture	(7 081)	
Variations de périmètre	(28)	(9 492)
Charges opérationnelles	(340)	(537)
Charges financières	(240)	(89)
(Gain) / pertes actuariels	(80)	2 141
Charges de personnel passées	278	445
Impact de l'IFRIC Staff Paper de mai 2021	-	451
Modification de régimes	(108)	-
Autre variation	(4)	-
Au 31 décembre	(7 602)	(7 081)

La variation de juste valeur des actifs au cours de l'exercice est la suivante :

(en milliers €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
A l'ouverture	0	0
Variations de périmètre		142
Rendement réel du fonds	7	(2)
Contribution employeur		96
Prestations payées par le fond		(237)
Au 31 décembre	7	0

Une augmentation ou une diminution de 0,25% des hypothèses de taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

Note 31 - Fournisseurs et comptes rattachés

Principes comptables

Les dettes commerciales représentent les dettes pour les biens et services fournis au groupe avant la clôture de l'exercice qui sont impayés. Ces montants ne sont pas garantis et sont généralement payés dans les 60 jours suivant la reconnaissance. Les valeurs comptables des dettes fournisseurs et autres dettes sont considérées comme étant identiques à leurs justes valeurs, en raison de leur nature à court terme.

(en milliers €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs	24 703	18 757
Factures à recevoir	7 531	3 960
Effets à recevoir	70	174
Fournisseurs et comptes rattachés	32 304	22 891

Les dettes fournisseurs représentent environ 59 jours d'achats au 31 décembre 2023 (56 jours à fin 2022).

Note 32 - Engagements hors bilan

32.1 Engagements reçus

Néant.

32.2 Engagements donnés

Au 31 décembre 2023	Nature des engagements	Engagements donnés
Exosens SAS	Nantissement	Engagements donnés aux prêteurs dans le cadre des contrats de crédit du 20/07/2021
	Nantissement	Engagements donnés aux prêteurs au 22/12/2022 dans le cadre des contrats de crédit du 20/07/2021
	Nantissement	Engagements donnés aux prêteurs au 18/07/2023 dans le cadre des contrats de crédit du 20/07/2021
Exosens International SAS	Nantissement	Garanties données aux banques (20/07/2021)
	Nantissement	Garanties données aux banques (22/12/2022)
	Nantissement	Garanties données aux banques (18/07/2023)
	Garanties émises par le CIC	En faveur d'HOLD-KEY - Warranty bond (Lot 4) de 60 K\$ valide jusqu'au 31/08/2023 - Warranty bond (Lot 6) de 28 K\$, valide jusqu'au 31/01/2024 - Warranty bond (Lot 7) de 69 K\$, valide jusqu'au 30/01/2024
	Garanties émises par le CIC	En faveur de TWOWAY - Warranty bond (Lot 5) de 44 K\$, valide jusqu'au 30/04/2024
	Garanties émises par le CIC	En faveur de TWOWAY - Warranty bond (Extension 1000) de 60 K\$, valide jusqu'au 10/08/2024
PHOTONIS France SAS	Garanties émises par le LCL	En faveur de OPNET System CO. Ltd - Warranty bond Minijol de 45 K\$, valide jusqu'au 13/07/2024 - Warranty bond Minijoll de 46 K\$, valide jusqu'au 20/11/2024
	Cautions et garanties envers le CIC	Cautions et garanties données auprès du CIC Entreprises dans le cadre de l'emprunt Photonis Infrared France (ex Device-Alab) : - Garantie directe / marché étranger / retenue de garantie de 83 K€ - Garantie marché étranger / retenue de garantie de 72 K\$ - Garantie marché étranger/ garantie d'exécution de 129 K\$
PHOTONIS France SAS	Nantissement	Garanties données aux banques (24/12/2021)
	Nantissement	Garanties données aux banques (22/12/2022)
	Nantissement	Garanties données aux banques (18/07/2023)

Au 31 décembre 2023		Nature des engagements	Engagements donnés
			- Garantie d'exécution de 4 682 K AED (CIC)
			- Garantie pour EMD de 500 K INR (CIC)
		Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	- Garantie d'exécution de 38 KUSD (SG)
			- Garantie d'exécution obligatoire de 1 686 K€ (SG + CIC + LCL + BNP)
			- Garantie de garantie de 1 306 K€ (CIC + LCL)
			- Garantie d'exécution de 12 000 K INR (CIC)
			- Garantie de paiement anticipé de 3 022 K€ (CIC + LCL + BNP)
			- Garantie sur mesure pour 49 K€ (SG)
IMAGING SENSORS INTERNATIONAL	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	- Garantie d'exécution de 106 K€	- Garantie d'avance de 106 K€
		- Garantie pour un contrat d'exportation à l'étranger de 2 000 K INR	
PHOTONIS Netherlands B.V.	Nantissement	Garanties données aux banques (24/12/2021)	
	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	Garanties données aux clients pour 439 K€	
PHOTONIS Holding Inc.	Nantissement	Gage étendu par le biais d'un large contrat de garantie (28 janvier 2022) - sans s'y limiter	
	Nantissement	Gage étendu par le biais d'un large contrat de garantie - non exhaustif	
PHOTONIS Scientific Inc.	Nantissement	Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie (28/01/2022)	
PHOTONIS Defense Inc.	Nantissement	Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie (28/01/2022)	
El-Mul	Garantie émise pour un bail de location	Garantie bancaire pour 1442 K ILS avec contre-garantie émise par la BNP	
	Garantie donnée aux banques	Garantie donnée pour la marge banque (EDC) pour 2 000 K CAD	
Telops	Cautions données aux banques	Cautions données pour carnets ATA pour 1 000 K USD	
	Nantissement	Garanties données aux banques pour 29 122 K CAD	
Total			

Note 33 - Gestion des risques financiers

33.1 Politique de gestion des risques financiers

33.1.1 Organisation de la gestion des risques financiers

Les risques

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (dont risque de taux et risque de change), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions au risque.

Les dispositifs de gestion du risque

Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change et les risques de taux d'intérêt liés aux emprunts mis en place.

La plupart des instruments financiers souscrits par le Groupe sont des caps, swaps de taux d'intérêt et des achats/ventes à terme de devises. Ces dérivés ont été souscrits pour protéger le Groupe à la fois contre une hausse des taux d'intérêt et contre une évolution défavorable des taux de change. En compensant les risques de marché sur les dettes sous-jacentes par des dérivés, le Groupe gère la concentration des risques sur les passifs financiers.

Par ailleurs, pour se prémunir du risque de contrepartie sur dérivés, le Groupe souscrit des contrats auprès de plusieurs banques.

Pour tous les instruments financiers, la valeur comptable représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit.

33.1.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'incapacité de la Société à respecter ses obligations. La Société compte principalement sur ses dettes à long terme pour financer ses acquisitions et ses besoins opérationnels.

Le Groupe effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille ses besoins de liquidités pour s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins opérationnels tout en maintenant une marge suffisante sur ses facilités d'emprunt engagées non utilisées (note 27).

Les excédents de trésorerie détenus par les entités opérationnelles au-delà du solde nécessaire à la gestion du fonds de roulement sont transférés à la trésorerie du Groupe. La trésorerie du Groupe place les excédents de trésorerie sur des comptes courants rémunérés et des dépôts à terme. A la date de clôture, le Groupe détenait des liquidités pour 15,5 millions d'euros qui devraient générer facilement des entrées de trésorerie pour la gestion du risque de liquidité.

Echéances contractuelles des passifs financiers, intérêts contractuels inclus :

Échéances contractuelles des dettes financières (en milliers €)	Au 31 décembre 2023			Total
	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Bonds A	13 110	236 348	0	249 458
Bonds B	891	11 749	0	12 640
Bonds 2023	2 415	43 538	0	45 953
Senior Facility A1	4 830	11 192	0	16 022
Senior Facility A2	1 472	31 786	0	33 258
Senior Facility A3	1 412	32 288	0	33 700
Autres dettes financières	1 565	4 601	0	6 166
Total hors dérivés	25 695	371 503	0	397 198
Cross Currency Swaps	152			152
TOTAL	25 847	371 503	0	397 350

33.1.3 Risque de change

Le Groupe opère à l'international et est exposé au risque de change résultant de diverses expositions de change, principalement vis-à-vis du dollar américain. Le risque de change découle des transactions commerciales futures et des actifs et passifs comptabilisés. En effet, sur l'exercice 2023, 24% des ventes du Groupe étaient en devises autres que l'euro (25% sur l'exercice 2022), dont 15% en dollars américains (100% sur l'exercice 2022). Par ailleurs, 100% de la dette financière était libellée en Euro (100% à fin 2022).

Sur la base du périmètre réel du Groupe EXOSENS, le risque de change généré par les transactions commerciales est très limité : les ventes de Night Vision sont majoritairement en Euros, et la partie dollar est couverte par des achats en dollars pour un montant équivalent. La totalité des ventes réalisées par les entités américaines sont réalisées en dollars américains (99% sur l'exercice 2022).

Au 31 décembre 2023, si le dollar américain s'était affaibli/renforcé de 10 % par rapport à l'euro, toutes choses égales par ailleurs, les impacts sur le résultat avant impôts et sur les autres composantes des capitaux propres de l'année auraient été les suivants :

(en milliers €)	Au 31 décembre 2023			
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année		Impact sur les autres composantes des capitaux	
	Hausse de 10%	Diminution de 10%	Hausse de 10%	Diminution de 10%
Taux de change (EUR/USD)	-1 266	1 266	13 002	-13 002
Taux de change (EUR/CAD)	ns	ns	1 537	-1 537
Taux de change (EUR/ISL)	ns	ns	559	-559
Taux de change (EUR/SGD)	ns	ns	250	-250
Taux de change (EUR/CNY)	ns	ns	39	-39
Taux de change (CAD/USD)	332	-332	ns	ns

33.1.4 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du Groupe provient des emprunts à long terme. Les emprunts émis à taux variables exposent le Groupe à des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie qui sont partiellement compensés par des liquidités à taux variables. En 2023, les emprunts du Groupe à taux variable étaient libellés en euros.

Tout au long de l'année 2023, si les taux d'intérêt moyens avaient été supérieurs/inférieurs de 100 points de base, toutes choses égales par ailleurs, l'impact sur le bénéfice avant impôts de l'exercice aurait été le suivant :

(en milliers €)	Au 31 décembre 2023	
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année	
	+100bp	-100bp
Charges d'intérêts supplémentaire (produit)	1 200	- 1 200

33.1.5 Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients en cas de risque éventuel de non-recouvrement. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de clients, peut entraîner un non-remboursement des sommes investies et par conséquent influencer négativement le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit.

Clients

Le département du Crédit de chaque entité détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. Le département du Crédit gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

33.2 Instruments financiers dérivés

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Les justes valeurs sont basées sur les informations fournies par les banques.

Tous les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur des dérivés sont directement comptabilisés en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI).

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont uniquement classées comme couvertures de flux de trésorerie (pas de couverture de juste valeur) lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est soit attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction prévue soit au risque de change dans un engagement ferme non comptabilisé.

Au début d'une relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques pour entreprendre la couverture. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Ces couvertures devraient être hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie et sont évaluées de façon continue pour déterminer si elles ont été réellement efficaces tout au long des périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles elles ont été désignées.

Les instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la stratégie globale de gestion de l'exposition aux risques de marché principalement associés aux fluctuations des taux d'intérêt (principalement par le biais de la combinaison d'instruments Cross Currency Swaps et CAP) et des taux de change. En règle générale, les produits dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Les instruments dérivés qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente sont inclus dans la rubrique « Instruments financiers dérivés » de l'état consolidé de la situation financière.

(en milliers €)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Part courante				
Cross-currency swaps - cash flow hedge				1 902
Caps/Floors	152		4 968	
TOTAL	152		4 968	1 902
Part non courante				
Cross-currency swaps - cash flow hedge				
Caps/Floors				
TOTAL	0		0	0

La valeur comptable représente au mieux l'exposition maximale au risque de crédit pour tous les dérivés souscrits par le Groupe (pas de collatéral détenu en garantie...).

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant si l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et, en actif ou passif courant, si l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont :

Société	Instrument	Montant nominal	Échéance	Banque
Exosens Group	SWAP	170 millions €	31/12/2024	BNP
Exosens Group	CAP	40 millions €	31/12/2024	BNP

33.3 Instruments financiers et estimation de la juste valeur

Principes comptables

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chaque actif et passif financier.

Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données autres que les prix cotés, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable, à l'exception des dettes financières.

La juste valeur des dettes financières est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe (niveau 2).

La juste valeur des dérivés est évaluée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles intégrant des données de marché observables). La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie et du risque de crédit propre de l'entité est sans impact significatif sur la juste valeur des dérivés.

Les instruments financiers sont répartis comme suit :

<i>(en milliers €)</i>	<i>31 décembre 2023</i>		<i>Instruments financiers par catégories</i>				<i>Hypothèses de Juste Valeur</i>			
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Autres passifs financiers au coût amorti</i>	<i>Actif/passif à la juste valeur par le résultat</i>	<i>Instruments financiers détenus à des fins de couverture</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Niveau 1(*)</i>	<i>Niveau 2(**)</i>	<i>Niveau 3(***)</i>
Actifs financiers non courants	744		744				744	744		
Instruments financiers dérivés	152				152		152		152	
Clients et comptes rattachés	62 692		62 692				62 692	62 692		
Autres actifs courants	134		134				134	134		
Actifs financiers courants	70		70				70	70		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 458	15 458					15 458	15 458		
Total actif	79 250		63 640	0	152	0	79 250	79 250	152	0
Emprunts et dettes	317 923			317 923			317 923	317 923		
Instruments financiers dérivés	0									
Fournisseurs et comptes rattachés	24 703			24 703			24 703	24 703		
Autres passifs courants	16 234			16 234			16 234	16 234		
Total passif	358 860		0	358 800	0	0	358 860	358 860	0	0

(*) Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

(**) Les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix).

(***) Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

La juste valeur de la dette financière ne diffère pas significativement de la valeur nette comptable, cette dette étant financée récemment.

Les prêts et emprunts comprennent des prêts auprès d'institutions bancaires à taux variable et des prêts d'actionnaires à taux fixe qui ne peuvent être négociés.

Il n'y a pas de risque significatif concernant la concentration des clients.

Note 34 - Transactions avec des parties liées

34.1 Transactions commerciales avec des parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- les rémunérations et avantages alloués aux organes de direction détaillés en note 34.2 ci-après;
- les opérations commerciales et financières avec les filiales non consolidées du Groupe et les entreprises associées : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ses filiales non consolidées et n'a pas d'entreprises associées dans son périmètre.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

34.2 Organes de direction

Les membres du Comité Exécutif du Groupe sont, au 31 décembre 2023, au nombre de 10 (2022 : 10).

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par Exosens SAS et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2023 et 2022 selon le détail suivant :

(en milliers €)	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantages à court terme et indemnités de fin de contrat de travail *	3 260	3 417
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	(6)	(33)
Paiements en actions* (2)	310	285

* Montants bruts hors charges patronales

(1) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IAS 19 et selon les modalités décrites en note 30 Engagements pour indemnités de départ à la retraite.

(2) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note 29 Paiements sous forme d'actions.

Le montant total des avantages postérieurs à l'emploi des membres du Comité Exécutif s'élève à 115 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (121 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, certains membres du Comité Exécutif bénéficient, en cas de rupture de contrat de travail et selon certaines conditions, d'une indemnité contractuelle d'un montant global maximum de 1 572 milliers d'euros (engagements hors bilan).

Note 35 - Evènements postérieurs à la clôture

Le 26 janvier 2024, le Groupe a conclu un contrat portant sur l'acquisition d'un acteur européen du marché du Nucléaire, pour un prix de 23,6 millions d'euros. Cet acteur est spécialisé principalement dans la conception et la production de composants d'instrumentation nucléaire tels que des détecteurs

de Neutrons, des tubes Geiger Muller, ainsi que des photodiodes de silicone, utilisés notamment pour la détection de lumière ou la détection de rayons X.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Président.

Note 36 - Liste des sociétés consolidées

Les entités juridiques du Groupe (« les Entités ») ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale ou de la mise en équivalence et en utilisant les monnaies fonctionnelles listées ci-dessous :

Entités consolidées sous intégration globale au 31 décembre 2023	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
EXOSENS (ex Photonis Group)		Société-mère	EUR
Exosens International (ex Photonis International)	100.0%	100.0%	EUR
Photonis France	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Netherlands B.V.	100.0%	100.0%	EUR
Imagine Sensors International	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Infrared France	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Holding Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Scientific Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Defense Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Asia Pacific Pte Ltd	100.0%	100.0%	SGD
Photonis Shenzhen Technologies	100.0%	100.0%	CNY
Xenics NV	100.0%	100.0%	EUR
Xenics Inc.	100.0%	100.0%	USD
SInfrared	100.0%	100.0%	EUR
Telops France	100.0%	100.0%	EUR
Telops Inc.	100.0%	100.0%	CAD
Telops USA Inc.	100.0%	100.0%	USD
El-Mul Technologies	100.0%	100.0%	ILS
Photonis Germany	100.0%	100.0%	EUR
Entités mises en équivalence	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC	49.0%	49.0%	AED

Entités consolidées sous intégration globale au 31 décembre 2022	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
EXOSENS (ex Photonis Group)		Société-mère	EUR
Exosens International (ex Photonis International)	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Technologies	100.0%	100.0%	EUR
Photonis France	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Netherlands B.V.	100.0%	100.0%	EUR
Imagine Sensors International	100.0%	100.0%	EUR
Device-Alab SAS	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Holding Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Scientific Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Defense Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Asia Pacific Pte Ltd	100.0%	100.0%	SGD

Photonis Shenzhen Technologies	100.0%	100.0%	CNY
Xenics NV	100.0%	100.0%	EUR
Xenics USA	100.0%	100.0%	USD
SInfrared	100.0%	100.0%	EUR
Entités mises en équivalence	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC	49.0%	49.0%	AED

Note 37 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe pour 2023 et 2022 sont respectivement :

Exercice 2023 :

(en milliers €)	PwC				Baker Tilly			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
<i>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</i>	Montant-	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Émetteur	148	57%	0	-	41	94%	-	-
Filiales intégrées globalement	113	43%	97	100%	3	6%	-	-
Sous-total	260	100%	97	100%	44	100%	-	-
<i>Services autres que la certification des comptes</i>								
Émetteur	11	78%	65	72%	3	100%	-	-
Filiales intégrées globalement	3	22%	26	28%	0	0%	-	-
Sous-total	14	100%	90	100%	3	100%	-	-
Total	274		187		47		-	

Exercice 2022 :

(en milliers €)	PwC				Fiducial			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
<i>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</i>	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Émetteur	59	25%	-	-	17	98%	-	-
Filiales intégrées globalement	178	75%	89	100%	0	2%	-	-
Sous-total	237	100%	89	100%	17	100%	-	-
<i>Services autres que la certification des comptes</i>								
Émetteur	35	60%	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	23	40%	15	100%	-	-	-	-
Sous-total	58	100%	15	100%	-	-	-	-
Total	295		104		17		-	

18.1.2 Rapport de PricewaterhouseCoopers Audit sur les états financiers consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

« Au Président,
EXOSENS
Domaine de Pelus
Axis Business Park - Bât 5E
33700 MERIGNAC

Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EXOSENS (la « Société ») et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980 dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société comprenant l'état de situation financière aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'exercice de 22 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2022 ainsi que pour les périodes de 12 mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables, (les « Comptes Consolidés 2022-2023 »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les Comptes Consolidés 2022-2023 présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates ainsi que pour les périodes de 12 mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et de 10 mois du 16 mars 2021 au 31 décembre 2021 .

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés 2022-2023 » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes Consolidés 2022-2023

Il appartient à la direction d'établir des Comptes Consolidés 2022-2023 présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes Consolidés 2022-2023, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces Comptes Consolidés 2022-2023, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces Comptes Consolidés 2022-2023 ont été arrêtés par le Président de la Société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés 2022-2023

Il nous appartient d'établir un rapport sur les Comptes Consolidés 2022-2023. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés 2022-2023 pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des Comptes Consolidés 2022-2023 ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les Comptes Consolidés 2022-2023 comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les Comptes Consolidés 2022-2023 ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés 2022-2023 au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion*

- défavorable ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés 2022-2023 et évalue si les Comptes Consolidés 2022-2023 reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;*
 - *concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les Comptes Consolidés 2022-2023. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des Comptes Consolidés 2022-2023 ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.*

Toulouse, le 20 mai 2024

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Cuq
Associé »

18.2 Etats financiers consolidés d'Exosens International pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport de PricewaterhouseCoopers Audit

18.2.1 Etats financiers consolidés d'Exosens International pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Table des matières

Etat de la situation financière consolidée.....	263
Compte de résultat consolidé	264
Autres éléments du résultat global	265
Etat de flux de trésorerie.....	266
Etat de variation des capitaux propres consolidés.....	269
Note 1 - Informations Générales.....	270
Note 2 - Périmètre de consolidation et évènements marquants	270
Note 3 - Base de préparation et rappel des méthodes comptables.....	272
Note 4 - Gestion des risques financiers.....	287
Note 5 – Ecart d’acquisition.....	292
Note 6 – Immobilisations incorporelles.....	293
Note 7 – Immobilisations corporelles	294
Note 8 – Investissement dans des coentreprises et des entreprises associées.....	295
Note 9 – Stocks	295
Note 10 – Créances clients et autres actifs courants	295
Note 11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	296
Note 12 – Capitaux propres.....	297
Note 13 – Dettes financières	297
Note 14 - Provisions	299
Note 15 - Engagements pour indemnités de départ à la retraite	299
Note 16 - Dettes fournisseurs.....	301
Note 17 - Autres passifs non courants et autres passifs courants	301
Note 18 - Chiffre d'affaires	302
Note 19 - Autres achats et charges externes	303
Note 20 - Charges de personnel	303
Note 21 - Autres produits opérationnels	304
Note 22 - Dotations, reprises et amortissements.....	304
Note 23 - Autres produits et autres charges	304
Note 24 - Résultat financier.....	305
Note 25 - Impôts sur les sociétés et impôts différés.....	305
Note 26 - Engagements hors bilan.....	307
Note 27 - Informations sur les parties liées.....	310

Note 28 - Événements postérieurs à la clôture.....	311
Note 29 - Honoraires des commissaires aux comptes	311

Etat de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2021

(en K€)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ecarts d'acquisition	5	257 552	399 977
Actifs incorporels	6	38 494	32 566
Actifs corporels	7	46 510	43 712
Participations dans les entreprises associées	8	1 767	1 813
Actifs financiers non courants		41	54
Instruments financiers dérivés	4	(0)	(0)
Impôts différés actif	25	3 187	0
Autres actifs non courants		240	590
ACTIFS NON COURANTS		347 790	478 712
Stocks	9	45 023	46 209
Clients et comptes rattachés	10	35 583	28 146
Instruments financiers dérivés	4	0	2 550
Autres actifs courants	10	16 152	11 336
Actifs financiers courants		41	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	15 927	31 142
ACTIFS COURANTS		112 727	119 389
TOTAL ACTIFS		460 517	598 100
Capital social	12	347 465	103 713
Primes d'émission	12	137 799	2 101
Obligations convertibles		-	106 741
Réserves consolidées		(160 481)	(95 811)
Résultat consolidé		(148 965)	(15 828)
Ecarts de conversion		(3 711)	(3 817)
Capitaux propres, part du groupe	12	172 107	97 098
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		172 107	97 098
Provisions non courantes	14	7 962	8 525
Emprunts et dettes non courants	13	221 335	428 762
Instruments financiers dérivés	4	(0)	(0)
Impôts différés passif	25	-	653
Autres passifs non courants	17	5 573	4 071
PASSIFS NON COURANTS		234 870	442 011
Provisions courantes	14	2 355	2 226
Emprunts et dettes courants	13	4 847	22 829
Instruments financiers dérivés	4	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	16	15 894	10 687
Autres passifs courants	17	30 444	23 248
PASSIFS COURANTS		53 540	58 991
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		460 517	598 100

Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2021

<i>(en K€)</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	18	166 168	149 859
Achats consommés		(42 916)	(35 744)
Autres achats et charges externes	19	(23 219)	(22 283)
Impôts et taxes		(1 309)	(1 608)
Charges de personnel	20	(56 172)	(52 174)
Autres produits opérationnels	21	2 041	2 719
Autres charges opérationnelles		(652)	(1 977)
Dotations, reprises et amortissements	22	(11 982)	(8 083)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		31 955	30 700
Autres produits	23	-	23
Autres charges	23	(146 343)	(686)
RESULTAT OPERATIONNEL		(114 388)	30 037
Quote-part de résultat net sur des sociétés mises en équivalence	8	-	37
Coût de la dette nette		(37 599)	(41 880)
Résultat lié aux instruments dérivés		1 748	(1 332)
Autres		(27)	(99)
Résultat financier net	24	(35 878)	(43 311)
RESULTAT AVANT IMPOTS		(150 265)	(13 237)
Impôts sur les sociétés	25	1 299	(2 591)
RESULTAT NET SUR LES ACTIVITES POURSUIVIES		(148 965)	(15 828)
Résultat des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET AVANT PART DES MINORITAIRES		(148 965)	(15 828)
Part des minoritaires dans le résultat		-	-
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		(148 965)	(15 828)

Autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2021

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
RESULTAT NET	(148 965)	(15 828)
Eléments non recyclables en résultat net		
Ecart actuariels sur engagements de retraites et assimilés, avant impôts	360	(552)
Impôts différés sur engagements de retraites et assimilés	(120)	184
Eléments recyclables en résultat net		
Variation de juste valeur des instruments de couverture, avant impôts	-	427
Impôts différés sur variation de juste valeur des instruments de couverture	-	(142)
Ecart de conversion	86	539
<i>Autres éléments du résultat global net d'impôts</i>	<i>326</i>	<i>456</i>
RESULTAT GLOBAL	(148 639)	(15 372)
Attribuable :		
Au Groupe	(148 639)	(15 372)
Aux participations ne donnant pas le contrôle		
Le résultat global, part Groupe provient des :		
Activités poursuivies		
Activités abandonnées	(148 639)	(15 372)

Etat de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2021

<i>(en K€)</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat de la période		(148 965)	(15 828)
Résultat des activités poursuivies		(148 965)	(15 828)
Dotations, reprises et amortissements		11 982	8 083
Gain et perte sur cessions		-	8
Autres charges et produits sans flux de trésorerie	(1)	144 656	2 284
Charges d'impôts		1 299	2 591
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	(37)
Charges financières sans flux de trésorerie	(2)	13 553	33 981
Charges financières avec flux de trésorerie	(3)	22 314	9 330
Flux de trésorerie de l'activité avant variation de BFR		44 839	40 412
Impôts reçus/(payés)		(1 965)	(1 261)
Variation de BFR		(219)	4 967
Flux de trésorerie de l'activité		42 655	44 119
Acquisition de titres		(1 669)	-
Acquisition d'actifs non courants	(4)	(19 587)	(13 766)
Flux de trésorerie de l'investissement		(21 256)	(13 766)
Augmentations de capital		42 736	-
Financement interne		17 951	-
Refinancement emprunts non courants		212 065	10 000
Remboursements emprunts non courants		(258 902)	(4 000)
Refinancement emprunts courants		446	(442)
Remboursements emprunts courants		(12 398)	-
Paiements des intérêts courus		(9 055)	-
Variations des dettes financières liées à IFRS 16		367	(1 237)
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts		(21 925)	(8 990)
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux dettes financières		(388)	(341)
Frais d'émission d'emprunt		(7 722)	-
Flux de trésorerie de financement		(36 826)	(5 010)
Gains et pertes de change		211	(260)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie sur la période		(15 215)	25 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		31 142	6 059
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		15 927	31 142
Variation de trésorerie		(15 215)	25 083

(1) Autres produits et charges sans flux de trésorerie :

<i>(en K€)</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impact d'IFRS 2	3.23	136	
Charges sur avantages postérieurs à l'emploi (IAS 19)	15	282	391
Autres produits et charges opérationnels	21	372	1 893
Autres charges/(produits)	23	143 866	
Autres produits et charges sans flux de trésorerie		144 656	2 284

Au 31 décembre 2021, les autres charges opérationnelles sans flux de trésorerie comprennent 372 K€ liés aux destructions de stock, 282 K€ de charges liées aux indemnités de départs à la retraite, et 136 K€ de charges liées aux paiements fondés sur des actions (IFRS 2). Les autres charges sans flux de trésorerie pour 143 866 K€ correspondent à la dépréciation de l'écart d'acquisition (voir note 5.2).

Au 31 décembre 2020, les autres charges opérationnelles sans flux de trésorerie comprennent 1 893 K€ liés aux destructions de stock et 391 K€ de charges liées aux indemnités de départs à la retraite.

(2) Charges financières sans flux de trésorerie :

<i>(en K€)</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges sur frais d'émission d'emprunt	24	(6 932)	1 193
Charges d'intérêts sur obligations convertibles	24	(11 743)	19 207
Intérêts courus sur emprunts	13		12 903
Instruments financiers dérivés	4		(3 029)
Gains de change	24	7 407	(410)
Perte de change	24	(476)	4 099
Charges financières sur avantages postérieurs à l'emploi		26	58
Autre		(1 834)	(40)
Charges financières sans flux de trésorerie		(13 553)	33 981

(3) Charges financières avec flux de trésorerie :

<i>(en K€)</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Intérêts sur la dette		(21 925)	(8 272)
Intérêts dérivés		-	(717)
Charges financières sur dette locative		(388)	(341)
Charges financières avec flux de trésorerie		(22 314)	(5 565)

Les pertes sur écart de change avec impact cash liés au remboursement des emprunts long terme ont été présentés dans la ligne Remboursement des emprunts long terme.

(4) Acquisition d'actifs immobilisés :

<i>(en K€)</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Acquisition d'actifs incorporels	6	(9 070)	(7 056)
Acquisition d'actifs corporels	7	(7 859)	(6 940)
Fournisseurs d'immobilisations		(187)	230
Autres		(2 471)	
Acquisition d'actifs immobilisés		(19 587)	(13 766)

Etat de variation des capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2021

(en K€)	Capitaux propres part du Groupe									
	Capital	Obligations convertibles**	Primes d'émission	Réserves de couverture	Réserves gain/(perte) actuariel	Ecarts de conversion	Reports à nouveau et autres réserves***	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
31 décembre 2019	103 713	106 741	2 101	(427)	(1 958)	(4 431)	(93 472)	112 266	-	112 266
Variation de couverture des flux de trésorerie				427			(142)	285		285
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi				0	(552)		184	(368)		(368)
Ecarts de conversion				0		745		745		745
Autres éléments du résultat global	-	-	-	427	(552)	745	42	661	-	661
Résultat net de la période				0			(15 829)	(15 829)		(15 829)
Total du résultat global de la période	-	-	-	427	(552)	745	(15 787)	(15 167)	-	(15 167)
Autres				0		(195)	195	(0)		(0)
31 décembre 2020	103 713	106 741	2 101	-	(2 510)	(3 882)	(109 064)	97 098	-	97 098
Variation de couverture des flux de trésorerie				77				77		77
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi					240			240		240
Ecarts de conversion						171		171		171
Autres éléments du résultat global	-	-	-	77	240	171	-	487	-	487
Résultat net de la période							(148 965)	(148 965)		(148 965)
Total du résultat global de la période	-	-	-	77	240	171	(148 965)	(148 478)	-	(148 478)
Augmentation de capital*	243752		135 699					379 451		379 451
Obligations convertibles		(106 741)					(49 673)	(156 413)		(156 413)
IFRIC - IAS 19					301			301		301
IFRS 2					137			137		137
Autres					12			12		12
Au 31 décembre 2021	347 465	-	137 799	77	(1 821)	(3 711)	(307 702)	172 107	-	172 107

* Les augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice sont décrites au paragraphe "Augmentation de capital" de la note 2.2 ci-après.

** Les variations figurant sur la colonne « Obligations convertibles » résultent de la conversion des obligations dans le cadre de l'acquisition du groupe Photonis par HLD Europe (cf. note 2.2 ci-après).

*** Les autres réserves comprennent principalement les impôts différés calculés sur les autres éléments du résultat global.

Note 1 - Informations Générales

PHOTONIS International (« la Société ») a été renommée EXOSENS International le 7 septembre 2023. Les noms PHOTONIS et EXOSENS seront utilisés indifféremment dans la suite du document.

EXOSENS International (« la Société ») et ses filiales (ensemble, « le Groupe » ou « Groupe EXOSENS » anciennement « Groupe PHOTONIS ») est un leader mondial dans les tubes d'amplification de lumière utilisés principalement pour les solutions de vision nocturne. Le Groupe EXOSENS fabrique également des composants pour des caméras digitales de haute technologie ainsi que des détecteurs scientifiques utilisés par exemple pour l'exploration spatiale ou l'industrie nucléaire. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays.

EXOSENS International est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège est au Domaine de Pelus, Axis Business Park, Bloc E, 18 avenue Pythagore à Mérignac, France. Elle a été constituée le 19 août 2011.

Les usines du Groupe sont situées en France, aux États-Unis et aux Pays-Bas.

Les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été préparés dans le contexte du projet d'introduction en bourse et l'admission des actions sur Euronext Paris. Ils ont été ainsi préparés spécifiquement pour les besoins de l'enregistrement du prospectus par l'autorité des marchés financiers.

Le 5 mars 2024, le Président a arrêté ces comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états financiers consolidés ne remplacent pas les comptes consolidés historiques de l'exercice clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le Président le 31 mars 2022 et approuvés par l'Associé Unique le 23 juin 2022.

Les événements survenus après la date d'arrêté des comptes par le Président ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers consolidés, conformément à la décision du comité d'interprétation de l'IASB (IFRS IC Rejection – IAS 10 Events After the Reporting Period : Reissuing Previously Issued Financial Statements of May 2013). En particulier, en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2021, ces états financiers ne reflètent pas les événements survenus après le 31 mars 2022 (date d'arrêté des comptes IFRS historiques).

Les états financiers consolidés suivants sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître.

Note 2 - Périmètre de consolidation et événements marquants

2.1 Périmètre de consolidation

Les entités juridiques du Groupe (« les Entités ») ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale ou de la mise en équivalence et en utilisant les monnaies fonctionnelles listées ci-dessous :

Entités consolidées sous intégration globale	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
Photonis International		Société-mère	EUR
Photonis Technologies SAS	100.0%	100.0%	EUR
Photonis France SAS	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Netherlands BV	100.0%	100.0%	EUR
Imaging Sensors International SARL	100.0%	100.0%	EUR
Device-Alab SAS	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Holding Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Scientific Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Defense Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Asia Pacific Pte Ltd	100.0%	100.0%	SGD

Entités mises en équivalence	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC	49.0%	49.0%	AED

2.2 Evènements significatifs

- **Création de la société PHOTONIS GROUP**

La société PHOTONIS GROUP (renommée EXOSENS le 7 septembre 2023) a été créée le 16 mars 2021. La première consolidation au niveau de Photonis Group s'effectuera au 31 décembre 2022.

La société PHOTONIS GROUP possède, directement ou indirectement, 100% de la société PHOTONIS INTERNATIONAL créée le 19 août 2011, suite à l'opération de rachat effectuée le 22 juillet 2021 par HLD Europe.

- **Acquisition du groupe Photonis par HLD Europe**

Le 16 février 2021, HLD Europe est entré en négociation exclusive avec Ardian concernant l'acquisition du groupe Photonis. L'acquisition a été conclue en date du 22 juillet 2021, et HLD Europe est désormais l'actionnaire majoritaire du Groupe Photonis.

- **Remboursement des PGE – Prêt Garanti par l'Etat**

Le 10 juillet 2021, les 4 PGE souscrits le 10 juillet 2020 pour un montant total de 10 M€ ont été intégralement remboursés.

- **Refinancement de la dette**

Concomitamment au rachat par HLD Europe, la dette souscrite jusqu'alors par Photonis et qui s'élevait le jour de la transaction à un montant de 270 M€ en incluant les intérêts courus a été intégralement remboursée, et un nouveau financement a été mis en place le 22 juillet 2021 pour un montant total de 210,0 M€. La nouvelle dette est en €, entièrement souscrite par la société Photonis Group, et est structurée de la manière suivante :

- 175,0 M€ de Bonds A pour une durée de 7 ans, à un taux d'intérêt de 6,75% + Euribor, remboursable in fine ;
- 15,0 M€ de dette senior Facility A1 pour une durée de 5.5 ans, à un taux d'intérêt de 2.75% + Euribor, amortissable ;
- 20,0 M€ de dette senior Facility A2 pour une durée de 6 ans, à un taux d'intérêt de 4.25% + Euribor, remboursable in fine ;
- 20 M€ de facilités de crédit renouvelable (RCF). Le RCF fut utilisé pour 1,8 M€ entre juillet et novembre 2021. A la fin de l'année, il n'est pas utilisé.
- 10 M€ de facilités d'acquisition, non utilisées au 31/12/2021.

- **Acquisition des titres complémentaires de Device-Alab**

Photonis a exercé l'option de rachat des titres restants (60.1%) de Device-Alab avant la fin de l'exercice 2020, et les a acquis le 5 mars 2021 pour un montant de 1,9 M€. Photonis détient désormais à 100% cette entreprise française basée à Grenoble.

- **Augmentation de capital**

Plusieurs augmentations de capital ont eu lieu chez Photonis International en 2021 :

1. Conversion des 158 314 898 obligations convertibles en actions ordinaires et augmentation corrélative du capital social de 22 616 414 € par émission de 22 616 414 AO nouvelles, souscrites par PhotoTechLuxco 2. Cette augmentation de capital est assortie d'une prime d'émission de 135 699 K€ ;
2. Suite à cette conversion, les intérêts capitalisés et les intérêts courus attachés aux obligations convertibles sont devenus exigibles (la « Créance d'Intérêts »). Une partie de la Créance d'Intérêts a été payée par compensation avec une créance que Photonis International détenait sur PhotoTechLuxco 2. Une partie du solde de la Créance d'Intérêts payée par compensation avec le prix de souscription d'une seconde augmentation de capital d'un montant de 118 101 340 actions ordinaires nouvelles souscrites par PhotoTechLuxco2 (voir PV du Président du 22/07/2021).

A l'issue de ces deux augmentations de capital, le montant du capital social s'élevait à 244 430 657 €.
3. Le 22 juillet 2021, les associés de Photonis International ont décidé de
 - o (1) convertir en AO les ADP1, les ADP2 et l'AO2. S'agissant des ABSA, les BSA des ABSA 1 et 2 sont devenus caduques et les actions correspondantes ont été transformées en actions ordinaires ;
 - o (2) d'augmenter le capital de Photonis International d'un montant nominal de 103,034,741€ pour le porter de 244 430 657 € à 347 465 398 € (voir PV AG de closing de Photonis International du 22/07/2021). Cette augmentation de capital par voie d'émission de nouvelles actions ordinaires a été intégralement souscrite par Photonis Group, pour compenser trois créances détenues par Photonis Group sur Photonis International :
 - 44 900 000 € (voir « Delegation agreement ») ;
 - 51 097 929,47 € (voir « Indication of Payment Letter ») ;
 - 7 036 811,80 € (créances d'intérêts).

Tableau synthétique des impacts cash/non cash de l'augmentation de capital :

(en k€)	Montant	Impact TFT
Conversion des OC	22 616	Elements non cash
Compensation de créances	118 101	Elements non cash
<u>Augmentation de capital :</u>		
"Delegation agreement"	44 900	Elements cash (* l'écart avec le TFT s'explique par le netting avec un compte courant)
"Indication of Payment Letter"	51 098	Elements non cash
"Créances d'intérêts"	7 037	Elements non cash
Total	243 752	

Note 3 - Base de préparation et rappel des méthodes comptables

3.1 Référentiel comptable

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente à toutes les années présentées, sauf indication contraire.

Les méthodes comptables appliquées pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021. Les normes, interprétations et déclarations de pratiques nouvelles et révisées sont

disponibles pour les abonnés IFRS sur eifrs.ifrs.org. Le tableau suivant indique les dates de publication et d'entrée en vigueur des déclarations de l'IASB.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB et par l'Union européenne applicables à compter du 1er janvier 2021 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendment to IFRS 4 – deferral of IFRS 9	01/01/2021	01/01/2021
2	Interest rate benchmark reform – Phase 2 Amendments to IFRS9, IAS39, IFRS7, IFRS4 and IFRS16	01/01/2021	01/01/2021
3	Amendments to IFRS 16 Leases: Covid-19-Related Rent Concessions beyond 30 June 2021	01/04/2021	01/01/2021

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2021

Le Groupe n'a pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur ou adoptées par l'Union européenne :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Insurance contracts	01/01/2023	01/01/2023
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	01/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	01/01/2022	01/01/2022
5	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	01/01/2022	01/01/2022
6	Annual Improvements to IFRS 2018-2020	01/01/2022	01/01/2022
6.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
6.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
6.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
7	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	NC

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
8	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	NC
9	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

A ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur les normes qui seront obligatoires à partir de l'exercice 2022.

3.2 Base de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe Photonis ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux interprétations émises par l'IFRS *Interpretations Committee* (IFRS IC) applicables aux sociétés déclarant selon les normes IFRS. Les états financiers sont conformes aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Au bilan, les actifs et passifs sont analysés et présentés en éléments courants ou non courants.

Au compte de résultat, les charges d'exploitation sont analysées et présentées selon leur nature.

Pour une meilleure présentation du compte de résultat consolidé, la perte des coentreprises et entreprises associées est présentée séparément du résultat opérationnel des activités poursuivies.

Le coût de l'endettement net représente le total des charges financières sur emprunts diminué des produits financiers générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3.3 Conversion de devises

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés dans la devise fonctionnelle de la société mère qui est l'euro.

Pour chaque entité, le Groupe détermine la monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie fonctionnelle. Le Groupe utilise la méthode de consolidation directe et lors de la cession d'une activité à l'étranger, le profit ou la perte qui est reclassé en résultat reflète le montant qui résulte de l'utilisation de cette méthode.

Le taux de variation utilisé par le groupe est le taux de variation mensuel qui correspond au taux officiel publié par la Banque de France le mercredi précédant le dernier mercredi du mois précédent.

Les transactions en devises étrangères sont initialement enregistrées par les entités du Groupe au cours au comptant de leurs devises fonctionnelles respectives à la date à laquelle la transaction remplit pour la première fois les conditions de comptabilisation.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change au comptant de la devise fonctionnelle à la date de clôture. Les différences résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisées en résultat.

Les éléments non monétaires évalués en termes de coût historique dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Le gain ou la perte résultant de la conversion

d'éléments non monétaires évalués à la juste valeur est traité conformément à la comptabilisation du gain ou de la perte sur la variation de la juste valeur de l'élément (c'est-à-dire les écarts de conversion sur les éléments dont le gain ou la perte de juste valeur est comptabilisé en « OCI » ou en résultat net sont également comptabilisés en « OCI » ou en résultat net, respectivement).

Lors de la consolidation, les résultats d'exploitation des filiales, entreprises associées et partenariats du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros aux taux de change moyens et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont inclus dans le résultat net (y compris les participations ne donnant pas le contrôle) uniquement lors de la vente ou de la liquidation de la filiale étrangère, de l'entreprise associée ou du partenariat sous-jacent.

3.4 Changements de méthodes comptables

Les nouveaux amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Néanmoins, L'IFRIC (*IFRS Interpretations Committee*) a adressé en avril 2021 à l'IAS, pour décision, un « TAD » (*Tentative Agenda Decision* ou Décision Provisoire) par lequel il propose de modifier la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. L'IAS Board a validé cette position début juin 2021 tout en précisant qu'il n'y avait pas lieu de modifier quoique ce soit dans la norme IAS 19 qui permet déjà cette interprétation.

Il s'agit d'une application rétrospective (changement de méthode) et donc l'impact se porte en report à nouveau au 01/01/2021 (et non en OCI comme un écart actuariel). L'application aux cas concernés aura pour effets une augmentation des capitaux propres dans le bilan d'ouverture du sous-groupe Photonis International ayant servi dans le cadre de son acquisition.

3.5 Estimations et hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite que la direction utilise des estimations et des hypothèses raisonnables, susceptibles d'affecter les montants des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges dans les états financiers, ainsi que des informations sur les actifs et passifs éventuels dans les notes annexes. Ces estimations sont faites sur la base d'une hypothèse de continuité d'exploitation et des informations disponibles à la date de leur préparation.

Les montants définitifs peuvent différer de ces estimations.

Le Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses à la lumière de son expérience et de tout autre facteur jugé raisonnable pour déterminer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Estimations relatives aux projets et contrats

Les principales estimations utilisées par le Groupe pour préparer ses états financiers portent sur les prévisions de flux de trésorerie futurs au titre des projets et contrats (business plans). Les estimations et hypothèses relatives aux projets et contrats portent sur des périodes supérieures de 2 à 3 ans et reposent principalement sur des hypothèses concernant les volumes et les prix de vente des produits vendus, les coûts de production associés, les taux de change des ventes et achats libellés en devises ainsi que des incertitudes sur le respect des dépassements de coûts prévisionnels et, pour les flux de trésorerie futurs actualisés, le taux d'actualisation retenu pour chaque contrat. Les prévisions de trésorerie, actualisées ou non, permettent de déterminer :

- La dépréciation des actifs non courants : les écarts d'acquisition et les actifs affectés aux projets font l'objet d'un test de dépréciation tel que décrit dans « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ; la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles est généralement déterminée à l'aide de prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés estimés sur la base des hypothèses décrites ci-dessus ;

- La capitalisation des frais de développement : les conditions de capitalisation des frais de développement sont précisées dans « Recherche et développement – projets de R&D internes ». Le Groupe doit évaluer la faisabilité technique et commerciale des projets et estimer la durée d'utilité des produits qui en résultent. Il doit déterminer si des avantages économiques futurs découleront des actifs et, par conséquent, les estimations et hypothèses associées à ces calculs sont déterminantes pour (i) décider si les coûts du projet peuvent être capitalisés et (ii) calculer avec précision la durée de vie utile des projets pour le Groupe ;
- Le résultat à terminaison des contrats comptabilisé selon la méthode à l'avancement : pour estimer le résultat à terminaison, le Groupe prend en compte les facteurs inhérents au contrat en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles, ainsi comme indices contractuels. Lorsque les coûts totaux du contrat sont susceptibles de dépasser le chiffre d'affaires total du contrat, la perte attendue est comptabilisée en pertes à terminaison ;
- Les provisions pour impôts différés sont constituées d'impôts différés provisionnés en totalité, sur les différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes annuels. Les provisions pour impôts différés comprennent principalement les impôts différés liés à la réévaluation des instruments financiers et des catégories d'actifs qui sont comptabilisés à la juste valeur. L'impôt différé est déterminé en utilisant les taux d'imposition et les lois qui ont été promulguées à la date du bilan ou qui devraient s'appliquer lorsque le passif d'impôt différé sera réglé. Les impôts différés actifs sont enregistrés sous la rubrique « Impôts différés actifs » et les impôts différés passifs sont enregistrés sous la rubrique « Impôts différés passifs ». La variation de la charge d'impôt différé est comptabilisée au compte de résultat, sauf dans la mesure où elle porte sur des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt différé est également comptabilisé en capitaux propres. Tout changement dans les estimations et hypothèses sous-jacentes aux prévisions de flux de trésorerie des projets et contrats pourrait avoir un impact significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou les montants présentés dans son état de la situation financière. Par conséquent, la sensibilité des hypothèses clés à de tels changements est systématiquement testée et les résultats de ces tests sont régulièrement revus par la direction.

Dans le cadre de l'adoption d'IFRS 16 au 1er janvier 2019, le Groupe utilise également le jugement lié à ses contrats de location, pour estimer la durée du contrat et les taux d'emprunt marginaux utilisés pour déterminer les dettes de location et les actifs de droit d'utilisation correspondants.

Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures judiciaires pouvant avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe, voir « Provisions ». La direction du Groupe examine régulièrement l'état d'avancement de ces procédures et décide de la constitution d'une provision ou de l'ajustement du montant d'une provision existante si des événements surviennent au cours de la procédure et nécessitent une réévaluation du risque encouru.

La décision de constituer une provision pour un risque donné et le montant de ces provisions sont basés sur une évaluation du risque associé à chaque cas individuel, l'estimation par la direction de la probabilité qu'une décision défavorable soit rendue dans la procédure en question, et la capacité du Groupe à estimer de manière fiable le montant de la provision.

3.6 Regroupements d'entreprises et fonds de commerce

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la version révisée d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Lorsque le Groupe acquiert le contrôle d'une entreprise, les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans le cadre du regroupement d'entreprises sont estimés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition (plus les participations ne donnant pas le contrôle conservées et/ou la juste valeur des participations antérieurement détenues) et la juste valeur des actifs et passifs

identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisée en *goodwill*. Les coûts directement liés à l'acquisition sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Toute contrepartie éventuelle (*earn-out*) payable au vendeur est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition et est donc incluse dans la détermination du prix d'acquisition et du *goodwill* qui en résulte. Si le complément de prix est payable en numéraire, il est initialement enregistré au passif et toute variation ultérieure de juste valeur est comptabilisée en résultat jusqu'au règlement. Si le complément de prix est enregistré en capitaux propres, il ne fait pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

A la clôture du premier exercice suivant la prise de contrôle, un regroupement d'entreprises peut être comptabilisé à titre provisoire. Les montants affectés aux actifs identifiables acquis, aux passifs repris et aux écarts d'acquisition résiduels pourront être révisés pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au montant comptabilisé à la date d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il pourrait avoir subi une dépréciation.

3.7 Filiales

Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées. Une entité est contrôlée par le Groupe lorsque les critères énoncés dans IFRS 10 « États financiers consolidés et individuels » sont remplis, c'est-à-dire lorsque le Groupe a le « pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité de manière à obtenir des avantages de ses activités », ce qui est le cas pour toutes les entités du périmètre de consolidation du Groupe Photonis.

Les participations du Groupe dans les entreprises mises en équivalence comprennent les participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût.

3.8 Élimination des transactions intragroupe

Les transactions entre filiales consolidées (et les créances et dettes qui en découlent) sont totalement éliminées. Il en est de même pour les marges intragroupe (dividendes, plus et moins-values de cession) qui sont éliminées du résultat consolidé.

3.9 États financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale.

Les éléments de l'état de la situation financière des entités consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de celle utilisée par le Groupe sont convertis au taux de clôture de l'exercice, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au taux de change historique. Les postes du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes de conversion sont enregistrés en OCI (écarts de conversion).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions ou de l'évaluation où les éléments sont réévalués. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont différés dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures de flux de trésorerie éligibles. Les gains et pertes de change liés aux emprunts et à la trésorerie et équivalents de trésorerie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits financiers » ou « autres charges financières ». Tous les autres gains et pertes de change sont présentés au compte de résultat dans le résultat opérationnel des activités poursuivies.

3.10 Recherche et développement – projets de R&D internes

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si, et seulement si, les six conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de la réalisation du projet de développement ;
- l'intention du Groupe de mener à bien le projet ;
- la capacité du Groupe à utiliser cette immobilisation incorporelle ;
- la démonstration de la probabilité que l'actif génère des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour mener à bien le projet ; et
- la mesure fiable des dépenses de développement.

Ces coûts sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée, soit cinq à dix ans, à compter de leur mise en service.

3.11 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants.

Les logiciels sont évalués au coût d'acquisition ou au coût de production pour les logiciels créés (c'est-à-dire le coût d'utilisation des ressources utilisées augmenté des coûts directs et d'une fraction des coûts indirects de production). Les logiciels sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilité attendue (entre un et cinq ans).

Les concessions, brevets et droits assimilés, y compris les droits de propriété intellectuelle DEP acquis en 2016 (ancienne dénomination : RQE), sont enregistrés au bilan pour leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, du cumul des amortissements et dépréciations. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre un et quinze ans).

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif concerné et si le coût peut être évalué de manière fiable et affecté à l'actif.

3.12 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût (prix d'achat et frais supplémentaires) et ne sont pas réévaluées ultérieurement.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimées, qui sont généralement les suivantes :

- Bâtiments : 30 à 50 ans
- Agencements : 10 ans
- Installations spécifiques : 10 ans
- Equipement industriel : 10 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans

- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- Outillage : 3 à 5 ans

3.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur. Le test de dépréciation est effectué au niveau d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie, selon le cas. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles sont respectivement amorties ou dépréciées. Par conséquent, ils font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie attendus sont tirés du plan d'affaires de la direction et sont actualisés à un taux proportionné au profil de risque de l'actif.

3.14 Contrats de location

Un bail est un contrat dans lequel le droit d'utiliser un bien (le bien loué) est accordé pour une durée convenue en contrepartie d'indemnités. Le Groupe évalue au début du contrat si un contrat est ou contient un contrat de location. C'est-à-dire si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

Depuis le 1er janvier 2019 et l'adoption de la norme IFRS 16 qui a remplacé la norme IAS 17, en tant que preneur, le Groupe applique une méthode de comptabilisation et d'évaluation unique pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location de courte durée et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes de location pour effectuer des paiements de location et des actifs de droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

i) Droit d'utilisation

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire à la date à laquelle l'actif sous-jacent est prêt à être utilisé). Les droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajustés de toute réévaluation des dettes de location. Le coût des droits d'utilisation des actifs comprend le montant des dettes de location comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus et les paiements de location effectués à ou avant la date de début, moins les incitations à la location reçues. Les droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité estimée des actifs sous-jacents, telle que définie en 3.12.

Si la propriété de l'actif loué est transférée au Groupe à la fin de la durée du bail ou si le coût reflète l'exercice d'une option d'achat, l'amortissement est calculé sur la base de la durée d'utilité estimée de l'actif. Les droits d'utilisation des actifs font également l'objet d'une dépréciation, sur la base des politiques définies en 3.13.

ii) Dettes de loyer

À la prise d'effet du contrat de location, la dette de loyer est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers à verser sur la durée du contrat de location. Le paiement des loyers comprend les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) diminués des avantages restant à recevoir du bailleur, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, et les montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain par le Groupe et le paiement des pénalités de résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de l'option de résiliation par le Groupe.

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges (sauf s'ils sont encourus pour produire des stocks) dans la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de location, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat quand le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable. Après la date de début, le montant des dettes de location est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du bail, un changement dans les paiements de location (par exemple, des changements dans les paiements futurs résultant d'un changement d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer ces loyers) ou un changement dans l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes locatives du Groupe sont incluses dans les prêts et emprunts non courants et courants (voir Note 13).

iii) Baux de courte durée et baux d'actifs de faible valeur

Le Groupe applique les exemptions prévues par IFRS 16 et ne retraite pas les contrats de faible valeur et dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à 12 mois. Les loyers au titre des baux de courte durée et des baux d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des baux, comme cela était le cas selon IAS 17.

3.15 Actifs financiers

Les actifs financiers utilisés par le Groupe comprennent les actifs à la juste valeur par le résultat (dérivés) et les prêts et créances (créances clients, autres actifs courants, actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie) dont la part non courante est actualisée au taux de refinancement attendu.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés dans l'état de la situation financière en éléments courants (à moins d'un an) et non courants (à plus d'un an).

3.16 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode *FIFO (First in First Out)*, « premier arrivé premier sorti ». Les en-cours et les produits finis sont valorisés à leurs coûts de production. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans les conditions normales de marché, moins les frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur brute, évaluée selon les méthodes susmentionnées, est inférieure à la valeur nette de réalisation.

3.17 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et les autres actifs d'exploitation courants sont évalués initialement à la juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. A chaque arrêté des comptes, les créances clients et les autres actifs d'exploitation courants sont évalués au coût amorti diminué des dépréciations tenant compte d'un éventuel risque de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est effectuée à chaque arrêté des comptes et donne lieu à la constatation d'une dépréciation. Le risque de non-recouvrement est calculé en fonction des retards de paiement et de la capacité de paiement du débiteur.

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche simplifiée permise par IFRS 9, qui impose la comptabilisation des pertes attendues sur la durée de vie dès la comptabilisation initiale. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances clients ont été regroupées sur la base de caractéristiques communes de risque de crédit.

Les taux de pertes attendus sont basés sur les profils de paiement des ventes sur une période de 60 mois avant le 31 décembre 2021 et les pertes de crédit historiques correspondantes subies au cours de cette période.

3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les placements à court terme et très liquides d'une échéance de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires.

3.19 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales représentent les dettes pour les biens et services fournis au groupe avant la clôture de l'exercice qui sont impayés. Ces montants ne sont pas garantis et sont généralement payés dans les 60 jours suivant la reconnaissance. Les valeurs comptables des fournisseurs et autres dettes sont considérées comme étant identiques à leurs justes valeurs, en raison de leur nature à court terme.

3.20 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler l'obligation et quand une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Les provisions sont classées comme « Provisions à long terme » lorsque le règlement de l'obligation connexe ne devrait pas se produire dans un délai d'un an ou que la date de règlement ne peut être déterminée.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés, à moins que la possibilité d'une sortie de ressources ne soit éloignée.

Le Groupe évalue ses provisions sur la base des faits et circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, de son expérience en la matière et des meilleures connaissances disponibles à la date de clôture.

Si la sortie de ressources attendue est compensée par un revenu, un actif est comptabilisé lorsque ce revenu est quasi certain. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe comptabilise des provisions pour litiges lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et lorsqu'une estimation fiable de l'obligation peut être faite. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues nécessaires pour éteindre l'obligation. Pour déterminer la valeur actuelle de ces engagements, le Groupe utilise des taux d'actualisation qui reflètent des estimations de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions constituées pour tenir compte de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits financiers » et « Autres charges financières ».

3.21 Obligations et autres passifs financiers courants et non courants

Ces éléments comprennent principalement les obligations convertibles, les prêts à terme Senior, les lignes de crédit renouvelables, les dettes de location-financement, les découverts bancaires et diverses dettes financières.

Tous ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de transaction et sont ultérieurement évalués au coût amorti à chaque date de clôture. Ainsi, les frais de mouvement, les primes d'émission, les primes de remboursement et toute autre différence entre le

produit net de l'émission et la valeur de remboursement finale sont amortis sur la durée de l'instrument de dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs (capital et intérêts) sur la durée de l'instrument, à un montant égal à la valeur comptable initiale de l'instrument.

Les charges d'intérêts sont enregistrées sur la base du taux d'intérêt effectif et non du taux d'intérêt nominal.

La part des dettes financières classée en non courant correspond à la dette sur laquelle le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture.

3.22 Instruments financiers dérivés

Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change et les risques de taux d'intérêt.

Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Les justes valeurs sont basées sur les informations fournies par les banques.

Tous les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur des dérivés sont directement comptabilisés en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (*OCI*).

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont uniquement classées comme couvertures de flux de trésorerie (pas de couverture de juste valeur) lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est soit attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction prévue soit au risque de change dans un engagement ferme non comptabilisé.

Au début d'une relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques pour entreprendre la couverture. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Ces couvertures devraient être hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie et sont évaluées de façon continue pour déterminer si elles ont été réellement efficaces tout au long des périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles elles ont été désignées.

Les taux de clôture et moyens en 2021 sont les suivants :

Devise fonctionnelle appliquée	Taux de clôture	Taux moyen
USD	1,1326	1,1874
SGD	1,5279	1,5952
AED	4,1580	4,3719

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, tandis que toute partie inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat en charges financières brutes.

Les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont transférés en résultat lorsque la transaction couverte affecte le résultat, par exemple lorsque le produit financier ou la charge financière couvert est comptabilisé ou lorsqu'une vente prévue se produit. Lorsque l'élément couvert correspond au coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont transférés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif non financier.

Si la transaction prévue ou l'engagement ferme n'est plus attendu, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est transféré au compte de résultat. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ni reconduction, ou si sa désignation comme couverture est révoquée, tout gain ou perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global reste dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la transaction prévue ou l'engagement ferme affecte le profit ou la perte.

3.23 Paiement fondé sur des actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions gratuites représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les différents plans d'attribution d'actions gratuites sont liquidés en actions (« equity-settled »).

Les actions gratuites sont attribuées à certains salariés du groupe en France et à l'étranger.

Juridiquement, les droits sont sujets à une condition de présence au sein du Groupe d'une durée de 1 ans à compter de la date d'attribution.

La juste valeur des différents instruments a été déterminée comme la valeur d'une action de préférence diminuée des dividendes éventuels actualisés au taux sans risque ainsi que de la valeur d'achat. Les hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur des instruments sont décrites ci-dessous :

- Le prix de l'instrument à la date d'attribution a été déterminé sur la base du rapport d'un évaluateur indépendant.
- La maturité estimée correspond aux prévisions du management sur la date la plus probable de l'événement de sortie.
- Le taux de dividendes est déterminé à la date d'attribution et est basé sur l'historique de versement et aux attentes futures du management.

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été évaluée par un cabinet indépendant à hauteur de 5 millions d'euros. Cette valeur est reconnue dans les comptes sur la période d'attribution des droits de 6 ans, commençant le 15/09/2021 pour un montant de 0,1 M€ en 2021. Cette charge a été reconnue en « charges de personnel » dans les comptes au 31/12/2021.

Les évolutions du nombre de droits à des actions gratuites sont les suivantes :

<i>En milliers d'actions</i>	Nombre de droits à des actions gratuites en circulation
Au 1er Janvier 2021	48 863
Attribués	-
Cédées/Annulés	(48 863)
Actions livrées	-

3.24 Avantages à long terme du personnel

Certains employés sont admissibles à des médailles du travail ou à des primes incitatives à long terme, payables en espèces lorsqu'une période de service requise a été accomplie. Tous les bonus, médailles, récompenses et autres régimes d'avantages à long terme sont accumulés sur la période d'acquisition, en utilisant des hypothèses actuarielles. Ces avantages du personnel sont des régimes à prestations définies selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel » selon lesquels le Groupe a l'obligation de fournir les avantages convenus aux employés actuels et anciens. Le risque actuariel (que les prestations coûteront plus cher que prévu) et le risque d'investissement incombent en substance au Groupe.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'hypothèses relatives aux taux de mortalité, à la rotation du personnel et aux niveaux de salaires futurs estimés.

Les écarts actuariels résultant des ajustements d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière à la fin de chaque exercice comptable au titre des régimes à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée d'une obligation au titre des prestations définies est la valeur actualisée probable des paiements futurs attendus nécessaires pour régler l'obligation résultant du service des employés au cours de la période en cours et des périodes précédentes.

Conformément à la norme IAS 19R, le Groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont dues lorsque le Groupe a mis fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ; et (b) lorsque le Groupe comptabilise des coûts de restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et impliquant le paiement des indemnités de cessation d'emploi. Dans le cas d'une offre d'incitation au départ volontaire, les indemnités de cessation d'emploi sont évaluées en fonction du nombre de salariés censés accepter l'offre. Les prestations échues plus de 12 mois après la clôture de l'exercice comptable sont actualisées à leur valeur actuelle.

3.25 Subventions d'investissements

Le Groupe PHOTONIS bénéficie de financements publics sous forme de subventions pour le développement de certains projets. Les subventions d'investissement sont initialement comptabilisées à la juste valeur lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe se conformera à toutes les conditions attachées.

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », ces avances sont comptabilisées en produits constatés d'avance qui sont comptabilisés en résultat sur la durée d'utilité des frais de développement correspondants.

3.26 Chiffre d'affaires

Le groupe fabrique et commercialise des composants électro-optiques utilisés dans la détection et l'amplification d'ions, d'électrons et de photons.

Les principaux types de contrats identifiés dans le Groupe Photonis sont les contrats standards de vente de produits et les contrats de service.

Si un report de paiement a un impact significatif sur le calcul de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il est pris en compte en actualisant les paiements futurs.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*.

Contrats de vente de produits standards

Les produits des contrats avec les clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en contrepartie de ces biens ou services. Le Groupe a généralement conclu qu'il est le principal dans ses accords de revenus, car il contrôle généralement les biens ou les services avant de les transférer au client.

Les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement chez le client. La durée normale du crédit est de 30 à 90 jours à compter de la livraison.

Le Groupe examine s'il existe d'autres promesses dans le contrat qui seraient des obligations de performance distinctes auxquelles une partie du prix de transaction doit être affectée. Pour déterminer le prix de transaction pour la vente de ses produits, le Groupe prend en compte les effets de la contrepartie variable, de l'existence d'un élément de financement significatif, de la contrepartie non monétaire et de la contrepartie payable au client (le cas échéant).

Le chiffre d'affaires est enregistré net des éventuelles pénalités de retard de livraison imposées par les clients.

Contrats de prestations de services

Dans le cadre des contrats de prestations de service, les revenus ne peuvent être comptabilisés que si :

- le degré d'avancement du contrat peut être mesuré de manière fiable ; et
- les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour terminer la transaction peuvent être évalués de manière fiable.

Le résultat des contrats de prestations du Groupe est enregistré selon la méthode à l'avancement des travaux, sur la base des objectifs techniques formalisés dans ces contrats.

Si le bénéfice du contrat ne peut pas être évalué de manière fiable, les produits ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts du contrat encourus.

Les marges contractuelles prévisionnelles sont revues régulièrement. Une provision est constituée pour les pertes à terminaison dès que ces pertes sont prévisibles.

Droits de licence pour le transfert de technologie

En ce qui concerne le transfert de licence de technologie, le chiffre d'affaires est comptabilisé selon un échéancier contractuel qui définit les étapes du transfert de technologie et leurs rémunérations associées. Le stade du transfert de technologie et l'achèvement du contrat sont reflétés dans les revenus enregistrés.

3.27 Impôt sur les sociétés

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'« impôt sur les sociétés » comprend les impôts exigibles et les impôts différés des entités consolidées.

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le résultat correspond à l'impôt sur le résultat dû à l'administration fiscale par chacune des sociétés intégrées dans le pays où elles opèrent.

La loi de finances 2010 votée le 30 décembre 2009 a remplacé l'ancienne taxe professionnelle due par les entités françaises par deux nouvelles taxes à compter de 2010 : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens immobiliers relevant du champ d'application de l'ancienne taxe professionnelle et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée générée par la Société. La taxe CVAE est considérée comme répondant à la définition d'un impôt sur le revenu. La CVAE a donc été enregistrée en impôt sur les bénéfices dans les comptes consolidés du Groupe.

Impôt différé

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporaires entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable dans l'état consolidé de la situation financière, et sur les déficits fiscaux reportables si leur récupération est perçue comme probable.

Les principaux intrants et critères d'évaluation sont les suivants :

• *Taux d'impôt sur les sociétés*

Les taux d'imposition appliqués sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et applicables à l'entité fiscale en question. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les différences temporelles s'inverseront.

• *Principe d'enregistrement des soldes d'impôts différés et des déficits fiscaux reportables au bilan consolidé*

Les actifs et passifs d'impôts différés de chaque entité fiscale sont compensés, y compris les actifs d'impôts différés liés aux éventuelles pertes fiscales reportables.

Si le solde net est un actif, il est enregistré dans l'état consolidé de la situation financière dans la mesure où, pour l'entité fiscale considérée, il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles, compte tenu des perspectives économiques de chaque entité et la stratégie fiscale du Groupe pour le futur proche. Si cette méthodologie conduit implicitement à la non-reconnaissance de l'intégralité des déficits fiscaux reportables alors que le solde net des impôts différés (hors déficits fiscaux reportables) est un passif, ce passif pourra être compensé par la constatation de déficits fiscaux reportables supplémentaires. Cet ajustement est justifié par le fait que certains impôts différés ont des échéances finies qui peuvent être adaptées à la durée des reports.

Les passifs nets reportés sont comptabilisés en totalité dans l'état consolidé de la situation financière.

• *Présentation*

Les impôts différés sont présentés en utilisant une position nette pour chaque entité fiscale à l'actif et au passif de l'état consolidé de la situation financière.

Les impôts différés générés par les retraitements enregistrés directement en capitaux propres sont également enregistrés directement en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.28 Bénéfice (perte) des activités abandonnées

Une activité abandonnée représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale distincte pour le Groupe qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les résultats et flux de trésorerie attribuables aux activités cédées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes des états financiers consolidés pour tous les exercices présentés.

3.29 Information sectorielle

La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » requiert la présentation de l'information sectorielle selon des critères de gestion interne.

L'activité du Groupe Photonis est mono-segment. Le reporting interne fait au Président-Directeur Général, utilisé pour la stratégie et les prises de décisions, ne présente pas d'analyse de la performance, au sens de la norme IFRS 8, à un niveau inférieur à ce domaine.

Par ailleurs, la décomposition du chiffre d'affaires est présentée en note 18 – « Chiffre d'affaires ».

Note 4 - Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (dont risque de taux et risque de change), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions au risque.

La politique globale de gestion des risques du Groupe est définie dans le manuel Groupe des Politiques et Procédures. Les chapitres 8 et 9 de ce Manuel définissent à quel niveau est décidée toute question de Finance (Conseil de Surveillance/Directeur Financier, Contrôleur Financier/Autre Employé), qu'il s'agisse de mise en œuvre de nouveaux financements, ou de couverture contre les fluctuations des taux d'intérêt et/ou de taux de change.

En résumé, l'ensemble des opérations de couverture est mis en œuvre par le Directeur Financier, agissant pour la société mère Photonis Group. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à des fins spéculatives.

La plupart des instruments financiers souscrits par le Groupe sont des caps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ces dérivés ont été souscrits pour protéger le Groupe à la fois contre une hausse des taux d'intérêt et contre une évolution défavorable des taux de change. En compensant les risques de marché sur les dettes sous-jacentes par des dérivés, le Groupe gère la concentration des risques sur les passifs financiers.

Par ailleurs, pour se prémunir du risque de contrepartie sur dérivés, le Groupe souscrit des contrats auprès de plusieurs banques.

Pour tous les instruments financiers, la valeur comptable représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit.

4.1 Risque du marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du Groupe provient des emprunts à long terme. Les emprunts émis à taux variables exposent le Groupe à des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie qui sont partiellement compensés par des liquidités à taux variables. En 2021, les emprunts du Groupe à taux variable étaient libellés en euros.

Tout au long de l'année 2021, si les taux d'intérêt moyens avaient été supérieurs/inférieurs de 10 points de base, toutes choses égales par ailleurs, l'impact sur le bénéfice avant impôts de l'exercice aurait été le suivant :

(en K€)	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année	
	+10 bp	-10 bp
Charges d'intérêts supplémentaire (produit)	146	0

Une partie de la dette libellée en EUR est supportée par Photonis Holding Inc. dont la devise fonctionnelle est l'USD. Pour couvrir le risque de change correspondant, le groupe a conclu des instruments d'échange de devises croisés. Dans le cadre des swaps de devises, le Groupe s'engage avec d'autres parties à échanger, à des intervalles spécifiés, la différence entre le Libor à taux variable et les montants d'intérêts Euribor à taux variable calculés par référence aux montants notionnels convenus des emprunts, chaque « jambe du swap » est libellée dans une devise différente, en dollars américains et en euros.

Risque de change

Le Groupe opère à l'international et est exposé au risque de change résultant de diverses expositions de change, principalement vis-à-vis du dollar américain. Le risque de change découle des transactions commerciales futures et des actifs et passifs comptabilisés. En effet, en 2021, 26% des ventes du Groupe étaient en devises autres que l'euro, dont 100% en dollars américains. Par ailleurs, 100% de la dette financière était libellée en Euro.

Pour couvrir le risque de change lié à la dette, le Groupe utilise principalement des *swaps* de devises, tels que décrits ci-dessus.

Sur la base du périmètre réel du Groupe Photonis, le risque de change généré par les transactions commerciales est limité : les ventes de Night Vision sont majoritairement en Euros, et la partie dollar est couverte par des achats en dollars pour un montant équivalent. Plus de 98% des ventes réalisées par les entités américaines sont réalisées en dollars américains.

Au 31 décembre 2021, si le dollar américain s'était affaibli/renforcé de 10 % par rapport à l'euro, toutes choses égales par ailleurs, les impacts sur le résultat avant impôts et sur les autres composantes des capitaux propres de l'année auraient été les suivants :

(en K€)	Impact sur le résultat avant impôt de l'année		Impact sur les autres composantes des capitaux propres	
	Hausse de 10%	Diminution de 10%	Hausse de 10%	Diminution de 10%
Taux de change (EUR/USD)	332	-405	-	-

4.2 Le risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients en cas de risque éventuel de non-recouvrement.

La gestion du crédit est placée sous la responsabilité conjointe du responsable financier de l'entité opérationnelle concernée et du CFO.

Les règles comptables concernant les créances clients et autres actifs courants est décrite en 3.16.

4.3 Le risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'incapacité de la Société à respecter ses obligations. La Société compte principalement sur ses dettes à long terme pour financer ses acquisitions et ses besoins opérationnels.

Le Groupe effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille ses besoins de liquidités pour s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins opérationnels tout en maintenant une marge suffisante sur ses facilités d'emprunt engagées non utilisées (note 13).

Les excédents de trésorerie détenus par les entités opérationnelles au-delà du solde nécessaire à la gestion du fonds de roulement sont transférés à la trésorerie du Groupe, via Photonis Technologies SAS. La trésorerie du Groupe place les excédents de trésorerie sur des comptes courants rémunérés et des dépôts à terme. A la date de clôture, le Groupe détenait des liquidités pour 15 927 K€ qui devraient générer facilement des entrées de trésorerie pour la gestion du risque de liquidité.

L'échéancier contractuel de remboursement des passifs financiers non dérivés du Groupe est le suivant :

(en K€)	31 décembre 2021					31 décembre 2020				
	Bonds A	Senior – Facility A1	Senior – Facility A2	Autres dettes	Total	Dettes Senior	Dettes Junior Pik	Obligation convertible	Autres dettes	Total
Echéances :										
1 an	(847)	2 588	(171)	2 118	3 687	12 458	8 976		1 398	22 832
5 ans	(4 235)	10 342	(778)	5 668	10 997	162 242			4 947	167 189
Au-delà de 5 ans	173 764	1 364	20 000	-	195 128		94 617	166 955		261 572
Total Passifs non dérivés	168 681	14 294	19 051	7 786	209 812	174 700	103 593	166 955		451 593

Echéances contractuelles des passifs financiers, intérêts contractuels inclus :

Echéances contractuelles des dettes financières (en K€)	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2021				
Bonds A	11 924	47 730	192 890	252 543
Senior Facility A1	3 038	11 670	1 373	16 081
Senior Facility A2	862	3 450	20 406	24 718
Autres dettes financières	2 183	5 668	-	7 851
Total hors dérivés	18 007	68 517	214 669	301 193
Cross Currency Swaps	-	-	-	-
Total	18 007	68 517	214 669	301 193

4.4 Les instruments financiers dérivés

Description des instruments financiers dérivés du Groupe

Les instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la stratégie globale de gestion de l'exposition aux risques de marché principalement associés aux fluctuations des taux d'intérêt (principalement par le biais de la combinaison d'instruments *Cross Currency Swaps* et *CAP*) et des taux de change. En règle générale, les produits dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Les instruments dérivés qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente sont inclus dans la rubrique « Instruments financiers dérivés » de l'état consolidé de la situation financière.

(en K€)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Part courante				
Cross-currency swaps – Couverture de flux de trésorerie			2 448	
Caps détenus à des fins de transaction			102	
Caps/Floors				
Total	-	-	2 550	-
Moins portion courante				
Cross-currency swaps – Couverture de flux de trésorerie				
Caps/Floors				
Total	-	-	2 550	-

Suite à l'opération de rachat effectuée le 22 juillet 2021 et décrite en note 2 ci-avant, l'ensemble des instruments financiers dérivés actifs de la société PHOTONIS INTERNATIONAL ont été soldés pour être souscrits par la société PHOTONIS GROUP (holding du groupe Photonis depuis cette date). Ainsi

le montant des instruments dérivés actifs de la société PHOTONIS INTERNATIONAL est nul au 31 décembre 2021.

La valeur comptable représente au mieux l'exposition maximale au risque de crédit pour tous les dérivés souscrits par le Groupe (pas de collatéral détenu en garantie...).

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant si l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et, en actif ou passif courant, si l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont :

- *Cross-currency swaps*:

Lors du processus de refinancement, une partie de la dette a été tirée par Photonis Holding Inc. située aux USA. Un *cross currency swap* a été conclu pour couvrir les flux de trésorerie de cette dette. Cet instrument est destiné à couvrir partiellement, en valeur et en durée, à la fois le risque de change et le risque de taux d'intérêt pour Photonis Holding Inc.

- *Caps*:

Des caps sont conclus afin de couvrir partiellement les flux de trésorerie des dettes à taux variable contractées en 2019 lors du processus de refinancement. Ces instruments ne sont pas qualifiés pour la comptabilité de couverture.

Société	Instrument	Montant nominal (M€)	Echéance	Banque
Photonis Technologies	CAP	70,0	30/06/2022	BNP Paribas
Photonis Group	FLOOR	30,3	30/06/2023	CIC
Photonis Group	CCS	30,3	30/06/2023	CIC

Les *cross-currency swaps* et *floor* sont conclus pour couvrir la partie de la dette libellée en EUR supportée par Photonis Holding Inc.

4.5 Instruments financiers et estimation de la juste valeur

Les instruments financiers sont répartis comme suit :

(en K€)	31 décembre 2021	Instruments financiers par catégories				Hypothèses de Juste Valeur			
	Valeur nette comptable	Prêts et créances	Autres passifs financiers au coût amorti	Actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	Instruments financiers détenus à des fins de couverture	Juste Valeur	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (**)	Niveau 3 (***)
Actifs financiers non courants	41	41				41	41		
Instruments financiers dérivés	0			0		0		0	
Clients et comptes rattachés	35 583	35 583							
Autres actifs courants	2 405	2 405							
Actifs financiers courants	41	41				41	41		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 927			15 927		15 927	15 927		
Total Actif	53 997	38 070	-	15 927	-	16 009	16 009	0	-
Emprunts et dettes	209 812		209 812						
Instruments financiers dérivés						-			
Fournisseurs et comptes rattachés	15 894		15 894						
Autres passifs courants	27 913		27 913						
Total Passif	253 620	-	253 620	-	-	-	-	-	-

(en K€)	31 décembre 2020	Instruments financiers par catégories				Hypothèses de Juste Valeur			
	Valeur nette comptable	Prêts et créances	Autres passifs financiers au coût amorti	Actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	Instruments financiers détenus à des fins de couverture	Juste Valeur	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (**)	Niveau 3 (***)
Actifs financiers non courants	54	54				54	54		
Instruments financiers dérivés	2 550				2 550	2 550		2 550	
Clients et comptes rattachés	28 146	28 146							
Autres actifs courants	589	589							
Actifs financiers courants	5	5				5	5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 142			31 142		31 142	31 142		
Total Actif	62 486	28 794	-	31 142	2 550	33 752	31 202	2 550	-
Emprunts et dettes	451 592		451 592						
Instruments financiers dérivés	(0)								
Fournisseurs et comptes rattachés	10 689		10 689						
Autres passifs courants	7 790		7 790						
Total Passif	470 071	-	470 071	-	-	-	-	-	-

(*) Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

(**) Les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix).

(***) Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

La juste valeur de la dette financière ne diffère pas significativement de la valeur nette comptable, cette dette étant financée récemment.

Les prêts et emprunts comprennent des prêts auprès d'institutions bancaires à taux variable et des prêts d'actionnaires à taux fixe qui ne peuvent être négociés.

Il n'y a pas de risque significatif concernant la concentration des clients.

Note 5 – Ecart d'acquisition

5.1 Solde d'ouverture et mouvements de l'exercice

<i>(en K€)</i>	Goodwill
31 décembre 2019	400 038
Augmentation	
Diminution	
Dépréciations	
Variations de périmètre	(61)
31 décembre 2020	399 977
Augmentation	1 387
Diminution	-
Dépréciations	(143 866)
Ecart de conversion	55
31 décembre 2021	257 552

5.2 Tests annuels de dépréciation du goodwill

Il est procédé tous les ans à un test de dépréciation, en comparant la valeur d'utilité à la valeur comptable. Les valeurs recouvrables sont calculées sur la base de la valeur d'utilité correspondant aux prévisions de flux de trésorerie futurs. Les calculs sont basés sur des données prévisionnelles (*business plan*) à cinq ans préparées par la direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans.

Dans le cadre du rachat de Photonis International par Photonis Group, le management a retenu la valeur de transaction comme valeur d'utilité et a ainsi déprécié le goodwill du Groupe Photonis pour 143 866 K€.

Note 6 – Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée, généralement comprise entre 1 et 10 ans, à compter de la date de leur mise en service. Le tableau suivant fournit des détails concernant les actifs incorporels nets du Groupe :

(en K€)		Contrats	Frais de recherche et développement	Logiciels, concessions, brevets	Autres Immobilisations Incorporelles (2)	Total
31 décembre 2019		259	22 702	2 814	1 357	27 132
Augmentation	(1)	-	4 847	283	2 103	7 233
Cession		-	-	-	(42)	(42)
Acquisition		-	-	-	-	-
Reclassement		(369)	-	369	-	-
Ecarts de conversion		(40)	-	(128)	43	(125)
Dotations		(47)	(729)	(854)	(3)	(1 633)
31 décembre 2020		(197)	26 820	2 484	3 458	32 566
Augmentation	(1)	-	6 342	2 115	873	9 329
Cession		-	-	-	-	-
Operating write-off		-	-	-	-	-
Acquisition		-	2 277	-	(844)	1 434
Ecarts de conversion		11	(0)	200	-	211
Dotations		(45)	(4 112)	(849)	(41)	(5 047)
31 décembre 2021		(231)	31 327	3 950	3 446	38 494
Brut						66 483
Amortissements et dépréciations cumulés						(27 989)

- (1) Frais de recherche et développement : les montants de 6,3 M€ en 2021 et de 4,9 M€ en 2020 comprennent des salaires et des charges sociales (3,6 M€ en 2021 et 3,0 M€ en 2020) ainsi que des achats consommés (2,7 M€ en 2021 et 1,9 M€ en 2020) liés aux projets de R&D.
- (2) Autres immobilisations incorporelles : les montants de 0,9 M€ en 2021 et de 2,1 M€ en 2020 sont principalement liés à la capitalisation de la recherche et du développement d'un nouveau logiciel (entité néerlandaise). Le logiciel est enregistré comme une immobilisation incorporelle en cours de construction.

Note 7 – Immobilisations corporelles

Les principales catégories d'immobilisations corporelles du Groupe, y compris les droits d'utilisation des actifs, au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

(en K€)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2019	1 802	9 985	24 883	750	4 676	42 096
Augmentations	-	217	560	(83)	7 023	7 717
Cessions	-	(527)	(428)	-	-	(955)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	548	3 807	228	(3 164)	1 419
Ecart de conversion	-	678	(174)	184	(1 020)	(333)
Amortissements	-	(1 948)	(4 144)	(349)	-	(6 441)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2020	1 802	8 993	24 659	745	7 514	43 713
Augmentations	-	1 210	491	181	6 840	8 721
Cessions	-	(48)	(155)	-	(10)	(213)
Variations de périmètre	-	50	143	38	11	242
Reclassement	-	1 567	2 988	101	(4 656)	-
Ecart de conversion	-	195	245	14	34	488
Amortissements	-	(1 948)	(4 144)	(349)	-	(6 441)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	1 802	10 018	24 227	730	9 733	46 510
Immobilisations Brutes						139 217
Amortissements et dépréciations cumulés						(92 708)

Au 31 décembre 2021, une partie de la valeur comptable des immobilisations corporelles était composée de contrats de location activés selon la norme IFRS 16. Les détails supplémentaires sur les droits d'utilisation des actifs sont présentés comme suit :

(en K€)	Immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2020	174	-	4 863	1 107	6	-	6 150
Augmentations	25	-	1 100	131	21	-	1 277
Cessions	-	-	(219)	(26)	-	-	(245)
Reclassement	-	-	72	-	-	-	72
Ecarts de conversion	-	-	355	11	0	-	366
Dotations	(41)	-	(1 037)	(340)	(11)	-	(1 429)
31 décembre 2021	158	-	5 133	883	17	-	6 190

Note 8 – Investissement dans des coentreprises et des entreprises associées

La coentreprise dans laquelle le Groupe détient des intérêts est structurée en une société distincte. En vertu de l'accord d'arrangement conjoint, le consentement unanime de toutes les parties à l'accord est requis pour toutes les activités pertinentes. Le Groupe et son partenaire ont des droits sur les actifs nets de la société selon les termes des accords contractuels.

Au 31 décembre 2021, les investissements dans les coentreprises et les entreprises associées consistaient en une participation de 49% dans IGG PHOTONIS NIGHT VISION ELECTRONICS AND EQUIPMENT REPAIRS AND TESTING LLC (" IGG ").

Au 31 décembre 2021, la variation de l'investissement dans les coentreprises et les entreprises associées est liée à l'écart de conversion pour 89 K€. IGG n'a eu aucune activité au cours de l'année.

<i>(en K€)</i>	
31 décembre 2019	1 915
Résultat des sociétés mises en équivalence	37
Ecarts de conversion	(139)
Dépréciations	
Variations de périmètre	-
31 décembre 2020	1 813
Résultat des sociétés mises en équivalence	-
Ecarts de conversion	89
Dépréciations	
Variations de périmètre	
31 décembre 2021	1 767

Note 9 – Stocks

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Matières premières	14 859	15 123
Produits en-cours	28 050	27 414
Produits finis	10 551	12 835
Stock – valeur brute	53 460	55 372
Provision pour obsolescence	(8 438)	(9 162)
Stocks – valeur nette	45 022	46 209

Note 10 – Créances clients et autres actifs courants

Créances clients

Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an. La valeur nette comptable des créances est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les créances clients comptabilisées peuvent être analysées comme suit :

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients et comptes rattachés – brut	35 999	29 511
Clients – Factures à émettre	974	352
Provision pour dépréciations des créances clients	(1 391)	(1 718)
Créances clients et comptes rattachés – net	35 583	28 146

La provision pour dépréciation des créances clients comprend principalement des provisions pour créances douteuses de 1 333 K€ pour l'exercice clos au le 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 9, le Groupe a mis à jour sa revue de la dépréciation de ses créances clients sur les cinq dernières années, ce qui a donné lieu à un impact non significatif. Par conséquent, aucune dépréciation supplémentaire n'a été enregistrée. Les critères prospectifs permettant d'évaluer si certains clients peuvent devenir risqués ne sont pas applicables car 80% de l'activité du Groupe concerne le secteur de la Défense, négociant avec les ministères de la Défense de différents pays qui ne présentent pas de risque de défaillance.

Les informations sur la gestion du risque de crédit sont présentées dans la note 4.2.

Au 31 décembre 2021, l'analyse de l'ancienneté des créances clients non dépréciées est la suivante :

(en K€)	Total	Ni en retard, ni dépréciées	En retard mais non dépréciées			
			< 31 jours	31 – 60 jours	61 – 90 jours	> 90 jours
31 décembre 2021	35 583	29 068	5 026	487	729	274

Au 31 décembre 2021, la majeure partie des créances clients âgées de plus de 90 jours concerne des clients pour lesquels le Groupe n'anticipe pas de risque de non-recouvrement.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
TVA et autres créances fiscales	3 787	3 173
Impôts sur les sociétés	4 468	5 093
Autres créances	5 632	2 346
Créances fiscales et sociales	(103)	136
Comptes courants actifs	2 371	589
Autres actifs courants	16 152	11 337

Note 11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie	15 914	22 178
Dépôts bancaires à court terme	13	8 964
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 927	31 142
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie net des concours bancaires courants	15 927	31 142

Le Groupe gère un cash-pooling qui repose sur des transferts manuels entre les membres de la convention de cash-pooling et Photonis Technologies SAS, le véhicule de trésorerie du Groupe.

Note 12 – Capitaux propres

Capital souscrit

Le capital social émis de la société s'élève à 347 465 398 € et se compose de 347 465 398 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1€.

Droits, préférences et restrictions de chaque catégorie d'action

La totalité des titres Photonis International sont désormais des actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires et de préférence en circulation :

<i>(en milliers d'actions)</i>	Actions ordinaires	Actions de préférence	Actions à dividendes prioritaires	Actions à bons de souscription d'actions	Total
Au 1^{er} janvier 2020	54 850	26 441	60	22 362	103 713
Augmentation					-
Diminution					-
Au 31 décembre 2020	54 850	26 441	60	22 362	103 713
Augmentation	292 615				292 615
Diminution		(26 441)	(60)	(22 362)	(48 863)
Au 31 décembre 2021	347 465	-	-	-	347 465

Note 13 – Dettes financières

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Total	Courant	Non-courant	Total	Courant	Non-courant
Obligations convertibles	-			166 955		166 955
Bonds A (1)	168 548		168 548	-		
Dettes Senior (2)	33 479	2 728	30 751	174 640	12 397	162 243
Dettes Junior – PIK	-			94 617		94 617
Dettes relatives aux contrats de location	6 086	1 449	4 637	6 345	1 398	4 947
Dettes financières envers Photonis Group	16 370		16 370	-		
Autres dettes financières (3)	1 476	447	1 029	-		
Intérêts courus (4)	223	223		9 034	9 034	
Dettes financières	226 182	4 847	221 335	451 591	22 829	428 762
Instruments financiers dérivés (passifs) Note 4.4	-			-		
Instruments financiers dérivés (actifs) Note 4.4	-			(2 550)	(2 550)	
Instruments financiers dérivés (net)	-			(2 550)	(2 550)	
Trésorerie Note 11	(15 914)	(15 914)		(22 178)	(22 178)	
Dépôts bancaires à court terme Note 11	(13)	(13)		(8 964)	(8 964)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 927)	(15 927)		(31 142)	(31 142)	
Total dette financière nette	210 255	(11 080)	221 335	417 899	(10 863)	428 762

- (1) Le montant de la dette Bonds A en 2021 comprend le montant brut égal à 174,2 millions d'euros, minoré de 5,5 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.
- (2) Au 31 décembre 2021, la dette Senior est composée de :
- o 14,3 millions d'euros : Dette Senior – Facility A1 dont 2,7 millions d'euros prévu à moins d'un an
 - o 19,1 millions d'euros : Dette Senior – Facility A2
- Le montant de la dette Senior en 2021 comprend le montant brut égal à 35 millions d'euros, moins 1,5 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.
- (3) Les autres dettes financières correspondent à plusieurs prêts souscrits par Device-Alab.
- (4) Les intérêts courus en 2021 concernent la dette Senior – Facility A1 pour 223 K€. Les intérêts sont courus et payables selon l'échéancier contractuel de la dette.

(en milliers €)	Ouverture au 1er janvier 2021	Flux de trésorerie		Variations "non cash"			31/12/2021
		Entrées	Sorties	Variations de périmètre	Autres variations	Total "non cash"	
Obligations, emprunts et autres	423 815	212 065	(266 628)		(168 923)	(168 923)	200 329
Dette financière envers Photonis Group	-	206 904	(190 535)			-	16 369
Dettes financières liées aux contrats de location	4 947				(310)	(310)	4 637
Dettes financières à long terme	428 762	418 969	(457 163)	-	(169 233)	(169 233)	221 335
Obligations, emprunts et autres	21 432	446	(21 453)		2 971	2 971	3 396
Dettes financières liées aux contrats de location	1 395	367			(312)	(312)	1 450
Dettes financières à court terme	22 827	813	(21 453)	-	2 659	2 659	4 847
TOTAL DETTES FINANCIERES	451 589	419 782	(478 615)	-	(166 574)	(166 574)	226 182
Instruments dérivés actifs							
Impact dans le tableau de flux de trésorerie consolidés		419 782	(478 615)				
Impact net (entrées/sorties) dans le tableau de flux de trésorerie consolidés		-	(58 833)				

13.1 Structure de financement

13.1 Structure de financement

Le 22 juillet 2021, le Groupe Photonis a souscrit à un nouveau financement. La structure de financement d'un total de 210M€ se compose des éléments suivants :

Bonds A

La structure de financement comprend une dette Bonds A sur 7 ans souscrite le 22 juillet 2021 par la société Photonis Group pour un montant total de 175,0 M€ remboursable in fine. Cet emprunt est ensuite refacturé à Photonis International (87,5 M€), Photonis Technologies (18 M€), Photonis Netherlands (38,4 M€) et Photonis Holding Inc. (30,3 M€).

Dettes Senior

La structure de financement comprend deux dettes seniors souscrites le 22 juillet 2021 par Photonis Group pour un montant total de 35 M€, et refacturées à Photonis Technologies. Cette dette senior est répartie entre une dette Senior – Facility A1 sur 5,5 ans de 15 M€ amortissable, et une dette Senior – Facility A2 sur 6 ans de 20 M€, remboursable in fine. La politique de couverture des taux variables est décrite dans la note 4.1. Au 31 décembre 2021, 2,7 M€ liés à la dette Senior Facility A1 ont été reclassés à court terme.

Facilité de crédit renouvelable (RCF)

La structure de financement comprend également une facilité de crédit de 7 ans à la disposition des entités du groupe pour un maximum de 20 millions €. Le RCF fut utilisé pour 1,8 M€ entre juillet et novembre 2021. A la fin de l'année, il n'est pas utilisé.

Bonds B : facilité d'acquisition

La structure de financement comprend également une facilité de crédit en vue des acquisitions « Bonds B » de 7 ans à la disposition des entités du groupe pour un maximum de 10 M€. La facilité d'acquisition n'est pas utilisée au 31 décembre 2021.

Note 14 - Provisions

<i>(en K€)</i>	Provisions pour litiges	Garanties données aux clients	Provisions pour charges de personnel	Provisions pour risques commerciaux	Autres risques	Total
Au 1^{er} janvier 2020	-	1 203	8 036	321	181	9 742
Augmentation	-	396	1 108	187	-	1 690
Reprises	-	-	-	(154)	-	(154)
Used during the year	-	(135)	(106)	(273)	-	(514)
Écarts de conversion	-	(11)	-	-	-	(11)
Au 31 décembre 2020	-	1 452	9 037	81	181	10 752
Impact d'IFRIC sur IAS 19	-	-	(451)	-	-	(451)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Augmentations	148	368	98	21	24	658
Reprises	-	-	-	-	-	-
Reprises	(148)	(263)	(150)	(54)	(39)	(654)
Écarts de conversion	-	12	-	-	-	12
Au 31 décembre 2021	-	1 570	8 534	48	165	10 318
Dont						
Courant						2 355
Non-courant						7 962

La Société et ses filiales ont conclu divers contrats de garantie qui comprennent des provisions d'indemnisation et de garantie, notamment en cas de retour de produits, dans le cadre des activités commerciales courantes du Groupe. Le Groupe enregistre une provision relative à ces garanties, sur la base d'un taux de retour des produits.

Les provisions pour charges de personnel concernent les provisions pour les avantages postérieurs à l'emploi présentés dans la note 15.

Note 15 - Engagements pour indemnités de départ à la retraite

Le Groupe est engagé dans des plans d'avantages sociaux à long terme. Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", l'obligation de fournir des prestations au titre des régimes à prestations définies est déterminée par des actuaires indépendants selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est la suivante :

Durée moyenne pondérée <i>(en années)</i>	2021	2020
Indemnités de fin de carrière	12,1	12,9
Gratifications d'ancienneté	7,3	7,9
Régime de retraite supplémentaire	3,1	4,1

Les décaissements prévus au cours des 10 prochaines années sont les suivants :

Décaissements attendus des 10 prochaines années (en K€)	Indemnités de fin de carrière	Médaille du travail	Retraite supplémentaire	Total
31 décembre 2022	154	50	341	545
31 décembre 2023	147	88	-	235
31 décembre 2024	346	121	-	467
31 décembre 2025	276	278	319	873
31 décembre 2026	221	108	466	795
31 décembre 2027 – 31 décembre 2031	1 376	157	-	1 533

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations des entités françaises sont les suivantes :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taux d'actualisation	1,00%	0,35%
Taux de mortalité	INSEE TD/TV 15-17 TGH/TGF 05	INSEE TD/TV 14 -16 TGH/TGF 05
Rotation des employés	Sur la base des démissions observées	Sur la base des démissions observées
Taux de revalorisation des salaires (IFC et Gratif. d'ancienneté)	2,40%	2,20%
Taux de revalorisation des salaires (Retraite supplémentaire)	2,40%	2,20%
Taux de charges sociales patronales (IFC)	38,9%	39%
Age de départ à la retraite (cadres)	63 ans	63 ans
Age de départ à la retraite (non-cadres)	62 ans	62 ans
Age liquidation de la Retraite Supplémentaire	65 ans	65 ans

La charge nette des prestations comptabilisée dans le compte de résultat se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges opérationnelles	405	500
Charges financières	23	55
Rendement réel du fond	3	3
Prestations versées	(122)	(109)
TOTAL	308	449

La charge totale a été incluse dans les "charges de personnel" et les "autres charges financières" du compte de résultat.

Le montant comptabilisé dans la situation financière se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Obligation au titre des prestations définies	(8 681)	(9 182)
Valeur des fonds de fin d'exercice	145	142
Actif/(passif) comptabilisé dans le bilan	(8 536)	(9 039)

La variation de l'obligation de prestations définies au cours de l'année est la suivante :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Au 1^{er} janvier	(9 182)	(8 178)
Charges opérationnelles	(405)	(500)
Charges financières	(23)	(55)
(Gain) / pertes actuariels	355	(552)
Prestations versées	122	103
Impact de l'IFRIC Staff Paper de Mai 2021	451	
Au 31 décembre	(8 682)	(9 182)

La variation de juste valeur des actifs au cours de l'exercice est la suivante :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Au 1^{er} janvier	142	139
Rendement réel du fonds	3	3
Au 31 décembre	144	142

Une augmentation ou une diminution de 0,25% des hypothèses de taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

Note 16 - Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont à environ 45 jours d'achats au 31 décembre 2021.

Note 17 - Autres passifs non courants et autres passifs courants

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 5 573 K€ et sont principalement liés aux subventions de recherche et de développement.

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comptabilisés dans les comptes consolidés au niveau financier s'analysent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes courants	4 620	(37)
Charges sociales	12 487	9 952
TVA et autres taxes	2 492	2 432
Charges à payer	2 686	4 155
Fournisseurs d'immobilisations	775	962
Produits constatés d'avance	3 582	3 075
Dettes diverses	3 802	2 709
Autres passifs courants	30 444	23 248

*Les dettes diverses correspondent principalement des refacturations internes de Photonis Group.

Note 18 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe se décompose comme suit :

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ventes de produits finis et intermédiaires	160 771	148 139
Prestations de services	5 401	1 513
Ventes de marchandises	(4)	207
Total chiffre d'affaires	166 168	149 859

La direction considère l'activité d'un point de vue géographique et publie les revenus de cinq zones géographiques : Europe, Asie, Amérique du Nord, Afrique et Australie.

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Europe	97 440	86 840
Asie	28 561	29 435
Amérique du Nord	32 390	24 848
Afrique	6 529	6 854
Australie	1 244	483
Autre	4	1 399
Total chiffre d'affaires	166 168	149 859

Par ailleurs, il convient de présenter l'activité de la société selon les deux secteurs opérationnels suivants :

- Amplification qui comprend les systèmes utilisant l'amplification d'électrons ou d'ondes électromagnétiques pour produire une image ou une source de puissance ;
- Détection et Imagerie qui comprend les systèmes qui permettent de détecter un signal (qu'il soit optique ou électronique) ou de réaliser une image dans différentes bandes de longueur d'onde du spectre optique (de l'UltraViolet jusqu'à l'infrarouge).

(en K€)	31 décembre 2021
Amplification	121 512
Détection et Imagerie	43 494
Autres, éliminations et non alloués	1 160
Total chiffre d'affaires	166 168

Le chiffre d'affaires figurant en « Autres, éliminations et non alloués » concerne la holding et les activités corporate non imputables aux secteurs ainsi que l'élimination des flux intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, le calendrier de comptabilisation du chiffre d'affaires est présenté comme suit :

31 décembre 2021

(en K€)	Europe	Asie	Amérique du Nord	Afrique	Australie	Autre	Total Groupe
A une date spécifique (« <i>point in time</i> »)	96 040	28 561	31 656	6 529	1 244	4	164 034
En continu (« <i>overtime</i> »)	1 400	-	734	-	-	-	2 134
Total chiffre d'affaires	97 440	28 561	32 390	6 529	1 244	4	166 168

31 décembre 2020

(en K€)	Europe	Asie	Amérique du Nord	Afrique	Australie	Autre	Total Groupe
A une date spécifique (« <i>point in time</i> »)	86 840	29 435	24 848	6 854	483	1 399	149 859
En continu (« <i>overtime</i> »)	-	-	-	-	-	-	-
Total chiffre d'affaires	86 840	29 435	24 848	6 854	483	1 399	149 859

Note 19 - Autres achats et charges externes

(en K€)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Personnel intérimaire	(3 865)	(6 829)
Honoraires	(6 278)	(5 240)
Voyages et réceptions	(1 250)	(770)
Sous-traitance	(3 722)	(2 592)
Loyers	(811)	(752)
Maintenance	(3 293)	(3 048)
Publicité, publications, relations publiques	(755)	(307)
Primes d'assurance	(604)	(463)
Transport de biens et transp. Collectifs du pers.	(496)	(491)
Frais postaux et télécommunications	(547)	(620)
Services bancaires & assimilés	(356)	(265)
Autres services – Divers	(167)	(90)
Études et recherches	(843)	(656)
Autres (services extérieurs divers, charges de copropriété, location)	(231)	(160)
Autres achats et charges externes	(23 219)	(22 283)

Note 20 - Charges de personnel

(en milliers €)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Traitements et salaires*	(39 184)	(37 536)
Charges de sécurité sociale*	(13 382)	(12 489)
Avantages postérieurs à l'emploi	(295)	(405)
Autres charges de personnel	(3 310)	(1 744)
Charges de personnel	(56 172)	(52 174)

*Les charges de personnel relatives aux projets de développement capitalisés pour un montant de 3 554 K€ ont été déduites des postes « Traitements et salaires » et « Charges de sécurité sociale » ci-dessus.

Le nombre moyen de personnes employées (à l'exclusion du personnel temporaire) par le Groupe au cours de l'année 2021 était de 921 (2020 : 835).

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Cadres et professions supérieures	196	156
Techniciens et agents de maîtrise	178	184
Employés	150	149
Ouvriers	338	346
Total	862	835

Note 21 - Autres produits opérationnels

Autres produits opérationnels

<i>(en milliers €)</i>		31 décembre 2021	31 décembre 2020
Subventions d'investissements		665	708
Autres produits d'exploitation	(1)	912	1 914
Transferts de charges		108	61
Autres produits d'exploitation		355	35
Total autres produits d'exploitation		2 041	2 719

(1) Les autres produits d'exploitation sont principalement composés du crédit d'impôt recherche pour un montant de 837 K€. En 2020, les autres produits d'exploitation étaient principalement composés d'une subvention d'exploitation (Paycheck Protection Program) de 1 059 K€ et du crédit d'impôt recherche pour 678 K€.

Autres charges opérationnelles :

Les Autres charges opérationnelles d'un montant total de 300 K€ s'expliquent principalement par la destruction des stocks chez Photonis France et aux Pays-Bas.

Note 22 - Dotations, reprises et amortissements

<i>(en milliers €)</i>	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Sur autres actifs non courants (hors IFRS 16)		(10 070)	(6 479)
Sur autres actifs non courants (retraitement IFRS 16)	7	(1 418)	(1 383)
Sur actifs courants		(406)	71
Sur provision		(88)	(292)
Total dotations et reprises		(11 982)	(8 083)

Note 23 - Autres produits et autres charges

Au 31 décembre 2021, le total des Autres charges s'élève à 146,3 M€. Ce montant correspond principalement à la dépréciation de l'écart d'acquisition (voir note 5.2).

Note 24 - Résultat financier

Le résultat financier net pour 2021 s'analyse comme suit :

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges d'intérêts sur obligations convertibles	(11 743)	(19 207)
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires	(17 689)	(21 139)
Coût de la dette	(7 779)	(1 193)
Charges financières sur contrat de location	(388)	(341)
Autres charges financières	-	-
Coût de la dette net	(37 599)	(41 880)
Gains et pertes de change	4 378	(3 657)
Produits financiers sur instruments dérivés	(2 656)	(0)
Charges financières sur instruments dérivés	-	(717)
Autres gains/(pertes) financiers sur instruments dérivés	26	3 043
Gains/(pertes) financiers sur instruments dérivés	1 748	(1 332)
Autres	(27)	(99)
Résultat net financier	(35 878)	(43 311)

Le gain de change est constitué de l'impact du change sur les prêts.

Note 25 - Impôts sur les sociétés et impôts différés

Impôts sur les sociétés

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts sur le résultat	(2 812)	(2 549)
Impôts différés	4 111	(42)
Impôts sur les sociétés	1 299	(2 591)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

L'impôt sur le résultat avant impôt du Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires des entités consolidées, comme suit :

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat avant impôt	(150 265)	(13 237)
Taux d'impôt	26,50%	28,00%
Impôt théorique au taux de la société consolidante	39 820	3 706
Effets d'impôt:		
- Charges non déductibles	(2 038)	(3 102)
- Charges d'intérêts non déductibles des impôts des années antérieures	2 574	0
- Crédits d'impôts	304	269
- Activation des déficits non activés précédemment	3	1
- Pertes fiscales pour lesquelles aucun produit d'impôt différé n'a été reconnu	(2 127)	(5 904)
- Pertes fiscales comptabilisées (décomptabilisées)	11	1 151
- Différence de taux d'imposition entre mère filiales	(483)	797
- Dépréciation des écarts d'acquisition	(38 124)	
- Autres différences	1 360	521
- Contrôle fiscal (Pays-Bas)	0 -	30
Charge d'impôts	1 300	(2 591)

Variation nette des impôts différés

La variation brute du compte d'impôt différé net est la suivante :

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
A l'ouverture	(653)	(316)
Impôts différés actifs	0	292
Impôts différés passifs	(653)	(608)
Impôts différés	4 111	(42)
Ecart de conversion	(151)	(337)
Autres éléments du résultat global	(120)	42
A la clôture	3 187	(653)
Impôts différés actifs	3 187	0
Impôts différés passifs	-	(653)

Impôts différés par nature

<i>(en K€)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges sociales	1 339	786
Différences temporaires	(3 723)	(2 910)
Coûts d'acquisition liés aux investissements	1 818	2 313
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	(6 238)	(6 712)
Activation des frais de recherches	456	349
Eliminations des marges sur stocks	9 150	5 573
Autres	386	(52)
Impôts différés actifs/(passifs) net	3 187	(653)

Photonis International est à la tête du groupe fiscal des entités françaises suivantes :

- Photonis Technologies SAS
- Photonis France SAS
- Imaging Sensors International SARL (ISIS)

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits fiscaux non utilisés pouvant être reportés sur les exercices suivants est de 100357 K€.

Note 26 - Engagements hors bilan

26.1 Engagements reçus

Néant

26.2 Engagements donnés

1. EXOSENS International SAS :

Engagements donnés aux prêteurs dans le cadre des contrats de crédit (Bonds Facilities agreement et Super Senior Facilities Agreement) du 20/07/2021 :

- (a) Nantissement de compte de titres financiers sur les titres détenus dans Photonis Technologies SAS (24/12/2021)
- (b) Nantissement de comptes bancaires (24/12/2021)
- (c) Nantissement de créances intragroupe (24/12/2021)

2. PHOTONIS Technologies SAS :

Engagements donnés aux prêteurs dans le cadre des contrats de crédit (Bonds Facilities agreement et Super Senior Facilities Agreement) du 20/07/2021 :

- (a) Nantissement portant sur les actions détenues dans (i) Photonis Netherlands B.V (24.12.2021), (ii) Photonis France SAS (24.12.2021) et (iii) Photonis Holding Inc (28/01/2022)
- (b) Nantissement de comptes bancaires (24/12/2021)
- (c) Nantissement de créances intragroupe (24/12/2021)

Contre-garanties émises au nom de PHOTONIS Technologies en faveur de LCL pour garantie de restitution d'acompte (« advance payment ») dans le cadre d'un contrat client conclu par Photonis France et ISIS :

- 1 042 K€ en faveur de Photonis France
- 106 K€ en faveur d'ISIS

Contre-garantie émises au nom de PHOTONIS Technologies en faveur de PNC Bank pour garantie de bonne fin « Warranty bond » émise au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice d'OPNET Technologies Co., Ltd (« OPNET ») dans le cadre d'un contrat conclu en 2018 entre PHOTONIS Defense et OPNET :

- 39 K USD en faveur de PNC Bank, banque émettrice de la garantie sous-jacente au nom de PHOTONIS Defense, valide jusqu'au 31/07/2022.

Contre-garanties émises au nom de PHOTONIS Technologies en faveur de PNC Bank pour lettres de credit standby émises au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice d'HOLD-KEY (« HOLD-KEY ») dans le cadre d'un contrat conclu entre PHOTONIS Defense et HOLD-KEY :

- 179 K USD en faveur de PNC Bank, banque émettrice de la garantie sous-jacente (Warranty bonds Lots 1, 2 et 3) au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice de HOLD-KEY

Garanties émises par le CIC, sur ordre de PHOTONIS Technologies, au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice d'HOLD-KEY dans le cadre d'un contrat conclu entre PHOTONIS Defense et HOLD-KEY :

- (a) Warranty bond Lot 4 de 59 700 \$ valide jusqu'au 31/08/2023
- (b) Warranty bond Lot 5 de 59 700 \$, valide jusqu'au 31/10/2023
- (c) Warranty bond Lot 6 de 28 059 \$, valide jusqu'au 31/01/2024
- (d) Warranty bond Lot 7 de 69 252 \$, valide jusqu'au 30/01/2024

Contre-garanties émises au nom de PHOTONIS Technologies en faveur de PNC Bank pour lettres de credit standby émises au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice de TWOWAY (« TWOWAY ») dans le cadre d'un contrat conclu entre PHOTONIS Defense et TWOWAY :

- 149 K USD en faveur de PNC Bank, banque émettrice de la garantie sous-jacente (Warranty bonds Lots 1, 2 et 3) au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice de TWOWAY

Garanties émises par le CIC, sur ordre de PHOTONIS Technologies, au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice de TWOWAY dans le cadre d'un contrat conclu entre PHOTONIS Defense et TWOWAY :

- (a) Warranty bond Lot 4 de 19 701\$, valide jusqu'au 03/11/2023
- (b) Warranty bond Lot 5 de 44 178\$, valide jusqu'au 30/04/2024

Garanties émises par le CIC, sur ordre de PHOTONIS Technologies, au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice de TWOWAY dans le cadre d'un contrat conclu entre PHOTONIS Defense et TWOWAY :

- (a) Warranty bond (Extension 618) de 36 895 \$, valide jusqu'au 10/08/2024
- (b) Warranty bond (Extension 1000) de 59 700 \$, valide jusqu'au 10/08/2024

Garanties émises par le LCL, sur ordre de PHOTONIS Technologies, au nom de PHOTONIS Defense et au bénéfice de OPNET System CO. Ltd (« OPNET ») dans le cadre d'un contrat conclu entre PHOTONIS Defense et OPNET :

- (a) Warranty bond MinijoI de 45 453 \$, valide jusqu'au 13/07/2024
- (b) Warranty bond MinijoII de 46 008 \$, valide jusqu'au 20/11/2024

Caution bancaire de 108 K€ concernant le bail des locaux de Photonis Technologies 18 avenue de Pythagore à Mérignac.

Caution donnée pour l'emprunt de 500 K€ de Device-Alab auprès du CIC Grenoble GAP Entreprises.

3. PHOTONIS France SAS:

- Nantissement de comptes bancaires (24/12/2021)
- Nantissement de créances intragroupe (24/12/2021)

Garanties données aux contrats d'exportation étrangers :

- Performance bond de 5 101 101,92 AED
- Garantie pour EMD de 528 000 INR (CIC)
- Performance bond de 38 936,75 USD (CIC +SG)
- Performance bond de 1 311 570,80 €
- Warranty bond de 1 305 814,60 € (CIC + LCL)
- Performance bond de 12 000 000 INR (CIC)
- Garantie de restitution d'acompte de 778 000 €
- Garantie client de 16 600 € (SG)

4. IMAGING SENSORS INTERNATIONAL

Garanties données aux contrats d'exportation étrangers :

- Performance bond de 105 750 €
- Garantie de restitution d'acompte de 105 750 €
- Garantie pour un contrat d'exportation à l'étranger de 2 000 000 INR

5. PHOTONIS Netherlands B.V.:

Garanties données aux banques :

- Nantissement de comptes bancaires (24/12/2021)

- Nantissement de créances intragroupe (24/12/2021)

Garanties données aux contrats d'exportation étranger : 445 590 €

6. PHOTONIS HOLDING Inc.

- Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie (28 janvier 2022) sur notamment : nantissement sur les actions de (i) Photonis Scientific Inc. et (ii) Photonis Defence, Inc, comptes bancaires, prêts entre sociétés, actes mobiliers, créances, lettres de crédit, actifs corporels et incorporels, biens, tous contrats et accords, droits de propriété intellectuelle, marques, licences, informations, réclamations, ...
- Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie sur notamment : nantissement sur les comptes bancaires, actes mobiliers, créances, lettres de crédit, actifs corporels et incorporels, biens, tous contrats et accords, droits de propriété intellectuelle, marques, licences, informations, réclamations, ...

Garanties données aux contrats d'exportation étranger :

- Lettre de crédit Standby pour la garantie : 366 865 USD

7. PHOTONIS Scientific Inc.

- Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie (28 janvier 2022) sur notamment : nantissement sur les comptes bancaires, actes mobiliers, créances, lettres de crédit, actifs corporels et incorporels, biens, tous contrats et accords, droits de propriété intellectuelle, marques, licences, informations, réclamations, ...

8. PHOTONIS Defense Inc.:

- Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie (28 janvier 2022) sur notamment : nantissement sur les comptes bancaires, actes mobiliers, créances, lettres de crédit, actifs corporels et incorporels, biens, tous contrats et accords, droits de propriété intellectuelle, marques, licences, informations, réclamations, ...

Note 27 - Informations sur les parties liées

27.1 Transactions commerciales avec des parties liées

Certains actes de gestion globale des filiales sont centralisés par la société holding Photonis Group. Ces services rendus par la holding à ses filiales sont facturés sur la base de conventions d'assistance.

La société Photonis International SAS est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés Photonis Technologies SAS, Photonis France SAS et ISIS.

La société Photonis Holding Inc. Est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés Photonis Defense Inc. Et Photonis Scientific Inc.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, les filiales de l'intégration fiscale supportent leur propre charge fiscale comme si elles n'étaient pas membres de l'intégration fiscale et versent les

montants correspondants à Photonis International SAS, au titre de leur contribution au paiement de l'impôt du Groupe.

En 2021, les transactions entre Photonis International SAS et son principal actionnaire, Photonis Group concernent principalement les intérêts financiers sur les prêts intragroupes pour un montant de (6,2) M€, diverses charges et produits pour (1,2) M€ et 2,7 M€ respectivement.

27.2 Rémunération des principaux dirigeants

Dans la mesure où cette information permettrait d'identifier, directement ou indirectement, la situation individuelle de membres des organes de Direction de la société, cette information n'est pas communiquée.

Note 28 - Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe n'anticipe pas de conséquence défavorable majeure consécutivement au conflit en Ukraine.

Note 29 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe pour 2021 :

- 217 000 € pour l'audit des comptes statutaires.
- 182 000 € pour l'audit des comptes consolidés.
- 48 000 € pour les services autres que le commissariat aux comptes.

18.2.2 Rapport de PricewaterhouseCoopers Audit sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

« Au Président,

EXOSENS INTERNATIONAL

Domaine de Pelus
Axis Business Park - Bât 5E
33700 MERIGNAC

Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EXOSENS INTERNATIONAL et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980 dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission de titres de capital d'EXOSENS à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés d'EXOSENS INTERNATIONAL (anciennement PHOTONIS INTERNATIONAL) comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat, les autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables (les « Comptes Consolidés 2021 »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les Comptes Consolidés 2021 présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés 2021 » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes Consolidés 2021

Il appartient à la direction d'EXOSENS INTERNATIONAL d'établir des Comptes Consolidés 2021 présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes Consolidés 2021, il incombe à la direction d'EXOSENS INTERNATIONAL d'évaluer la capacité d'EXOSENS INTERNATIONAL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces Comptes Consolidés 2021, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces Comptes Consolidés 2021 ont été arrêtés par le Président d'EXOSENS INTERNATIONAL.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés 2021

Il nous appartient d'établir un rapport sur les Comptes Consolidés 2021. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés 2021 pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des Comptes Consolidés 2021 ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'EXOSSENS INTERNATIONAL.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les Comptes Consolidés 2021 comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les Comptes Consolidés 2021 ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés 2021 au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés 2021 et évalue si les Comptes Consolidés 2021 reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;*
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les Comptes Consolidés 2021. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des Comptes Consolidés 2021 ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.*

Toulouse, le 20 mai 2024

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Cuq
Associé »

18.3 Informations financières *pro forma* pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023 et rapport des commissaires aux comptes

18.3.1 Informations financières *pro forma* pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023

1. Introduction

L'information financière non audité *pro forma* d'Exosens est composée de l'état du résultat consolidé *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des notes explicatives (ensemble, l'« **Information Financière *pro forma*** »), conformément aux dispositions de la réglementation européenne.

La présente Information Financière *pro forma* non audité présentée par Exosens illustre les effets attendus de la prise de contrôle du groupe Telops, de la société ProxiVision et de la société El-Mul (les « Transactions ») et leurs financements, respectivement décrits dans la section 1.1 et 1.2 ci-après (ensemble avec les Transactions, les « Opérations ») sur le compte de résultat d'Exosens pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme si les Opérations étaient intervenues le 1er janvier 2023.

1.1 Résumé des Transactions

Le 30 mars 2023, Exosens, par l'intermédiaire de sa filiale Photonis Technologies SAS, a conclu un accord définitif portant sur l'acquisition par le groupe Exosens du groupe Telops composé de trois sociétés : Telops Canada, Telops USA et Telops France. Cette transaction, qui a été approuvée par le Conseil de Surveillance d'Exosens, a été finalisée le 13 octobre 2023 pour un montant de 39,1 millions d'euros.

Le 2 mars 2023, Exosens, par l'intermédiaire de sa filiale Photonis Technologies SAS, a conclu un accord définitif portant sur l'acquisition par le groupe Exosens de la société ProxiVision. Cette transaction, qui a été approuvée par le Conseil de Surveillance d'Exosens, a été finalisée le 30 juin 2023 pour un montant de 6,7 millions d'euros.

Le 12 juin 2023, Exosens, par l'intermédiaire de sa filiale Photonis Technologies SAS, a conclu un accord définitif portant sur l'acquisition par le groupe Exosens de la société El-Mul. Cette transaction, qui a été approuvée par le Conseil de Surveillance d'Exosens, a été finalisée le 18 juillet 2023 pour un montant de 24,0 millions d'euros.

1.2 Financement des Transactions

Afin de financer les Transactions, Exosens a, au cours de l'exercice 2023, conclu l'ensemble des financements destinés à couvrir le paiement des prix d'acquisitions (y compris honoraires et frais connexes).

Le plan de financement de l'ensemble des Transactions est structuré comme suit :

- Emission d'obligations (les « Obligations Additionnelles »), le 30 juin 2023, régie par le Contrat d'Emission Obligataire (voir paragraphe 8.2.2.3 – Emissions obligataires du document d'enregistrement), pour un montant de 35 millions d'euros, portant intérêts à un taux annuel variable indexé sur l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge ajustée en fonction du ratio de levier (voir note 27.2 des états financiers consolidés Exosens pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022) et variant de 6,50% à 7,00% par an ;

- Dette Senior – Acquisition Facility, le 30 juin 2023, à maturité 4 ans d'un montant de 30 millions d'euros amortissable (voir paragraphe 8.2.2.1 – Contrat de crédit senior du document d'enregistrement), portant intérêts à un taux annuel variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge ajustée en fonction du ratio de levier (voir note 27.2 des états financiers consolidés Exosens pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022) et variant de 2,60% à 3,60% par an, utilisé, avec le produit d'émission des Obligations Additionnelles (voir ci-dessus), pour le financement des acquisitions de Telops et d'El-Mul.

L'acquisition de la société ProxiVision a été financée sur la trésorerie disponible de la société.

1.3 Nature de l'Information Financière pro forma présentée

L'Information Financière pro forma non auditée illustre l'impact des Opérations sur le compte de résultat consolidé d'Exosens de l'exercice 2023, en retenant pour hypothèse que les Opérations sont intervenues le 1er janvier 2023, réputant ainsi les accords des autorités anti-concurrence et des investissements étrangers comme intégralement obtenus à cette date.

L'Information Financière pro forma est présentée à titre illustratif et présente une situation par nature hypothétique. Elle n'est donc pas nécessairement représentative ni indicative de la performance qui aurait été observée si les Opérations avaient été effectivement réalisées au 1er janvier 2023. Elle ne constitue pas non plus une indication des résultats futurs du groupe Exosens.

Les ajustements pro forma inclus dans l'Information Financière pro forma non auditée sont limités aux ajustements directement imputables aux Opérations et pouvant être raisonnablement documentés à la date d'élaboration de cette Information Financière pro forma. Ils ne reflètent pas les éléments n'ayant pas pu être identifiés ou déterminés à la date du présent document tels que :

- Les frais de restructuration et d'intégration susceptibles d'être générés par les Transactions ;
- Les synergies, amélioration de l'efficacité opérationnelle et les autres réductions de coûts susceptibles d'être générés par les Transactions ;
- Tous les sujets spécifiques et coûts susceptibles d'être encourus qui ne peuvent être ni identifiés ni déterminés à ce stade et qui ne devraient pas avoir d'incidence récurrente sur le Groupe.

Compte tenu des hypothèses retenues et des évaluations réalisées à titre préliminaire pour les besoins de l'Information Financière pro forma, les résultats définitifs du groupe Exosens à l'avenir pourront être différents de ces montants pro forma dans la mesure où des informations complémentaires seront mises à disposition et où des analyses complémentaires seront réalisées.

2. Base de préparation de l'information financière pro forma

La présente Information Financière pro forma non auditée est préparée conformément à l'Annexe 20, « Informations financières pro forma », du Règlement Délégué (EU) n°2019/980 complétant le règlement européen n° 2017/1129. L'Information Financière pro forma applique les recommandations émises par l'ESMA (ESMA 32-382-1138 du 4 mars 2021) et les dispositions de la Position - Recommandation n° 2021-02 de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Information Financière pro forma non auditée a été établie à partir des éléments suivants :

- L'état du résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 extrait des états financiers consolidés d'Exosens pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022,

établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et ayant fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve ni observation par PricewaterhouseCoopers Audit, présent au chapitre 18.1 du document d'enregistrement ;

- L'état du résultat non audité de la société ProxiVision au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2023, établi selon les règles locales de comptabilisation et d'évaluation appliquée par la société dans ses états financiers annuels (*German Gaap*) ;
- L'état du résultat audité de la société El-Mul au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2023, établi selon les règles locales de comptabilisation et d'évaluation appliquée par la société dans ses états financiers annuels (*Israeli Gaap*) ;
- L'état du résultat consolidé non audité du groupe Telops au titre de la période du 1er janvier au 12 octobre 2023, établi selon les règles locales de comptabilisation et d'évaluation appliquée par la société dans ses états financiers annuels (*Canadian Gaap*).

L'Information Financière pro forma non auditée est préparée sur la base des principes comptables utilisés pour l'établissement des comptes consolidés historiques d'Exosens au titre des exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

L'impact des Transactions est entièrement reflété dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe Exosens au 31 décembre 2023. Par conséquent, la présente Information Financière pro forma non auditée comprend uniquement un état du résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Etat du résultat consolidé pro forma pour l'exercice 2023

<i>En milliers d'euros</i>	Etat du résultat consolidé Exosens au 31 décembre 2023	Données intermédiaires des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops	Harmonisation des règles et méthodes comptables	Financement	Regroupements d'entreprises	Eliminations des opérations intra-groupe	Information consolidée pro forma au 31 décembre 2023
	Note 1	Note 2	Note 3	Note 4	Note 5	Note 6	TOTAL
Chiffre d'affaires	291 819	22 759	4 455	0	0	(237)	318 796
Achats consommés	(75 977)	(7 664)	(910)	0	0	237	(84 314)
Autres achats et charges externes	(54 069)	(3 968)	364	0	0	0	(57 673)
Impôts et taxes	(1 607)	(305)	0	0	0	0	(1 912)
Charges de personnel	(81 277)	(9 300)	0	0	0	0	(90 576)
Autres produits opérationnels	4 547	1 066	0	0	0	0	5 614
Autres charges opérationnelles	(416)	(45)	0	0	0	0	(461)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(30 407)	(1 398)	(282)	0	(2 100)	0	(34 187)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	52 614	1 146	3 626	0	(2 100)	0	55 285
Autres produits	336	0	0	0	0	0	336
Autres charges	(4 665)	0	0	0	0	0	(4 665)
RESULTAT OPERATIONNEL	48 285	1 146	3 626	0	(2 100)	0	50 957
Coût de la dette nette	(26 914)	(56)	(1)	(3 813)	0	0	(30 784)
Résultat lié aux instruments dérivés	(1 661)	(111)	0	0	0	0	(1 773)
Autres	528	9	0	0	0	0	537
Résultat financier net	(28 046)	(159)	0	(3 813)	0	0	(32 018)
RESULTAT AVANT IMPOTS	20 239	987	3 625	(3 813)	(2 100)	0	18 938
Impôts sur le résultat	(1 833)	(497)	(956)	953	535	0	(1 798)
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	18 406	490	2 669	- 2 859	- 1 566	-	17 140

4. Notes à l'information financière pro forma

Note 1 – Etat du résultat consolidé Exosens au 31 décembre 2023

La colonne « Etat du résultat consolidé Exosens au 31 décembre 2023 » correspond au compte de résultat consolidé d'Exosens pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, provenant de ses états financiers

consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, établis selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptée par l'Union européenne et ayant faits l'objet d'un rapport de certification sans réserve ni observation par le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit présent au chapitre 18.1 du présent document d'enregistrement.

Ces données incluent la contribution des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops à partir de leurs dates d'acquisition respectives jusqu'au 31 décembre 2023.

Note 2 – Données intermédiaires des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops

La colonne « Données intermédiaires des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops » correspond aux comptes des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops selon les règles locales de comptabilisation et d'évaluation appliquée par les sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops dans leurs états financiers annuels. Le groupe Exosens a présenté ces informations en les convertissant pour les sociétés El-Mul et Telops et en procédant à des reclassements pour que la présentation corresponde à celle utilisée par le groupe Exosens :

- Le compte de résultat non audité de ProxiVision, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, établi en euros (EUR) présenté selon le format du compte de résultat d'Exosens ;
- Le compte de résultat de El-Mul, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023, établi en nouveau shekel (ILS) a été converti en euros en appliquant la parité EUR/ILS au taux moyen sur la période du 1er janvier au 30 juin 2023 (EUR/ILS : 3,8848). Le compte de résultat a été présenté selon le format du compte de résultat d'Exosens ;
- Le compte de résultat consolidé non audité de Telops, pour la période du 1er janvier au 12 octobre 2023, établi en dollars canadiens (CAD) a été converti en euros en appliquant la parité EUR/CAD au taux moyen sur la période du 1er janvier au 12 octobre 2023 (EUR/CAD : 1,4577). Le compte de résultat a été présenté selon le format du compte de résultat d'Exosens.

en milliers d'euros	Données intermédiaires converties et reclassées			Données intermédiaires des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops converties et reclassées
	El-Mul 1er janvier au 30 juin 2023	ProxiVision 1er janvier au 30 juin 2023	TelOps Conso 1er janvier au 12 octobre 2023	
Chiffre d'affaires	5 147	3 717	13 895	22 759
Achats consommés	(1 476)	(1 371)	(4 817)	(7 664)
Autres achats et charges externes	(829)	(460)	(2 679)	(3 968)
Impôts et taxes	(34)	(271)	0	(305)
Charges de personnel	(2 011)	(1 781)	(5 508)	(9 300)
Autres produits opérationnels	0	29	1 037	1 066
Autres charges opérationnelles	0	(43)	(2)	(45)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(73)	(199)	(1 126)	(1 398)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	724	(379)	801	1 146
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL	724	(379)	801	1 146
Coût de la dette nette	20	(66)	(11)	(56)
Résultat lié aux instruments dérivés	55	0	(167)	(111)
Autres	0	0	9	9
Résultat financier net	799	(66)	632	(159)
RESULTAT AVANT IMPOTS	799	(445)	632	987
Impôts sur le résultat	(145)	0	(352)	(497)
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	654	445	281	490

Note 3 – Harmonisation des règles et méthodes comptables

L'Information Financière pro forma non auditée est présentée en cohérence avec les règles et méthodes comptables d'Exosens utilisées pour l'établissement des comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. L'harmonisation des règles et méthodes comptables de ProxiVision, El-Mul et Telops avec celles d'Exosens, effectuée sur la base des informations disponibles, a fait apparaître des différences liées notamment à l'application de la norme IAS 2 « Stocks », de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

- Droits d'utilisation des actifs de location :

Les droits d'utilisation des actifs de location ont été évalués conformément aux méthodes comptables et méthodes d'évaluation appliquées par Exosens et selon le référentiel IFRS (IFRS 3 §28A et §28B). Les loyers ont donc été actualisés au taux marginal d'emprunt des entités du groupe Exosens correspondant à un environnement économique similaire aux entités acquises, et la durée d'utilisation selon les perspectives d'Exosens.

Les biens loués sont principalement des actifs immobiliers et des véhicules de tourisme.

- Chiffre d'affaires :

La comptabilisation du chiffre d'affaires a fait l'objet d'une analyse au regard de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Dans ses comptes, Telops comptabilise son chiffre d'affaires à l'avancement pour l'ensemble de ses activités (à l'exception de la location de caméras). Suite à l'analyse effectuée par le Groupe, aucun des trois critères du paragraphe IFRS 15 §35 (« *le client reçoit et consomme les avantages du service au fur et à mesure que l'entité exécute sa performance* » ; « *le client reçoit le contrôle de l'actif au fur et à mesure que l'entité le construit* » ; « *l'actif n'a pas d'usage alternatif et l'entité dispose à tout moment, en cas de résiliation, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date* ») ne trouve à s'appliquer dans les activités menées par Telops. Cela ne permet donc pas de justifier une comptabilisation de son chiffre d'affaires à l'avancement au sens de la norme IFRS 15. Ainsi un ajustement a été comptabilisé afin de constater le chiffre d'affaires de Telops à l'achèvement selon la date de transfert de contrôle. Cette analyse a été menée à partir des informations fournies par le management de Telops sur la base de l'ensemble des opérations en cours à la fois au 31 décembre 2022 et au 12 octobre 2023 (date de prise de contrôle) afin de refléter dans l'état de résultat pro forma pour la période du 1er janvier au 12 octobre 2023, l'impact de la comptabilisation du chiffre d'affaires conformément à IFRS 15 et aux méthodes comptables du Groupe.

Le montant de l'ajustement pro forma de 4,4 millions d'euros correspond à la différence des deux ajustements suivants :

- 12,2 millions d'euros de chiffre d'affaires reconnu selon la méthode de l'avancement dans les comptes de la société Telops au 31 décembre 2022 selon les règles comptables locales et pour lesquels la livraison est intervenue sur 2023 et donc comptabilisé sur l'exercice 2023 dans l'information financière pro forma ;
- 7,8 millions d'euros de chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 12 octobre 2023 et pour lesquels la livraison est intervenue postérieurement au 12 octobre 2023.

La magnitude des retraitements effectués est directement liée au calendrier de livraison des biens et matériels vendus. Ainsi, le chiffre d'affaires pro forma représente un caractère illustratif et tient compte du cadencement de livraison des biens et matériels vendus.

- **Stocks :**

Dans ses comptes, El-Mul évalue ses stocks sans inclure dans les coûts de transformation le coût de la main-d'œuvre directe, celle-ci étant reconnue en charges lorsqu'elle est engagée. Un retraitement a été effectué par le Groupe afin de constater, sur la bonne période, les coûts consommés au titre de la production des produits fabriqués par El-Mul. Afin de constater la correcte charge dans l'état du résultat pro forma, une estimation a été réalisée, au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023 (date de prise de contrôle par le Groupe), en retenant un taux moyen de marge et de coût de main d'œuvre direct par typologie de stock.

en milliers d'euros	Ajustements liés aux méthodes comptables					Ajustements liés aux méthodes comptables - Total
	Contrats de location			Reconnaissance du chiffre d'affaires	Variation des stocks	
	ProxiVision	El-Mul	Telops	El-Mul	Telops	
Chiffre d'affaires					4 455	4 455
Achats consommés				166	(1 076)	(910)
Autres achats et charges externes	38	164	161			364
Impôts et taxes						0
Charges de personnel						0
Autres produits opérationnels						0
Autres charges opérationnelles						0
Dotations aux amortissements et aux provisions	(30)	(135)	(117)			(282)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8	30	44	166	3 379	3 626
Autres produits						0
Autres charges						0
RESULTAT OPERATIONNEL	8	30	44	166	3 379	3 626
Coût de la dette nette	(8)	(54)	62			(1)
Résultat lié aux instruments dérivés						0
Autres						0
Résultat financier net	0	0	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	(1)	(25)	106	166	3 379	3 625
Impôts sur le résultat	0	6	(28)	(38)	(895)	(956)
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	(0)	(19)	78	127	2 484	2 669

Note 4 – Ajustements pro forma liés au financement

Comme mentionné au paragraphe 1.2 « Financement des Transactions », le plan de financement de l'ensemble des Transactions est structuré comme suit :

- Emission d'obligations (les « Obligations Additionnelles »), le 30 juin 2023, régie par le Contrat d'Emission Obligataire (voir paragraphe 8.2.2.3 – Emissions obligataires du présent document d'enregistrement), pour un montant de 35 millions d'euros, portant intérêts à un taux annuel égal à l'EURIBOR 6 mois augmenté d'une marge de 6,50%, marge applicable en fonction du ratio de levier 2023 ;
- Mis en place d'une Dette Senior – Acquisition Facility, le 30 juin 2023, à maturité 4 ans d'un montant de 30 millions d'euros amortissable, portant intérêts à un taux annuel égal à l'EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge de 3,6%, marge applicable en fonction du ratio de levier 2023, utilisé, avec le produit d'émission des Obligations Additionnelles (voir ci-dessus), pour le financement des acquisitions de Telops et d'El-Mul.

L'Information Financière pro forma a donc été ajustée pour refléter les coûts directement liés aux Opérations comme si les financements avaient été mis en place au 1er janvier 2023.

Ainsi, les charges financières font l'objet d'ajustements pro forma se traduisant au compte de résultat pro forma de l'exercice 2023 par :

- Une charge financière supplémentaire à hauteur de 2,6 millions d'euros au titre des Obligations Additionnelles, ayant portées intérêts à un taux moyen de 9,59%, pour le financement de l'acquisition de Telops ; et
- Une charge financière supplémentaire à hauteur de 1,2 millions d'euros au titre de la Dette Senior – Acquisition Facility, ayant portée intérêts à un taux moyen de 6,50%, pour le financement de l'acquisition de Telops (0,3 millions d'euros) et de El-Mul (0,9 millions d'euros).

Note 5 – Ajustements pro forma liés au regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisé. En application de cette méthode, Exosens, est considéré comme acquéreur des sociétés ProxiVision, El-Mul et Telops.

Exosens ayant pris le contrôle de la société ProxiVision le 30 juin 2023, de la société El-Mul le 18 juillet 2023 et de la société Telops le 13 octobre 2023, les comptes de ces sociétés sont consolidés respectivement au sein du groupe Exosens à compter du 1er juillet 2023, 1er juillet 2023 et 13 octobre 2023. Les taux de détention en date de prise de contrôle s'établissent à 100%.

Exosens, comptabilise comme suit les actifs acquis et les passifs assumés des trois sociétés acquises et détermine ensuite le goodwill résultant de ces acquisitions.

Comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés

Les actifs identifiables acquis et passifs repris des trois sociétés acquises ont été évalués de manière provisoire à leur juste valeur à la date de prise de contrôle d'Exosens, tout écart résiduel par rapport à la contrepartie transférée étant comptabilisé en goodwill (voir « Note 5.1 – Opérations de l'année 2023 » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 présents au chapitre 18.1 du document d'enregistrement). Si de nouvelles informations concernant des faits et des circonstances existant à la date d'acquisition et identifiant des ajustements à ces justes valeurs surviennent dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition, alors les ajustements relatifs à l'allocation du prix d'acquisition pourront être modifiés. Une fois les Transactions finalisés, la finalisation du travail d'évaluation sera susceptible de se traduire par des différences sensibles dans les charges d'amortissements.

Une charge supplémentaire de 2,1 millions d'euros a été intégrée en résultat opérationnel courant pour refléter l'amortissement en année pleine des actifs incorporels reconnus par Exosens dans le cadre de l'acquisition des Transactions.

en milliers d'euros	Amortissements immobilisations incorporelles			Regroupements d'entreprises
	El-M ul	ProxiVision	TelOps	
Chiffre d'affaires				0
Achats consommés				0
Autres achats et charges externes				0
Impôts et taxes				0
Charges de personnel				0
Autres produits opérationnels				0
Autres charges opérationnelles				0

Dotations aux amortissements et aux provisions	(698)	(73)	(1 329)	(2 100)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(698)	(73)	(1 329)	(2 100)
Autres produits				0
Autres charges				0
RESULTAT OPERATIONNEL	(698)	(73)	(1 329)	1 146
Coût de la dette nette				0
Résultat lié aux instruments dérivés				0
Autres				0
Résultat financier net	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS	(698)	(73)	(1 329)	(2 100)
Impôts sur le résultat	161	22	352	535
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	– 537	– 51	– 977	– 1 566

Note 6 – Eliminations des opérations intra-groupe

L'élimination des opérations intra-groupe concerne exclusivement l'élimination d'opérations entre le périmètre historique Exosens et la société ProxiVision sur la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Les montants éliminés ont été déterminés sur la base des informations enregistrées dans les systèmes de comptabilité d'Exosens : ventes pour 0,2 million d'euros.

Note 7 – Chiffre d'affaires par secteurs

L'information sectorielle est présentée selon les deux secteurs opérationnels suivants :

- Amplification qui comprend les systèmes utilisant l'amplification d'électrons ou d'ondes électromagnétiques pour produire une image ou une source de puissance ;
- Détection et Imagerie qui comprend les systèmes qui permettent de détecter un signal (qu'il soit optique ou électronique) ou de réaliser une image dans différentes bandes de longueur d'onde du spectre optique (de l'UltraViolet jusqu'à l'infrarouge).

Les Transactions ont été entièrement allouées au secteur Détection et Imagerie.

(en millions d'euros)	Exercice 2023 (12 mois)			Total
	Amplification	Détection et imagerie	Autres, éliminations et non alloués	
Chiffre d'affaires - Etats financiers consolidés Exosens au 31 décembre 2023	209,9	82,5	- 0,6	291,8
Chiffre d'affaires des sociétés acquises au 1 ^{er} janvier à leur date d'acquisition	-	27,0	-	27,0
Chiffre d'affaires – Pro forma 2023	209,9	109,5	-0,6	318,8
Contribution (% du total du chiffre d'affaires pro forma)	66%	34%	0%	

Note 8 – EBITDA ajusté

Le Groupe définit l'EBITDA (ajusté) comme le résultat opérationnel, déduction faite (i) des dépréciations et des amortissements des actifs immobilisés et leur reprise ; (ii) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges », (iii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base tels que des coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités ainsi qu'aux charges associés aux paiements en actions (IFRS2).

Réconciliation des informations avec les états financiers consolidés

en milliers d'euros	Groupe Exosens hors les transactions	El-M ul	ProxiVision	TelOps	Total
Resultat operationnel courant (1)	47 707	- 196	849	- 75	48 285

Amortissements et dépréciations (1)	27 141	933	303	990	29 367
Autres produits et autres charges (1)	4 366	-	25	-	4 329
Autres (1)/(2)	3 997				3 997
EBITDA Ajusté (1)	83 211	712	1 140	915	85 978
Résultat opérationnel courant - Pro forma		221	-	444	2 672
Amortissements et dépréciations Pro forma		906	340	2 335	3 581
EBITDA Ajusté - Pro forma 2023		1 839	1 036	6 146	92 231

(1) Provenant des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

(2) Voir note 6 des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

Note 9 – Charge d’impôt

L’ajustement d’impôt présenté sur la ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat pro forma pour l’exercice clos le 31 décembre 2023 représente l’estimation de la charge fiscale que le Groupe aurait encouru si les Opérations avaient eu lieu le 1er janvier 2023, en appliquant le taux d’imposition des sociétés en vigueur dans chaque pays.

L’ajustement d’impôts sur le résultat s’élève à 35 milliers d’euros et se détaille comme suit :

- Impôts courants : (497) milliers d’euros, qui correspond aux impôts sur les résultats comptabilisés dans les comptes des Transactions selon les règles locales de comptabilisation ;
- Impôts différés : 532 milliers d’euros, qui correspond aux impôts différés constatés sur les ajustements *pro forma*.

L’effet de l’impôt sur les ajustements a été déterminé en retenant le taux d’imposition en vigueur dans le pays de chacune des Opérations, en prenant en compte la situation fiscale des entités, soit 29,8% pour ProxiVision, 23,0% pour El-Mul et 26,5% pour Telops. Le taux d’impôt retenu pour l’effet d’impôt sur les ajustements pro forma liés aux financements portés par Exosens est de 25,0%, soit le taux applicable en France.

18.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

« Exosens »

Domaine de Pelus
18 avenue de Pythagore, Axis Business Park Bat 5e
33700 MERIGNAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président de la société Exosens,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Exosens (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluses au paragraphe 18.3 du document d'enregistrement (les « Informations Financières Pro Forma »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la prise de contrôle du Groupe Telops, de la société ProxiVision et de la société El-Mul par la Société, aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société si les opérations avaient pris effet au 1^{er} janvier 2023. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980 et des orientations de l'ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'approbation du document d'enregistrement par l'AMF ;

- *de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF serait notifié,*

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

*Fait à Nantes et Toulouse, le 20 mai 2024
Les commissaires aux comptes*

PricewaterhouseCoopers Audit

Baker Tilly Strego

Bertrand Cuq

Jean-Marc Binson

François Pignon-Hériard »

18.4 Date des dernières informations financières

31 décembre 2023.

18.5 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

Le Groupe se fixe pour objectif de distribuer sur la période 2025 – 2027 des dividendes pour un montant annuel compris entre 20% et 25% de son résultat net, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, avec l'objectif de verser en 2025 au titre de l'exercice 2024 un premier dividende compris entre 10% et 12,5% de son résultat net.

18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, arbitrales, administratives ou réglementaires, qui peuvent notamment inclure des contentieux avec ses clients, fournisseurs, concurrents, salariés ainsi que des administrations fiscales ou autres.

À la date du présent document d'enregistrement, le Groupe n'a pas connaissance de procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en cours ou dont le Groupe est menacé), susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

18.7 Changement significatif de la situation financière

A la connaissance de la Société, il n'est pas survenu de changement significatif de la situation financière du Groupe depuis le 31 décembre 2023.

L'analyse des résultats du Groupe au titre du trimestre clos le 31 mars 2024 (données n'ayant pas fait l'objet d'une revue limitée de la part des commissaires aux comptes de la Société) est présentée ci-dessous. Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe pour le trimestre clos le 31 mars 2024 et le rapport de revue limitée correspondant des commissaires aux comptes seront inclus dans un supplément au présent document d'enregistrement qui sera soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a augmenté de 28,8 millions d'euros, soit 49,6%, passant de 57,9 millions d'euros au titre du trimestre clos le 31 mars 2023 à 86,7 millions d'euros au titre du trimestre clos le 31 mars 2024.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par :

- une croissance organique⁵³ du chiffre d'affaires de 33,4% résultant principalement d'une croissance significative des volumes de ventes du Groupe et une augmentation des prix, dans un contexte inflationniste ; et
- à hauteur de 9,4 millions d'euros, l'impact sur la totalité du trimestre clos le 31 mars 2024 de l'intégration des sociétés Telops, El-Mul et Proxivision, acquises après le 31 mars 2023,

⁵³ La croissance organique est la croissance du chiffre d'affaires réalisée par le Groupe à périmètre constant, qui correspond au chiffre d'affaires réalisé au cours de la période « n » par l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe à la clôture de la période « n-1 » (à l'exclusion de toute contribution des sociétés éventuellement acquises après la clôture de la période « n-1 »), par rapport au chiffre d'affaires réalisé au cours de la période « n-1 » par les mêmes sociétés, indépendamment de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. La croissance organique au titre du trimestre clos le 31 mars 2024, exclut ainsi la contribution des sociétés ProxiVison, El-Mul et Telops, acquises par le Groupe en juin 2023, juillet 2023 et octobre 2023 respectivement.

respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023, dans les activités de Détection et Imagerie

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires par segment pour le trimestre clos le 31 mars 2024 et le trimestre clos le 31 mars 2023 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31 mars 2024	Variation (%)	Trimestre clos le 31 mars 2023
Amplification	63,9	45,7%	43,9
Détection et Imagerie	23,6	65,9%	14,2
Autres, éliminations et non alloués	(0,8)	380,3%	(0,2)
Total chiffre d'affaires	86,7	49,7%	57,9

Chiffre d'affaires des activités d'Amplification

La forte augmentation de 45,7% du chiffre d'affaires généré par les activités d'Amplification s'explique notamment par (i) une solide performance commerciale, avec l'enregistrement en janvier 2024 de trois commandes importantes supérieures à 10 millions d'euros, pour des livraisons en 2024-2025 et l'activation de deux options de livraison par des clients sur des contrats existants, (ii) un contexte de marché général favorable à la croissance de la demande en équipements de défense, (iii) le bénéfice de la poursuite de l'augmentation des capacités de production, grâce aux investissements de croissance effectués en 2022 et 2023 et (iv) l'effet positif de l'augmentation des prix du Groupe.

Chiffre d'affaires des activités Détection et Imagerie

La forte augmentation de 65,9% du chiffre d'affaires généré par les activités Détection et Imagerie s'explique notamment par (i) l'effet positif de l'augmentation des prix du Groupe, (ii) la contribution des sociétés Telops, El-Mul et Proxivision, acquises après le 31 mars 2023, respectivement en octobre 2023, juillet 2023 et juin 2023 et (iii) une croissance forte notamment dans le Nucléaire et la Détection (tubes spéciaux, spectrométrie de masse).

Marge brute ajustée

La marge brute ajustée a augmenté de 16,2 millions d'euros, soit 64,8%, passant de 24,9 millions d'euros, soit 43,0% du chiffre d'affaires, au titre du trimestre clos le 31 mars 2023, à 41,1 millions d'euros, soit 47,4% du chiffre d'affaires, au titre du trimestre clos le 31 mars 2024.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition de la marge brute ajustée par segment pour le trimestre clos le 31 mars 2024 et le trimestre clos le 31 mars 2023 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31 mars 2024	Variation (%)	Trimestre close le 31 mars 2023
Amplification	29,2 (45,7% du chiffre d'affaires)	58,9%	18,4 (42,0% du chiffre d'affaires)
Détection et Imagerie	11,8 (50,1% du chiffre d'affaires)	81,7%	6,5 (45,8% du chiffre d'affaires)
Total marge brute ajustée	41,1 (47,4% du chiffre d'affaires)	64,8%	24,9 (43,0% du chiffre d'affaires)

EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté a augmenté de 10,3 millions d'euros, soit 80,2%, passant de 12,8 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté de 22,1%) au titre du trimestre clos le 31 mars 2023, à 23,1 millions d'euros (soit une marge d'EBITDA ajusté de 26,7%) au titre du trimestre clos le 31 mars 2024.

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté a augmenté de 9,1 millions d'euros, soit 98,6%, passant de 9,2 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 16,0%) au titre du trimestre clos le 31 mars 2023, à 18,3 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 21,2%) au titre du trimestre clos le 31 mars 2024.

La forte augmentation de la marge brute ajustée, de l'EBITDA ajusté et de l'EBIT ajusté au cours du trimestre clos le 31 mars 2024 s'explique principalement par (i) la forte croissance des activités du Groupe, ayant contribué à l'augmentation significative de son chiffre d'affaires, (ii) les hausses de prix de vente pratiquées par le Groupe visant notamment à répercuter les augmentations des coûts des matières premières et de l'énergie sur les prix de vente et (iii) la bonne maîtrise de ses charges opérationnelles par le Groupe grâce à la poursuite de la mise en œuvre de mesures d'excellence opérationnelle.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

À la date du présent document d'enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 1 949 656,32 euros, divisé en 194 965 632 actions, de 0,01 euro de valeur nominale, entièrement libérées et réparties de la manière suivante :

- 75.968.360 actions ordinaires ;
- 113.952.540 actions de préférence dites « ADP A » ;
- 50.000 actions de préférence dites « ADP R2 » ;
- 39.000 actions de préférence dites « ADP R3 » ;
- 792.000 actions de préférence dites « ADP O' » ;
- 1.188.000 actions de préférence dites « ADP A' » ;
- 2.975.732 actions de préférence dites « ADP R1 ».

Les actions de préférence ADP A, ADP R2, ADP R3, ADP O', ADP A' et ADP R1 sont des actions de préférence au sens de l'article L. 228-11 du Code de commerce. Elles seront converties en actions ordinaires nouvelles de la Société avec effet à la date du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ainsi, à compter de cette date, le capital social de la Société sera exclusivement composé d'actions ordinaires.

Une assemblée générale des associés de la Société se réunira préalablement à l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, aux fins d'adopter les délégations financières suivantes, sous condition suspensive de la fixation définitive du prix des actions de la Société dans le cadre leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris :

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (auto-détention)	18 mois	Dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social
Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social par 24 mois
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	50% du capital ⁽¹⁾ 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽²⁾
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de	26 mois	20% du capital ⁽¹⁾

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par offre au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité obligatoire		500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽²⁾
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par offre au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité facultatif	26 mois	10% du capital ⁽¹⁾⁽³⁾ 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽²⁾
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'action et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	10% du capital ⁽¹⁾⁽³⁾ 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽²⁾
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature	26 mois	10% du capital ⁽¹⁾⁽³⁾ 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽²⁾
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	26 mois	20% du capital
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	26 mois	3% du capital ⁽⁴⁾

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées	38 mois	1% du capital ⁽⁴⁾⁽⁵⁾

(1) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global fixé à 50% du capital s'agissant des augmentations de capital immédiates et/ou à terme.

(2) Le montant nominal maximum global des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global fixé à 500 millions d'euros s'agissant des émissions de titres de créances.

(3) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du sous-plafond fixé à 10% du capital s'agissant des augmentations de capital immédiates et/ou à terme avec suppression du droit préférentiel de souscription sans délai de priorité.

(4) Un plafond maximum commun est fixé à 3% du capital s'agissant des augmentations de capital réservées aux salariés.

(5) Un sous-plafond de 20% est prévu pour les mandataires sociaux.

19.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document d'enregistrement, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

19.1.3 Actions détenues par la Société ou pour son compte propre

À la date du présent document d'enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son propre compte.

L'assemblée générale des associés devant se tenir au plus tard le jour de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus relatif à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris autorisera, pour une durée de 18 mois à compter de la date de tenue de l'assemblée et sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce, à acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il fixera, un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit, ou 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que le nombre d'actions détenu par la Société ne pourra en aucun cas conduire la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

Les actions pourront être acquises, sur décision du conseil d'administration, afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF ;
- d'allouer des actions aux mandataires sociaux et aux membres du personnel de la Société et des entités du Groupe, et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce, (iii) de tout plan d'épargne conformément aux dispositions des articles L. 3331-1 et

- suivants du Code du travail ou (iv) toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;
- de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;
 - de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
 - d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social ;
 - de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix unitaire maximal d'achat ne pourra pas être supérieur, hors frais, à 200 % du prix des actions de la Société fixé dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué normé de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre d'actions de la Société et de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le conseil d'administration pourra toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des options ou autres instruments financiers dérivés, ou à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, aux époques que le conseil d'administration appréciera, à l'exclusion des périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, afin, dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, de procéder aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché.

Le conseil d'administration informera, dans les conditions légales, l'assemblée générale des opérations réalisées.

19.1.4 Autres titres donnant accès au capital

À la date du présent document d'enregistrement, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital autre que les actions décrites à la section 16.1 du présent document d'enregistrement.

19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré

Néant.

19.1.6 Capital social de toute société du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

19.1.7 Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale	Capital après opération
16 mars 2021	Constitution de la Société	N/A	N/A	10 000	0,01 €	100 €
22 juillet 2021	Augmentation de capital de 1 899 999 €	100 €	10 000	190 009 900	0,01 €	1 900 099 €
22 juillet 2022	Augmentation de capital de 24 051,25 € par incorporation de prime d'émission dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites	1 900 099 €	190 009 900	192 415 025	0,01 €	1 924 150,25 €
15 septembre 2022	Augmentation de capital de 17 162,50 € par incorporation de prime d'émission dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites	1 924 150,25 €	192 415 025	194 131 275	0,01 €	1 941 312,75 €
19 mai 2023	Augmentation de capital de 5 791,87 € par incorporation de la prime d'émission dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites	1 941 312,75 €	194 131 275	194 710 462	0,01 €	1 947 104,62 €
13 juillet 2023	Augmentation de capital de 493,75 € par incorporation de la prime d'émission dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites	1 947 104,62 €	194 710 462	194 759 837	0,01 €	1 947 598,37 €

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale	Capital après opération
15 mars 2024	Augmentation de capital de 2 057,95 € par incorporation de la prime d'émission dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites	1 947 598,37 €	194 759 837	194 965 632	0,01 €	1 949 656,32 €

19.2 Acte constitutif et statuts

19.2.1 Objet social

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de gestion, ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ;
- et, plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social.

19.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du conseil d'administration

Le descriptif ci-dessous résume les principales stipulations des statuts et du règlement intérieur relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et à ses pouvoirs, tels qu'ils seront applicables à compter du jour du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le règlement intérieur sera adopté avec effet au jour du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il précise, outre les dispositions relatives au conseil d'administration mentionnées ci-après, le mode d'organisation et de fonctionnement, les compétences et les pouvoirs des comités que le conseil d'administration a institués en son sein (voir la section 14.3 du présent document d'enregistrement).

(i) Conseil d'administration (articles 15 et 17 des statuts et 2, 3, 5 et 6 du règlement intérieur)

Composition

La Société est administrée par un conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, sans que le nombre de censeurs siégeant au conseil d'administration puissent excéder deux censeurs. Les censeurs sont des personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. La durée des fonctions des censeurs est de quatre ans sauf démission ou cessation anticipée des fonctions décidée par le conseil. Les modalités d'exercice de la mission des censeurs, en ce compris leur éventuelle rémunération, sont arrêtées par le Conseil d'administration. Les censeurs sont rééligibles. Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration, durant lesquelles ils peuvent faire part de leurs observations mais ne peuvent pas participer au vote.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers 2012-02 relative au gouvernement d'entreprise et à la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au code Afep-Medef, les censeurs doivent être informés de la réglementation relative aux abus de marché (notamment le Règlement (UE) 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2014 sur les abus de marché) et plus spécifiquement les règles d'abstention de communication d'une information privilégiée. En outre, des mesures de gestion des conflits d'intérêts doivent être mises en place pour éviter que les censeurs n'assistent aux débats alors qu'ils sont en situation de conflits d'intérêts potentiel. Par conséquent, les obligations prévues dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société applicables aux administrateurs et relatives à la prévention des conflits d'intérêts s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux censeurs.

Enfin, le Conseil d'administration peut désigner un administrateur référent parmi ses membres personnes physiques en dehors du Président. En cas de réunion des fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général, le conseil d'administration est tenu de nommer un administrateur référent. Les pouvoirs de l'administrateur référent sont délimités dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Désignation

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 100 actions pendant toute la durée de son mandat et en tout état de cause au plus tard dans les six (6) mois postérieurement à sa nomination. Cette obligation ne s'applique pas le cas échéant aux administrateurs représentant les salariés du Groupe ni, sur décision du Conseil d'administration (qui peut être donnée de manière générale et pour toute la durée du mandat et les renouvellements successifs), aux administrateurs représentant des actionnaires. Les prêts de consommation d'actions par la Société aux membres du Conseil d'administration ne sont pas admis. Au moment de l'accession à leurs fonctions, les membres du Conseil d'administration doivent mettre les titres qu'ils détiennent au nominatif. Il en est de même de tout titre acquis ultérieurement.

Fonction des administrateurs

La durée des fonctions d'administrateur est de quatre ans.

Par exception, l'assemblée générale pourra, pour la mise en place ou le maintien d'un principe de renouvellement échelonné du Conseil d'administration, désigner un ou plusieurs administrateurs pour une durée différente n'excédant pas quatre (4) ans ou réduire la durée des mandats d'un ou plusieurs administrateurs en fonction à une durée inférieure à quatre (4) ans. Les fonctions de tout administrateur ainsi nommé ou dont la durée du mandat serait modifiée pour une durée n'excédant pas quatre (4) ans prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 70 ans, étant précisé que si cette limite d'âge est atteinte en cours de mandat, l'administrateur concerné continuera d'exercer son mandat en cours jusqu'à

son terme, sans être rééligible à l'expiration de ce mandat. Ils sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de cumul des mandats.

Par ailleurs, le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Identité des administrateurs

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Président du conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un président.

Le président est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur et le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Il est rééligible.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de 70 ans, étant précisé que si cette limite d'âge est atteinte en cours de mandat, ses fonctions prennent fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société en considérant les enjeux visés à l'article L. 225-35 du Code de commerce et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation (i) du Président ou (ii) à la demande d'au moins deux-tiers de ses membres sur un ordre du jour déterminé ou (iii) en toute circonstance, par l'administrateur référent lorsque les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général sont réunies ou, le cas échéant, (iv) par le Directeur Général ou l'administrateur référent en cas d'empêchement ou d'incapacité du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, étant précisé que la périodicité et la durée des séances du Conseil d'administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du conseil. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Sont soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés :

- l'adoption ou la modification du budget annuel du Groupe ;
- la mise à jour annuelle ou la modification du plan d'affaires du Groupe ;
- tout engagement ou investissement supérieur à deux millions cinq cent mille euros (2 500 000€) réalisé par la Société ou l'une de ses filiales, non compris dans le budget annuel ;

- tout nouveau prêt ou emprunt, sous quelque forme que ce soit (y compris des obligations, des facilités de crédit, des crédits-bails), et toute garantie ou sûreté, dans chaque cas par la Société ou l'une de ses filiales, qui n'est pas prévu dans le budget annuel et (i) dont le montant unitaire est supérieur à dix millions d'euros (10 000 000€) ou (ii) qui augmente l'endettement total du Groupe, les garanties et les sûretés en cours pour un montant supérieur à dix millions d'euros (10 000 000€) ;
- toute décision ayant pour effet de créer un bris de covenant, un cas de défaut ou un remboursement accéléré ou anticipé au titre de tout endettement existant au niveau de la Société ou l'une de ses filiales pour un montant supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €) ;
- l'acquisition par la Société ou l'une de ses filiales d'une participation dans une entreprise ou de tout actif d'un montant supérieur à vingt-cinq millions d'euros (25 000 000€), ou la cession par la Société ou l'une de ses filiales d'une participation dans une entreprise ou de tout actif d'un montant supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €), sauf si une telle opération est effectuée entre des membres du Groupe ;
- toute émission ou attribution, ou tout rachat, y compris au titre de l'utilisation d'une délégation de compétence, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société ou de l'une de ses filiales (en compris la mise en place de plans d'actions gratuites ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et les attributions dans ce cadre) ainsi que la mise en place de tout autre dispositif d'intéressement ou de participation des salariés (excédant le régime légal) au niveau de la Société et/ou l'une de ses filiales et toute modification de ces plans ;
- toute distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes, de primes d'émission ou de réserves par la Société ;
- toute opération de fusion, scission, réorganisation, dissolution, liquidation, apport partiel d'actifs, location de fonds de commerce, cession de fonds de commerce ou transfert d'actifs clés de la Société ou de toute filiale dont le chiffre d'affaires a représenté, au cours du dernier exercice, plus de 5% du chiffre d'affaires annuel consolidé de la Société, sauf si une telle opération est effectuée entre des membres du Groupe ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée par le Groupe ou du dernier plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration ;
- toute décision relative à (i) la nomination, la rémunération ou la révocation d'un mandataire social exécutif de la Société ou de l'une de ses filiales, à (ii) l'embauche, au licenciement ou à la rémunération d'un membre du comité exécutif de la Société ou (iii) à la réunion des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général (et inversement) ;
- toute transaction pour un montant supérieur à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) en vue de mettre fin à un litige impliquant la Société ou l'une de ses filiales ou l'initiation de tout contentieux dont l'enjeu économique pour le Groupe est supérieur à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 €) ;
- toute décision qui remettrait en cause ou serait incompatible avec les engagements de HLD Europe en vertu de la lettre d'engagement conclue avec l'Etat français le 10 juin 2021 et toute décision dont la mise en œuvre serait subordonnée à l'accord de l'Etat français ou d'un comité de sécurité en vertu de ladite lettre ;
- la conclusion, la modification ou la résiliation de toute convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, y compris portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ; et

- toute modification du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, à l'exception de toute modification relative à une mise en conformité avec la réglementation applicable (étant précisé que la modification du règlement intérieur suppose en outre l'accord d'au moins un administrateur indépendant).

Rémunération des membres du conseil d'administration

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration :

- répartit librement entre ses membres la somme annuelle globale allouée à la rémunération du conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires, étant précisé qu'une part substantielle de cette rémunération devra être liée à la participation effective des administrateurs au conseil d'administration et dans les comités. Une quote-part fixée par le conseil d'administration et prélevée sur la somme annuelle globale allouée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires est versée aux membres des comités, également en tenant compte de la participation effective de ceux-ci aux réunions desdits comités ;
- détermine le montant de la rémunération du président ;
- peut, en outre, allouer à certains de ses membres, ou le cas échéant à certains censeurs, des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats qui leur sont confiés.

Le conseil d'administration examine la pertinence du niveau de rémunération des administrateurs au regard des charges et responsabilités incombant à chacun des administrateurs.

(ii) Direction générale (article 19 des statuts)

Modalité d'exercice

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du directeur général ou du mandat du président du conseil d'administration lorsque celui-ci assume également la direction générale de la Société.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions réglementaires.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat, détermine la rémunération du président et du directeur général et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables. Il prend alors le titre de président-directeur général.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder deux.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués ne peuvent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsque le directeur général ou un directeur général délégué atteint l'âge de 65 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

La durée du mandat du directeur général ou des directeurs généraux délégués est déterminée lors de la nomination, sans que cette durée puisse excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Révocation

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Pouvoirs

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les pouvoirs du directeur général peuvent être limités et certaines décisions être soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration dans les conditions fixées dans le règlement intérieur du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le directeur général ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en comité ou commission, avec ou sans faculté de substitution, sous réserve des limitations prévues par la loi. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi consenties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

(iii) Forme, droits et obligations attachées aux actions (articles 10, 11, 12 et 13 des statuts)

Les actions ordinaires entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tant que les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que les quantités de titres détenus, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers est tenu (sans préjudice des obligations de déclaration incombant auxdits tiers et des sanctions encourues par ceux-ci en cas de manquement) d'effectuer toutes les déclarations prévues par la loi et par les dispositions des statuts pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte. Le défaut de déclaration par l'intermédiaire est sanctionné conformément à l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.

Chaque action donne droit à une (1) voix. Il est cependant institué un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même

titulaire pendant une durée minimale de deux (2) ans au moins. Pour le calcul de cette durée de détention, il n'est pas tenu compte de la durée de détention des actions de la Société précédant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Indivisibilité des actions – Usufruit

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit. Sauf convention contraire notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Transmission et cession des actions

Les actions ordinaires, nominatives ou au porteur, sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et leur cession s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par virement de compte à compte, selon les modalités définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(iv) Modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

(v) Assemblées Générales (article 21 des statuts)

Convocation, lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour ; néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points et/ou de projets de résolutions.

Accès aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la

réglementation en vigueur, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme de l'enregistrement comptable de ses titres dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à des moyens de télécommunications, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris internet, permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou donner procuration conformément à la réglementation en vigueur, au moyen d'un formulaire établi par la Société et adressé à cette dernière dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, y compris par voie électronique ou télétransmission, sur décision du Conseil d'administration. Ce formulaire doit être reçu par la Société dans les conditions réglementaires pour qu'il en soit tenu compte.

Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la réglementation en vigueur.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux

À chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes sociaux de cet exercice et sur les comptes consolidés.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le quart des actions ayant droit de vote et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier

quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut toutefois en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits.

(vi) Stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de stipulations permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

(vii) Franchissement de seuils statutaires (article 14 des statuts)

Tant que les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction du capital ou des droits de vote de la Société (calculée conformément aux dispositions des articles L.233-7 et L.233-9 du Code de commerce et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) égale ou supérieure à 0,5% du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit notifier à la Société, le nombre total (i) des actions et des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert (déterminés conformément aux règles visées à l'article L.233-9 du Code de commerce), (ii) des titres donnant accès à terme aux actions à émettre de la Société qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, et (iii) des actions déjà émises que cette personne peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier, sans préjudice des dispositions des articles 4 et 4 bis de l'article L.233-9 du Code de commerce ; il en est de même des droits de vote que cette personne peut acquérir dans les mêmes conditions. Cette notification doit intervenir, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil concerné.

L'obligation d'informer la Société s'applique également, dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation de l'actionnaire en capital, ou en droits de vote, devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils susvisée et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée.

(viii) Clauses particulières régissant les modifications du capital social

S'agissant des modifications du capital, les statuts de la Société ne contiennent pas de stipulations particulières plus strictes que les dispositions légales.

20. CONTRATS IMPORTANTS

20.1 Contrats de fourniture de tubes intensificateurs de lumière conclus avec Theon

Un contrat de fourniture de tubes intensificateurs de lumière a été conclu entre Theon et le Groupe le 14 avril 2021, modifié par avenant en date du 15 mars 2022 (le « **Contrat Theon 2021** »). Le Contrat Theon 2021 a été conclu suite à un appel d'offres organisé par l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAR⁵⁴) dans le cadre du *Night Vision Capability Program*, à l'issue duquel Theon a été retenu, aux côtés de l'entreprise allemande Hensoldt, pour fournir des équipements de vision nocturne aux forces armées allemandes et belges, membres de l'OCCAR. Au titre du contrat conclu par le consortium Hensoldt – Theon avec l'OCCAR à l'issue de l'appel d'offres, les équipements de vision nocturne fournis doivent être équipés de tubes intensificateurs de lumière fournis par le Groupe, objet du Contrat Theon 2021. Le Groupe, seul fournisseur de taille critique en mesure de fournir des tubes intensificateurs de lumière sans contrainte liée à une réglementation étrangère d'exportation (notamment ITAR aux Etats-Unis), est ainsi qualifié comme source unique d'approvisionnement en tubes intensificateurs de lumière pour le matériel qualifié par les forces armées s'approvisionnant via l'OCCAR.

Le volume initial de livraison au titre du Contrat Theon 2021 était de 19 100 tubes intensificateurs de lumière, avec une première option d'augmentation du volume d'achats initial à 40 000 unités, qui a été exercée par Theon pour des livraisons jusqu'en août 2024.

Suite à la conclusion d'un second contrat entre le consortium Hensoldt – Theon et l'OCCAR, en janvier 2024, activant la production de 20 000 binoculaires supplémentaires pour l'Allemagne et la Belgique, dont la livraison est prévue pour 2024 et 2025, Theon a choisi d'exercer en totalité la seconde option qui lui était offerte au titre du Contrat Theon 2021, et au titre de laquelle le Groupe livrera ainsi 40 000 tubes intensificateurs de lumière supplémentaires à Theon jusqu'en novembre 2025. Une option de livraison de 25 000 jumelles de vision nocturne supplémentaires est par ailleurs incluse dans le nouvel accord entre le consortium Hensoldt – Theon et l'OCCAR, soit une possibilité de livraison par le Groupe de 50 000 tubes intensificateurs de lumière supplémentaires.

Les livraisons au titre du Contrat Theon 2021 sont réalisées sur une base mensuelle, pour une quantité de produits prédéterminée, payables à la fin du mois suivant le mois de la livraison. Les prix initialement agréés lors de la conclusion du Contrat Theon 2021 sont ajustés en application d'une formule basée notamment sur un indice des prix des produits industriels. Le Contrat Theon 2021 peut être résilié par chaque partie, sous réserve d'un préavis de 90 jours, notamment en cas de faillite ou procédure d'insolvabilité de l'autre partie ou en cas de violation significative de l'une de ses obligations au titre du contrat à laquelle il ne serait pas remédié dans un délai de 30 jours. Le Contrat Theon 2021 prévoit par ailleurs le paiement de pénalités par le Groupe en cas de retard de livraison, après expiration d'une période de grâce. Le Contrat Theon 2021 reste en vigueur jusqu'à la livraison de la dernière commande effectuée au titre du contrat.

Le Groupe a par ailleurs conclu un contrat de fourniture de tubes intensificateurs de lumière avec Theon en date du 13 juillet 2022 (le « **Contrat Theon 2022** »), prévoyant la livraison d'un volume initial de 8 000 tubes intensificateurs de lumière, avec une option pour Theon d'augmenter ce volume de livraisons jusqu'à un maximum de 22 000 unités à destination d'un Etat membre de l'OTAN⁵⁵. A la date du présent document d'enregistrement, Theon a exercé en partie cette option, avec des livraisons supplémentaires prévues au titre de ce contrat jusqu'en décembre 2024. Les livraisons sont réalisées sur une base mensuelle, pour une quantité de produits prédéterminée, payables à la fin du mois suivant le mois de la livraison. Pour les livraisons effectuées à compter du 1^{er} janvier 2024, les prix initialement agréés lors de la conclusion du Contrat Theon 2022 sont ajustés en application d'une formule basée notamment sur un indice d'inflation.

⁵⁴ L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) est une organisation intergouvernementale européenne visant à faciliter la gestion en collaboration des grands programmes d'armement. L'OCCAR rassemble la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Belgique et l'Espagne.

⁵⁵ Organisation du Traité Atlantique Nord.

Theon International, société cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam, est, en termes de chiffre d'affaires, le client le plus important du Groupe, ayant représenté 36% de son chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et 26% en moyenne au titre des trois derniers exercices,

L'activité du Groupe avec Theon est ainsi liée à de nombreux clients finaux, divers en taille et en géographie, dont les plus importants sont actuellement l'OCCAR et l'Etat membre de l'OTAN auquel il est fait référence ci-dessus.

20.2 Nouveau Contrat de Crédits Senior

Voir la section 8.3 « *Nouveau Contrat de Crédits Senior* » du présent document d'enregistrement.

21. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mise à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.exosens.com).

ANNEXE

Informations financières consolidées de Telops⁵⁶

Etats des résultats – Période du 1^{er} janvier 2023 au 12 octobre 2023

<i>(en dollars canadiens)</i>	Cumulatif	
	Courant	
Revenus	18 555 357	100%
Commissions	(508 361)	-2,7%
Revenus Nets	18 046 996	97%
Coût des marchandises vendues		
Main d'oeuvre	1431 177	7,7%
Matériel	6 892 236	37,1%
Sous-contrat	0	
Voyage	44 034	0,2%
Crédits d'impôts	(496 883)	2,7%
CMV	7 870 564	42,4%
Marge d'opération	10 176 432	54,8%
Frais généraux de fabrication		
Indirects ingénierie	761 063	4,1%
Indirects production	1091518	5,9%
Indirects rentals	170 807	0,9%
Garantie	345 123	1,9%
Généraux	2 368 510	12,8%
Marge brute	7 807 921	42,1%
Frais d'exploitation		
R&D interne	2 310 813	12,5%
Crédits d'impôts RS&DE et subvention	(917 285)	-4,9%
Ventes	1 379 513	7,4%
Marketing	1429 383	7,7%
Administration	1 424 909	7,7%
Exploitation	5 627 333	30,3%
Bénéfice d'exploitation	2 180 589	11,8%
Frais financiers	111 684	0,6%
Variation de change	242 828	1,3%
Autres frais (revenus)	903 806	4,9%
Bénéfice avant impôts (bonis inclus) 	922 271	5,0%
Frais de gestion Interco	477	
Impôts	512 654	
Bénéfice net	409 140	2,2%

⁵⁶ Données financières non auditées établies selon les règles canadiennes de comptabilisation et d'évaluation appliquées par Telops (*Canadian GAAP*).

Bilan au 12 octobre 2023

	Courant
Actifs à court terme	
Encaisse	1 064 554
Placements	0
Débiteurs	5 865 483
Payés d'avance	438 772
Inventaire	5 847 800
Inventaire PB & Démos	1 209 820
Travaux en cours	4 744 548
Gains de change	0
Impôts à recevoir	1 382 303
Impôt reporté à court terme - VA	35 682
Interco - Immobilisations fin - filiales	1 634
	<hr/> 20 590 595
Actifs à long terme	
Crédit d'impôts R&D	213 396
Impôts reportés à long terme	55 104
	<hr/> 268 500
Immobilisations incorporelles	57 034
Immobilisations corporelles	<hr/> 1 253 133
Total actif	<hr/> <hr/> 22 169 262
Passif à court terme	
Emprunt bancaire (marge)	320 000
Comptes à payer	992 318
Salaires et DAS à payer	1 656 715
Frais courus	1 861 387
Revenus reportés	970 940
Avances sur contrats	0
Impôt à payer	865 209
Impôt reporté portion CT	935 185
Portion de la dette LT échéant à CT	20 619
	<hr/> 7 622 374
Passif à long terme	
Dette à long terme	268 987
Impôt reporté à long terme	0
Actions Privilégiées	11 443 105
	<hr/> 11 712 092
	<hr/> 19 334 466
Capitaux propres	
Bénéfices non-répartis	15 409 421
Capital-actions	(12 574 626)
	<hr/> 2 834 795
Total passifs et capitaux propres	<hr/> <hr/> 22 169 262
	0